

# COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

## RAPPORT BIENNAL

(27 avril 1979 au 15 mai 1981)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 1981

SUPPLEMENT N° 16



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1981

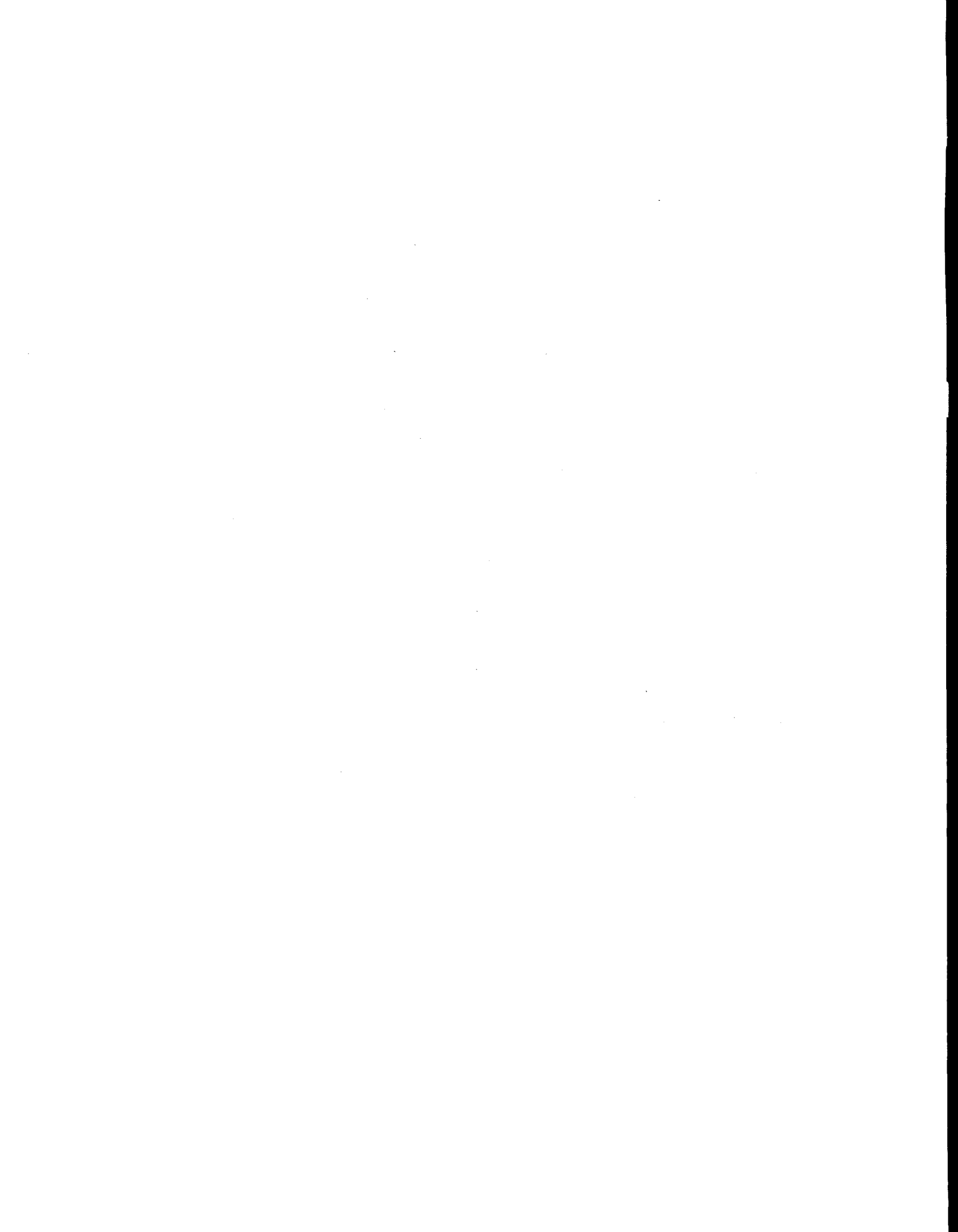
E/1981/56  
E/CEPAL/G.1176

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
Introduction .....	1	1
I. QUESTIONS SOUMISES A L'EXAMEN DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	2-11	1
II. ACTIVITES DU SYSTEME DE LA CEPAL DEPUIS LA DIX-HUITIEME SESSION .....	12-502	12
A. Activités des organes auxiliaires et comités spéciaux .....	25-35	14
B. Autres activités .....	36-475	17
C. Relations avec les institutions spécialisées et autres organismes .....	477-502	114
III. DIX-NEUVIEME SESSION .....	503-890	119
A. Participation et organisation des travaux ....	503-522	119
Lieu et date de la réunion .....	503	119
Participants .....	504-513	119
Pouvoirs .....	514	121
Séance d'ouverture .....	515-517	121
Election du Bureau .....	518	122
Comités .....	519-522	122
B. Ordre du jour .....	523	123
C. Résumé des débats	524-886	124
Comité I .....	524-542	124
Comité II .....	543-731	128
Comités de session .....	732-771	158
Séances plénières .....	772-886	169
D. Programme de travail et priorités .....	887-890	204
IV. RESOLUTIONS ET AUTRES DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE A SA DIX-NEUVIEME SESSION .....	-	207
Annexe I Répercussions financières .....	-	301
Annexe II Principaux documents élaborés par la Commission depuis la dix-huitième session, classifiés par programme .....	-	302
Annexe III Conférences et réunions patronnées ou co-patronnées par la CEPAL depuis le 27 avril 1979 .....	-	325



## Introduction

1. Ce trente-et-unième rapport d'activités de la Commission économique pour l'Amérique latine marque le début d'une série de rapports biennaux de la CEPAL; en effet, contrairement aux précédents, il couvre non pas un mais deux ans de travail, d'avril 1979 à mai 1981 et comprend le compte-rendu de la dix-neuvième session de la Commission, tenue à Montevideo, République orientale de l'Uruguay, du 4 au 15 mai 1981.

### I. QUESTIONS SOUMISES A L'EXAMEN DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

2. Au cours de la dix-neuvième session, la CEPAL a adopté 25 résolutions, de la 422 (XIX) à la 446 (XIX) y comprise, consignées dans le chapitre IV de ce rapport.

i) Aux termes de la résolution 445 (XIX) elle a adopté l'admission des Antilles néerlandaises en qualité de membre associé de la Commission.

ii) Aux termes de la résolution 446 (XIX) sur le lieu et la date de la prochaine session de la Commission, le Secrétaire exécutif a été autorisé à effectuer les consultations nécessaires auprès des Etats membres afin que lors de la quinzième session du Comité plénier de la CEPAL qui se déroulera en 1982, une décision soit prise quant au lieu de la vingtième session de la Commission.

iii) Aux termes de la résolution 432 (XIX) elle a adopté le programme de travail et le calendrier de conférences de la CEPAL.

iv) Les autres résolutions contiennent des mandats et des recommandations qui sont des paramètres actualisés destinés à orienter les activités du système de la CEPAL dans les années 80. Certaines résolutions, qui sont énoncées ci-après, portent sur des questions qui exigent l'intervention du Conseil économique et social ou d'autres organes du système des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale elle-même, ou bien sur des sujets qui, du fait de l'importance particulière qui leur ont été attribués par les gouvernements membres au cours des délibérations de la Commission à Montevideo, méritent d'être portés à l'attention des organes supérieurs susmentionnés: entre autres raisons, pour donner suite de cette façon aux dispositions émanées de ces derniers, en particulier dans le cadre des nouvelles facultés élargies accordées aux commissions régionales par l'Assemblée générale aux termes des résolutions 32/197 (notamment l'annexe concernant les structures pour la coopération régionale et interrégionale) et 35/56 (notamment les dispositions concernant le rôle et les responsabilités des commissions régionales dans l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement et les processus d'examen et d'évaluation de cette dernière).

3. En général, les résolutions adoptées par les gouvernements membres lors de la dix-neuvième session ainsi que les activités réalisées depuis la dix-huitième session par le système de la CEPAL et son Secrétariat, se sont centrées principalement sur deux objectifs convergents: d'une part l'élaboration, l'examen et l'adoption d'un programme d'action régional propre à faciliter au cours des années 80 l'application en Amérique latine et dans les Caraïbes de la nouvelle Stratégie internationale du développement, adoptée par l'Assemblée

/générale des

générale des Nations Unies, et d'autre part, l'intégration, la coordination et la rationalisation générale des activités de tous les composants du système de la CEPAL, y compris son schéma de réunions et conférences et ses relations avec d'autres organismes, qu'ils soient ou non membres du système de la CEPAL.

4. Sans aucun doute, ainsi qu'il a été souligné lors de la clôture de la dix-neuvième session, la résolution la plus importante, par ses implications a été la 422(XIX) aux termes de laquelle la Commission "réaffirme que tous les gouvernements membres sont résolus à travailler individuellement et collectivement à l'atteinte du développement intégral auquel les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aspirent, avec la persévérance et la continuité voulues pour que tous les peuples connaissent la stabilité et le bien-être, et soient assurés d'un niveau de vie conforme à la dignité humaine", "Proclame officiellement les années 80 "Décennie du développement latino-américain", et adopte solennellement le Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, tel qu'il figure en annexe au présent document".<sup>1/</sup>

5. Conformément à la présentation faite par le Rapporteur de la dix-neuvième session, ce Programme d'action régional comprend trois chapitres:

a) Le premier chapitre envisage la situation actuelle du développement socio-économique latino-américain et signale que les trois plus grands problèmes dans ce processus sont "l'asymétrie que continue de présenter la structure des échanges externes", "le ralentissement du rythme de croissance dans la plupart des pays" et la "formation de sociétés extrêmement injustes". L'examen de ces problèmes permet d'établir que, bien que l'évolution économique et sociale des pays latino-américains ne soit pas uniforme, il ne semble pas exister de facteur fondamental qui puisse se traduire spontanément en une amélioration significative de la situation générale décrite, du moins à court terme; il semble même que ces problèmes risquent de s'étendre et de s'aggraver. Le Programme d'action régional indique qu'il est par conséquent indispensable d'apporter "des changements importants au niveau de la structure, du fonctionnement, des politiques et de l'organisation institutionnelle de l'économie mondiale, ainsi qu'au niveau des politiques nationales", pour accélérer et atteindre le développement intégral des pays de la région. Il souligne que cela "doit être abordé dans le cadre de stratégies et de politiques de type global, cohérent, simultané et intégral qui permettent de créer les conditions structurelles et institutionnelles propres à donner une nouvelle orientation au processus de développement pour atteindre "des objectifs déterminés au niveau économique et social". Il souligne également que "les politiques concrètes pour ce développement intégral seront déterminées et appliquées librement par les pays dans le cadre de leur plans et priorités de développement et en fonction de leur identité culturelle, leur structure socio-économique et leur niveau de développement".

---

<sup>1/</sup> Voir la résolution 422 (XIX) et le Programme d'action régional annexé à ladite résolution dans le chapitre IV du présent rapport.

b) Dans le chapitre II du Programme d'action régional, sont consignés les objectifs relatifs au développement économique et social de la région pour cette décennie, en fonction de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de 1980. Il est dit concrètement "que les pays latino-américains se proposent d'atteindre, au cours des années 80 les objectifs interdépendantes suivants

"i) intensifier le développement économique et social et la transformation structurelle des économies nationales;

"ii) intensifier le développement du potentiel scientifique et technique de la région;

"iii) promouvoir une répartition équitable du revenu national et éliminer les situations de pauvreté dans les plus brefs délais, notamment par l'application d'une stratégie intégrale visant à supprimer la faim et la malnutrition;

"iv) établir une politique économique propre à créer des conditions qui permettent de contrôler et d'éviter des poussées inflationnistes sans recourir à des mesures de caractère récessif qui engendrent du chômage et aggravent les tensions sociales;

"v) stimuler la participation économique, sociale et politique effective de toute la population au processus de développement économique et social, ainsi qu'au processus de décision à tous les niveaux, et assurer la participation de la jeunesse, le bien-être de l'enfance et l'intégration de la femme au développement économique et social. Pour que cette intégration soit possible, les plans de développement ne doivent pas se limiter à consacrer un chapitre spécial aux problèmes de la femme; en effet les mesures qui s'y rapportent doivent être incorporées organiquement à chaque secteur pertinent;

"vi) préserver la qualité et augmenter le potentiel d'utilisation de l'environnement, tout en prévoyant des mesures correctives des pratiques déprédatrices afin d'améliorer les conditions de vie et jeter les bases d'un développement soutenu à long terme;

"vii) définir, dans le contexte de la rationalisation du développement de l'énergie et du processus de transition des sources d'énergie traditionnelles aux non-traditionnelles, un modèle énergétique qui, tenant compte du fait qu'à court et moyen terme les hydrocarbures continueront de former la base énergétique de la région, favorise la transition ordonnée d'une économie basée sur les hydrocarbures à une autre qui accorde une importance croissante au rôle des sources renouvelables, tout en diversifiant l'approvisionnement et en renforçant celui d'origine nationale;

"viii) préserver et favoriser l'authenticité et l'identité culturelle ainsi que la maintien de styles de vie propres;

"ix) exercer librement une souveraineté totale et permanente, qui comprend la possession, l'usage et la disposition sur toute sa richesse, ses ressources naturelles et ses activités économiques;

"x) renforcer l'intégration et les différentes modalités de coopération entre les pays de la région pour multiplier les échanges commerciaux internationaux, mieux utiliser les ressources naturelles et renforcer la capacité de négociation commune, pour ainsi élargir l'éventail des moyens conduisant à une intensification du développement économique et social et à une intégration plus adéquate au sein de l'économie mondiale; et

/"xi) promouvoir

"xi) promouvoir la transformation des structures des relations économiques externes visant à instaurer un nouvel ordre économique international et à mettre en pratique les postulats de la charte des droits et des devoirs économiques des Etats pour surmonter les situations de dépendance, obtenir une participation effective aux processus de décision internationaux et créer les conditions adéquates dans le fonctionnement des comptes extérieurs des balances de paiements.

c) Le chapitre III, le plus long et le plus important, contient le Programme d'action régional proprement dit qui, dans le contexte de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les années 80, définit les grandes lignes et les orientations en matière de politique économique et sociale indispensables à l'application du Programme et comprend une section complémentaire relative aux aspects institutionnels.

i) En ce qui concerne le développement économique et social national, dont traite la première partie du Programme, on signale que "pour assurer un processus de diversification, d'intégration et de renforcement croissants des économies nationales ainsi que pour jeter les bases qui contribueront à l'exécution d'une politique sociale", il est indispensable "d'accélérer le rythme de croissance et la transformation productive et technique de l'économie". En ce qui concerne le secteur rural, on considère "qu'il constitue dans beaucoup de pays latino-américains celui où les problèmes de pauvreté, de marginalité et de sous-emploi se manifestent avec le plus d'intensité". Par conséquent, "les stratégies de développement devront envisager des mesures spécifiques pour les résoudre et éviter les politiques qui contribuent à les aggraver". Le Programme signale également que "l'industrialisation est un composant fondamental de la politique de développement économique et social et notamment des mesures destinées à accorder davantage d'autonomie à la conduite du processus de développement, à obtenir des relations commerciales avec l'extérieur plus équilibrées et une répartition plus équitable du revenu et de la consommation". Il souligne également que "la croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer pleinement le développement social et humain". Pour atteindre cet objectif, "il est indispensable que les fruits de la croissance économique soient répartis de façon plus équitable parmi les groupes défavorisés du développement", par l'application de mesures pertinentes dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne les problèmes d'éducation, de santé et de logement. Ceci permettra, "avec la participation de tous les groupes sociaux, de bâtir des sociétés plus justes et intégrées, autonomes, qui offriront l'homme de véritables possibilités d'épanouissement".

ii) Pour fonder ce que l'on décrit comme la dimension externe du Programme d'action régional contenue dans les chapitres 2, 3 et 4 dudit Programme, on considère que si l'actuelle structure des relations économiques externes se maintient au cours des années 80, les possibilités d'intensifier et d'améliorer la qualité du développement de l'Amérique latine continueront de se heurter à des difficultés croissantes dérivant d'un comportement probablement défavorable de l'économie mondiale et notamment des économies industrialisées. Par conséquent, priorité absolue est accordée au niveau des relations entre pays en développement à la coopération intra-latino-américaine et certaines perspectives encourageantes sont signalées en matière de coopération avec d'autres zones en développement. Les initiatives proposées dans ces deux domaines permettront de renforcer substantiellement la croissance de l'Amérique latine, et viendront s'ajouter aux éléments dynamiques qui dérivent de l'expansion et de la restructuration des marchés nationaux des pays de la région. A cet égard, le Programme d'action

/régional signale



régional signale qu'il est indiscutable que "l'intégration et les différentes modalités de coopération entre les pays de la région continueront de constituer un des instruments les plus puissants pour augmenter le volume des échanges commerciaux internationaux, d'assurer la sécurité alimentaire, mieux utiliser les ressources naturelles et financières, renforcer la coopération avec le reste du monde en développement, raffermir la capacité de négociation auprès des pays industrialisés au niveau des instances internationales et des sociétés transnationales et, en général, prendre les mesures pertinentes pour accélérer le développement économique et social des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et favoriser leur intégration plus adéquate au sein de l'économie mondiale. Par conséquent, "il est indispensable de favoriser, avec toute la volonté politique et les mesures concrètes nécessaires, les mécanismes d'intégration et de coopération en vigueur dans la région, ainsi que de continuer à progresser dans la recherche et l'application d'instruments et de modalités de coopération qui les complètent et les perfectionnent". A cet effet, le Programme envisage les diverses modalités de coopération et d'intégration latino-américaines, non seulement au niveau du commerce mais également en ce qui concerne les ressources naturelles, l'énergie, l'industrie, l'agriculture et l'alimentation, la science et la technique, la coopération avec les pays en situation spéciale, les négociations avec les sociétés transnationales et les problèmes monétaires et financiers; dans tous ces domaines, il propose une série de mesures d'action immédiate, axées notamment sur les "situations d'extrême gravité des pays les moins avancés de la région". Le Programme d'action régional souligne ensuite que la coopération avec d'autres régions en développement est non seulement indispensable en tant que telle, mais qu'elle contribuera aussi à renforcer la croissance, l'union, la cohésion et la solidarité des pays en développement ainsi que leur capacité de négociation avec les pays développés. Le Programme recommande notamment diverses mesures en matière de commerce et de produits de base, coopération technique, technologie, alimentation, énergie et industrialisation. Dans le domaine de la coopération avec les pays développés, le Programme d'action régional souligne que l'Amérique latine doit entreprendre une action commune vigoureuse, cohérente, basée sur les positions fondamentales de l'ensemble des pays en développement, en vue, notamment, d'incorporer, à l'ordre du jour des négociations globales soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, la gamme des problèmes qui les touchent et les sujets qui les intéressent. Il est également recommandé que l'Amérique latine continue d'élaborer et d'appliquer des mécanismes de défense pour contrecarrer les effets nefastes des tendances défavorables qui caractérisent l'économie internationale actuelle. A cet effet, le Programme envisage un ensemble de mesures concernant le commerce international, en tenant compte particulièrement des tendances protectionnistes des pays développés et, en général, des difficultés auxquelles se heurte l'écoulement à des prix rémunérateurs des exportations des produits de base et manufacturés; concernant le financement externe et les problèmes monétaires; l'énergie; l'agriculture et l'alimentation; les sociétés transnationales; la technologie; la restructuration industrielle mondiale; le transport, et la coopération avec les régions développées en général, en particulier avec les Etats-Unis et la Communauté économique européenne. Et enfin, à titre de manifestation concrète de l'importance attribuée par les gouvernements membres de la région à l'application de ce Programme, la partie finale du document adopté établit des mécanismes et des procédures institutionnelles destinées à son évaluation et révision périodiques au sein

du système de la CEPAL, notamment en ce qui concerne le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN), dont les activités, selon le Programme d'action régional, "doivent être renforcées et élargies" vu "sa qualité d'organisme fondamental pour la réalisation des tâches d'analyse et d'évaluation" de la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement et du Programme régional d'action, raison pour laquelle le CEGAN "se réunira au moins une fois par an".

6. Dans le domaine des aspects institutionnels, la Commission, au cours de sa dix-neuvième session, a tenu compte des directives et des mandats pertinents émanés tant de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social que de la Commission elle-même ou de son Comité plénier, notamment en ce qui concerne les attributions et les responsabilités nouvelles et élargies qui ont été attribuées aux commissions régionales dans le cadre du processus de restructuration des secteurs économique et social des Nations Unies, ainsi que le rôle qui leur incombe au niveau régional dans l'application, révision et évaluation de la nouvelle Stratégie internationale du développement. A cet égard, le Comité plénier de la CEPAL avait adopté précédemment la résolution 419 (PLEN. 14),<sup>2/</sup> aux termes de laquelle il a été décidé de maintenir fondamentalement la structure institutionnelle actuelle du système de la CEPAL en rationalisant davantage ses mécanismes, procédures et réunions, et en apportant à ce processus certaines modifications destinées entre autres, à adapter le schéma de conférences et de réunions du système de la CEPAL au cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale.

i) Au cours de sa dix-neuvième session, la Commission a complété ces ajustements par la résolution 432 (XIX), aux termes de laquelle elle adopte le programme de travail du système de la CEPAL - y compris l'ILPES et le CELADE - pour la période 1982-1983, ainsi que le calendrier de conférences de la CEPAL; selon ce dernier, la vingtième session de la CEPAL se tiendra en 1984 et, à partir de cette date, les sessions biennales se tiendront les années paires au lieu des années impaires, ce qui permettra de mieux préparer et coordonner les programmes et les budgets du système de la CEPAL dans le cadre du cycle budgétaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les sessions biennales de la Commission et les réunions du Comité plénier - pour les années au cours desquelles la Commission ne se réunira pas - serviront de centres de coordination pour organiser les autres réunions du système de la CEPAL et seront normalement précédées d'une réunion du CEGAN pour que ce dernier puisse assumer les responsabilités et les fonctions qui lui incombent en vertu des mandats émanés de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission elle-même ou de son Comité plénier, notamment en ce qui concerne l'application, l'évaluation et la révision de la Stratégie internationale du développement au niveau régional.

---

<sup>2/</sup> Voir document E/CEPAL/G. 1142 qui contient le rapport de la quatorzième session du Comité plénier de la CEPAL, tenue au siège des Nations Unies à New York, le 20 Novembre 1980.

ii) Dans sa résolution 425 (XIX) sur les aspects institutionnels, la Commission décide, entre autres, que le système de la CEPAL "accorde la plus haute priorité aux études et actions dont il est fait mention dans le Programme d'action régional", qu'il "resserre ses rapports avec les organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération économique latino-américains et leur accorde son plein appui; qu'il effectue en temps opportun les études dont le chargera le CEGAN et qu'il prépare efficacement les réunions que tiendra cet organe en effectuant, pour ce faire, des consultations préalables et en mettant au point le matériel nécessaire, en ce qui concerne les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action régional", et que "dans le cadre du Programme d'action régional, il accorde, en effectuant des études, tout l'appui nécessaire et possible aux réunions de haut niveau visées à la décision 101 du Conseil latino-américain du SELA qui se tiendront dans le cadre du SELA". La Commission décide également que "le CEGAN se réunisse au moins une fois par an pour remplir les fonctions qui lui ont été confiées et pour analyser d'autres questions liées au Programme d'action régional". En outre, elle prie instamment "le système des Nations Unies d'accorder tout l'appui nécessaire à la CEPAL afin que cet organisme puisse effectuer les études et exercer les fonctions qui lui ont été confiées en vertu du Programme d'action régional, dans la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier de la CEPAL et des résolutions 32/197 et 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies", et décide de convoquer début 1982 une réunion extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL.

iii) D'autre part, aux termes de sa résolution 433 (XIX) sur l'établissement de priorités dans le programme de travail du système de la CEPAL, la Commission décide de demander au Secrétaire exécutif de veiller à ce que le Comité plénier "inscrive, à sa réunion de 1982, la révision du processus de planification et de programmation de la CEPAL au nombre des principaux points de son ordre du jour", et également "que les réunions annuelles du CEGAN convoquées pour évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action régional formulent des suggestions quant aux priorités dont les Etats membres de la CEPAL devront tenir compte lors de l'adoption du programme de travail".

iv) Lors de l'établissement des priorités dans le programme de travail du système de la CEPAL, il sera procédé aux modifications pertinentes en vertu des mandats et objectifs émanés du Programme d'action régional et d'autres résolutions adoptées par les gouvernements membres. Tout ceci devra se traduire de façon adéquate et opportune dans les programmes de travail biennaux et dans le projet de plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989, qui sera soumis à l'adoption de l'Assemblée générale des Nations Unies fin 1982, conformément aux dispositions de la résolution 434 (XIX) adoptée par la Commission.

7. En ce qui concerne la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et la coordination de ces dernières au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organismes internationaux, la Commission a adopté diverses résolutions.

i) A cet égard, la résolution 431 (XIX) stipule, entre autres, les principales fonctions qui incombent à la CEPAL; elle prie l'Assemblée générale de "prendre les mesures permettant à la CEPAL d'apporter une contribution régionale à la formulation de politiques mondiales par les instances compétentes des Nations Unies et de participer pleinement à l'application, au niveau régional, des décisions prises à l'échelon mondial par ces instances en matière de politique et de programmes"; elle insiste auprès "des

/organisations et

organisations et organismes compétents du système des Nations Unies pour qu'ils continuent à entériner des accords interinstitutionnels avec la CEPAL" et prie instamment l'Assemblée générale "d'assurer l'affectation de ressources budgétaires suffisantes pour permettre au Secrétariat de la Commission d'assumer les fonctions élargies et renforcées dans le cadre du processus de restructuration et, en particulier, d'accorder le statut permanent au poste temporaire précité "dans le paragraphe 7 de ladite résolution", et également d'allouer les ressources propres à renforcer le processus de planification biennale et à moyen terme du programme de travail de la Commission.

ii) Pour compléter les efforts de rationalisation et renforcer la coordination des activités, non seulement au sein du système des Nations Unies mais aussi avec d'autres organismes internationaux qui travaillent également dans le contexte latino-américain, la Commission, dans sa résolution 429 (XIX), demande au Secrétaire exécutif de la CEPAL de "soumettre à la Banque interaméricaine de développement le Programme d'action régional pour l'Amérique latine dans les années 80 émané de la dix-neuvième session de la CEPAL, afin que la Banque en tienne pleinement compte dans les travaux préparatoires qu'elle mène pour définir les fonctions et les principes qui régiront le rôle de la BID durant la décennie 1980".

iii) Dans sa résolution 437 (XIX) la Commission demande également au Secrétariat de la CEPAL "d'effectuer et de présenter une étude complète sur les possibilités de fournir une information économique et commerciale actualisée aux pays en développement de la région qui en font la demande, pour que ceux-ci puissent créer des unités d'information économique et commerciale ou perfectionner celles dont ils disposent déjà, ce qui faciliterait leurs prises de décisions politiques et leur permettrait de prendre une part plus active aux négociations internationales et bilatérales".

iv) Un autre aspect des efforts de rationalisation et de meilleure intégration des activités au sein du système de la CEPAL est abordé par la résolution 435 (XIX) sur l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), et la 436 (XIX) concernant la décentralisation et le renforcement du Centre latino-américain de démographie (CELADE). Dans la première, la Commission recommande entre autres, que soit maintenu l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et celui provenant d'autres sources dont a besoin l'ILPES, et demande à tous les gouvernements de déterminer "des contributions fixes" à cet effet. Dans la deuxième résolution, la Commission recommande que "pour agiliser l'exécution du Programme régional sur la population" conformément aux mandats et objectifs adoptés par les gouvernements membres de la CEPAL "le CEGAN soit chargé d'évaluer la bonne marche des activités" du CELADE ainsi que "de proposer les mesures propres à améliorer l'application de son programme de travail"; elle prie instamment le Directeur exécutif du PNUAP de "continuer à apporter le concours financier nécessaire au CELADE" et demande en outre "aux gouvernements membres de la CEPAL qui sont en mesure de le faire, d'apporter de ressources accrues au CELADE"; elle prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL "d'effectuer les démarches nécessaires pour renforcer et élargir, dans le court terme, les activités que mène le bureau du CELADE installé à Costa Rica" et recommande "que les nouvelles activités découlant de l'obtention de fonds supplémentaires soient exécutées, au premier chef, au bureau du CELADE de San José, avec les effectifs nécessaires, de façon à renforcer la présence de la Commission

régionale en Amérique centrale et dans les Caraïbes dans le cadre des activités dérivées de la décentralisation et conformément à la poursuite effective des travaux du CELADE".

8. D'autres résolutions adoptées par la Commission au cours de sa dix-neuvième session, bien qu'elles concernent des aspects ou des secteurs déterminés, comme l'énergie, styles de développement et systèmes alimentaires, commerce agricole et sécurité alimentaire, commerce international et accès aux marchés, ou encore abordent des programmes plus généraux - le développement des zones critiques ou l'intégration physique des zones internes de l'Amérique latine -, tendent également à atteindre les objectifs établis dans le Programme d'action régional.

i) Dans la résolution 423 (XIX), la Commission note "avec satisfaction que les pays intéressés se rallient à l'idée d'une intégration physique de l'Amérique latine", décide "d'appuyer la tenue d'une réunion internationale sur l'interconnexion des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata", et décide, en outre, en ce qui a trait à la route bolivarienne construite en bordure de la forêt vierge, "que les pays intéressés soumettent, à cette réunion, les programmes de construction routière correspondants afin de déterminer la date à laquelle cette grande voie d'interconnexion continentale pourra être disponible".

ii) La résolution 424 (XIX) rappelle que la nouvelle Stratégie internationale du développement ainsi que le Programme d'action régional soulignent que "les efforts devront se concentrer sur le développement des zones présentant un intérêt pour les pays les moins avancés en matière de développement économique", et qu'il convient "d'incorporer l'intérieur du continent à l'activité économique" de la région; et décide de mettre sur pied un bureau spécialisé de la CEPAL à La Paz chargé d'étudier et d'analyser le problème des zones critiques; elle demande au PNUD d'accorder la plus haute priorité audit programme dans l'affectation de ressources destinées aux fonds régionaux pour la prochaine période biennale et finalement prie instamment les institutions du système financier international de "s'associer au projet et de lui prêter tout leur concours".

iii) En ce qui concerne l'énergie, la Commission, dans sa résolution 426 (XIX), décide que "le Secrétariat de la CEPAL doit continuer, en étroite coordination avec l'OLADE et les institutions compétentes du système des Nations Unies, à prêter son concours aux pays de la région qui en feraient la demande pour les aider à prendre des mesures propres à atténuer les problèmes auxquels ils se heurtent du fait de la pénurie de sources d'énergie ainsi qu'à structurer leurs plans et politiques dans ce domaine"; "effectuer des études sur les ressources énergétiques disponibles"; "aider pleinement le secrétariat de l'OLADE à élaborer et mettre en oeuvre le Programme de coopération énergétique latino-américaine" et, en général, effectuer les études destinées à aider les pays à entreprendre les actions dérivées de l'exécution du Programme d'action régional en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que les mesures qui émaneront de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se tiendra à Nairobi en août 1981.

iv) Tenant compte du fait "qu'on s'accorde généralement à penser que l'un des objectifs prioritaires du développement est l'atteinte de la sécurité alimentaire", c'est-à-dire l'accès régulier "de tous les individus de la

société aux aliments nécessaires au plein épanouissement de leur potentiel biologique", la Commission, dans sa résolution 427 (XIX), charge le Secrétariat de la CEPAL de s'attacher, durant les années 80, "à l'analyse du rapport existant entre types de développement et systèmes alimentaires, en se consacrant particulièrement à l'étude des problèmes que pose la modernisation ou la modification des structures économiques dans le processus de développement, notamment de celles qui découlent des rapports entre population, éducation, santé, logement, et agriculture et industrie, afin de dégager des méthodologies de planification appropriées": elle invite les institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment la FAO et l'ONUDI, ainsi que le SELA, à participer à cette analyse dont les résultats devront être présentés au Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN). D'autre part, dans sa résolution 428 (XIX) sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire, la Commission demande aux gouvernements de la région "de coordonner davantage leurs démarches auprès des organismes internationaux pour obtenir de meilleures conditions pour la vente de leurs produits agricoles"; décide "d'appuyer le fonctionnement des mécanismes régionaux d'information sur les excédents, les carences et les prix, de manière à stimuler le commerce de produits alimentaires au sein de la région et d'appuyer des activités afférentes, y compris celles qui ont déjà été exécutées au niveau du SELA"; et décide finalement "de promouvoir au niveau des organismes régionaux spécialisés la réalisation d'une étude indispensable à l'obtention de la sécurité alimentaire et des mesures susceptibles de la concrétiser efficacement, avec le concours des pays en développement qui sont à la fois producteurs de denrées alimentaires".

9. En matière de coopération entre pays et régions en développement la Commission a adopté trois résolutions :

i) Tenant compte des recommandations du Comité sur la coopération entre pays et régions en développement de la dix-neuvième session 3/ la Commission a adopté la résolution 438 (XIX), dans laquelle elle prend note des diverses activités entreprises par le système de la CEPAL dans ce domaine, demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts à cet égard, et prie également les gouvernements des pays membres ainsi que les secrétariats des organisations internationales et régionales pertinentes d'appuyer au maximum les activités destinées à promouvoir la coopération technique et économique entre les pays et régions en développement. De plus, dans sa résolution 439 (XIX), elle souligne l'importance que revêt la Conférence de haut niveau sur la coopération économique

---

3/ Dans sa résolution 419 (PLEN.14), paragraphe h), le Comité plénier de la CEPAL décide que "sans préjudice des conférences ou réunions techniques qui seront convoquées de temps en temps au niveau régional, à chaque session biennale de la Commission, les comités de session devront aborder les questions suivantes: i) la coopération entre pays et régions en développement; ii) les établissements humains, et iii) les ressources hydriques en vertu des dispositions des résolutions 387 (XVIII), 407 (XVIII) et 411 (XVIII) de la CEPAL".

entre pays en développement qui se tiendra à Caracas en 1981 et demande au Secrétaire exécutif de la CEPAL d'étudier, en collaboration et consultation étroite avec les organisations internationales et régionales compétentes, notamment le SELA, "les avis consultatifs qu'il pourrait fournir et les études qu'il pourrait élaborer" à la lumière des résultats qui émaneront de cette Conférence.

ii) La Commission a adopté également la résolution 440 (XIX) sur la coopération technique et économique entre les pays des Caraïbes et les autres pays de la région, émanée du comité chargé d'étudier le programme de travail du système de la CEPAL. Cette résolution prie, entre autres, les pays des gouvernements membres de la Commission et les secrétariats des groupes pertinents des pays de la région "de redoubler d'efforts pour établir des possibilités spécifiques de coopération technique et économique susceptibles d'être menées à bien entre les pays des Caraïbes et le reste des pays latino-américains dans le but d'établir de nouveaux liens de coopération et de solidarité entre eux ou de renforcer ceux qui existent déjà", et demande au Secrétaire exécutif de la CEPAL de réaliser des études et des activités opérationnelles propres à faciliter l'atteinte de ces objectifs dans un bref délai.

10. Le Comité des ressources hydriques de la dix-neuvième session de la CEPAL a adopté trois projets de résolution qui furent ensuite ratifiés par la Commission. Dans la résolution 441 (XIX), la Commission exprime son soutien à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement des Nations Unies, demande aux gouvernements de créer des comités d'action nationale au niveau ministériel et de procéder à l'élaboration du plan d'action national dans ce domaine, de leur accorder une priorité suffisante dans leurs plans de développement globaux, et leur demande de présenter des rapports sur les progrès accomplis à la prochaine session de la CEPAL. Dans la résolution 442 (XIX), la Commission recommande d'autres mesures destinées à faciliter la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement en Amérique latine, signale en particulier l'utilisation des ressources hydriques, et recommande "de continuer à encourager la coopération horizontale dans le domaine de l'aménagement des bassins". Ces aspects et d'autres connexes sont également abordés dans la résolution 443 (XIX) sur le programme de travail en matière de ressources hydriques adopté par la Commission.

11. A la lumière des recommandations du Comité des établissements humains de la dix-neuvième session, la Commission a adopté la résolution 444 (XIX), aux termes de laquelle, entre autres, elle décide "d'accorder au thème des établissements humains la spécificité et l'importance qu'il requiert au sein des activités de la CEPAL"; prie instamment le Secrétaire exécutif "d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les ressources qui permettraient d'exécuter de façon appropriée le Programme régional des établissements humains" et "de renforcer les liens de coopération et de coordination en matière d'établissements humains" avec le Directeur exécutif du Centre HABITAT et demande également, "que soit soumise à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, par le biais du Secrétaire général des Nations Unies, une proposition visant à transformer les postes d'assistants temporaires approuvés pour la région en 1981 en postes permanents en 1982".

II. ACTIVITES DU SYSTEME DE LA CEPAL DEPUIS  
LA DIX-HUITIEME SESSION

12. Ce rapport d'activités de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) couvre la période comprise entre le 27 avril 1979 et le 3 mai 1981.
13. Les activités réalisées durant la période biennale dans le cadre de divers programmes et sous-programmes dérivent essentiellement du Proyecto de Programa de Trabajo 1979-1981 (Projet de programme de travail 1979-1981) (document E/CEPAL/1068), qui fut soumis à la dix-huitième session de la Commission et adopté, avec les amendements apportés conformément aux résolutions et décisions de la Commission au cours de ladite session, par les gouvernements membres par la résolution 401 (XVIII).
14. Ce rapport biennal a pour but de permettre aux pays membres de réaliser une première évaluation ou, du moins, de donner une appréciation préliminaire du degré de réalisation du programme de travail susmentionné. A cet effet, plusieurs modifications ont également été apportées quant à la présentation du rapport biennal d'activités.
15. Pour la réalisation de n'importe quel type d'évaluation, il faut tenir compte de la disparité entre les ressources disponibles et les divers mandats dont est chargé le Secrétariat, 4/ raison pour laquelle certains de ces mandats n'ont pu être appliqués de façon opportune et fidèle. De plus, les changements en matière d'activités ou la réaffectation de ressources qui ont pu avoir lieu dans les sous-programmes, sont dues également à la souplesse indispensable que doit avoir tout programme de travail pour affronter tous les nouveaux problèmes auxquels se heurte le développement de la région qui surgissent après l'adoption dudit programme et qui découlent des changements économiques, sociaux et politiques qui se manifestent au niveau mondial, régional et national.
16. D'autre part, et tout en soulignant les activités et les questions les plus importantes ou récentes, ce rapport a pour but de résumer les activités accomplies par le Secrétariat au cours de la période biennale. 5/ A cet égard,

---

4/ A cet égard voir le document intitulé El problema de las nuevas responsabilidades y la limitación de recursos (Le problème des nouvelles responsabilités et la limitation des ressources) (E/CEPAL/G.1138), soumis à la quatorzième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL (New York, 20 novembre 1980).

5/ Il s'agit seulement d'une sélection d'activités étant donné qu'il est manifestement impossible de citer toutes ces dernières dans cette brève introduction ou de prétendre résumer en quelques lignes le rapport biennal d'activités présenté ci-après.



d'égale importance ont été les activités accomplies pour donner suite à la résolution 386 (XVIII) de la Commission qui a trait aux préparatifs et contributions de la CEPAL à l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action régional pour sa mise en oeuvre.

17. Le problème énergétique auquel continuent de se heurter la plupart des pays de la région a également constitué un sujet central au cours de la période biennale. Les activités respectives dérivent d'une part de l'application de la résolution 413 (XVIII) relative à une étude sur l'impact des hausses du prix du pétrole dans les pays latino-américains importateurs de ressources énergétiques et, d'autre part, des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

18. La coopération technique entre pays et régions en développement a également fait l'objet de nombreuses activités. Ne mentionnons, par exemple, que celles qui tendent à l'amélioration des systèmes d'information pour l'adoption de décisions en matière de transport ferroviaire, la coopération entre organisations de planification et la réunion entre représentants de l'industrie mécanique d'Amérique latine et de l'Inde.

19. En outre, en matière de ressources hydriques, les activités ont été destinées à appuyer l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata, avec une attention particulière pour les activités dérivées de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

20. En ce qui concerne les problèmes de développement économique, il faut signaler les études sur les politiques économiques appliquées ou en cours d'exécution dans plusieurs pays d'Amérique latine.

21. Dans le secteur agricole, une étude a été effectuée sur les diverses politiques adoptées par le Gouvernement du Mexique en vue de promouvoir le secteur agricole durant la période 1947-1979, ainsi que deux autres études de pays (Bolivie et Equateur) sur les termes d'échange entre l'agriculture et le reste de l'économie.

22. Dans le domaine du commerce international, diverses études ont été réalisées sur des problèmes spécifiques de relations commerciales avec certains pays ou régions (les Etats-Unis, la Communauté économique européenne, l'Europe de l'Est, etc.) et sur des problèmes relatifs à la recrudescence du protectionnisme dans les pays développés. En ce qui concerne les processus d'intégration, il faut mentionner le Séminaire technique sur l'intégration et la coopération en Amérique latine. Dans ce même domaine, le Secrétariat a prêté sa collaboration au Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) et à l'ALALC dans sons processus de restructuration et adoption du nouveau traité-cadre qui donna naissance à l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI); en outre, un accord de coopération a été souscrit avec le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain (SELA).

23. Le Secrétariat de la CEPAL a également accordé une attention spéciale à d'autres sujets tels que l'extrême pauvreté dans la région, l'insertion de la variable de l'environnement dans les styles de développement, et la situation actuelle, les perspectives d'approvisionnement et la production de biens d'équipement dans la région.

24. Et enfin, et précisément à titre d'exemples des multiples activités accomplies par le Secrétariat de la CEPAL, il convient de mentionner la réalisation de conférences régionales sur le développement industriel, les établissements humains et l'intégration de la femme au développement; la réunion technique régionale et le séminaire régional dans le cadre des travaux préparatoires de l'Année internationale des personnes handicapées et les deux réunions d'experts en facilitation du commerce et du transport international.

#### A. ACTIVITES DES ORGANES AUXILIAIRES ET COMITES SPECIAUX

25. Cette partie du rapport résume les activités du Comité plénier de la CEPAL, du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), du Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain et ses organes auxiliaires, du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) et de la Réunion du bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme dans le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

##### Comité plénier

26. Le Comité plénier, composé par les 36 gouvernements membres de la CEPAL, s'est réuni trois fois au cours de la période envisagée.

27. Lors de la douzième session effectuée au siège des Nations Unies à New York, les 27 et 28 septembre 1979, les gouvernements membres de la CEPAL se sont préoccupés de l'aide au Gouvernement de Nicaragua pour la reconstruction de ce pays après un long conflit qui provoqua de graves dommages économiques. Dans une résolution adoptée durant cette réunion, les gouvernements ont décidé d'octroyer une aide et ont donné les instructions dans ce sens aux divers organismes des Nations Unies pour qu'ils prêtent toute l'assistance nécessaire.

28. Le Comité plénier de la CEPAL a tenu sa treizième session extraordinaire le 19 octobre 1979 au siège des Nations Unies, pour étudier les graves séquelles laissées par les ouragans David et Federico à la Dominique et en République Dominicaine, deux mois auparavant. Une résolution a été adoptée demandant aux pays membres de prêter leur aide pour la reconstruction de ces deux pays des Caraïbes.

29. Le Comité plénier a effectué sa quatorzième session extraordinaire au siège des Nations Unies à New York, le 20 Novembre 1980, pour envisager l'adoption de nouvelles mesures destinées à améliorer le fonctionnement institutionnel du système de la CEPAL, conformément aux instructions du Conseil économique et

/social et

social et de l'Assemblée générale sur la restructuration des Nations Unies (notamment la résolution 32/197 de l'Assemblée générale). Trois résolutions ont été adoptées concernant respectivement:

- a) Des mesures propres à rationaliser la structure et en particulier le plan biennal des réunions du système de la CEPAL;
- b) Le rapport du Comité de développement et coopération des Caraïbes sur sa cinquième session, et
- c) Le financement des activités du Centre latino-américain de démographie (CELADE).

30. Au cours de cette réunion, plusieurs gouvernements membres ont manifesté leur préoccupation face à la disparité croissante entre les responsabilités et les tâches assignées au Secrétariat de la CEPAL et les ressources limitées dont il dispose, soulignant qu'il conviendrait que le Secrétaire exécutif de la Commission consulte les gouvernements membres pour avoir accès à d'autres sources de financement.

Comité de développement et de coopération des  
Caraïbes (CDCC)

31. Durant la période envisagée, le CDCC a tenu sa cinquième session à Kingston, Jamaïque, du 4 au 10 juin 1980.

32. Au cours de cette session, les gouvernements membres ont établi des priorités pour le programme de travail du secrétariat du CDCC, dont s'occupe principalement le bureau sous-régional de la CEPAL pour les Caraïbes à Port-of-Spain, et ont formulé certaines recommandations concernant le rôle et le fonctionnement du CDCC. Plus concrètement, le Comité a recommandé que le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes reçoive davantage d'indépendance et de ressources pour mener à bien son travail. Le Comité a également insisté sur le fait que le secrétariat du CDCC établisse des liens plus étroits de collaboration entre le CDCC et le Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique.

Comité de coopération économique de l'Isthme  
centraméricain (CCE)

33. Bien que ce Comité n'ait pas prévu de réunions durant la période envisagée, la Commission interinstitutionnelle pour l'application des décisions du CCE a tenue ses huitième et neuvième réunions. La Commission a examiné la façon dont ont été mises en pratique les recommandations du Comité et a également abordé deux sujets importants: i) analyse des processus d'octroi de coopération technique internationale pour le processus d'intégration centraméricain; ii) examen de l'application des décisions adoptées par le CCE au cours de sa dixième réunion et de l'opportunité de convoquer une nouvelle réunion du Comité.

/Comité d'experts

Comité d'experts gouvernementaux de  
haut niveau (CEGAN)

34. Le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau a tenu sa cinquième réunion à Quito, Equateur, du 9 au 13 mars 1981. Les membres du Comité ont analysé le document élaboré par le Secrétariat de la CEPAL sur le développement de l'Amérique latine dans les années 80.

Bureau de la Conférence régionale sur l'intégration de la  
femme au développement économique et social de  
l'Amérique latine et des Caraïbes

35. Conformément aux dispositions du paragraphe 88 du Plan d'action régional sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Bureau a tenu sa quatrième réunion à Quito, Equateur, les 9 et 10 mars 1981.

B. AUTRES ACTIVITES 6/

Programme 210: Alimentation et agriculture

Synthèse

36. Les activités du programme accomplies directement par la Division agricole mixte CFPAL/FAO au cours de la période biennale envisagée par le présent rapport ont porté sur quatre domaines principaux: i) l'analyse et l'interprétation de l'évolution sectorielle et la formulation d'alternatives et d'analyses perspectives. Ces antécédents ont été utilisés dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles; ii) la formation de personnel gouvernemental en matière de planification et de programmation du développement agricole, rural et alimentaire; iii) l'aide aux pays dans leurs activités de planification, élaboration de politiques, programmes et projets sectoriels, soit directement sous la forme de missions, ou indirectement par des documents, et iv) la collaboration avec des organismes régionaux de coopération et intégration. En outre, la Division a affecté deux fonctionnaires à temps plein à deux projets interinstitutionnels, à savoir le Projet interinstitutions de promotion de politiques d'alimentation et nutrition (PIA/PNAV) et le Projet régional de formation en planification, programmation et projets pour le développement agricole et rural (PROCADES).

Sous-programme	Base législative 7/ (Résolutions)	Principales activités accomplies dans la période envisagée par le présent rapport
210.1 Politiques, plans et programmes de développement agricole et d'alimentation	Résolution 3/76 de la Conférence latino- américaine CFPAL/FAO de l'alimentation (21-29 avril 1976)  Résolutions 362 (XVII), 365 (XVII), 386 (XVIII) et 402 (XVIII) de la CEPAL	1) Interprétation du développe- ment agricole (études sur l'investissement dans l'agriculture et sur l'agriculture paysanne. 2) Formation (PROCADES). 3) Fin du projet sur l'agri- culture et les relations intersectorielles. 4) Etude sur l'agriculture et l'énergie. 5) Fin du projet interinstitu- tionnel de promotion de politiques nationales d'alimentation et de nutrition.

6/ Les principaux documents émanés de ces activités au cours de la période considérée par le présent rapport sont classifiés par programmes dans l'annexe II. Dans le texte, ces documents sont identifiés par des numéros entre parenthèses qui correspondent à ceux qui figurent dans l'annexe.

7/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, volumes I à IV (A/33/6/Rev.1), New York, 1979, et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No.16 (E/1979/51), New York, 1979. Quant à la résolution 377 (XVII) qui n'est pas mentionnée dans la base législative sur le développement de la pêche dans les Caraïbes et dans laquelle on demande d'entreprendre des tâches communes avec la FAO, il convient de signaler que ces activités relèvent de la compétence exclusive de la FAO.

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités accomplies dans la période envisagée par le présent rapport
210.2 L'agriculture et ses possibi- lités de produc- tion à long terme en Amérique latine	Résolution 5/76 de la Conférence latino- américaine CEPAL/FAO de l'alimentation (21-29 avril 1976) Résolutions 366 (XVII), 386 (XVIII) et 401 (XVIII) de la CEPAL	<ol style="list-style-type: none"><li>6) Collaboration avec le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) (étude sur l'agriculture andine et approvisionnement en produits alimentaires dans les années 80) et collaboration avec le Système économique latinoaméricain (SELA) (document sur la coopération alimentaire).</li><li>7) Etudes sur l'organisation éventuelle d'associations de producteurs et d'exportateurs dans les Caraïbes.</li><li>8) Participation à la XVI Conférence régionale des Nations Unies sur l'agriculture et l'alimentation (FAO) (1-6 septembre 1980).</li><li>9) Aide aux gouvernements suivants: Equateur et Venezuela dans la formulation et mise en marche de plans et politiques agricoles; Guatemala et Nicaragua dans les activités de développement de production laitière et de viande.</li></ol>
210.3 Politiques agricoles en Amérique centrale et au Mexique	Résolution 152 (X/CCE) Résolution 375 (XVII) de la CEPAL	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Contribution au plan d'action régional de la Stratégie internationale du développement pour les années 80 (secteur agricole).</li><li>2) Collaboration avec la FAO dans l'examen des répercussions pour l'Amérique latine de l'étude intitulée "L'agriculture vers l'an 2000".</li></ol> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Aide aux gouvernements du Honduras et du Nicaragua en matière de développement agricole.</li><li>2) Fin du projet d'étude sur les diverses politiques agricoles mexicaines au cours de la période 1947-1979.</li></ol>

/Sous-programme 210.1:

Sous-programme 210.1: Politiques, plans et programmes de développement agricole et alimentaire

37. Les efforts de recherche se sont centrés sur deux points: la capitalisation dans l'agriculture et l'agriculture paysanne.
38. Dans le premier domaine, une étude a été élaborée sur l'investissement et l'accumulation dans l'agriculture. Une première version a fait l'objet d'une discussion interne et sera publiée prochainement. En outre, un document a été élaboré conjointement avec la FAO sur les ressources externes et le développement agricole et alimentaire de l'Amérique latine (LARC/80/6), et soumis à la seizième Conférence régionale de cet organisme (La Havane, Cuba, 1 au 6 septembre 1980).
39. Au cours de cette même Conférence, s'est également réunie une table ronde sur le thème de l'énergie et l'agriculture. Entre autres aspects, la table ronde a étudié les possibilités de remplacer une partie de l'énergie fossile par des ressources de biomasse, ainsi que les répercussions qu'on devrait attendre des mesures qui tendent à destiner une partie importante de la capacité de production alimentaire à celle de culture énergétique.
40. La discussion interne des premières versions d'études sur l'agriculture paysanne est conclue et une synthèse de ces dernières est en cours d'élaboration en vue de sa publication.
41. Les analyses réalisées sur les deux thèmes susmentionnés constituent un effort de recherche qui a pour but d'interpréter et d'expliquer d'une manière intégrale la dynamique et le fonctionnement de l'agriculture latino-américaine.<sup>8/</sup>
42. A ces activités s'ajoutent d'autres en matière de recherche et d'analyse du développement agricole.
43. Il a été mis fin au projet exécuté conjointement par la CEPAL et l'Agence canadienne de développement international (CIDA) <sup>9/</sup> "Conséquences sur le développement de l'évolution des termes de l'échange intersectoriel et d'autres mécanismes de transfert de ressources". A cet égard, deux documents ont été élaborés, un sur la Bolivie (1) et un autre sur l'Equateur. Un troisième document a été rédigé (2) et présenté au séminaire sur les styles de développement et l'environnement (Santiago du Chili, novembre 1979).
44. A la demande du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) il a été procédé à l'élaboration d'une étude sur l'agriculture andine et l'approvisionnement de produits alimentaires et autres produits agricoles dans les

---

<sup>8/</sup> Voir le sous-programme 210.2 dont les activités sont rattachées à celui-ci.

<sup>9/</sup> Le projet a démarré en juin 1977 et s'est terminé en mai 1979. Néanmoins, les deux documents mentionnés ont été publiés par la suite.

années 80. Ce travail dérive des principes directeurs du procès d'intégration andine réalisé par le Pacte Andin qui ont été étudiés par les présidents des pays membres de ce Pacte, lors de la réunion tenue en décembre 1980 à Santa Marta, Colombie.10/

45. Un document a été élaboré, en collaboration avec le SELA, sur l'Amérique latine face au problème alimentaire, qui fournit des éléments pour les négociations et énumère certaines mesures de coopération dans ledit domaine.11/

46. Le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, en collaboration avec la CNUCED, a élaboré deux études sur la possibilité d'organiser des associations sous-régionales de producteurs et exportateurs de certains produits de base (3) et (4). Ces études ont porté sur l'évolution et les modalités de ces productions agricoles, la structure de production, l'insuffisance des relations inter-sectorielles, les problèmes de production et de commercialisation, la carence de politiques d'exportation, et la faiblesse des mécanismes institutionnels tant au niveau national que régional. Diverses recommandations ont été formulées en vue de stimuler la création d'associations sous-régionales pour la production et exportation de riz, légumineuses, cultures maraîchères, agrumes et autres produits. On a cherché des ressources extra-budgétaires pour financer les activités relatives à la création de ces associations.

47. Avec l'aide de la CNUCED, une étude a été réalisée sur certains aspects de la situation de l'industrie du bois et certaines propositions ont été formulées quant à l'organisation d'une association sous-régionale de producteurs de bois dans les Caraïbes.

48. La Division a accordé une aide directe aux gouvernements de l'Equateur, du Venezuela, Guatemala et Nicaragua en matière de planification et de politiques agricoles. Au Guatemala et Nicaragua, cette aide a été octroyée en collaboration avec la FAO et dans le cadre des plans internationaux de coordination dans le développement laitier et de la viande; en Equateur et au Venezuela, un projet d'appui institutionnel et un autre relatif à l'examen de la stratégie de développement agricole ont été réalisés en collaboration avec la FAO.

49. Les activités réalisées dans le cadre du programme concernant l'alimentation et la nutrition ont trait à la participation dans le projet inter-institutions de promotion de politiques nationales d'alimentation et de nutrition (PIA/PNAM).12/ Ont également participé à ce projet des organismes

10/ On a collaboré également avec le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) dans d'autres domaines, tels que la population, la planification, les projections économiques, le développement industriel et le commerce international.

11/ De même, on a collaboré avec le SELA dans d'autres domaines conformément à l'accord de coopération souscrit entre les deux institutions en 1980.

12/ Ce projet a débuté en 1971 et s'est terminé en décembre 1980. Le 31 mars 1981 est la date prévue pour la fin des activités régionales qui comprennent la publication d'un guide méthodologique sur la planification alimentaire et nutritionnelle.



spécialisés du système des Nations Unies, l'Organisation panaméricaine de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et la FAO. Conformément au PIA/PNAN, quatre activités principales ont été réalisées:

a) Collaboration avec les gouvernements. Au cours de la période biennale, une aide particulière a été octroyée à trois pays (Bolivie, Haïti et République Dominicaine) dans la formulation de leurs politiques nationales d'alimentation et de nutrition. Cette coopération a consisté principalement en services consultatifs à des groupes techniques nationaux, l'élaboration de politiques de substitution et la mise en oeuvre de programmes et de projets concernant les problèmes alimentaires et de nutrition;

b) Analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle. Diverses études ont été élaborées, dont certaines ont été incorporées à des publications du projet et à d'autres documents concernant notamment des activités de formation;

c) Formation. Ce fut précisément un des domaines auquel a été accordée la plus grande attention au cours de cette période. Durant la période biennale, on a contribué au cours international de planification de politiques et de programmes d'alimentation (CIPAN/79) organisé par l'Institut de nutrition et de technologie des aliments du Chili, avec l'assistance technique du PIA/PNAN et sous les auspices de l'Organisation des Etats américains (OEA). On a également participé au cours de maîtrise en planification de politiques d'alimentation et nutrition de l'Université du Chili, et on a encouragé la participation d'élèves de divers pays de la région. En ce qui concerne ces dernières activités, ce travail a été réalisé conjointement avec l'Université des Nations Unies.

d) Publications. Outre le matériel didactique et technique publié pour les activités dans les pays, conformément au projet, un Bulletin périodique a été édité pour divulguer le thème de l'alimentation et la nutrition ainsi qu'un recueil de législation sur les politiques d'alimentation et nutrition dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. De même, un guide pour la planification alimentaire et nutritionnelle nationale est actuellement en cours d'élaboration, tant dans les aspects globaux que sectoriels, ainsi qu'à l'échelon central, régional et local. La publication de ce guide est prévue pour 1981.

50. Dans le cadre du projet, on a également participé à diverses réunions internationales, entre autres, la Conférence internationale sur la planification de l'alimentation et nutrition organisée par l'Institut de nutrition d'Amérique centrale et Panama (Antigua, Guatemala, 14 au 18 avril 1980), à laquelle a été présenté un document sur la coopération technique internationale dans le processus de planification alimentaire et nutritionnelle. En outre, sur l'invitation de l'OEA, on a participé à la Réunion d'experts sur le développement technologique de l'industrie alimentaire en Amérique latine (Washington, D.C., 18 au 22 février 1980); un document sur le rapport entre l'agriculture et l'industrie alimentaire a également été élaboré à l'intention de cette réunion.

51. D'autre part, un projet a été élaboré dans le but de déterminer les possibilités de coopération horizontale entre l'Afrique et l'Amérique latine en matière de production et de commercialisation de produits de climats chauds - humides et secs - et tempérés et d'élaboration de politiques pour le développement agricole.

52. En matière de formation dans le domaine agricole, outre l'activité de recherche et d'analyse destinée à l'élaboration de matériel didactique et à celle mentionnée dans le sous-programme 210.3, le programme régional de formation en planification, programmation et projets pour le développement agricole et rural a été mis en marche avec la participation de la FAO, la CEPAL, l'Institut latinoaméricain de planification économique et sociale (ILPES) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).<sup>13/</sup> La Division a affecté un fonctionnaire à temps plein à cette tâche et d'autres ont collaboré durant diverses périodes à des tâches d'enseignement pour les cours qui ont été dictés.

53. Au niveau régional ou sous-régional, et conjointement avec le Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) s'est tenu au cours du dernier trimestre de 1979 un cours sur la planification opérationnelle annuelle de l'agriculture, avec près de 30 participants de la sous-région andine. On prévoit pour 1981 la réalisation d'un cours de perfectionnement sur le système andin de planification agricole. D'autre part, divers travaux préparatoires ont été réalisés en vue du Séminaire international sur le développement rural intégré, prévu pour le second trimestre de 1981. En outre, un cours international sur le développement rural est actuellement en préparation conjointement avec le Centre de recherches de développement rural, prévu également en 1981. Ce cours durera six mois et y participeront environ 40 élèves provenant de divers pays de la région.

54. Quant au cours nationaux, on a collaboré dans le cadre du projet PNUD/FAO de renforcement de la planification de l'agriculture et de l'élevage en Equateur (ECU/78/006), à la réalisation d'un cours sur la planification de l'agriculture et de l'élevage (Quito, Equateur, 14 juillet au 12 septembre 1980) auquel ont participé 40 fonctionnaires du secteur public agricole équatorien.

55. Un cours d'introduction à la formulation, exécution et évaluation de programmes et projets alimentaires et nutritionnels (Guatemala, Guatemala, 27 octobre au 19 décembre 1980) a été organisé avec la collaboration de l'Institut de nutrition pour l'Amérique centrale et le Panama (INCAP) et le Secrétariat de planification du Honduras.

Sous-programme 210.2: L'agriculture et ses possibilités de production à long terme en Amérique latine

56. On a contribué à l'élaboration du programme d'action régional, pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/RES/35/56) adoptée par l'Assemblée générale, en ce qui concerne les pays d'Amérique latine (5).

57. Cette contribution s'est basée sur les conclusions qui dérivent de l'interprétation du développement agricole en Amérique latine (voir le sous-programme 210.1); il convient de mentionner la collaboration prêtée à la FAO

---

<sup>13/</sup> Il faut souligner néanmoins que même avant la mise en marche de ce projet, des activités de formation étaient déjà réalisées dans le domaine agricole.

en matière de formulation et révision d'une étude régionale pour l'Amérique latine par l'apport de nouvelles données d'analyse quant à la tendance historique et les perspectives du développement agricole de la région. Ce document a été soumis à la consultation d'experts sur les implications régionales de l'étude "L'agriculture vers l'an 2000 pour l'Amérique latine", Rio de Janeiro, Brésil, 27 au 31 octobre 1980.

Sous-programme 210.3: Politiques agricoles en Amérique centrale et au Mexique

58. 1980 a marqué la conclusion de l'étude sur les diverses politiques adoptées par le Gouvernement du Mexique pour encourager le secteur agricole au cours de la période 1947-1979, et leur incidence sur le développement économique et social du secteur rural (6). Ce travail a été réalisé avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international (CIDA).

59. Un programme spécial d'aide a été mené à bien dans le but de programmer le développement de l'industrie alimentaire au Mexique; pour ce faire un accord a été souscrit avec la Nacional Financiera S.A.

60. Certains éléments d'analyse et de programmation (7) ont également été apportés dans le cadre de l'appui technique apporté au programme sur le système alimentaire actuellement appliqué par le Gouvernement du Mexique.

61. Des progrès ont été accomplis dans les démarches visant à la souscription d'un accord entre la CEPAL et le Gouvernement du Mexique pour la réalisation d'une étude sur le rapport entre les styles de développement économique et les systèmes alimentaires en Amérique latine.

62. En Amérique centrale, on a collaboré avec le Conseil supérieur de planification économique du Honduras dans la révision du Plan de développement agricole et d'élevage proposé pour 1979-1983, ainsi que dans la formulation du plan d'action immédiate dudit secteur pour 1980-1981.

63. Le PNUD a contribué au financement des coûts directs de cette assistance, au compte du chiffre indicatif de planification correspondant au Honduras.

64. En 1980 et 1981, une aide a été accordée au Ministère de développement de l'agriculture et de l'élevage du Nicaragua en matière de formulation et d'évaluation de projets de développement d'agriculture et d'élevage, dans le cadre d'un accord souscrit par la CEPAL, l'ILPES et le gouvernement de ce pays, avec un financement de la Banque interaméricaine de développement (BID). En outre, des avis consultatifs ont été apportés au Gouvernement de Panama en matière de colonisation et de réforme agraire.

65. Un important programme de formation en matière de développement agricole et d'élevage a été exécuté dans le cadre d'un accord spécial souscrit entre le Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique, la CEPAL et l'ILPES.

/66. Finalement,

66. Finalement, diverses démarches ont été réalisées en vue d'obtenir le financement nécessaire pour mener à bien une étude de faisabilité en matière de production et d'exportation de cultures maraichères d'Amérique centrale vers le marché des Etats-Unis.

Programme 240: Questions et politiques de développement

Synthèse

67. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, il faut souligner les études concernant les politiques économiques appliquées dans divers pays de la région, les activités qui ont trait aux apports de la CEPAL à la préparation de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80 et l'élaboration d'un plan d'action régional pour son exécution.

68. De son côté, l'ILPES a réalisé diverses activités en matière de services consultatifs, formation, recherche et coopération entre organismes de planification.

Sous-programme	Base législative <u>14/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
240.1 Analyse des tendances économiques	Résolutions 310 (XIV), 320 (XV), 328 (XV), 386 (XVIII) et 388 (XVIII) de la Commission	1) Publication de l'Estudio Económico (Etude économique) d'Amérique latine 1978 et 1979. 2) Etude rétrospective du développement socioéconomique de l'Amérique centrale. 3) Assistance à la Junte gouvernemen- tale de reconstruction nationale du Nicaragua, ainsi qu'aux gouverne- ments de la République Dominicaine et de la Dominique.
240.2 Elaboration de stratégies et politiques	Résolutions 290(XII), 386 (XVIII) et 388 (XVIII) de la Commission	1) Fin d'une étude sur la politique économique au Pérou (1968-1977). 2) Analyse et évaluation des politiques économiques récentes dans les pays du Cône Sud. 3) Aide au Gouvernement du Panama et à la Junte gouvernementale de reconstruction nationale du Nicaragua.

14/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983,  
op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979,  
Supplément No. 16, op.cit.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
240.6 Analyse économique à court terme <u>15/</u>	Résolutions 310 (XIV) et 388 (XVIII) de la Commission	1) Préparation d'indicateurs et d'analyses à court terme de l'économie argentine, notamment dans les industries manufacturières, les activités agricoles et d'élevage et le secteur externe.
240.7 Evolution et perspectives à moyen et long terme du développement latinoaméricain	Résolutions 2626 (XXV), 3201 (S-VI) et 31/182 de l'Assemblée générale, résolution 2125 (LXIII) de l'ECOSOC, résolution 310 (XIV), 328 (XV), 386 (XVIII), 388 (XVIII) et 404 (XVIII) de la Commission	1) Activités qui ont trait aux apports de la CEPAL à l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale pour le développement dans les années 80 et d'un Plan d'action régional pour son exécution.
240.8 Projections économiques <u>16/</u>	Résolution 3508 (XXX) de l'Assemblée générale. Résolution 2090 (LXIII) de l'ECOSOC. Résolutions 366 (XVII) et 404 (XVIII) de la Commission	1) Elaboration d'un document sur les projections du développement latinoaméricain dans les années 80. 2) Préparation (projet) d'un nouveau modèle économique et social. 3) Assistance au Conseil de l'Accord de Carthagène.
240.9 Services consultatifs <u>17/</u>	Résolutions 340 (AC.66), 351 (XVI), 371 (XVII) et 397 (XVIII) de la Commission	1) Assistance au Gouvernement de Panama dans l'élaboration du diagnostique, la révision de la stratégie nationale 1980-1990 et la formulation du Plan national de développement 1981-1985. 2) Assistance au Gouvernement de Venezuela dans l'élaboration de la stratégie du développement pour les années 80.

15/ Le changement de numérotation est délibéré. En effet, le sous-programme 240.3, Planification et politique économique en Amérique centrale, a été incorporé au sous-programme 240.2, Elaboration de stratégies et politiques; le sous-programme 240.4, Analyse du secteur public au Mexique, a été ajourné par manque de ressources; et le sous-programme 240.5, Analyse économique à long terme, a été supprimé pour des raisons de moindre priorité.

16/ Concerne le Centre de projections économiques du Secrétariat de la CEPAL.

17/ Concerne l'Institut latinoaméricain de planification économique et sociale (ILPES).

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
240.10 Formation <u>18/</u>	Résolutions 340 (AC.66), 351 (XVI), 371 (XVII) et 397 (XVIII) de la Commission.	<ol style="list-style-type: none"><li>3) Mise en marche de services consultatifs et de planification pour le développement urbain et métropolitain de la Municipalité de Cali, Colombie.</li><li>4) Début de la coopération prêtée par l'ILPES et la CEPAL à l'IPEA (Brésil) dans la réalisation d'un projet de développement régional des complexes industriels du nord-est du Brésil.</li><li>5) Poursuite des services consultatifs à l'état de Minas Gerais, Brésil, en vue de renforcer son système de planification.</li></ol> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Cours central de planification (un par an), d'une durée de sept mois avec deux branches de spécialisation, une en Planification générale et politique économique et l'autre en Planification régionale.</li><li>2) Deux cours de planification sociale d'une durée de deux mois.</li><li>3) Deux cours sur la dimension de l'environnement dans la planification du développement, d'une durée de un mois et demi.</li><li>4) Organisation de treize cours nationaux dans différents pays.</li><li>5) Soutien à la réalisation de onze cours nationaux dans la région, organisés par d'autres institutions ou organismes.</li></ol>

18/    Ibid.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
240.11 Recherche <u>19/</u>	Résolutions 340 (AC.66), 351 (XVI), 371 (XVII) et 397 (XVIII) de la Commission	1) Recherche sur les questions suivantes: i) état de la planification en Amérique latine; ii) Etat et planification; iii) planification et politiques sociales; et iv) la dimension régionale de la planification.
240.12 Coopération entre organisations de planification <u>20/</u>	Résolutions 351 (XVI), 371 (XVII) et 397 (XVIII) de la Commission	1) Perfectionnement des mécanismes d'échange de données d'information et d'expérience entre les organismes de planification de la région. 2) Appui aux gouvernements dans l'élaboration d'un système d'information pour la coopération en matière de planification (projet INFOPLAN). 3) Activités qui ont trait à la mise sur pied des mécanismes de coopération horizontale.

Sous-programme 240.1: Analyse des tendances économiques

69. Au cours de la période envisagée, il faut mentionner la publication de l'Estudio Económico de América Latina (Etude économique d'Amérique latine) 1978 (8) et 1979 (9). De même que dans les années précédentes, la première partie de l'Estudio consiste en un examen global de l'évolution économique de la région, alors que la deuxième partie est consacrée à l'analyse plus détaillée par pays. La troisième partie de l'Estudio Económico correspondant à 1978 comprend une étude intitulée "La internacionalización de la economía mundial y América Latina: significado y opciones" (L'internationalisation de l'économie mondiale et l'Amérique latine: sens et options), qui se compose de deux chapitres. Le premier chapitre envisage le sens et les antécédents historiques de ce processus, la physionomie qui l'a caractérisé au cours des décennies de l'après-guerre et les changements qu'il a provoqués dans le système centre-périphérie; le second chapitre s'attache à étudier la situation de l'Amérique latine et distingue également des groupes de pays similaires. Après avoir présenté l'évolution des échanges avec l'extérieur à partir des années 50, l'étude examine les raisons, variétés et répercussions des politiques dites "d'ouverture". Et enfin, le document ébauche un projet d'orientations et de possibilités en vue d'obtenir de nouvelles modalités d'intégration dans l'économie mondiale, sur la base du développement industriel "orienté vers l'intérieur" et dans sa projection vers le marché régional et mondial.

19/ Ibid.

20/ Ibid.

70. Outre l'information consacrée aux pays des Caraïbes contenue dans l'Estudio Económico annuel, au cours de ces deux années on a également publié un document (10) et (11) sur cette sous-région, qui comprend un résumé de monographies nationales ainsi qu'un chapitre d'introduction sur l'évolution économique globale.

71. Quant à l'étude rétrospective sur l'Amérique centrale, une analyse historique a été réalisée sur le développement économique et social des pays de cette sous-région (12), ainsi que sur l'évolution de l'économie centraméricaine depuis l'après-guerre (13). Les résultats de ces études ont fait l'objet d'une analyse au cours d'un séminaire (14) qui s'est tenu à Mexico en mars 1980.

72. D'autre part, dans le cadre de ce premier sous-programme, on a collaboré avec la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, dans l'évaluation des conséquences économiques et sociales des derniers événements politiques de ce pays et dans l'identification des besoins en matière d'assistance technique et financière en vue d'obtenir la récupération de l'économie nicaraguayenne (15). Afin de programmer cette aide, le Comité plénier de la CEPAL a tenu sa douzième session à New York du 27 au 23 septembre 1979.

73. En 1979 on a également collaboré avec le Gouvernement de la République Dominicaine pour évaluer les dommages causés par les ouragans David et Federico et leurs incidences sur l'économie nationale dans l'avenir immédiat. En outre, on a déterminé les besoins d'assistance technique et de financement (16). Une collaboration similaire et pour la même raison a été octroyée au Gouvernement de la Dominique (17). Finalement, et dans le but d'informer la communauté internationale de l'envergure de cette catastrophe naturelle et d'assurer l'aide nécessaire, s'est tenue la treizième session du Comité plénier de la CEPAL (New York, 19 octobre 1979).

#### Sous-programme 240.2: Elaboration de stratégies et politiques

74. Dans le cadre de ce sous-programme, une étude (18) a été réalisée sur la politique économique au Pérou au cours de la période 1968-1977. Ce travail fait partie d'une série d'études programmées sur les politiques économiques appliquées dans divers pays de la région au cours des dix dernières années, parmi lesquelles celle qui correspond à l'Equateur (19) a déjà été publiée. La première partie énumère les divers diagnostics réalisés sur la réalité péruvienne et examine ensuite les composants et les progrès spécifiques du programme mis en marche en 1968; et finalement, le document ébauche une évaluation du développement et des politiques économiques ainsi que de leur importance et limitations. La deuxième partie envisage les mesures adoptées dans le contexte du projet global, souligne son incidence dans certains secteurs décisifs - notamment externe et public - et identifie les facteurs de déséquilibre qui vont se traduire progressivement par des tendances inflationnistes, problèmes de la balance extérieure et finalement crise politique. L'appendice contient un examen des caractéristiques et vicissitudes du financement externe, vu son rôle important dans cette expérience.



75. En ce qui concerne cette même question des politiques économiques et processus de développement, divers travaux de recherche ont été amorcés dans le but de procéder à l'analyse et évaluation de la nouvelle stratégie de développement économique adoptée par les pays du Cône Sud au cours de la deuxième moitié de la décennie de 1970. Cette recherche a d'abord envisagé les cas de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay; par la suite, elle a inclu le cas du Brésil. Un séminaire interne est prévu pour 1981 dans le but d'examiner chacune de ces études et d'effectuer une analyse comparative.

76. En ce qui concerne l'étude sur les styles de développement, le cas du Costa Rica a continué d'être analysé. On a terminé une première partie qui se réfère au développement économique du pays depuis l'époque coloniale jusqu'en 1950. La partie finale, qui couvre la période 1950-1975, porte sur les perspectives du pays dans l'avenir proche. Le travail, en général, présente une interprétation de l'évolution économique du pays et souligne les aspects suivants: i) transformations structurelles et démographiques; ii) effet des tendances des prix internationaux, et iii) politiques économiques. L'analyse se situe dans un schéma comparatif afin de mettre en évidence les particularités du cas costaricain.

77. En ce qui concerne l'Amérique centrale, et dans le cadre du projet PAN/79/004, on a collaboré avec le Ministère de planification et politique économique du Panama dans l'élaboration de la méthodologie propre à formuler le plan quinquennal de développement 1981-1985 (20). En outre, diverses recherches ont été effectuées quant au développement d'alternatives au transport interocéanique, la planification de l'utilisation de l'espace dans la région du Canal, et des ressources hydriques du bassin hydrographique qui l'alimente (21), et des services consultatifs opérationnels ont été prêtés à l'Autorité du Canal de Panama. Toujours, en ce qui concerne le développement du Canal et la région adjacente, les besoins d'assistance technique ont été identifiés pour l'avenir immédiat en matière de transport interocéanique, d'utilisation hydraulique, de formulation de programmes et de projets d'investissements, et autres problèmes (22).

78. En 1979 et 1980, on a continué de prêter des services consultatifs à la Junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua concernant la formulation et la mise en oeuvre d'une politique fiscale, l'élaboration d'indicateurs économiques à court et à moyen terme, et l'analyse du Plan d'action pour 1980.

79. Finalement on a collaboré avec le Gouvernement du Honduras dans la formulation d'une politique économique à court terme.

#### Sous-programme 240.6: Analyse à court terme

80. Dans le cadre de ce sous-programme, de nombreuses activités ont été réalisées en matière de préparation d'indicateurs et d'analyse dans divers secteurs du domaine réel de l'économie. L'effort principal s'est concentré sur les industries manufacturières, l'activité agricole et d'élevage et le secteur externe.

81. Début 1980 et à la suite de recherches réalisées dans le secteur industriel, on a publié une étude (23) sur les fluctuations de l'industrie manufacturière argentine, dans laquelle on examine l'évolution cyclique de ces activités. Cette publication est la première d'un ensemble qui a pour objet de présenter les résultats d'un travail d'élaboration et de systématisation statistique à court terme ainsi que des études sectorielles et des indicateurs sur l'évolution conjoncturelle de l'économie argentine.

82. Dans ce même ordre d'idées, plusieurs travaux ont été soumis en 1980 à la discussion interne et commentaires des techniciens des diverses sections de la CEPAL, concernant la marge brute et la répartition du revenu dans l'industrie manufacturière; les tendances et les fluctuations de l'activité du secteur agricole et de l'élevage de l'Argentine; le cycle d'élevage argentin, et l'évolution du secteur externe de l'économie argentine entre 1973 et 1978.

83. Deux types de publications sont actuellement en cours de préparation pour divulguer les travaux susmentionnés. Les premières inclueront les analyses effectuées avec le minimum de matériel statistique et seront largement distribuées dans les pays de la région. Les autres publications qui, outre la partie analytique, inclueront une sélection de matériel statistique élaboré et un exposé des sources et des méthodes, seront divulguées en Argentine et entre spécialistes.

84. Une étude est actuellement en cours d'exécution qui a pour but de synthétiser et d'intégrer les travaux sectoriels mentionnés ci-dessus en se basant principalement sur les fluctuations de la production manufacturière. Il s'agit de préciser les éléments dérivés de ces études qui permettent d'identifier l'origine et les mécanismes des divers épisodes cycliques de l'économie argentine au cours des 25 années que couvre cette étude.

85. La deuxième étape de l'étude agricole et d'élevage mentionnée ci-dessus est également en cours d'exécution et comprend l'analyse des incidences des politiques de change et de prix sur les tendances et fluctuations de l'activité de ce secteur.

86. Simultanément, des programmes de coopération avec le Gouvernement de l'Argentine ont été réalisés dans le but d'améliorer l'information à court terme et le développement des méthodologies pour l'analyse et l'évaluation et le contrôle de la conjoncture. Le même type de coopération a été établi avec le Gouvernement de l'Uruguay.

Sous-programme 240.7: Evaluation et perspectives à long terme du développement latinoaméricain

87. Au cours de la période envisagée, le Centre de projections économiques du Secrétariat de la CEPAL a continué de représenter la Commission auprès du Comité de planification du développement et de l'Equipe de travail du Comité administratif de coordination sur les objectifs de développement à long terme. Ces réunions techniques sont chargées d'étudier et de coordonner les études et projections préparées dans les divers organismes des Nations Unies. A cette fin, le Centre a élaboré plusieurs documents (24) à (26).

88. D'autre part, conformément aux termes de la résolution 33/193 21/ de l'Assemblée générale et de la résolution 386 (XVIII) 22/ de la CEPAL, on a collaboré activement avec le Groupe latinoaméricain de New York, par le biais de documents et publications dans lesquels le Secrétariat s'est prononcé sur les objectifs, politiques, instruments et mécanismes d'évaluation que devait inclure la Stratégie internationale du développement pour les années 80. Entre autres contributions, un document (27) a été élaboré sur les objectifs de l'Amérique latine à l'égard de la nouvelle Stratégie internationale du développement et un autre sur les annotations, pour le Groupe latinoaméricain de New York, concernant la mise en oeuvre, l'examen et l'évaluation de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Un autre document, élaboré conjointement avec la Division du commerce international et du développement est mentionné en troisième lieu dans la liste de publications de l'annexe II dans le cadre du sous-programme 340.1. En outre, le Secrétaire exécutif de la Commission a exposé l'opinion du Secrétariat auprès du Comité préparatoire lors de sa deuxième session (28).

89. En octobre 1980, le Secrétariat de la CEPAL s'est réuni avec certains membres du Comité de planification du siège central des Nations Unies pour discuter certains problèmes relatifs au développement de l'Amérique latine dans les années 80 (29).

90. Toutes ces activités ont débouché sur la rédaction d'un document (30) sur le développement de l'Amérique latine dans les années 80 qui a été soumis à une Réunion technique préparatoire du CEGAN tenue à Mexico (23 au 26 février 1980), au cours de laquelle la première version du Plan d'action régional pour l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement a été élaborée et ensuite présentée au Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) réuni à Quito (9 au 14 mars 1980).

91. Bien que le document susmentionné (30) et le Plan d'action régional considèrent dûment la sous-région des Caraïbes, il convient de souligner que, conformément aux termes de la résolution 5 (IV) adoptée par la quatrième session du Comité de développement et coopération des Caraïbes (CDCC) une réunion d'experts des pays du CDCC s'est tenue à Bridgetown, Barbade (19 au 21 mai 1980) pour évaluer les tendances et les caractéristiques les plus importantes du développement économique et social des Caraïbes en vue d'une stratégie élargie de développement au cours des années 1980. Au terme de cette réunion, un projet de stratégie a été adopté (31).

---

21/ Cette résolution détermine les règles que devra suivre la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80 et met sur pied un comité préparatoire chargé d'élaborer le projet examiné par l'Assemblée générale en août 1980.

22/ Concerne la collaboration prêtée par la CEPAL au Groupe latinoaméricain de New York, et l'élaboration d'un plan d'action régional pour mettre en oeuvre la nouvelle Stratégie internationale du développement en Amérique latine.

Sous-programme 240.8: Projections économiques

92. Les activités qui ont trait aux projections économiques sont en grande partie de type continu.

93. Le modèle macro-économique et sectoriel analyse la croissance économique et ses conséquences pour le secteur externe, les besoins d'accumulation, l'épargne interne et le financement externe. Les principaux paramètres et variables endogènes du modèle sont révisés périodiquement afin de tenir compte des nouvelles hypothèses qui dérivent des plans nationaux, programmes et politiques, et de l'analyse de nouveaux problèmes qui surgissent dans les aspects considérés dans le modèle.

94. Ce modèle est appliqué à 24 pays latinoaméricains, ce qui permet de couvrir presque tous les pays de la région. Les projections obtenues ont constitué une des sources utilisées pour l'élaboration des documents portant sur la nouvelle Stratégie internationale du développement.<sup>23/</sup>

95. Les projections susmentionnées ont également conduit à la préparation du document (32) sur les tendances et perspectives à long terme du développement de l'Amérique latine, que le Secrétariat soumet à chaque session de la Commission.

96. Deuxièmement, l'expérience dérivée de l'application du modèle de styles de développement au cours des dernières années a permis d'obtenir des antécédents de type théorique et méthodologique précieux pour l'élaboration d'un nouveau modèle économique et social. On met actuellement au point un modèle qui permet d'obtenir une vision plus précise des répercussions de différentes stratégies de développement et en particulier de problèmes relatifs à l'élimination de la pauvreté, l'emploi et une meilleure distribution des ressources. Un autre élément essentiel envisagé dans l'élaboration du modèle concerne une définition plus exacte des aspects technologiques des différentes branches de production. Une fois élaboré, le modèle serait appliqué en premier lieu au Brésil.

97. D'autres activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme concernent l'élaboration, à la demande du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), d'un document (33) sur les tendances et perspectives à long terme pour l'Amérique latine et le Groupe andin.

98. Et finalement, en matière de services consultatifs, un document (34) a également été élaboré et présenté au Séminaire sur les modèles de planification dans le cadre de l'accord de collaboration souscrit entre le Centro de Treinamento para o Desenvolvimento Econômico (CENDEC), l'Instituto de Planejamento Econômico e Social (IPEA), l'ILPES et la CEPAL, qui s'est tenu à Brasilia du 4 au 8 août 1980.

---

<sup>23/</sup> Voir le sous-programme 240.7.

Sous-programme 240.9: Services consultatifs

99. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme sont détaillées dans un document (35) soumis à la troisième Conférence régionale des Ministres et Directeurs de planification d'Amérique latine et des Caraïbes (Guatemala, 26 au 29 novembre 1980).

100. A la demande des gouvernements, l'Institut de planification économique et sociale (ILPES) a accordé sa coopération technique à divers pays de la région.

101. Au Brésil, la coopération technique apportée par l'ILPES s'est centrée sur le renforcement des sous-systèmes de planification au niveau des Etats, et leur rattachement au système national, notamment dans les cas des états de Minas Gerais et Pernambuco. Dans l'état de Minas Gerais, la collaboration a porté sur l'élaboration d'un diagnostic de l'économie minière au cours des vingt dernières années, le renforcement du système de statistiques au niveau de l'état et l'exécution des activités du projet de la Zona de Mata, grâce à un financement de la Banque mondiale. Dans l'état de Pernambuco, l'étape de coopération avec l'Institut de développement de Pernambuco, visant à l'élaboration d'une stratégie pour le développement à long terme au niveau de cet état a touché à sa fin. En outre, l'ILPES a mis au point en 1980 le type de coopération qu'il prêterait à l'Institut de planification économique et sociale (IPEA) du Brésil, dans l'étude du projet de développement régional des complexes industriels du nord-est. Et finalement, une collaboration avec les secrétariats de planification d'autres états du Brésil a également été envisagée.

102. En Colombie, l'ILPES a collaboré avec la Municipalité de Cali dans le renforcement d'aspects techniques institutionnels du système de planification pour le développement urbain et métropolitain de cette municipalité. Diverses matières ont été abordées: écologie urbaine, organisation et fonctionnement d'une Banque de terres; programmation budgétaire; information pour la planification; zones métropolitaines; et conception et normes urbaines. Un cours sur la planification du secteur public et les finances municipales a également été organisé ainsi qu'un séminaire sur les projets urbains et métropolitains.

103. En Equateur, à l'issue de la première étape de la coopération technique accordée par l'ILPES au Conseil national de planification (JUNAPLA), un document sur les grandes lignes d'une stratégie de développement pour l'Equateur a été élaboré au cours du premier semestre de 1979. La seconde étape s'est terminée en janvier 1980 avec l'appui prêté à l'élaboration du Plan national de développement 1980-1984. Au cours de cette période, l'ILPES a collaboré avec le Conseil national de développement (CONADE) dans toutes les activités qui ont trait au choix de projets prioritaires, diagnostic et projections sectorielles, leur financement et la compatibilité requise par l'élaboration du Plan.

104. A Haïti, l'Institut a collaboré avec le Secrétariat d'Etat du Plan (SEP) pour mettre en marche le programme de renforcement technico-institutionnel des systèmes de planification et de projets d'Haïti, financé par la BID.

105. Au Honduras, l'ILPES a apporté son appui au gouvernement dans l'application du projet de renforcement du sous-système de planification agropastorale. Les services consultatifs ont porté sur la définition d'un programme d'investissements et la programmation par produit. L'Institut a en outre collaboré avec le Secrétariat technique du Conseil supérieur de planification économique dans l'analyse de l'évolution de l'économie du Honduras au cours de la période 1972-1980 et des problèmes conjoncturels. Une attention particulière a été accordée à l'étude de l'inflation, la formulation de politiques de crédit pour le développement agropastoral, l'étude de problèmes de commerce extérieur et la planification régionale rurale. L'Institut a également coopéré à l'élaboration du programme de travail visant à la formulation du Plan de réforme agraire intégrale 1980-1983 et des grandes lignes dudit Plan.

106. Au Nicaragua, l'ILPES a collaboré avec le Gouvernement de reconstruction nationale en ce qui concerne la formulation du Plan de relance de l'économie nationale dans les secteurs productifs. Conjointement avec le sous-siège de la CEPAL au Mexique, l'Institut a coopéré avec le Gouvernement du Nicaragua dans l'exécution du Plan de relance de l'économie et d'autres activités qui ont trait à l'organisation et mise en marche du système national de projets, dans le cadre du système national de planification. Dans ces deux activités, une attention particulière a été accordée au secteur agropastoral.

107. Au Panama, l'ILPES a apporté ses avis consultatifs au Ministère de planification et de politique économique et à l'Autorité du Canal quant à la présentation et discussion du Plan de base d'utilisation des sols et à la proposition d'un plan de base de transport, qui visent notamment à la réincorporation de la Zone du Canal à Panama. En outre, conjointement avec le sous-siège de la CEPAL au Mexique, l'ILPES a coopéré avec le Ministère de planification et de politique économique à l'élaboration du diagnostic et la révision de la stratégie nationale de développement du Panama (1980-1990), et à la formulation du Plan national de développement économique et social 1981-1985, à la lumière de la stratégie nationale, de celle du développement régional et des directives à long terme du chef de l'organe exécutif.

108. Au Pérou, l'Institut a maintenu ses services consultatifs auprès de la Commission multisectorielle chargée d'élaborer le Plan national d'aménagement des ressources hydrauliques - institution dépendante de l'Institut national de planification, à Lima - dans la formulation du modèle prospectif (l'an 2000) d'aménagement du territoire, notamment en matière de distribution normative de la population future et la structuration de l'espace; il s'agit d'un élément fondamental pour pouvoir élaborer par la suite le Plan d'aménagement des ressources hydrauliques.

109. Au Venezuela, au cours du deuxième semestre de 1979, l'ILPES a apporté ses avis consultatifs au Bureau central de coordination et planification (CORDIPLAN) dans l'élaboration d'une stratégie de développement pour les années 80 et dans la formulation d'un ensemble coordonné de politiques sociales propres à résoudre les situations d'extrême pauvreté et marginalité sociale qui touchent encore divers secteurs de la population.

110. Finalement, à la demande du Gouvernement du Venezuela et par l'intermédiaire du sous-siège de la CEPAL à Bogotá, diverses activités ont été amorcées en 1980 en vue de formuler un accord de coopération technique destiné à renforcer les municipalités du Venezuela au niveau administratif, de projets de développement local et de participation dans le processus de planification régionale et nationale du pays.

Sous-programme 240.10: Formation

111. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme sont détaillées dans un document (36) qui a été soumis à la troisième Conférence de Ministres et Directeurs de planification d'Amérique latine et des Caraïbes (Guatemala, 26 au 29 novembre 1980).

112. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, il convient de souligner le grand intérêt porté aux cours du programme de formation de l'ILPES. Cet intérêt s'est traduit par une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans les différents cours: 121 en 1978, 286 en 1979 et presque 350 en 1980. Le nombre de cours organisés tant au niveau national qu'international est passé de 6 en 1978, à 10 en 1979 et 12 en 1980.

113. Outre l'examen des aspects globaux et régionaux de la planification, une importance particulière a été attachée aux cours sur la planification sociale et ses relations avec la planification économique. Des questions relatives au développement urbain ont également été incorporées à la spécialité en planification régionale du cours central, et à la spécialisation en planification globale s'est ajouté un cours sur la planification à court terme.

114. L'ILPES a également prévu un nouveau type de cours régionaux destinés aux pays de faible superficie géographique, dont les premiers se sont tenus à Panama et au Honduras.

115. En ce qui concerne les modifications et les progrès réalisés au niveau des cours internationaux, une plus grande attention a été accordée à l'apprentissage des techniques dans le cours central de planification, notamment par le truchement du cours de politique économique et la réorientation académique de la théorie et techniques de planification, et un développement des modèles économétriques et exercices didactiques sur les cas du Guatemala, de la Colombie et du Chili, spécialement préparés à cet effet.

116. Les cours impartis sont les suivants:

a) Cours internationaux

.. Cours central de planification. Ce cours, organisé conjointement avec la CEPAL, comprend deux spécialités ou mentions: planification générale et politique économique, et planification régionale. Pour les deux mentions, la durée du cours a été de 30 semaines. En 1979, 23 et 22 participants de divers pays de la région se sont inscrits respectivement dans chaque mention. En 1980, trois nouvelles matières optionnelles portant sur des questions de planification sectorielle ont également été introduites. La participation a été de 22 personnes par mention.

/- Cours-séminaire

- Cours-séminaire de planification sociale. Organisé conjointement par l'ILPES et le FISE avec la collaboration de la CEPAL, ce premier cours a duré six semaines (5 mars au 12 avril 1979); y ont participé 25 experts en provenance de neuf pays de la région. En 1980, s'est tenu le deuxième cours, cette fois d'une durée de dix semaines (5 mai au 11 juillet 1980 avec la participation de 39 experts en provenance de quatorze pays de la région.

- Cours-séminaire sur l'intégration de la dimension de l'environnement dans les méthodes de formulation et d'évaluation de projets. Organisé par l'ILPES et le Centre international de formation en sciences de l'environnement (CIFCA) et la collaboration de la CEPAL et de PNUE, le cours de 1979 a duré deux semaines (22 octobre au 2 novembre) et y ont participé 22 experts en provenance de 14 pays de la région. En 1980, le cours a duré six semaines (20 octobre au 28 novembre) avec une assistance de 15 experts de 12 pays de la région.

b) Cours régionaux

- IV Cours de planification de développement régional, Brésil, du 18 juin au 7 décembre 1979 (35 participants).
- II Cours de planification et politique économique, Guatemala, du 23 juillet au 2 novembre 1979 (38 participants).
- Cours de planification régionale du développement, Honduras, du 20 août au 30 novembre 1979 (37 participants).
- Cours de planification régionale, Panama, du 7 mai au 27 juillet 1979 (27 participants).
- Cours de planification à court terme et politique économique, Venezuela, du 8 octobre au 7 décembre 1979 (27 participants).
- Cours de planification sociale, Venezuela, du 15 octobre au 7 décembre 1979 (30 participants).
- V Cours de planification du développement régional, Brésil, du 5 mai au 5 septembre 1980 (27 participants).
- Cours de planification du secteur public et des finances municipales, Colombie, du 18 août au 15 septembre 1980 (30 participants).
- Cours sur les processus et les problèmes du développement en Amérique latine, Espagne, du 13 octobre au 5 décembre 1980 (45 participants).
- I Cours de planification sociale, Guatemala, du 22 septembre au 21 novembre 1980 (34 participants).
- Cours-séminaire de population et développement, Paraguay, du 27 octobre au 7 novembre 1980 (il n'y a pas d'information quant aux participants).
- Cours de planification et politique économique, République Dominicaine, du 7 avril au 8 août 1980 (37 participants).
- Cours de planification agricole, Venezuela, du 7 avril au 13 juin 1980 (24 participants).

117. D'autre part, le Programme de formation de l'ILPES a participé également à l'organisation et à l'enseignement de cours donnés par le Centre de formation pour le développement (CECADE) du Mexique, l'Université des Andes (UNIANDES) de Colombie, le Centre d'études de colonisation d'Israël, l'Institut de développement économique de la Banque mondiale, le Centre d'études de développement économique (CENDEC), l'École interaméricaine d'administration publique (Fondation Getulio Vargas) du Brésil, et l'Institut national de planification du Pérou.



Sous-programme 240.11: Recherche

118. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme sont détaillées dans un document (37) qui a été soumis à la troisième Conférence de Ministres et Directeurs de planification de l'Amérique latine et des Caraïbes (Guatemala, 26 au 29 novembre 1980).

119. Le programme de recherche de l'ILPES a concentré ses activités sur un ensemble restreint de lignes de recherche, tout en amorçant d'autres jugées spécialement importantes pour les activités de planification dans la région au cours de la décennie 1980. Les quatre lignes de base sont les suivantes:

a) Etat de la planification en Amérique latine

120. Pendant une grande partie de la période biennale, les activités ont eu trait à l'élaboration d'un document sur cette question en vue de son examen par la troisième Conférence des Ministres et Directeurs de planification d'Amérique latine, tenue au Guatemala (26 au 29 novembre 1980). Le document final s'est basé sur un matériel composé de monographies de divers cas nationaux, ainsi que sur des études concernant des aspects spécifiques des activités de planification.

b) Etat et planification

121. L'objectif fondamental de cette ligne de recherche est d'analyser les modifications structurelles que subissent les Etats latinoaméricains, étant donné que ce sont eux les principaux agents de la planification.

122. Au cours de la période biennale, les activités se sont concentrées notamment sur la question des entreprises publiques; à cet égard, la version définitive d'un livre sur les entreprises publiques au Brésil, Chili et Uruguay a été élaborée. Conjointement avec le Ministère de planification du Costa Rica et l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP), s'est tenu, au début 1981 à San José, Costa Rica, un séminaire sur les entreprises publiques en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Une première analyse des entreprises dans la zone andine a également été réalisée.

c) Planification et politiques sociales

123. Au cours de la période envisagée, une attention spéciale a été accordée à la question des politiques sociales et leur rapport avec la planification. A cet égard, divers efforts de recherche ont été accomplis en matière de problèmes de financement de politiques sociales, de politiques sociales spécifiques (logement, action sanitaire et politique d'éducation), politiques sociales destinées à supprimer la pauvreté et participation sociale. L'ILPES a assisté à un séminaire sur la participation sociale en Amérique latine (Quito, Equateur, 12 au 21 novembre 1980).

d) Dimension régionale de la planification

124. Certaines questions qui font l'objet de recherche sont les suivantes: conséquences de la croissance et de la concentration spatiale en Amérique latine;

techniques d'analyse régionale avec information limitée; stratégie de développement polarisé; planification d'un système de régions, et état de la planification régionale en Amérique latine. Toutes ces activités ont donné lieu à diverses publications de l'ILPES.

125. Il convient de souligner les projets de recherche actuellement en cours sur la planification dans les petits pays et sur les disparités régionales en Amérique latine, avec la collaboration de l'Institut d'études sociales de La Haye.

126. L'ILPES a également amorcé certaines activités de recherche en matière de science et de technique, l'incorporation des variables démographiques dans le processus de planification, et la planification à court terme.

127. En outre, l'ILPES a réalisé diverses activités qui dérivent de celles qu'il mène dans le cadre de ses autres programmes et de ses relations avec la CEPAL. Dans ce dernier domaine, il faut faire remarquer la collaboration étroite avec le Projet interinstitutionnel sur l'extrême pauvreté en Amérique latine et le Groupe pour la promotion de l'intégration de la femme au processus de développement.

128. En outre, le Programme s'est maintenu en contact étroit avec le Bureau régional pour les Amériques du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), avec lequel il mène des activités en commun.

#### Sous-programme 240.12: Coopération entre organisations de planification

129. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme, dont certaines sont signalées dans les paragraphes suivants, sont détaillées dans un document (38) qui a été soumis à la troisième Conférence des Ministres et Directeurs de planification d'Amérique latine et des Caraïbes (Guatemala, 26 au 29 novembre 1980).

130. L'Institut a tenu à jour et publié la liste des organismes de planification de la région et de fonctionnaires qui en sont chargés. Il a en outre apporté son appui à divers organismes par l'échange de renseignements et de documents de base.

131. L'ILPES a continué de collaborer avec le CLADES dans l'exécution du projet sur l'établissement d'un système d'information pour la planification (projet INFOPLAN).

132. En matière de coopération horizontale, l'Institut a coordonné diverses activités entre les organismes de planification du Brésil, de la Bolivie, du Costa Rica, du Chili et de la République Dominicaine. Il a en outre continué de travailler conjointement avec la CEPAL et le PNUD et avec la collaboration de l'Institut national de planification du Pérou dans le but d'établir un système permanent de coopération horizontale en matière de planification. Il a été tenu compte, pour concevoir le système, des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (1978), ainsi que de la nécessité de dresser l'inventaire de possibilités techniques des organismes de planification de coopérer, et des

besoins de coopération proprement dits, ainsi que des mécanismes propres à concrétiser les offres et les demandes et évaluer les résultats des activités réalisées. On espère également qu'un fonds de coopération horizontale soit créé de façon à dynamiser au maximum ce champ d'action.

133. Au cours de la période envisagée, l'ILPES a appuyé la réalisation de diverses conférences, réunions techniques, etc., dont il convient de mentionner les suivantes: le Séminaire sur les stratégies nationales de développement, tenu à Bogotá, Colombie (17 au 21 septembre 1979); la Réunion latinoaméricaine sur la planification du développement régional, tenue à Mexico (24 au 26 mai 1980); la deuxième Réunion d'experts en planification des Caraïbes, tenue à Kingston, Jamaïque (29 mai au 2 juin 1980), et la troisième Conférence des Ministres et Directeurs de planification d'Amérique latine et des Caraïbes, réalisée à Guatemala (28 au 29 novembre 1980).

134. Finalement, certaines activités réalisées par l'ILPES durant la période envisagée ont donné lieu à la publication de divers documents (39) au (54) qui, de par leur nature, ne peuvent pas être rattachés exclusivement aux activités d'un seul sous-programme.

#### Programme 270: Environnement

##### Synthèse

135. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, le Groupe de développement et de l'environnement a été mis sur pied et a commencé à travailler au renforcement de la capacité de la CEPAL dans ce domaine, en réalisant un séminaire régional sur les Styles de développement et l'environnement, une étude sur la gestion de l'environnement et en appuyant d'autres programmes d'assistance technique, de formation et de statistiques de la CEPAL et des Nations Unies. Ces activités ont donné lieu à un projet de coopération horizontale pour l'intégration pratique de la dimension de l'environnement dans certaines politiques nationales de développement et à des études internes dans le même but sur des questions stratégiques d'intérêt régional et sous-régional.

<u>Sous-programme</u>	<u>Base législative 24/ (Résolutions)</u>	<u>Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport</u>
270.1 L'environnement en tant que facteur de développement	Résolution 2043 (LXI) de l'ECOSOC. Résolutions 323 (XV) et 379 (XVII) de la CEPAL	1) Séminaire sur les styles de développement et l'environnement (Santiago du Chili, 19 au 23 novembre 1979). 2) Atelier latinoaméricain sur les statistiques et la gestion de l'environnement (Santiago du Chili, 7 au 11 avril 1980).

24/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social 1979, Supplément No.16, op.cit.

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
		3) Assistance au Ministère de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables du Venezuela.
		4) Activités dérivées du projet sur la coopération horizontale entre pays latino-américains en matière de styles de développement et d'environnement.
		5) Formation de responsables de la planification et autres experts de la région dans le domaine de l'environnement en tant que facteur de développement.

Sous-programme 270.1: L'environnement en tant que facteur de développement

136. Le Groupe de développement et de l'environnement, 25/ organisé avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a travaillé dans deux domaines: a) le renforcement de la capacité de la CEPAL pour comprendre et mettre les rapports entre la société et l'environnement au service du développement, et b) la réalisation d'un programme de coopération horizontale pour l'incorporation pratique de ces considérations dans certaines politiques de développement national.

137. Le renforcement de la capacité de la CEPAL s'est réalisé tant au niveau théorique qu'au niveau de ses activités d'appui. Le premier effort au niveau théorique a été le séminaire régional sur les Styles de développement et l'environnement, tenu à Santiago du Chili (19 au 23 novembre 1979) dans le but de promouvoir l'intérêt pour cette question dans la région, d'étudier et d'éclaircir ses caractéristiques dans ce contexte et de proposer des mesures, et même des options de styles, en vue d'obtenir un développement plus intégral et soutenu. 26/ Ce séminaire a étudié 50 documents (55) à (103) élaborés par le PNUE, la CEPAL, d'autres institutions et par des consultants; le rapport final (104) a été publié par la suite. La plupart des travaux 27/ ont été compilés dans une publication du Fonds de culture économique (105).

25/ Depuis sa création jusqu'en avril 1980, ce Groupe a fait partie de la Division des ressources naturelles et de l'environnement, sous le nom de Groupe de coordination de l'environnement. Par la suite, sous le nom de Groupe de développement et de l'environnement, il est passé sous la dépendance du Secrétariat exécutif. Les activités correspondantes dérivent du projet sur le renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Amérique latine en matière d'environnement (CEPAL/PNUE, FP-0302-77-04), dont l'achèvement est prévu en décembre 1982 et que la CEPAL a été chargée d'exécuter.

26/ Environnement et développement: Séminaire régional sur les styles de développement et l'environnement (CEPAL/PNUE, FP-0404-78-10/974).

27/ Certains travaux présentés au Séminaire sont également publiés dans la Revista de la CEPAL No. 12, deuxième semestre de 1980, Santiago du Chili.



Serie Reformas de Política Pública

40

**BOLIVIA: NUEVO MARCO REGULATORIO  
Y FORTALECIMIENTO DE LA  
ECONOMÍA**

138. En février 1980, le Groupe a terminé une courte étude (106) sur la gestion de l'environnement en Amérique latine dans le but d'identifier les zones de développement régional dans lesquelles devraient se concentrer les premiers efforts d'incorporation de la dimension de l'environnement, et d'établir leur ordre de priorité, ainsi que les activités d'appui correspondantes, notamment dans le domaine des statistiques.

139. Au cours du deuxième semestre de 1980, des études internes ont été réalisées dans le cadre du Groupe sur la relation entre la société et l'environnement dans des domaines d'intérêt régional et sous-régional, et notamment à la lumière de la Stratégie internationale du développement pour les années 80. Les premières études, dont l'achèvement est prévu pour 1982, concernent: a) la relation entre société, énergie et environnement dans la planification à long terme; b) l'utilisation des ressources naturelles en tant que facteur d'intégration régionale et sous-régionale, et c) défis et nécessités des rapports entre la société et l'environnement dans le Nouvel ordre économique international. Le renforcement des activités d'appui revêt un caractère permanent. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, ces activités ont porté principalement sur l'assistance technique, la formation et les statistiques. L'assistance technique s'est concentrée sur le Venezuela, la Colombie et la République Dominicaine; la formation dans les cours de l'ILPES et des cours donnés conjointement par cet Institut et le Centre international de formation en sciences de l'environnement (CIFCA) et l'appui statistique dans le programme complémentaire de Statistiques de l'environnement pour le développement, exécuté conjointement par la CEPAL et le Bureau des statistiques des Nations Unies. Depuis juin 1979, le Groupe a participé à trois missions de coopération, conjointement avec le PNUE, le PNUD, l'UNESCO et la CEPAL, avec le Gouvernement du Venezuela, à la demande du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables et avec le projet sur les macrosystèmes d'environnement du Venezuela (VEN/79/001) dans le but d'élaborer une méthodologie et de proposer une délimitation régionale pour l'action future de ce Ministère et sa coordination avec les autres secteurs dans le cadre du Plan de la nation.

140. En juin 1980, des services consultatifs ont été accordés en matière d'écologie urbaine pour la préparation du Plan de développement urbain et métropolitain de Cali dans le cadre du projet sur la planification du développement urbain et métropolitain de Cali (COL/80/003), auquel collaborent conjointement le PNUE, la CEPAL et l'ILPES avec les autorités municipales de Cali.

141. En février 1981, le Groupe a apporté des avis consultatifs au Gouvernement Dominicain dans l'identification et l'établissement de priorités des politiques de développement qui doivent tenir compte des considérations de l'environnement, dans le cadre d'une étude expérimentale sur les statistiques de l'environnement pour le développement.

142. Le Groupe a appuyé l'ILPES dans la préparation, l'exécution et l'évaluation des cours conjoints ILPES/CIFCA/CEPAL sur l'intégration de la dimension de l'environnement aux méthodes de formulation et d'évaluation des projets d'investissement (Santiago du Chili, 22 octobre au 2 novembre 1979) et sur la

/dimension de

dimension de l'environnement dans la planification du développement (Santiago du Chili, 20 octobre au 28 novembre 1980). Il a également participé aux cycles de conférences sur les aspects généraux et sectoriels du rapport entre développement et environnement organisés dans le cadre d'autres cours généraux et spécialisés de l'ILPES et à des conférences diverses au Brésil, au Chili, en Espagne et au Venezuela.

143. L'appui statistique a été accordé par l'intermédiaire du programme complémentaire auquel participent la CEPAL et le Bureau du siège sur les statistiques de l'environnement pour le développement, qui a débuté en juin 1979. Ce programme a pour but de prouver, d'une part, qu'il est utile et viable de perfectionner ces activités statistiques dans la région, sur la base des méthodes, des grandes lignes et des concepts fixés par ce Bureau (107) et, d'autre part, son adaptation aux travaux de la CEPAL pour intégrer la dimension de l'environnement aux politiques et plans de développement. Le Groupe a participé à l'Atelier des Caraïbes (Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, janvier 1980) et a organisé, conjointement avec le Bureau de statistiques du siège, l'Atelier latinoaméricain de statistiques de l'environnement (Santiago du Chili, avril 1980), qui a également envisagé les propositions du PNUE (108). A l'issue de ces ateliers (109), certaines réorientations ont été apportées au programme et la République Dominicaine a été choisie comme siège d'une étude expérimentale que réalisera le Groupe à cette même fin et qui terminera en juin 1981.

144. Finalement, les activités réalisées jusqu'à juillet 1980 ont donné lieu à un projet de coopération horizontale pour l'intégration pratique de la dimension de l'environnement à certaines politiques de développement au niveau national.<sup>28/</sup> Ce projet, qui a pour but de recueillir, d'évaluer et d'échanger les données d'expériences pour les traduire en orientations et critères de politiques et d'action concrète, envisage la dimension de l'environnement par rapport à quatre processus de grand intérêt pour plusieurs pays:

- a) l'expansion de la frontière agricole dans les milieux tropicaux et sous-tropicaux;
- b) l'aggravation de la pauvreté rurale dans les montagnes semi-arides, à population dense;
- c) la planification dans les zones métropolitaines marginales, notamment en matière de logement, transport et services publics; et
- d) la gestion de l'environnement de grands travaux d'infrastructure.

#### Programme 290: Etablissements humains

##### Synthèse

145. Il faut souligner dans le Programme d'établissements humains les activités dérivées, d'une part, de la préparation et la réalisation de la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains (Mexico, Mexique, 7 au 10 novembre 1979) et, d'autre part, du Séminaire sur les techniques appropriées en matière d'établissement humain (Managua, Nicaragua, 3 au 15 novembre 1980).

<sup>28/</sup> Voir le projet mixte CEPAL/PNUE sur la coopération horizontale entre pays latinoaméricains en matière de styles de développement et d'environnement (FP/0404-80-02).



146. D'autre part, il convient de mentionner que le manque de ressources a limité en grande partie l'exécution du programme régional (et, par conséquent, des sous-programmes) en matière d'établissements humains dont a été chargé le Secrétariat de la CEPAL aux termes de la résolution 378 (XVII) de la Commission. C'est ainsi qu'au cours de la période 1977-1979, seules deux sources extra-budgétaires ont permis d'obtenir des ressources: l'Agence canadienne de développement international (CIDA) et le PNUD. En 1980, le Secrétariat de la CEPAL n'a pu réaliser que quelques activités dans ce domaine.

Sous-programme	Base législative 29/ (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
290.1 Aspects sociaux du milieu humain	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	1) Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains (Mexico, Mexique, du 7 au 10 novembre 1979). 2) Participation à la troisième réunion de la Commission des établissements humains (Mexico, Mexique, 6 au 15 mai 1980).
290.2 Planification des établissements humains	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	1) Début des activités avec HABITAT sur une méthodologie générale pour la planification (nationale et locale) des établissements humains et sur le perfectionnement de techniques appropriées en matière d'établissements humains précaires et ruraux.
290.3 Logement, infrastructure et services	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	1) Fin de la première phase des activités conjointes CEPAL/PNUD sur la technologie des établissements humains (décembre 1979) 2) Fin et distribution du Directoire des usagers et des producteurs de technologie pour les établissements humains en Amérique latine et les Caraïbes et de l'Inventaire de projets actifs de recherche sur la technologie des établissements humains. 3) Réalisation du séminaire sur les technologies appropriées en matière d'établissement humain (Managua, Nicaragua, du 3 au 15 novembre 1980).

29/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
290.4 Politique d'utilisa- tion des terres	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	
290.5 Participa- tion populaire	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	
290.6 Institu- tions et adminis- tration	Résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) de la CEPAL	

Sous-programme 290.1: Aspects sociaux du milieu humain

147. Dans le cadre de l'étude de l'habitat humain, s'est tenue à Mexico, du 7 au 10 novembre 1979, la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains. Le Secrétariat de la CEPAL a élaboré divers documents (110) à (121) à l'intention de cette Conférence. A cet égard, il convient de mentionner que les activités réalisées<sup>30/</sup> en 1978 ont permis d'accumuler des connaissances considérables sur l'habitat latinoaméricain et ont apporté les renseignements nécessaires pour élaborer ces documents. D'autre part, une version révisée de ces documents a été publiée dans L'état des établissements humains dans l'Amérique latine et les Caraïbes, avec la collaboration spéciale du Secrétariat des établissements humains et travaux publics (SAHOP) du Mexique.

148. Un des principaux objectifs de la Conférence a été d'établir une position commune des pays latinoaméricains en vue de la troisième réunion de la Commission des établissements humains des Nations Unies (122) (Mexico, Mexique, 6 au 15 mai 1980).

149. En exécution des mandats émanés des résolutions adoptées par cette réunion, une enquête sur l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Vancouver, Canada, mai-juin 1976) parmi les pays de la région a été réalisée à la demande des pays membres représentés à la Conférence. Sur la base des réponses envoyées par les pays, le Secrétariat de la CEPAL prépare actuellement un rapport qui sera mis à la disposition des pays membres.

Sous-programme 290.2: Planification des établissements humains

150. Fin 1980, divers accords opérationnels ont été souscrits avec le Centre HABITAT pour la réalisation de deux projets conjoints. L'un d'eux porte sur

<sup>30/</sup> Dans le cadre du projet sur les aspects sociaux du milieu humain en Amérique latine, financé par la CIDA avec la collaboration de HABITAT. Ce projet a été achevé fin 1978.

une méthodologie générale pour la planification (nationale et locale) des établissements humains, et l'autre, sur le perfectionnement de technologies appropriées en matière d'établissements urbains précaires et ruraux. Ces deux projets ont débuté en novembre 1980 et le premier d'entre eux servira de base à un document qui sera soumis à une réunion régionale prévue en 1981. Le deuxième projet sera abordé par l'intermédiaire de projets démonstratifs réalisés en collaboration avec les pays qui participent à l'élaboration et à l'exécution de prototypes expérimentaux.

#### Sous-programme 290.3: Logement, infrastructure et services

151. En décembre 1979, s'est terminée la première phase des activités inhérentes à la technologie des établissements humains.<sup>31/</sup> En 1980, un Directoire d'usagers et de producteurs de technologie pour les établissements humains en Amérique latine et les Caraïbes, a été élaboré et distribué dans la région, ainsi qu'un Inventaire des projets actifs de recherche sur la technologie des établissements humains.

152. D'autre part, en exécution de la quatrième recommandation de la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains, la CEPAL a organisé, avec la coopération du PNUD et du PNUE, un Séminaire sur les technologies appropriées en matière d'établissement humain (Managua, Nicaragua, 3 au 15 novembre 1980) en collaboration avec le Gouvernement du Nicaragua et qui a servi à former 35 experts normalement chargés de l'élaboration et de l'exécution de politiques, programmes et projets d'établissement humain. En outre, plusieurs documents ont été présentés à ce séminaire sur les questions suivantes: un cadre théorique concernant le sens et l'envergure de la technologie des établissements humains, un guide méthodologique pour la sélection de technologies appropriées en matière d'établissements humains, bioclimat et conception d'établissements humains, et environnement et établissements humains.

153. Des discussions sont en cours avec le PNUE quant à l'éventualité de prolonger le projet conjoint sur les technologies des établissements humains. Cette deuxième étape serait consacré à l'établissement d'un réseau régional des institutions qui portent un intérêt au maintien des relations permanentes d'échange scientifique et à la participation à des projets coopératifs. Au cours de cette étape qui durerait 18 mois, douze études supplémentaires seraient élaborées pour compléter les archives de documentation en matière d'options technologiques.

#### Sous-programme 290.4: Politiques d'utilisation des terres

154. Etant données les restrictions financières susmentionnées qui ont touché le Programme des établissements humains, aucune activité n'a été réalisée dans le cadre de ce sous-programme.

#### Sous-programme 290.5: Participation populaire

155. Etant données les restrictions financières susmentionnées qui ont touché le Programme des établissements humains, aucune activité n'a été réalisée dans le cadre de ce sous-programme.

<sup>31/</sup> Activités réalisées dans le cadre du programme CEPAL/PNUD et financées par le PNUE.

Sous-programme 290.6: Institutions et administration

156. Etant données les restrictions financières susmentionnées qui ont touché le Programme des établissements humains, aucune activité n'a été réalisée dans le cadre de ce sous-programme.

Programme 330: Développement industriel

Synthèse

157. Il convient de souligner, dans le cadre du Programme de développement industriel, les activités dérivées de la préparation et la réalisation de la deuxième Conférence latinoaméricaine de l'industrialisation; l'élaboration d'une étude sur le développement industriel en Amérique latine et les Caraïbes dans les années 80 au titre de contribution au plan d'action régional pour l'application de la Stratégie internationale de développement dans les années 80; la mise en marche du projet de biens d'équipement et l'achèvement de certaines études sur le développement industriel en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et dans les pays qui composent ces sous-régions.

Sous-programme	Base législative <u>32/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
330.1 Le développement industriel et le Nouvel ordre économique international	Résolutions 357 (XVI), 373 (XVII) et 386 (XVIII) de la CEPAL.	1) Deuxième Conférence latinoaméricaine de l'industrialisation (Cali, Colombie, 10 au 14 septembre 1979). 2) Contribution au plan d'action régional pour l'application de la Stratégie internationale du développement dans les années 80 (secteur industriel). 3) Etudes sur le développement industriel en Amérique centrale et dans les Caraïbes. 4) Assistance au Conseil de l'Accord de Carthagène.
330.2 Coopération industrielle globale et par branches d'industrie	Résolutions 357 (XVI), 373 (XVII) et 386 (XVIII) de la CEPAL	1) Projet de biens d'équipement. 2) Fin des travaux dans les secteurs des industries forestière et petrochimique.
330.3 Complémentarité industrielle en Amérique centrale	Résolutions 315 (XV) et 386 (XVIII) de la CEPAL	1) Mise en marche d'une étude en vue de déterminer l'effet de l'intégration sur l'exportation extrarégionale de produits manufacturés en Amérique centrale.

32/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 16, op.cit.

Sous-programme 330.1: Le développement industriel et le Nouvel ordre économique international

158. En premier lieu, en 1979, certaines activités ont été orientées vers la préparation et la participation à la deuxième Conférence latinoaméricaine de l'industrialisation 33/ tenue à Cali, Colombie, du 10 au 14 septembre 1979. Deux documents (123) et (124) ont été soumis à cette conférence. 34/ Le rapport de la conférence (125) a été publié par la suite.

159. D'autre part, trois documents (126), (127) et (128) de type statistique ont été publiés. Ces documents recueillent, complètent et actualisent certaines statistiques de base indispensables à la préparation de documents présentés à la deuxième Conférence latinoaméricaine de l'industrialisation. Ces travaux ont été publiés de façon à ce que les efforts de recherche soient enregistrés au niveau institutionnel et facilitent ainsi les travaux futurs d'autres chercheurs ou experts.

160. A titre de contribution au Plan d'action régional pour l'application de la nouvelle Stratégie internationale de développement, un document d'appui a été élaboré sur le développement industriel en Amérique latine et les Caraïbes dans les années 80, ainsi qu'un autre document sur la politique industrielle dans le cadre de la nouvelle Stratégie internationale de développement pour les années 80 en ce qui concerne l'Amérique latine (129).

161. Une étude a également été réalisée 35/ sur la discussion industrielle en Amérique latine, dans le but de contribuer à l'analyse des options industrielles de la région prévisibles à long terme dans le cadre des objectifs du développement économique et social.

162. En Amérique centrale, un diagnostic a été réalisé sur le développement industriel récent de la sous-région et comprend une analyse des politiques appliquées par les pays dans ce secteur (130); une étude visant à définir les perspectives de développement industriel de la sous-région au cours de la décennie 1980 a été effectuée, ainsi que plusieurs analyses de caractère préliminaire pour la fin de ce siècle. Certaines suggestions se sont dégagées de cette étude quant aux options en matière de stratégies, politiques et actions à l'échelon national et sous-régional.

163. En 1979, une recherche sur le processus de développement industriel du Mexique, commencée au cours de la période biennale précédente (131), a été menée à terme.

164. En ce qui concerne les Caraïbes, une étude a été amorcée sur la stratégie de développement industriel des pays des Caraïbes afin de promouvoir la collaboration entre lesdits pays en matière de production, commerce, politiques

---

33/ La deuxième Conférence latinoaméricaine de l'industrialisation relève des travaux préparatoires de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) qui s'est tenue à la Nouvelle Delhi, Inde, du 21 janvier au 8 février 1980.

34/ Ces deux documents seront publiés prochainement en tant que Cuadernos de la CEPAL.

35/ Cette étude sera prochainement publiée dans la Revista de la CEPAL.

économiques, entreprises mixtes, recherche pure et appliquée et technologie. Des monographies ont été élaborées pour certains pays, qui ont servi de base au panorama global élaboré par le secrétariat du Comité de développement et coopération des Caraïbes (CDCC).

165. D'autres études, destinées à l'usage interne, ont porté sur les incidences des politiques économiques d'ouverture vers l'extérieur sur le développement industriel de la région. Ces études ont pour but de contribuer à la discussion interne desdites politiques et à la formulation d'un éventuel programme de recherche sur la gestion, dans ses aspects industriels.

166. En matière d'assistance technique et à la demande du Conseil de l'Accord de Carthagène, une étude a été élaborée sur les aspects suivants: a) profil du développement industriel du Groupe andin et de chacun des pays membres; b) les profils industriels du Mexique, de l'Argentine et du Brésil; c) analyse succincte globale et par échantillonnage de produits manufacturés les plus importants du commerce des pays membres du Groupe andin entre eux, et avec le reste du monde.

167. D'autres activités réalisées au cours de la période biennale envisagée ont trait à la préparation de deux documents (132) et (133) soumis au Séminaire sur les Styles de développement et l'environnement tenu à Santiago du Chili, en novembre 1979, à la collaboration avec l'ILPES, le CELADE et d'autres institutions, et aux cours portant sur des questions relatives à la politique industrielle et la planification du développement manufacturier.

168. Enfin, il convient de signaler la réalisation d'une réunion entre représentants de l'industrie mécanique d'Amérique latine et de l'Inde sous les auspices de l'ONUDI, avec la collaboration de l'Association de l'industrie mécanique de l'Inde (AIEI) et de la CEPAL (Santiago du Chili, 4 au 6 août 1980) (134) à (139).

Sous-programme 330.2: Coopération industrielle globale et par branches  
d'industrie

169. Les principales activités de ce sous-programme dérivent d'un projet régional sur la production actuelle et les perspectives d'approvisionnement et la production de biens d'équipement en Amérique latine (RLA/77/015) qui a été mis en marche officiellement mi-juillet 1980, bien que certains travaux préparatoires aient été réalisés auparavant.

170. Le projet vise à étudier les possibilités de développement du secteur biens d'équipement en Amérique latine. L'analyse de la demande globale et du potentiel de production des différents pays permet d'apprécier les possibilités d'action qui intéressent les grands pays de la région, au même titre que les moyens et les petits.

171. Les études ont commencé par l'examen de 14 secteurs qui représentent, dans leur ensemble, plus de 60% de la demande de biens d'équipement de l'Amérique latine et tiennent compte de la similitude technique entre produits qui approvisionnent différentes branches de production. Les secteurs ont été choisis

en fonction de leur importance quantitative ainsi que de leurs possibilités d'intervenir dans l'élaboration des produits requis par des pays dont les marchés diffèrent au point de vue des dimensions.

172. Les secteurs prioritaires comprennent, de par leur importance intrinsèque, les producteurs d'énergie. Les travaux en cette matière sont menés en coopération avec l'Organisation latinoaméricaine de l'énergie (OLADE).

173. Le projet, dont l'objectif est de recommander des actions éventuelles, analyse dans chaque cas les besoins régionaux à long terme, et établit des projections de demande pour la plupart des secteurs choisis en termes physiques, au cours de la prochaine décennie, et même au-delà dans certains cas.

174. Les possibilités d'action commune offertes par le projet indiquent qu'il convient, dès le début, d'établir une coordination adéquate avec le Secrétariat permanent du Système économique latinoaméricain (SELA).

175. D'autre part, les activités de collaboration que la CEPAL réalise systématiquement dans le cadre du projet sur le développement des industries forestières en Amérique latine (RLA/77/019), ont touché à leur fin en 1979 et le projet a été transféré à Tegucigalpa. Actuellement, le projet est axé principalement sur les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Quant aux activités prévues dans le secteur petrochimique, celles-ci ont été ajournées et rien n'est prévu dans ce domaine.

#### Sous-programme 330.3: Industries complémentaires en Amérique centrale

176. Une étude a été commencée pour déterminer l'incidence de l'intégration sur l'exportation extra-régionale des produits manufacturiers en Amérique centrale.

177. En outre, des liens de collaboration ont été établis avec le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) pour élaborer un document sur un projet visant à établir un groupe promoteur du développement de l'industrie des engrais en Amérique centrale.

#### Programme 340: Commerce international

##### Synthèse

178. Les activités du programme au cours de la période envisagée dans ce rapport ont été centrées principalement sur les questions suivantes: a) analyse et évaluation des négociations économiques internationales, notamment les négociations commerciales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); b) étude des problèmes concrets des relations commerciales avec les Etats-Unis et la Communauté économique européenne, et pour la première fois, des relations économiques entre les pays latinoaméricains et les pays d'Europe de l'Est (CAEM); c) études et recherche sur les aspects du système monétaire international et des problèmes de financement externe, et enfin,

/d) une

d) une évaluation des processus d'intégration économique régionale et sous-régionale, par l'analyse de leurs problèmes actuels et leurs orientations éventuelles à l'avenir. Dans ce domaine, l'étude a également envisagé l'examen des perspectives de la coopération avec d'autres pays en développement d'autres régions.

Sous-programme	Base législative <u>36/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
340.1 L'Amérique latine et le Nouvel ordre économique international	Résolutions 2626 (XXV), 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale. Résolutions 368 (XVII), 369 (XVII), 370 (XVII), 381 (XVII), 385 (XVIII), 386 (XVIII), 387 (XVIII), et 388 (XVIII) de la CEPAL.	1) Document sur les résultats des négociations commerciales multilatérales au 30 octobre 1979. 2) Document sur le problème du protectionnisme dans les pays développés. 3) Mise en marche du projet mixte CEPAL/Centre de commerce international en matière de promotion des exportations. 4) Appui des activités du groupe des représentants de pays latino-américains à Bruxelles, Genève, New York et Vienne. 5) Elaboration du document sur les relations extérieures de l'Amérique latine dans les années 80 pour la dix-neuvième session de la CEPAL. 6) Fin du projet sur la position de l'Amérique latine face au Nouvel ordre économique international (RLA/78/1030).
340.2 Relations économiques de l'Amérique latine avec les principales régions du monde	Résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale. Résolutions 368 (XVII), 370 (XVII), 385 (XVIII), 386 (XVIII), 388 (XVIII) et 403 (XVIII) de la CEPAL.	1) Fin du projet sur les relations économiques entre l'Amérique latine et les pays du CAEM (RLA/76/013). 2) Etude sur les relations entre l'Amérique latine et l'Espagne. 3) Etude sur les relations entre l'Amérique latine et l'Afrique.
340.3 Répercussions en Amérique latine de la situation du système monétaire et financier international	Résolutions 3201 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale. Résolutions 364 (XVII), 370 (XVII) et 398 (XVIII) de la CEPAL.	1) Fin de la première phase du projet sur les implications pour l'Amérique latine de la situation du système monétaire et financier international (RLA/77/021).

36/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.



Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
340.4 Intégration et coopé- ration économique entre pays en dévelop- pement	Résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale. Résolutions 364 (XVII), 370 (XVII) et 402 (XVIII) de la CEPAL.	1) Séminaire technique sur l'inté- gration et la coopération en Amérique latine (Santiago du Chili, 10 au 12 mars 1980). 2) Appui aux activités du Marché commun centraméricain (MCCA). 3) Appui au processus de restructu- ration de la ex-Association latinoaméricaine de libre échange (ALALC), remplacée par l'Associa- tion latinoaméricaine d'intégra- tion (ALADI). 4) Etudes sur le développement et l'intégration des zones frontières de la Colombie et du Venezuela. 5) Elaboration du document sur l'intégration et la coopération régionales dans les années 80 pour la dix-neuvième session de la CEPAL.

Sous-programme 340.1: L'Amérique latine et le Nouvel ordre économique  
international

179. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, diverses activités ont été réalisées dans le cadre du sous-programme.

180. En premier lieu, un document (140) a été élaboré dans le but d'évaluer les résultats des négociations commerciales multilatérales (Négociations de Tokyo) au 30 octobre 1979.

181. Une évaluation qualitative a été ébauchée en matière des résultats des négociations des barrières non-tarifaires, dans leur nature et modalités diverses des codes de conduite dont la rédaction a été terminée en avril 1979, des sauvegardes et du cadre juridique, ainsi que des négociations en matière de produits agricoles avec leurs trois sous-groupes, produits laitiers, de viande et graines. Finalement, les décisions en matière de révision de l'Accord général proprement dit (Cadre juridique) ont été passées en revue.

182. Un document sur le protectionnisme (141) a été élaboré et présenté au Séminaire sur le financement du commerce extérieur et assurance de crédit aux exportations organisé par l'Association latinoaméricaine d'institutions financières de développement (ALIDE) (Lima, Pérou, 24 au 26 octobre 1979). Il s'agit d'une brève analyse des principales causes, conséquences et mécanismes utilisés par les nations développées pour protéger leurs activités internes de la concurrence de pays tiers, notamment des courants actuels d'exportations de produits manufacturés des pays en développement.

183. Une autre étude a porté sur le protectionnisme des pays développés et ses incidences sur les exportations du Brésil, dans le but: d'une part, de réaliser une évaluation quantitative et qualitative des conditions d'accès offertes aux exportations du Brésil par trois marchés développés, c'est-à-dire, les Etats-Unis, la Communauté économique européenne et le Japon et, d'autre part, de fournir aux autorités compétentes du Brésil, les renseignements nécessaires à l'établissement des principes directeurs de leur politique commerciale et à la formulation des éléments et arguments de négociation propres à contribuer dans la mesure du possible à annuler les effets les plus négatifs du protectionnisme des marchés développés en question.

184. Un troisième bloc d'activités a trait à la mise en marche, en 1980, d'un projet mixte de la CEPAL et du Centre de commerce international en matière de promotion d'exportations. <sup>37/</sup> Le projet a pour but de fournir une coopération technique aux gouvernements des pays latinoaméricains afin de contribuer au renforcement de leur infrastructure de promotion du commerce extérieur et à la formulation de programmes destinés à augmenter leur potentiel d'exportation. Le projet est censé contribuer à élever le taux d'expansion des exportations non traditionnelles intra- et extra-régionales, notamment en matière de produits manufacturés.

185. Quant aux activités inhérentes au projet, quatre missions d'exploration ont été réalisées à des pays de la région (Honduras, Paraguay, Pérou et Uruguay). Par exemple, dans le cas du Honduras, il a été décidé, avec la Direction générale de commerce extérieur du Ministère de l'économie et le Conseil supérieur de planification économique, d'exécuter un programme qui comprendrait, dans une première étape, un cycle de séminaires destinés à créer une mentalité d'exportation. Les questions qui y seraient examinées seraient: l'analyse de la situation du commerce extérieur hondurien, ses perspectives et limitations; les mécanismes de, et incitations à, l'exportation; l'organisation, les avantages, le fonctionnement et les activités d'un centre de promotion des exportations; et l'offre exportable: méthodologie, résultats et élaboration de programmes intégrés spécifiques à la promotion des exportations.

186. On élaborerait par la suite un programme de coopération technique dans le cadre duquel des consultants prêteraient leurs services en fonction des priorités prévues et de la coopération technique que le pays reçoit d'autres sources, au niveau bilatéral et multilatéral.

187. Vu ce qui précède, au cours du dernier trimestre de 1980 et du premier trimestre de 1981, des missions à court terme ont été réalisées au Honduras pour la préparation et l'exécution des séminaires envisagés dans le cadre du programme de coopération technique adopté, et en particulier de la première étape dudit programme.

188. D'autres activités réalisées dans le cadre de ce projet ont été, par exemple, la participation à une réunion latinoaméricaine sur l'offre exportable (Brasilia), qui a réuni des délégués des organismes latinoaméricains de promotion d'exportations, et les services consultatifs apportés au Fonds de promotion de produits non traditionnels (FOMEX) du Pérou dans l'élaboration de son programme d'activités à court et à moyen terme.

37/ Financé par la République fédérale allemande.

189. D'autre part, un chapitre sur la promotion des exportations a été élaboré et incorporé au document du Secrétariat sur les relations extérieures de l'Amérique latine dans les années 80.

190. Dans ce domaine, et avec le concours du Centre de commerce international, une étude de faisabilité a été élaborée quant à l'établissement d'un centre d'information commerciale pour les Caraïbes. Cette étude a recommandé la création d'un centre sous-régional appuyé par les centres nationaux et en contact avec ces derniers. Le CDCC a adopté la création de ce centre et cherche actuellement le financement nécessaire pour le mettre en marche.

191. On a également élaboré un des documents principaux que soumettra le Secrétariat à la dix-neuvième session et qui concerne les relations extérieures de l'Amérique latine dans les années 80.

192. Quatrièmement, la CEPAL a intensifié ses relations avec les groupes formés par les représentants latinoaméricains auprès des Nations Unies à New York, de la CEE à Bruxelles et des organismes internationaux à Genève et Vienne. On cherche ainsi à appuyer directement les négociations en cours et mettre à la disposition des représentants latinoaméricains l'information et l'évaluation technique nécessaires pour faciliter leur travail dans lesdites négociations. (Il convient de souligner que du côté des pays développés cette activité est assurée par l'OCDE qui possède d'immenses ressources.) Cette coopération s'est effectuée au niveau technique et uniquement aux groupes sus-mentionnés.

193. La coopération avec le groupe pertinent de New York a consisté à analyser la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour ce faire, un document a été élaboré (142), dont le texte a été commenté en détail et soumis à l'examen du Groupe latinoaméricain respectif pour ensuite être transmis au Groupe des 77 et au Comité préparatoire.

194. Une réunion a été tenue avec le Groupe latinoaméricain de Bruxelles, au cours de laquelle le Secrétariat de la CEPAL a été chargé de divers travaux. On a envoyé une étude sur les relations économiques entre l'Europe et l'Amérique latine, une autre sur le protectionnisme et une troisième sur la renégociation de l'accord multifibres (143). Une étude est actuellement en cours de préparation sur les conséquences probables pour l'Amérique latine de l'entrée de l'Espagne à la Communauté économique européenne (CEE).<sup>38/</sup>

195. A la réunion tenue avec le Groupe latinoaméricain de Genève, on a souligné la nécessité de disposer d'études sur les relations entre l'Espagne et l'Amérique latine et sur l'accord multifibres (143).

196. En 1980, le projet sur la position de l'Amérique latine face au Nouvel ordre économique international (RLA/78/C30) a été achevé. Il s'agit d'une analyse des intérêts spécifiques de l'Amérique latine dans l'instauration d'un Nouvel ordre économique international, avec l'appui d'un ensemble de centres nationaux de recherche spécialisés dans ces problèmes, et associés au Programme d'études mixtes sur les Relations internationales de l'Amérique latine (RIAL).

<sup>38/</sup> Voir également le sous-programme 340.2: Relations économiques de l'Amérique latine avec les principales régions du monde.

Plus concrètement, le projet se proposait d'identifier, dans cette problématique, les aspects qui, de par leur importance, devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part des institutions susmentionnées.

197. A cet effet, on a tenu les six séminaires suivants: un séminaire sur l'Amérique latine et le Nouvel ordre économique international (Vifia del Mar, Chili, premier semestre de 1979); un deuxième séminaire sur le même thème (Mexico, Mexique, avril 1980); un séminaire sur le Rapport Brandt (Canela, Brésil, août 1980); un deuxième séminaire sur le même Rapport (Bogotá et Villa de Leyva, Colombie, octobre 1980); un séminaire sur les pays de développement intermédiaire dans le système international (Brasilia, Brésil, décembre 1980), et un séminaire sur les perspectives de la coopération académique, scientifique et technique entre pays latinoaméricains, tenu au siège de la CEPAL (Santiago du Chili, janvier 1981). A l'issue de ces séminaires, divers documents ont été publiés, parmi lesquels il convient de mentionner ceux qui traitent de l'Amérique latine et du Nouvel ordre économique international (Santiago du Chili, 1979) et du Programme de priorités du Rapport Brandt (Bogotá, 1980).

198. Les résultats du projet ont suscité un intérêt considérable et ont permis de progresser vers l'élaboration d'un programme de recherches concernant la problématique des relations externes des pays de la région: ils ont fait l'objet du projet sur la Promotion d'un programme de recherche sur les relations économiques internationales de l'Amérique latine (RLA/80/019) adopté par le PNUD en 1980 pour la période 1981-1983, avec le concours de nombreux gouvernements. Ce programme sera coordonné par la CEPAL, en sa qualité d'organisme exécutif du projet, et y collaboreront près de 20 centres latinoaméricains de recherche affiliés au RIAL.

Sous-programme 340.2: Relations économiques de l'Amérique latine avec les principales régions du monde

199. Début 1981, on a achevé le projet sur les relations économiques entre les pays d'Amérique latine et les pays membres du CAEM (RLA/76/013).<sup>39/</sup>

200. A cet égard, diverses études ont été élaborées sur les relations économiques de l'Argentine, la Bulgarie, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Hongrie, le Mexique, le Pérou, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, et l'URSS avec les pays de l'autre région en question (144) à (156), ainsi qu'une étude interrégionale sur les relations économiques entre les pays des deux régions (157).

201. D'autre part, le Secrétariat de la CEPAL a recueilli des informations sur les bases contractuelles des relations économiques entre les pays des deux régions ou sur les conventions, accords et protocoles en vigueur (158) ainsi que sur l'organisation institutionnelle des pays membres du CAEM en matière de relations économiques extérieures (159).

---

<sup>39/</sup> Projet mixte ONUCED/PNUD/CEPAL, adopté en 1977.

202. Il convient de signaler que tous ces documents ont également servi de documents de référence dans les activités réalisées par la CNUCED, par exemple, dans le cadre du projet interrégional sur le développement du commerce entre les pays socialistes de l'Europe de l'Est et les pays en développement (INT/79/003).

203. Un quatrième séminaire 40/ s'est également tenu à Mexico, Mexique (16 au 20 juin 1980), dans le but d'examiner, sur la base des études effectuées dans le cadre du projet, les questions suivantes: l'état actuel et les aspects spécifiques des relations entre l'Amérique latine et le CAEM, au niveau de leurs tendances et particularités: les principales réussites et les problèmes (de type économique, financier, contractuel et de collaboration interinstitutionnelle), et les solutions et perspectives éventuelles.

204. A cette occasion, un document (160) a également été élaboré dans le but de donner une appréciation générale ou globale des relations économiques entre l'Amérique latine et les pays membres du Conseil pour l'assistance économique mutuelle (CAEM).

205. Parmi les résultats immédiats de ce séminaire, il faut souligner que tous les membres se sont accordés à signaler qu'il existe de grandes possibilités de développer les relations économiques entre les pays de deux régions, mais que, néanmoins, ces dernières n'ont pas été dûment mises à profit.

206. Les participants à ce séminaire des deux régions se sont en outre accordés à souligner la nécessité de poursuivre le projet dans une deuxième étape;41/ mais on a également insisté sur la nécessité de terminer la première phase en élaborant un document de synthèse, basé sur les monographies du projet et les idées principales qui se sont dégagées au cours des discussions des séminaires.

207. En ce qui concerne les relations économiques entre l'Amérique latine et l'Europe, un court document (161) a été élaboré et soumis au deuxième Symposium patronal entre l'Amérique latine et l'Europe (Montreux, Suisse, 20 au 22 novembre 1979). L'information contenue dans ce document a été actualisée et complétée par la suite dans un autre document (162), élaboré par l'Institut italo-latinoaméricain.

208. L'étude des relations de l'Amérique latine avec l'Europe a été également révisée, actualisée et publiée en tant que Cuaderno de la CEPAL (163).

209. Une étude est actuellement en cours de réalisation, avec le concours de l'Institut de coopération ibéro-américain (ICI), dans le but d'évaluer les incidences pour l'Amérique latine de l'entrée de l'Espagne au Marché commun européen et de recommander des mesures de politique économique.

210. Une étude a également été réalisée sur les relations entre l'Amérique latine et l'Afrique. Dans les grandes lignes, un premier chapitre analyse les caractéristiques essentielles de l'échange entre les deux continents: le volume, la structure, la balance des paiements et les principaux courants

---

40/ Les trois premiers se sont tenus à La Havane, Cuba (octobre 1977), à Prague, Tchécoslovaquie (avril et mai 1978), et Bogotá, Colombie (octobre 1978), respectivement.

41/ Ce qui exigerait, pour ce faire, des ressources extrabudgétaires.

commerciaux. Le deuxième chapitre porte sur les obstacles qui freinent le développement des échanges commerciaux entre les deux régions. L'étude envisage ensuite brièvement les marchés potentiels pour les produits des deux régions. Sur la base des chapitres précédents, le document propose finalement divers moyens d'action éventuels pour intensifier ces échanges.

211. Et enfin, en 1980, le Secrétariat de la CEPAL a envisagé la possibilité de commencer, dans un avenir proche, une étude conjointe sur les relations économiques entre la République populaire de Chine et l'Amérique latine.

Sous-programme 340.3: Répercussions pour l'Amérique latine de la situation du système monétaire et financier international

212. Au cours de la période envisagée, on a exécuté la première phase du projet Implications pour l'Amérique latine de la situation du système monétaire et financier international (RLA/77/021). L'objectif principal de ce projet, mis en marche au début de 1978, a été jusqu'à la mi-1980, de collaborer avec les gouvernements de l'Amérique latine en leur fournissant les éléments nécessaires pour améliorer l'accès des pays aux sources extérieures de financement, ainsi qu'en leur suggérant des mesures de politique propres à élargir l'éventail de ressources internes de financement non-inflationniste, de manière à utiliser le plus efficacement possible le volume de ressources financières internes et externes de la région.

213. En ce qui concerne l'analyse de la demande de réserves internationales de pays individuels et de groupes de pays de la région, une étude a été élaborée concernant la politique monétaire et l'ajustement de la balance des paiements (164), envisagés sous trois aspects: la demande de biens d'importation, l'ajustement de la balance des paiements et l'approche monétaire du taux de change. Le premier thème inclut la formulation d'un modèle qui permet d'analyser les effets des déséquilibres monétaires, le revenu réel, le prix relatif des importations et le montant des réserves internationales sur la demande de biens de consommation importés, durables et non durables, biens intermédiaires et biens d'équipement. La deuxième partie vise à estimer la vitesse à laquelle les déséquilibres monétaires sont transmis aux différents comptes de la balance des paiements et en conséquence la trajectoire dans le temps de la variation des réserves internationales face aux altérations dans les marchés intérieurs de crédit. Dans la troisième partie, le maintien des réserves internationales est incorporé non pas en tant que variable dépendant du résultat de la balance des paiements, mais comme un élément déterminant des fluctuations de change.

214. Une étude sur les mouvements internationaux de capitaux (165) a également été élaborée et axée sur l'analyse des mouvements autonomes de capitaux, qui sont les plus changeants et ceux qui échappent au contrôle direct des autorités monétaires

215. En ce qui concerne l'étude du rapport entre les indicateurs du mouvement réel du développement et les aspects financiers de l'économie dans les pays latinoaméricains, une étude a été réalisée sur les répercussions monétaires et réelles de la politique financière d'ouverture: le cas chilien (1975-1978) (166), dont la première version a été présentée à la XVI réunion de techniciens des banques centrales du continent américain (San José, Costa Rica, 25 au 30 novembre 1979). Cette étude contient une analyse préliminaire du processus

croissant de politiques financières d'ouverture appliquées par plusieurs pays d'Amérique latine. Les efforts se sont centrés sur l'identification des répercussions de ce phénomène sur les différentes variables macroéconomiques, notamment le taux d'inflation, le solde de la balance des paiements, l'investissement et l'emploi. L'étude contient également une tentative d'évaluation des effets redistributifs dérivés de diverses modalités et vitesses relatives de l'ouverture vers l'extérieur, tant à l'échelon commercial que financier.

216. Etant donné l'intérêt porté au thème de la politique économique d'ouverture, le projet s'est centré, au cours du premier semestre de 1980, sur la formulation d'un programme de recherche sur le thème en général, et dans une deuxième phase sur l'étude des aspects financiers de l'ouverture économique extrovertie.

217. Etant donné les progrès réalisés en matière d'activités du programme dans ce domaine, la partie de l'étude consacrée à l'épargne interne et externe de la région a été ajournée et les efforts se sont centrés sur une recherche conjointe, sur les politiques économiques du secteur externe, avec le Fonds monétaire international (FMI).

218. En ce qui concerne le thème de la collaboration financière régionale et ses possibilités de stimuler le commerce entre les pays latinoaméricains et l'intégration économique régionale, le projet a maintenu des contacts étroits de collaboration avec le Centre d'études monétaires latinoaméricaines (CEMLA) et le Conseil monétaire centraméricain (COMONECA). Dans le domaine de la recherche, une étude a été réalisée sur l'intégration financière latinoaméricaine, qui résume les principaux concepts, les objectifs et la portée de l'intégration économique et financière ainsi que les principales caractéristiques des mécanismes et instruments financiers actuels d'intégration. Une autre étude sur les répercussions pour les Caraïbes de l'évolution du système monétaire et financier international traite de la disponibilité de données statistiques et les principales lacunes dans ce domaine, ainsi que de certains aspects du développement financier des pays des Caraïbes et de la coopération financière entre ces derniers.

219. Une étude est actuellement en cours de préparation sur les avantages et inconvénients de l'établissement de zones monétaires en Amérique latine.

220. En ce qui concerne l'analyse de l'évolution et des modifications du système monétaire et financier international et de leur impact en Amérique latine, il convient de signaler l'étude sur l'organisation institutionnelle pour le contrôle et l'administration de la dette extérieure dans le cas chilien (167), dans laquelle les grandes lignes de la politique de l'endettement extérieur du Chili sont décrites et analysées, ainsi que les institutions chargées d'exécuter cette politique et les mécanismes et instances chargées d'administrer la dette, tant au niveau public que privé, et les normes légales et dispositions réglementaires en usage.

221. On a également révisé et actualisé une étude qui recueille et évalue les divers indicateurs de solvabilité extérieure utilisés par les institutions de prêt. Ce travail a été publié sous le titre de Un análisis sobre la posibilidad de evaluar la solvencia crediticia de los países en desarrollo (Une analyse sur la possibilité d'évaluer la solvabilité de crédit des pays en développement), dans la Revista Monetaria (CEMLA) (troisième trimestre de 1979).

222. Des membres du personnel du projet ont également participé aux réunions, conférences et séminaires suivants: Séminaire technique sur l'Amérique latine dans une économie mondiale changeante, organisé conjointement par le Programme latinoaméricain du Woodrow Wilson Center et la CEPAL (Washington, D.C., juin 1979). Cette conférence a été saisie du document Latin America in the International Monetary System: Some Comments and Suggestions.<sup>42/</sup> La XXIX réunion des gouverneurs de banques centrales d'Amérique latine et d'Espagne (Madrid, septembre 1979); réunion des gouverneurs du FMI (Belgrade, Yougoslavie, octobre 1979); réunion des gouverneurs de banques centrales d'Amérique latine (Lima, Pérou, avril 1980).

223. Le projet a maintenu sa collaboration avec l'ILPES, et a participé aux cours de planification et de politique financière extérieure et théorie et politique monétaire.

224. Le projet RLA/77/021 a été révisé mi-1980 et prolongé jusqu'au 30 juin 1982. Actuellement, le projet cherche à fournir aux gouvernements, aux banques centrales et aux organismes d'intégration de la région des informations sur les causes, les caractéristiques et les conséquences de la politique d'ouverture économique, notamment celle d'ouverture financière, et souligne les effets de l'évolution du système monétaire et financier international sur ce processus. Le projet a également pour but d'analyser et d'évaluer les stratégies de développement, de stabilisation et d'ouverture vers l'extérieur actuellement appliquées dans plusieurs pays de la région latinoaméricaine pour en estimer les bases et les conséquences sociales fondamentales: la participation, l'emploi, l'éducation, le revenu et la consommation, ainsi que les styles de vie et le bien-être des secteurs non privilégiés.

Sous-programme 340.4: Intégration et coopération économiques entre pays en développement

225. En exécution de la résolution 402 (XVIII),<sup>43/</sup> un Séminaire technique sur l'intégration et la coopération en Amérique latine s'est tenu à Santiago du Chili, du 10 au 12 mars 1980. Plusieurs documents (168) à (171) ont été présentés à cette réunion. Un document (172) a été ensuite élaboré pour résumer les divers apports effectués par les participants au cours du Séminaire sur les questions en discussion.

226. En ce qui concerne l'intégration latinoaméricaine, on a également élaboré un document (173) qui, en grande partie, présente un diagnostic et des conclusions quant à la situation de l'intégration latinoaméricaine, ainsi que certaines suggestions et observations utiles sur les processus d'intégration latinoaméricaine actuellement en cours.

<sup>42/</sup> Plusieurs documents présentés à ce Séminaire ont été publiés dans la Revista de la CEPAL No. 10 (avril 1980).

<sup>43/</sup> Aux termes de la résolution 365 (XVIII), le Secrétariat de la CEPAL avait déjà été chargé d'organiser un séminaire technique sur l'intégration et la coopération latinoaméricaines.



227. On a continué à appuyer la réactivation du mouvement d'intégration économique dans la région centraméricaine. A cet effet, la Commission inter-institutionnelle pour l'application des décisions du Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain (CCE) a tenu diverses réunions; deux documents (174) et (175) ont été élaborés; une réunion ordinaire du CCE (prévue pour début 1981) a été convoquée; on a en outre participé à diverses réunions de ministres et vice-ministres d'économie et d'intégration de la région.

228. Divers projets et actions de type régional ont été identifiés et formulés en matière de développement intégré de l'infrastructure, des services, des ressources naturelles, du commerce extérieur, etc. et des démarches pour leur mise en marche et financement ont été réalisées auprès de divers organismes internationaux et régionaux.

229. On s'est également efforcé de définir les voies et procédures les plus appropriées pour identifier et octroyer l'assistance technique régionale (176) et (177) et une collaboration a été prêtée aux pays centraméricains pour formuler une demande d'assistance technique que le PNUD pourrait octroyer, dans le domaine régional, au cours de la période 1982-1986.

230. En ce qui concerne le Groupe andin, une étude a été réalisée sur les exportations colombiennes de produits manufacturés aux pays membres de ce Groupe. L'étude décrit et analyse l'évolution de ces exportations de 1969 à 1976; les conséquences de la formation du marché andin et l'application de ses mécanismes sur ce courant commercial; et, notamment, ses effets dans le cas des programmes andins par branches industrielles. Le document présente finalement certaines lignes pour l'action future de la Colombie concernant ces exportations.

231. Un autre document a été élaboré sur le développement et l'intégration des zones frontières de la Colombie et du Venezuela. Il s'agit d'une étude des caractéristiques principales du développement économique et des relations économiques mutuelles dans ces zones, ainsi que des programmes et des accords binationaux et nationaux susceptibles de promouvoir le développement et l'intégration frontalière. Le document jette également certaines bases institutionnelles et de politique pour la définition et l'adoption de mesures conjointes destinées à atteindre ces objectifs, dans le cadre de l'Accord de Carthagène.

232. D'autres études sont également en cours de préparation sur le développement économique de Cúcuta et les perspectives d'industrialisation et d'intégration frontalière. Elles serviront de base au diagnostic, élaboré à la demande de la Chambre de commerce de Cúcuta, de l'axe économique San Antonio-Ureña, et à la situation actuelle et perspectives. Ces documents serviront aussi de référence pour élaborer une étude sur l'industrialisation de cette région et sur l'intégration frontalière, à la demande de la Chambre de commerce et d'industries de San Antonio, Venezuela.

233. Une autre étude, commencée en novembre 1980, porte sur les relations économiques entre la Colombie et le Venezuela, notamment sur le commerce, les paiements et le régime d'investissements de la Colombie pour la période 1976-1980.

234. En ce qui concerne l'ALALC, le Secrétariat de la CEPAL s'est attaché en 1979, à contribuer à la préparation des négociations des pays membres de cette dernière en vue de la restructuration de ses mécanismes de fonctionnement à la fin de la période de transition. C'est ainsi qu'il a participé à divers séminaires chargés d'analyser l'évolution et la situation actuelle de l'Association, dans le cadre du programme établi aux termes de la résolution 370 (XVIII) de la Conférence des parties contractantes. A la demande expresse du Comité exécutif permanent de l'ALALC, deux documents, mentionnés ci-dessous, (170) et (171) ont été élaborés pour servir de documents de référence dans deux séminaires.

235. Sur la base des conclusions pertinentes et des positions officielles des gouvernements, le programme de négociations pour 1980 a été élaboré dans le but de réorganiser l'ALALC. Ce programme a été adopté au cours de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence (12 novembre au 7 décembre 1979).

236. La première étape des négociations s'est tenue à Caracas, Venezuela (16 au 28 mai 1980). Cette réunion a analysé et discuté les propositions destinées à restructurer les mécanismes multilatéraux (marge de préférence zonale) et d'action partielle (accords commerciaux, complémentaires et de coopération, bilatéraux et plurinationaux).

237. Une deuxième réunion des négociations s'est tenue à Asunción, Paraguay, (5 au 10 mai 1980) pour examiner les aspects institutionnels de l'ALALC et l'incorporation au nouveau schéma d'intégration des préférences et accords commerciaux existants au sein de l'Association.

238. On a ensuite participé à la Conférence intergouvernementale de haut niveau (Acapulco, Mexique, juin 1980) qui a adopté le projet de traité destiné à remplacer celui de Montevideo de 1960.

239. Au cours du troisième trimestre de 1980, s'est tenue la première réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'ALALC (Montevideo, 11 et 12 août), au cours de laquelle les problèmes de la transition au nouveau schéma d'intégration ont été abordés et, simultanément, s'est effectuée la Réunion intergouvernementale chargée de souscrire le Traité de Montevideo 1980, par lequel l'Association latinoaméricaine d'intégration (ALADI) est instaurée en remplacement de l'ALALC.

240. Après la signature du Traité et l'adoption par le Conseil des résolutions pertinentes visant à faciliter et à ordonner la transition, les travaux se sont axés sur l'application des mesures requises, et notamment la reconduction des négociations sur les préférences commerciales.

241. D'autre part, une étude a été réalisée sur les accords commerciaux et de coopération bilatérale souscrits par l'Uruguay avec l'Argentine et le Brésil, respectivement.

242. Finalement, il convient de signaler l'élaboration pour la dix-neuvième session du document sur l'intégration et la coopération régionale dans les années 80. Cette étude tente essentiellement de caractériser brièvement les

circonstances négatives susceptibles d'exercer une influence sur l'insertion économique au niveau mondial de l'Amérique latine dans les années 80 et les divers problèmes dérivés des déséquilibres structurels de leurs économies, de l'augmentation de la population et des besoins d'emploi, des déséquilibres énergétiques et, en général, des exigences et des contradictions qui caractérisent le style et l'état de développement des pays de la région. Ce document envisage ensuite la situation actuelle des processus d'intégration et dans quelle mesure ses mécanismes sont capables de contribuer à la création de nouveaux courants d'échanges commerciaux intra-régionaux et à l'établissement de nouvelles relations économiques et technologiques entre les pays membres. On y analyse également les cas les plus importants de coopération entre les régions où celle-ci a été plus ou moins traditionnelle, qu'elle soit ou non le résultat des schémas d'intégration ou d'actions externes. L'étude présente ensuite une description et systématisation des régions qui présentent des formes de coopération moins traditionnelles ou d'autre type. Et finalement, sur la base d'une analyse comparative entre ce qui existe et les besoins les plus visibles et prioritaires en matière de coopération, elle formule certaines suggestions en vue de l'action.

Programme 460: Ressources naturelles et énergie

Synthèse

243. Au cours de la période envisagée par le présent rapport, il convient de souligner les activités dérivées de la mise en marche du Plan d'action de Mar del Plata, et notamment de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement; l'organisation des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les travaux en vue de l'exécution de l'étude régionale d'interconnexion électrique dans l'Isthme centraméricain. Il convient en outre de signaler la réalisation d'études sur les incidences des hausses du prix du pétrole dans les pays importateurs d'Amérique latine et des Caraïbes et un travail de recherche sur le minerai de fer dans la région. Le programme présente, en tant que modalité d'action, une orientation résolue vers le développement de la coopération horizontale dans ces divers domaines.

Sous-programme	Base législative <sup>44/</sup> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
460.1 Ressources hydriques	Résolutions 1954 (LIX) et 2121 (LXIII) du Conseil économique et social Résolutions 323 (XV), 337 (XV) et 379 (XVII), 401 (XVIII), 409 (XVIII) et 411 (XVIII) de la CEPAL	1) Création du Groupe des ressources hydriques du Secrétariat de la CEPAL. 2) Activités dérivées de la mise en oeuvre et contrôle du Plan d'action de Mar del Plata. 3) Activités dérivées de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

<sup>44/</sup> Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op. cit.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
460.2 Energie	Résolutions 1572 (L) et 1954 (LIX) du Conseil économique et social  Résolutions 302 (XIV), 337 (XV), 379 (XVII), 401 (XVIII), 408 (XVIII), et 413 (XVIII) de la CEPAL	4) Coopération technique entre pays en développement en matière de ressources hydriques. 1) Etudes sur les incidences des hausses du prix du pétrole sur les pays importateurs de l'Amérique latine. 2) Appui aux travaux préparatoires dérivés de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. 3) Etudes sur l'énergie solaire en Amérique latine.
460.3 Ressources minérales	Résolutions 1572 (L) et 1954 (LIX) du Conseil économique et social  Résolutions 302 (XIV), 337 (XV), 379 (XVII) et 401 (XVIII) de la CEPAL	1) Etude sur le minerai de fer (projet réalisé conjointement par la CEPAL et le Centre international pour le développement du Japon (CIDJ)). 2) Examen de l'évolution et perspectives du secteur minier en Amérique latine. 3) Etude sur le cuivre, la bauxite, l'aluminium, l'étain et le minerai de fer. 4) Actualisation des statistiques dans le secteur minier.
460.4 Développement de l'énergie électrique en Amérique centrale	Résolution 156 (X/CCE) Mandats du Groupe régional sur le raccordement électrique  Résolution 401 (XVIII) de la CEPAL	1) Fin de l'étude sur la possibilité de raccorder les systèmes électriques des pays centraméricains. 2) Elaboration de statistiques sur la production et la consommation d'électricité en Amérique centrale.

Sous-programme 460.1: Ressources hydriques

244. Le Groupe des ressources hydriques récemment créé a centré les activités de ce sous-programme sur l'appui et le contrôle de la mise en oeuvre du Plan d'action de Mar del Plata, et notamment sur l'appui à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.<sup>45/</sup>

<sup>45/</sup> Ces activités n'étaient pas visées par le Programme de travail pour la période biennale 1980-1981, mais avaient été recommandées par le Comité de l'eau de la dix-huitième session de la CEPAL.

245. Conformément à la demande du Comité de l'eau de la dix-huitième session de la Commission d'examiner et de coordonner les aspects pertinents des activités régionales des organismes spécialisés dans le domaine des ressources hydriques, s'est tenue la Réunion intersecrétariats sur les ressources hydriques en Amérique latine (Santiago du Chili, 23 au 24 juin 1980). Cette réunion a examiné divers documents relatifs aux activités de la CEPAL en matière de ressources hydriques et leur coordination avec d'autres organismes spécialisés (178) à (180); les conclusions et décisions de cette réunion ont été publiées par la suite dans un rapport final (181).

246. Sur la base d'un questionnaire envoyé par le Comité de ressources naturelles du Conseil économique et social, le Groupe des ressources hydriques a élaboré un rapport sur l'avancement des travaux dans l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata à l'intention du Comité de l'eau de la dix-neuvième session. Pour compléter ce rapport, une étude et un système d'information ont été élaborés concernant les activités réalisées dans la région par les organismes du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux dans le domaine des ressources hydriques.

247. En ce qui concerne la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, le Groupe des ressources hydriques a participé à la séance de l'Assemblée générale qui a proclamé ladite Décennie (10 novembre 1980) et a contribué en outre à l'élaboration des documents pertinents présentés à cette occasion.<sup>46/</sup>

248. D'autre part, conformément à la demande du Comité de l'eau en ce qui concerne la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, une étude a été effectuée sur les besoins et les sources possibles de financement des investissements nécessaires pour appuyer les programmes appliqués en Amérique latine en matière d'eau potable et d'assainissement (182); ce document sera soumis au Comité de l'eau de la dix-neuvième session de la CEPAL.

249. Dans le cadre de la Décennie internationale susmentionnée ainsi que de la question de la coopération horizontale, s'est tenue à Santiago du Chili (9 au 13 mars 1981) la première réunion d'un séminaire latinoaméricain visant à développer la coopération horizontale entre les pays et entités de l'Amérique latine dans le but d'atteindre les objectifs de la Décennie internationale, et d'y souligner les aspects sociaux, économiques et financiers (183). Une deuxième réunion est également prévue à Mexico pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, mi-1981.

250. Parmi les documents élaborés par le Comité de l'eau de la dix-neuvième session, il convient de signaler ceux qui concernent la réalisation proprement dite des réunions dudit Comité, un rapport sur les possibilités de coopération

<sup>46/</sup> A cet égard, voir le document de l'Assemblée générale sur le Développement et la coopération économique internationale (A/35/341). Le rapport élaboré par le Groupe (inclu dans le document susmentionné) résume les activités préparatoires réalisées par les gouvernements latinoaméricains dans le cadre de la Décennie.

horizontale pour appuyer la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi qu'un rapport élaboré conjointement avec l'OPS sur la situation actuelle et les perspectives de ladite Décennie.

251. On a également participé et collaboré aux travaux réalisés par l'OMS/OPS afin de concerter les efforts des pays de la région pour atteindre les objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement; diverses missions ont été également envoyées à des pays relativement moins avancés, comme la Bolivie, pour les aider à préparer leurs plans nationaux pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

252. D'autre part, les travaux conjoints avec le Groupe de développement et d'environnement de la CEPAL sont actuellement en cours pour élaborer un projet conjoint CEPAL/PNUE concernant la coopération horizontale en matière de styles de développement et environnement en Amérique latine; conformément à ce projet, et en matière de gestion de l'environnement dans les grands travaux d'infrastructure, on a réalisé une étude sur les grands barrages en tant qu'expression concrète d'un style de développement. Ce document (184) a été soumis au Séminaire sur l'environnement et styles de développement en Amérique latine, tenu à Santiago du Chili, en novembre 1979.

253. En outre, des travaux conjoints ont été réalisés avec le Groupe de développement et d'environnement dans la recherche de stratégies et procédures concrètes propres à améliorer la gestion des grands projets d'utilisation hydraulique, étant donné que ces derniers représentent une des meilleures possibilités de gestion de l'environnement connues par l'homme. Les rapports pertinents feront l'objet d'un séminaire prévu pour fin 1981. Un de ces rapports consiste en une étude de trois grands projets d'utilisation hydraulique en Amérique latine, par le biais d'actions de coopération horizontale et ses conclusions correspondantes.

254. La section de Ressources naturelles, énergie et transport du sous-siège de Mexico, a réalisé, entre autres, une analyse sur l'utilisation - dans le passé et dans l'avenir - des ressources hydriques dans le bassin hydrographique qui alimente le trafic interocéanique du Canal de Panama, l'identification des principaux problèmes prévus à court terme (185), et l'examen des données d'information actualisées sur la disponibilité et utilisation des ressources hydriques dans les principaux bassins hydrographiques de la sous-région centraméricaine.

#### Sous-programme 460.2: Energie

255. En exécution de la résolution 413 (XVIII), 47/ quatre études 48/ ont été élaborées sur les incidences des hausses du prix du pétrole dans les pays

47/ Il convient de signaler que ces activités n'étaient pas prévues dans le programme de travail 1980-1981. C'est la raison pour laquelle il a été impossible de réaliser des activités concernant les techniques de projections et de planification dans le secteur de l'énergie.

48/ Deux d'entre elles ont été confiées à des consultants.

/importateurs de

importateurs de ressources énergétiques d'Amérique latine, dont certaines sont actuellement en cours de discussion. Il s'agit d'une analyse de la situation des économies déficitaires en pétrole d'Amérique latine et des Caraïbes face à la hausse des prix dans le monde pétrolier; les répercussions de la hausse des hydrocarbures, notamment sur les économies de l'Isthme centraméricain (186); les incidences des hausses des prix des hydrocarbures sur le marché mondial de l'énergie pour trois pays latinoaméricains importateurs nets de combustible, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay; et l'impact de la hausse du prix du pétrole dans certains pays des Caraïbes, en particulier la situation de certains d'entre eux, comme la Jamaïque et la Guyane. Ces études ont servi de base à l'élaboration d'un rapport succinct qui résume les principales conclusions sur la question et les perspectives pour les pays latinoaméricains importateurs de pétrole. Un séminaire a été prévu pour analyser et discuter ces études, mais sa réalisation concrète se heurte à des problèmes financiers.<sup>49/</sup>

256. Et finalement, on prévoit l'élaboration d'un livre qui analyserait les principales répercussions économiques des hausses du prix du pétrole dans les pays importateurs de la région depuis 1973, avec un appui financier du Gouvernement des Pays-Bas.

257. A l'occasion de la réalisation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (août 1981), le Secrétariat de la CEPAL a réalisé diverses activités. Des centres de coordination ont été établis dans les pays de la région et des réunions et séminaires ont été organisés sur des thèmes connexes à la Conférence (187). On a également collaboré à l'élaboration des rapports nationaux qui devront refléter les positions des pays ainsi que celles de la région auprès de la Conférence, etc. Dans ces deux types d'activités, le Secrétariat a travaillé conjointement avec l'OLADE.

258. Plusieurs réunions ont été tenues avec l'OLADE pour programmer la mise en oeuvre d'un programme conjoint - qui comprend plusieurs projets - dans le secteur énergétique, mais ce dernier ne s'est pas encore concrétisé.

259. Dans le domaine de l'énergie solaire, un document sur les perspectives de l'énergie solaire comme substitut économique du pétrole en Amérique latine jusqu'à l'an 2000 (188) a été rédigé et présenté au Séminaire sur les styles de développement et l'environnement en Amérique latine (Santiago du Chili, 19 au 23 novembre 1979).

260. Par la suite, cette question a continué d'être examinée et une étude a été élaborée sur la faisabilité commerciale et sociale de l'application de l'énergie solaire dans trois pays d'Amérique latine et pour trois de ses usages principaux (production de chaleur à températures réduites, pour usage domestique; production de chaleur à températures moyennes, pour usage industriel; et production de chaleur à hautes températures, pour la production d'énergie électrique). Il est prévu d'élargir cette étude dans l'avenir dans le but de couvrir tous les pays de la région.

261. Sur la base de cette expérience, une étude sur la question a été soumise à la UNITAR Conference on Long-term Energy Resources (Montréal, Canada, 26 novembre au 7 décembre 1979).

<sup>49/</sup> Voir la résolution 413 (XVIII) et également le paragraphe 597 de Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, op.cit.

262. Une étude a également été commencée sur l'analyse historique des schémas d'offre et de demande d'énergie en Amérique latine et sa projection dans l'avenir. En outre, un rapport a été élaboré en tant que contribution à la préparation du Plan d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement dans les années 80, qui envisage diverses approches du problème énergétique en Amérique latine.

263. Finalement, des statistiques annuelles ont été élaborées sur la consommation et les sources d'énergie dans les pays de l'Isthme centraméricain en 1977, 1978 et 1979.

#### Sous-programme 460.3: Ressources minérales

264. Un premier groupe d'activités 50/ consiste en une étude sur le minerai de fer, actuellement en cours de réalisation conjointement avec le Centre international pour le développement du Japon, qui analyse notamment les politiques en matière de commerce et de coopération économique entre l'Amérique latine et le Japon. Cette étude, dont l'achèvement est prévu pour la fin du premier semestre 1981 aborde, entre autres, les questions suivantes: l'évolution du secteur minier en Amérique latine dans la décennie 1970; la production et l'exportation de minerai de fer dans la région; et les répercussions de l'exploitation du minerai de fer sur le développement socio-économique de l'Amérique latine. Elle comprend, en outre, des projections jusqu'à l'an 2000 de la consommation de minerai de fer et de la production à partir des diverses étapes minières et sidérurgiques, y compris la phase d'élaboration. L'analyse de ces projections a permis d'obtenir des informations sur le potentiel d'exportation de l'Amérique latine.

265. D'autre part, une recherche est en cours de réalisation sur l'évolution et les perspectives du secteur minier en Amérique latine, et notamment sur les thèmes suivants: l'évolution mondiale du secteur minier et ses répercussions sur le développement des ressources minières en Amérique latine; la répartition du revenu ou de l'excédent minier entre les pays producteurs et consommateurs, et les perspectives sur lesquelles pourraient se baser les grandes lignes fondamentales ou les politiques générales de l'Amérique latine en matière d'utilisation des ressources minérales (consommation, production, investissement, besoins de financement, technologie, etc.). Cette étude sera soumise à titre de document de référence au premier Séminaire d'experts gouvernementaux et d'organismes d'Etat pour la coopération horizontale dans le secteur minier prévu pour fin 1981.

266. Des analyses similaires sont en cours de réalisation pour les cas du cuivre, bauxite-aluminium, l'étain et le minerai de fer. A partir du deuxième trimestre de 1981, les études porteront également sur le nickel, le zinc et le plomb.

267. Au début de 1981, avec la collaboration de consultants, certaines études ont été amorcées sur des questions telles que les procédures de production, la commercialisation, le financement et la prospection minière. Ces études

---

50/ Non prévues dans le Programme de travail 1980-1981.



serviront de base à l'élaboration du document principal du séminaire susmentionné dans lequel seront exposées les grandes lignes d'un programme de coopération horizontale destiné à développer l'utilisation des ressources minières.

268. Parallèlement, un autre document sera élaboré sur le rôle (ou potentiel opérationnel) des institutions de l'Etat dans le développement du secteur minier de la région.

Sous-programme 460.4: Développement de l'énergie électrique en Amérique centrale

269. Une étude a été réalisée sur la possibilité de raccorder les systèmes électriques des pays centraméricains. Le rapport final pertinent (189) souligne les avantages importants et l'économie que représentera la mise en marche de ce système d'intégration.

270. Afin d'analyser les résultats de l'étude susmentionnée, le Groupe régional sur l'interconnexion électrique a tenu trois réunions. Dans les rapports finaux desdites réunions (190) à (192) figurent les résolutions adoptées par les représentants des gouvernements en vue de mettre en pratique les recommandations formulées dans l'étude.

271. D'autre part, des démarches ont été effectuées auprès de l'OLADE pour obtenir l'appui technique et financier qui permettra aux pays de la sous-région de recevoir la technologie moderne de planification électrique mise au point au cours de l'étude d'interconnexion et d'appuyer la mise en marche du Conseil d'électrification de l'Amérique centrale. Un document (193) a également été élaboré pour donner de plus amples informations à cet égard.

272. Enfin, des statistiques ont été élaborées et publiées en matière de production et de consommation d'électricité dans les pays centraméricains en 1978 (194) et 1979 et les statistiques correspondantes à 1980 sont actuellement en cours d'élaboration.

Programme 480: Population (CELADE)

Synthèse

273. Le Centre latinoaméricain de démographie (CELADE) a accompli de nombreuses activités dérivées de ses quatre sous-programmes ou sphères de travail: statistiques démographiques et contrôle des tendances démographiques; population et développement; enseignement et formation; et information, diffusion et autres services. Les services consultatifs techniques aux pays de la région dans ces domaines ont constitué un des principaux éléments du travail accompli par l'institution; un autre a été la formation, dans ses quatre modalités principales: programme post-universitaire, programme régulier d'enseignement (cours d'analyse démographique, de base et avancé, et cours nationaux intensifs), cours de formation en techniques et méthodes appliquées à des domaines spécifiques, et séminaires de spécialisation. Il convient de signaler qu'au cours

de la période envisagée, le CELADE a décidé d'adapter son programme régulier d'enseignement aux besoins actuels et de remplacer les cours susmentionnés par deux maîtrises post-universitaires, une en Démographie et l'autre en Etudes sociales de la population, qui débiteront en 1981.

Sous-programme	Base législative <u>51/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
480.1 Statistiques démographiques et contrôle des tendances de la population	Résolutions 381 (XVII), 392 (XVIII) et 400 (XVIII) de la CEPAL	1) Analyse des tendances démographiques ( <u>Boletín demográfico</u> ). 2) Recherches spécifiques et méthodologiques. 3) Activités dérivées de l'Enquête mondiale de fertilité. 4) Assistance technique aux pays de la région. 5) Projet de migration de main-d'oeuvre non qualifiée.
480.2 Population et développement	Résolutions 381 (XVII) et 400 (XVIII) de la CEPAL	1) Recherche sur le développement régional, politiques publiques et primauté urbaine en Amérique latine. 2) Etude sur les stratégies de développement et politiques de population en Amérique latine. 3) Activités dérivées de modèles démographiques. 4) Assistance technique aux pays.
480.3 Formation	Résolutions 381 (XVII) et 400 (XVIII) de la CEPAL	1) Réalisation de divers cours de démographie.
480.4 Information, diffusion et autres services <u>52/</u>	Résolution 395 (XVIII) de la CEPAL	1) Activités du Système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL). 2) Traitement de l'information sur la population. 3) Banque de données.

51/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

52/ Le sous-programme ne figure pas dans le Projet de plan à moyen terme 1980-1983, Ibid. Néanmoins, la résolution 395 (XVIII) de la CEPAL constitue la base législative pour les activités pertinentes.

/Sous-programme 480.1:

Sous-programme 480.1: Statistiques démographiques et contrôle des tendances de la population

274. Les activités de ce sous-programme concernent éventuellement la préparation d'estimations et de projections des variables démographiques fondamentales, généralement à l'échelon national. Elles sont réalisées de façon systématique afin d'examiner la situation démographique des pays de la région, et chaque fois que de nouvelles données d'information indiquent qu'il faut modifier les estimations existantes, ces activités ont fait l'objet de plusieurs numéros du Boletín Demográfico (195) à (199).53/

275. Il convient de signaler les recherches spécifiques et méthodologiques suivantes:

a) Recherche en matière de fécondité par la méthode basée sur le nombre d'enfants dont la mère est vivante, en Amérique latine (IFHIPAL). Cette recherche a pour but d'étudier les tendances différentielles de la fécondité dans des secteurs déterminés de la population sur la base de l'information provenant de recensements et d'enquêtes démographiques nationales. Les rapports dans ce domaine concernant l'Argentine et le Costa Rica ont déjà été réalisés et publiés. D'autre part, l'étude est actuellement en cours sur le cas de Cuba, avec la participation d'un chercheur national du Comité de statistiques de l'Etat de ce pays. A cet égard, on a déjà réalisé une révision bibliographique des études de la fécondité à Cuba, ainsi que l'évaluation des informations obtenues par ordinateur en comparant avec les données du registre de naissances, la correction des estimations nationales et provinciales, l'élaboration de séries de fécondité par provinces, l'analyse descriptive des tabulations, etc.

b) Recherche sur la mortalité infantile en Amérique latine (IMIAL). Cette recherche est basée intégralement sur l'information recueillie par les recensements de 1970 et des enquêtes démographiques nationales. Treize études (200) de la région ont été réalisées sur la mortalité au cours des premières années de vie et sur les différences entre les couches de population définies selon des critères géographiques ou sociaux, notamment en ce qui concerne le niveau d'instruction de la mère. A ces treize études est venu s'ajouter, au cours de la période envisagée, le cas des Caraïbes.54/

c) Recherche sur la migration internationale en Amérique latine (IMILA). Cette recherche a pour but d'estimer les migrations internationales par le truchement de questions indirectes dans les recensements et les enquêtes expérimentales, comme le recensement expérimental réalisé dans la localité de Licey Al Medio (République Dominicaine).

d) Projet sur la migration internationale de personnel non qualifié en Amérique latine, réalisé conjointement par le CELADE et la CEPAL avec la participation du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Ce projet a pour but d'effectuer une étude des principaux courants migratoires dans la région latinoaméricaine, de façon à pouvoir mesurer les aspects quantitatifs et qualitatifs des courants migratoires de main-d'oeuvre non

53/ Publication semestrielle.

54/ Le rapport correspondant sera publié prochainement.

/qualifiée entre

qualifiée entre les divers pays. Des rapports préliminaires ont été élaborés sur la migration de colombiens au Venezuela; et de boliviens, brésiliens, chiliens, paraguayens et uruguayens en Argentine. De même, il a paru intéressant d'ajouter également l'étude de la migration de citoyens de El Salvador au Guatemala, de brésiliens et d'argentins au Paraguay, et de nicaraguayens au Costa Rica.

276. Des recherches ou des études de cas (201) et (202) ont également été effectuées sur la mortalité différentielle en fonction de causes de mort dans le cas de plusieurs pays de la région.<sup>55/</sup>

277. Le CELADE participe à l'analyse comparative des enquêtes réalisées en Amérique latine dans le cadre du Programme de l'enquête mondiale de fécondité, qui est une vaste étude socio-démographique mondiale effectuée par l'Institut international de statistiques. A cet effet, le CELADE collabore avec la Division de la population des Nations Unies, qui est l'organisme chargé d'organiser les études analytiques.

278. Les services consultatifs apportés aux pays continuent de constituer un élément important des activités réalisées par le CELADE dans le cadre de ce premier sous-programme.

279. Une partie fondamentale de ces activités a consisté en une assistance technique aux organismes nationaux de statistiques des pays de la région, en matière d'organisation d'enquêtes démographiques et d'élaboration et d'analyse des données obtenues (203) et (204). C'est ainsi que le CELADE a collaboré à la réalisation de l'enquête démographique et de main-d'oeuvre de l'Etat de Maranhão, Brésil, l'enquête de migration et d'emploi du Haut Parana, Paraguay (205) et un recensement expérimental dans la localité de Licey Al Medio, République Dominicaine.

280. D'autre part, fin 1979, le CELADE a amorcé des activités dans la zone anglophone des Caraïbes, grâce à l'appui de la Overseas Development Administration (ODA) du Royaume Uni, qui a pris à sa charge le financement d'un expert. Le démographe qui occupait ce poste travaille au Bureau de la CEPAL à Port-of-Spain et, avec les avis consultatifs du CELADE, il est chargé d'aider les pays dans l'élaboration de programmes de tabulation de résultats de recensements de population effectués dans la région en 1980, d'organiser un cours <sup>56/</sup> qui étudiera les méthodes appropriées pour l'analyse de l'information recueillie dans les derniers recensements; de collaborer à la réalisation d'une enquête démographique nationale à la Barbade et de réaliser des études démographiques de certains pays de la région.

#### Sous-programme 480.2: Population et développement

281. Le sous-programme de population et développement a pour but de jeter les bases théoriques et méthodologiques qui permettent aux gouvernements de tenir

<sup>55/</sup> Plusieurs de ces recherches ont été souvent limitées, étant donné le manque de statistiques adéquates ou dignes de confiance.

<sup>56/</sup> Prévu pour mi-1981.

compte de la dynamique et des caractéristiques de la population dans la planification économique et sociale et dans la formulation de politiques, à la lumière du contexte concret des pays de la région. Pour atteindre l'objectif susmentionné, le sous-programme a prévu diverses activités de recherche et d'assistance aux pays d'Amérique latine.

282. En matière de recherche, une étude comparative a été réalisée, au cours de la période envisagée, sur le développement régional, les politiques publiques et la primauté urbaine en Amérique latine.<sup>57/</sup> Il s'agissait d'étudier, d'un point de vue comparatif, l'influence des styles de développement et des politiques publiques sur le développement des régions des pays envisagés et la répercussion de ce développement régional et du développement national sur l'orientation - essentiellement vers la ville principale - des migrations internes de ces pays. Le rapport préliminaire a permis de dégager d'intéressantes conclusions en matière de formulation de politiques de déconcentration urbaine.

283. D'autres activités de recherche réalisées au cours de la période envisagée ont trait au développement rural, aux établissements humains et à la dynamique démographique. A cet égard, une étude a été menée à bien sur les politiques agraires destinées à influencer la migration, dont le but est d'évaluer les diverses politiques agraires susceptibles de modifier les courants migratoires et de proposer de nouvelles orientations dans ce domaine, compte tenu des facteurs structurels de l'organisation productive qui exercent une influence sur les migrations et les politiques menées à bien à cet effet par les pays de la région.

284. D'autre part, deux documents sur le profil des établissements humains dans les zones rurales de l'Amérique latine ont été élaborés et incorporés aux documents présentés par le Secrétariat de la CEPAL à la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains (Mexico, novembre 1979).<sup>58/</sup>

285. En ce qui concerne la question des styles de développement, du développement régional et de l'urbanisation de l'Amérique latine, divers études et documents ont été élaborés concernant: la pauvreté structurelle dans le développement de l'Amérique latine (206) pour le projet d'extrême pauvreté en Amérique latine; une interprétation historique des établissements humains dans le développement de la région, à l'intention de la Conférence latinoaméricaine des établissements humains; et la répartition spatiale de l'activité économique, migrations et concentration de la population en Amérique latine, à l'intention du Séminaire régional sur les styles de développement et environnement (novembre 1979).

286. Une autre étude a été élaborée sur les stratégies de développement et les politiques de population en Amérique latine.<sup>59/</sup> Cette recherche, qui aborde

<sup>57/</sup> Les pays envisagés ont été l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Pérou, le Paraguay et l'Uruguay.

<sup>58/</sup> Voir également le programme 290 sur les établissements humains.

<sup>59/</sup> Ce projet a été mis en marche début 1975 et financé conjointement par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), du Canada et le Programme de recherches sociales sur les problèmes pertinents de population pour les politiques de population en Amérique latine (PISPAL).

les cas du Brésil, du Chili, du Costa Rica, et de Cuba, envisage les conséquences non prévues et non délibérées des initiatives de l'Etat, notamment les politiques sociales, sur la mortalité et essentiellement sur la fécondité. Les résultats de cette étude ont été rendus publics au cours des divers séminaires d'experts en la matière; le rapport préliminaire a été terminé en janvier 1980 et la version définitive est en cours de préparation en vue de sa prochaine publication.

287. Une autre activité accomplie dans la période envisagée concerne l'établissement d'un fichier actualisé (208) de politiques de population dans le but de tenir à jour l'état des politiques de population dans les pays d'Amérique latine (leur formulation, exécution, évaluation et procédures institutionnelles).

288. Il faut finalement mentionner les activités de recherche dérivées de l'étude des modèles économique-démographiques; cette dernière a pour but, sur la base de la révision, l'analyse, la spécification et les modifications jugées adéquates des modèles disponibles et grâce à l'utilisation des données latino-américaines, de mettre au point une version du modèle pour étudier l'effet des variables démographiques dans la planification socio-démographique. A cet égard, un rapport a été élaboré sur l'endogénéisation de la fertilité dans les modèles démographiques et on a préparé une première version du rapport BACHUE and PDM: A comparison of two economic-demographic models. On a également achevé le rapport préliminaire sur le modèle LRP2 et un essai du modèle LRP2 en utilisant les sous-modèles démographique et économique. Les données relatives à l'Equateur ont servi de base à un essai des autres sous-modèles de LRP2, en matière de migration interne, main-d'oeuvre, santé, logement, éducation et planification familiale; finalement, le modèle PDM a été révisé sur la base de données réelles.

289. En matière d'avis consultatifs aux pays de la région, une grande partie du sous-programme réalisé au cours de la période envisagée s'est concentrée sur les projets d'assistance technique suivants: Paraguay: Etudes de population pour le développement (PAR/75/PO2) et Population et planification régionale (PAR/79/PO5); Bolivie: Politiques de population dans le cadre de la planification du développement (BOL/78/PO1); Panama: Population et développement (PAN/78/PO1) et Croissance urbaine et ses implications socio-économiques (PAN/79/PO3); Costa Rica: Diagnostique et projections de la population du Costa Rica et son rapport avec le développement économique-social, 1980-1982 (COS/79/PO1); et Equateur: Création et fonctionnement du Groupe de population et de développement au sein du Conseil national de développement (ECU/78/PO1).

290. Outre la modalité d'avis consultatifs susmentionnée, le CELADE a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), la CEPAL et l'ILPES dans la réalisation de tâches conjointes d'assistance technique. Dans le cas du FNUAP, le CELADE a participé à des missions destinées à identifier les besoins fondamentaux en matière de population que le Fonds a réalisées au Mexique et en Equateur. Il a participé également à la mission que l'ILPES a envoyée en novembre 1980 au Panama dans le but de prêter assistance au Ministère de planification économique et sociale.

291. En ce qui concerne la CEPAL, on a réalisé au cours de la période envisagée, un ensemble d'études et d'activités qui ont permis d'incorporer la dimension démographique au développement de divers projets de la CEPAL proprement dite, ainsi que de type institutionnel sur des questions comme les établissements humains, l'extrême pauvreté et les styles de développement.

Sous-programme 480.3: Formation

292. Les activités accomplies par le CELADE en matière de formation ont porté sur les questions suivantes:

a) Programme de maîtrise en Economie, avec spécialisation en Démographie

293. Ce programme est réalisé conjointement par le CELADE et ESCOLATINA de l'Université du Chili. En juillet 1980, les deux boursiers de l'Uruguay et du Nicaragua ont terminé le dernier semestre d'études. L'année prochaine, ils pourront présenter leur thèse et remplir ainsi la dernière condition pour obtenir le diplôme de maîtrise.

294. Le programme, qui a commencé en 1973, a fait l'objet d'une révision et d'une évaluation méticuleuse au début 1980 et il n'est pas prévu de recevoir de nouveaux boursiers au cours de la période 1980-1981.

b) Programme de maîtrise en Etudes sociales de la population

295. Ce programme, qui dure deux ans, est organisé conjointement par la Faculté latinoaméricaine de sciences sociales (FLACSO) et le CELADE; son quatrième et dernier trimestre a commencé en 1980.

296. Parmi les 19 participants, dont tous sont des experts provenant de neuf pays de la région (Argentine, Brésil, Bolivie, Colombie, El Salvador, Honduras, Panama et Pérou) huit ont déjà présenté leur thèse finale. Cinq ont été reçus et leurs auteurs ont ainsi rempli toutes les conditions pour l'obtention du titre de maîtrise. Les autres participants ont reçu un nouveau délai jusqu'au 30 janvier 1981 pour présenter leur thèse et être reçus.

c) Cours d'analyse démographique de base

297. La deuxième période de classes de ce cours a commencé le 10 juillet 1979, avec la participation de 16 boursiers de différents pays d'Amérique latine, dont treize ont obtenu leur diplôme en 1979. Au cours du même mois, a également commencé la promotion, parmi 450 institutions environ de différents pays d'Amérique latine, du cours d'analyse démographique de base 1980, qui a commencé début 1980, <sup>60/</sup> et s'est prolongé jusqu'à décembre de cette même année. Ont participé à ce cours 17 élèves provenant de neuf pays d'Amérique latine (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Haïti, Panama, Paraguay, Pérou et République Dominicaine), dont 15 ont obtenu leur diplôme en décembre de cette année.

60/ Il s'agit du ving-troisième cours.

d) Cours avancé d'analyse démographique

298. Ce cours est destiné aux anciens élèves les plus doués des cours d'analyse démographique de base, ainsi qu'exceptionnellement, aux anciens élèves des cours nationaux intensifs de démographie (voir point f) ci-après).

299. Un cours auquel participèrent sept étudiants d'un nombre égal de pays de la région s'est achevé le 31 décembre 1979. Les travaux de recherche de cinq étudiants ont été reçus et les autres ont reçu un délai supplémentaire de deux mois pour présenter une version révisée de leurs travaux.

300. Le cours suivant a été inauguré le 4 juillet 1980, avec la participation de huit étudiants en provenance de sept pays d'Amérique latine (Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou, République Dominicaine et Uruguay).

e) Programme de chercheurs boursiers

301. En août 1979, deux des chercheurs boursiers qui participèrent à ce programme ont terminé les recherches commencées le premier semestre. Leurs travaux respectifs intitulés "Estimaciones y proyecciones de población de Bolivia por sexo y por edad, 1950-2000" (Estimations et projections de population de la Bolivie par sexe et âge, 1950-2000) et "Estudio de la mortalidad de Paraguay" (Etude de la mortalité du Paraguay).

302. Une spécialiste en démographie de l'Uruguay a participé durant trois mois à un projet sur la migration internationale de main d'oeuvre non qualifiée en Amérique latine.<sup>61/</sup>

303. Un boursier du Brésil a effectué une recherche sur la mortalité et la fécondité dans l'Etat de Maranhão et a profité de son séjour au CELADE pour se familiariser avec les méthodes de traitement des données de recensement.

304. Une fonctionnaire du Centre d'études de population d'Argentine a effectué un séjour de trois mois au CELADE pour se former, sous la direction de fonctionnaires de la zone de démographie formelle, dans l'usage de méthodes indirectes, récemment mises au point, pour mesurer la fécondité et la mortalité.

f) Cours intensifs d'analyse démographique de base (nationaux et régionaux)

305. Le 16 août 1979, a commencé, au siège du CELADE à San José, Costa Rica, le deuxième cours régional intensif d'analyse démographique de base, particulièrement destiné aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Le cours, avec la participation de treize boursiers provenant de sept pays de la région, s'est terminé le 14 décembre 1979.

306. Le 1er septembre 1980, a commencé le troisième cours régional intensif d'analyse démographique de base, d'une durée de trois mois et demi, à l'intention des fonctionnaires de l'Isthme centraméricain et des Caraïbes. En outre, pour la première fois, y ont assisté deux fonctionnaires africains, provenant de la Direction générale de statistiques de l'Angola.

<sup>61/</sup> Voir le sous-programme 480.1: Statistiques démographiques et contrôle des tendances de population.



Sous-programme 480.4: Information, diffusion et autres services

307. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme abordent chacune de ces trois composantes:

a) Système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL)

308. Au cours de la période envisagée dans ce rapport, la base de données de la DOCPAL a enregistré l'entrée d'approximativement 7 500 unités bibliographiques sur l'Amérique latine, tout en continuant de répondre aux demandes de nombreux utilisateurs du système dans la région. D'autre part, une assistance technique directe et des services de formation en matière de documentation ont été prêtés aux divers pays de la région. A cet égard, il convient de souligner la réalisation, à San José du Costa Rica, en mars 1980, d'un cours (209) à (213) intitulé DOCPAL et les techniques de traitement des documents relatifs à la population en Amérique latine, avec la participation de 35 experts provenant de onze pays de la région. Divers fonctionnaires provenant des centres de documentation de nombreux pays d'Amérique latine et d'autres régions ont également visité le système DOCPAL pour en connaître le maniement. Au cours de la période envisagée, la revue DOCPAL a publié plusieurs numéros, ainsi que des résumés sur la population en Amérique latine (214) à (218), ainsi que DOCPAL, Résumés sur la population en Amérique latine. Indice accumulatif (219).

b) Traitement de l'information sur la population

309. Une des contributions importantes du CELADE au travail réalisé en matière de population dans les pays de la région est l'assistance technique et la formation sur le traitement de l'information. A cet égard, le CELADE a non seulement contribué à adapter et à transférer la technologie adéquate en provenance des pays développés à l'Amérique latine, mais a également mis au point de nouveaux programmes de calcul électronique, tel que le système de cohérence et correction de données (CONCOR). Des cours ont été donnés sur le système CONCOR et une assistance technique directe a été accordée à de nombreux pays en matière de traitement des données. Etant donné son expérience en la matière, l'Enquête mondiale de fécondité a chargé le CELADE d'octroyer des services d'assistance et de formation en matière de traitement des données aux dix pays de l'Amérique latine qui participent à l'Enquête.

c) Banque de données

310. La banque de données sur la population, du CELADE, emmagasine et fournit les bandes magnétiques correspondantes à des échantillons des recensements de l'Amérique latine de 1960 et 1970, ainsi qu'à diverses enquêtes démographiques (220), qui sont utilisées pour l'assistance technique, la formation et la recherche. Un ensemble de tabulations est également produit pour chaque échantillon, sous le nom de tabulations OMUECE, destinées à compléter celles des recensements habituellement publiées par les pays. La banque de données a continué d'augmenter ses archives de bandes et a fourni des copies de ces dernières à divers organismes d'Amérique latine et d'autres régions du monde.

Elle a également incorporé les bandes d'enquêtes nationales de fécondité des pays d'Amérique latine qui participent à ce programme au format uniforme préparé par l'Enquête mondiale de fécondité dont le siège est à Londres. Il convient de souligner, qu'au cours de cette période, le système de maniment de bases de données (RAPID) a été installé et adapté; il permettra de créer un système qui facilitera et diminuera le coût du traitement des recensements et des enquêtes dans les pays, ainsi qu'un meilleur usage de l'information stockée dans la banque de données du CELADE.

d) Autres activités

311. Divers documents (221) à (235) ont également été élaborés, mais leur nature empêche de les rattacher exclusivement aux activités d'un seul sous-programme.

Programme 496: Sociétés transnationales

Synthèse

312. Il faut souligner, dans cette période, les activités dérivées du projet interrégional sur les sociétés transnationales qui se consacrent aux produits de base orientés vers l'exportation, la recherche sur le rôle des banques transnationales sur le financement externe des pays d'Amérique latine et les études sur la présence et la répercussion des sociétés transnationales dans les pays de la région.

Sous-programme	Base législative <u>62/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
496.3 Sociétés transnatio- nales en Amérique latine	Résolutions 349 (XVI) de la CEPAL, et 1913 (LVII) et 1961 (LIX) du Conseil économique et social	1) Participation à la Réunion inter- régionale d'un groupe d'experts en matière d'exportation de produits primaires (Bangkok, Thaïlande, 8 au 13 octobre 1979). 2) Participation au Séminaire sur les pratiques commerciales restrictives (Buenos Aires, Argentine, 23 au 27 juin 1980). 3) Recherche sur le rôle des banques transnationales dans le finance- ment extérieur des pays de l'Amérique latine.

62/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 op.cit. Le Groupe mixte CEPAL/Centre sur les sociétés transnationales dépendait de la Division de développement économique de la CEPAL, mais depuis août 1979, il dépend du Secrétaire exécutif. Il faut tenir compte néanmoins du fait que les groupes conjoints des commissions régionales assument des fonctions de liaison et d'appui au Centre sur les sociétés transnationales dont le siège est à New York.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
		4) Elaboration de divers documents sur des questions dérivées de la présence et des répercussions des sociétés transnationales dans les pays d'Amérique latine.

Sous-programme 496.3: Sociétés transnationales en Amérique latine

313. Dans le cadre d'un projet interrégional <sup>63/</sup> sur les sociétés transnationales qui se consacrent aux produits de base destinés à l'exportation, on a participé à la Réunion interrégionale d'un groupe d'experts en exportation de produits primaires, <sup>64/</sup> tenue à Bangkok, Thaïlande, du 8 au 13 octobre 1979. Divers documents ont été élaborés et présentés à la réunion, concernant les sociétés transnationales dans les industries de l'aluminium (236) et (237), l'étain (238) et la banane (239), ainsi qu'un document global (240), qui souligne les conclusions préliminaires sur la capacité de négociation des gouvernements d'Amérique latine face aux sociétés transnationales.

314. Après la réunion du groupe d'experts, les directeurs des groupes conjoints des commissions régionales et le Centre sur les sociétés transnationales ont évalué les recommandations de ce groupe et ont adopté un programme concret de travail pour compléter le projet. Ce programme est résumé dans le projet RLA/80/016 concernant le renforcement du pouvoir de négociation des gouvernements hôtes dans leurs traités avec les sociétés transnationales qui se consacrent à l'exportation de produits de base. <sup>65/</sup> Le programme prévoit essentiellement l'élaboration de diverses études de cas et intégrées sur les produits minéraux et agricoles, <sup>66/</sup> et la réalisation à New York d'un séminaire interrégional à l'intention des représentants gouvernementaux.

315. Bien qu'elle ne dispose pas encore des ressources financières du projet, le Groupe mixte CEPAL/Centre sur les sociétés transnationales a élaboré les études supplémentaires suivantes qui seront publiées prochainement: Politiques et négociations avec les sociétés transnationales au Pérou: le cas du cuivre; Le développement de l'industrie du cuivre et les transnationales: l'expérience du Chili; et Rapports de la société transnationale et l'industrie de l'étain en Bolivie.

316. En outre, et sur la base des trois études susmentionnées, un document général et de synthèse est en cours d'élaboration. Il faut ajouter également qu'un séminaire est prévu pour 1981 sur les alternatives de politique et de négociation face aux investisseurs étrangers et aux sociétés transnationales dans les industries du cuivre et de l'étain, au cours duquel les études en question seront analysées et discutées.

<sup>63/</sup> Le projet émane d'un accord souscrit en juillet 1977 entre la CEPAL et la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESPAP) auquel s'est joint par la suite la Commission économique pour l'Afrique (CEPA) début 1978.

<sup>64/</sup> Avec l'appui financier du PNUD.

<sup>65/</sup> Ce projet devait être financé par une contribution du PNUD estimée à 67 500 dollars, somme qui n'a pas encore été approuvée par ledit Programme.

<sup>66/</sup> Etain, bauxite et cuivre; canne à sucre, café et banane.

/317. Finalement,

317. Finalement, les autres études (notamment sur la canne à sucre et le café) ne pourront pas être élaborées, faute de disposer des ressources extrabudgétaires nécessaires.

318. On a participé à un Séminaire organisé sous les auspices de la CNUCED concernant les restrictions commerciales (Buenos Aires, Argentine, 23 au 27 juin 1980), au cours duquel deux documents (241) et (242) ont été présentés.

319. Une autre question à laquelle le Groupe mixte CEPAL/Centre sur les sociétés transnationales a accordé une attention particulière, concerne le rôle des banques transnationales dans le financement extérieur des pays d'Amérique latine. C'est ainsi qu'une étude a été élaborée sur le cas du Pérou (243) pour analyser le financement octroyé par la banque privée à un pays en développement. Un deuxième document (244) - qui fait partie de la première étude - envisage la politique d'endettement suivie dans la décennie 1968-1978 et propose une structure institutionnelle qui permette de contrôler le financement externe de ce pays. Une étude similaire à celle réalisée au Pérou est actuellement en cours de réalisation pour la Bolivie.

320. En ce qui concerne les diverses études concernant la présence et les répercussions des sociétés transnationales dans les pays de la région, un document a été élaboré sur ce type d'entités économiques et les modalités de développement en Amérique latine, en vue d'évaluer la société transnationale dans le contexte des processus de planification. Ce document a été présenté à un séminaire organisé par le Centre de formation pour le développement, à Mexico, en mars 1981. 67/

321. D'autre part, on a commencé à étudier un échantillonnage d'entreprises au Chili dans le but d'analyser les similitudes et les différences en matière de comportement entre les sociétés nationales et les entreprises à investissement étranger direct. En ce qui concerne le cas du Chili, un autre document a été élaboré sur la présence et la participation des sociétés transnationales dans l'économie chilienne (245). Une étude similaire est en cours de préparation dans le cas du Brésil.

322. En outre, une étude a été réalisée sur la vaste expérience brésilienne en matière de politiques de traitement du capital étranger, dans le but d'analyser des cas illustratifs qui pourraient être utiles pour d'autres pays de la région.

323. Une autre étude est actuellement en cours de préparation, conjointement avec la Division du commerce international et développement, sur les aspects du commerce extérieur en Amérique latine. Son but principal est d'évaluer la participation des principaux agents économiques dans les importations et les exportations des divers pays de l'Amérique latine et d'analyser les caractéristiques les plus significatives de leurs activités de commerce extérieur, notamment dans le cas des sociétés transnationales.

324. D'autre part, et dans le cadre d'une série d'études destinées à identifier et caractériser les liens qui se créent dans les processus d'intégration entre les pays participants et les sociétés transnationales, une étude a été réalisée

67/ Séminaire sur les politiques pour le développement latinoaméricain.  
L'étude sera prochainement publiée dans la Revista de la CEPAL.

dans le cas de l'Equateur (246). On y analyse les effets de la programmation sectorielle et de l'instrument de provision (Décision 28 de la Commission de l'Accord de Carthagène), destiné à favoriser les deux nations relativement moins avancées de la sous-région andine, et en particulier, leurs conséquences sur la manière, traditionnelle dans le pays, d'établir des contacts avec les sociétés transnationales.

325. Il convient de mentionner, qu'en collaboration avec la Division du commerce international, un document sur le rôle des sociétés transnationales dans les pays en développement, a été élaboré et présenté au séminaire sur l'Interaction économique entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest, sous les auspices de l'Institut d'études économiques comparatives de Vienne (Dubrovnik, Yougoslavie, 20 au 24 mai 1980).

326. Et finalement, un séminaire conjoint s'est tenu sous les auspices du Centre sur les sociétés transnationales et la CEPAL (Santiago du Chili, 30 mars au 10 avril 1981) pour envisager, avec des fonctionnaires gouvernementaux des pays sudaméricains, divers aspects des sociétés transnationales et du développement latinoaméricain.

#### Programme 520: Science et technique

##### Synthèse

327. Les activités réalisées au cours de la période envisagée se sont axées sur les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUCTD) tenue à Vienne, en août 1979, tant au niveau de la contribution régionale à cette dernière (élaboration et présentation de documents sur le Plan d'action régional et sur un éventuel mécanisme international de financement du développement scientifique et technique), qu'au niveau des travaux postérieurs (contribution à la préparation du Plan opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne).

328. Il faut souligner, en outre, les travaux de soutien à d'autres activités ou organismes régionaux, les activités de recherche sur le développement scientifique et technique dans la région, notamment sur la conduite technologique des unités de production dans des secteurs industriels déterminés et, finalement, les efforts déployés pour établir des mécanismes de coopération en matière de science et de technique dans les Caraïbes.

<u>Sous-programme</u>	<u>Base législative 68/ (Résolutions)</u>	<u>Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport</u>
520.1 Plan d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	Résolution 31/184 de l'Assemblée générale Résolution 2028 (LXI) de l'ECOSOC Résolutions 374 (XVII) et 389 (XVIII) de la Commission	1) Travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUCTD, Vienne, août 1979): préparation d'un Plan d'action en science et technique, précédé d'un diagnostic

68/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
520.2 Dévelop- pement technique	Résolutions 310 (XIV), 322 (XV), 374 (XVII) et 389 (XVIII) de la Commission	<p>régional et une étude et proposition d'un mécanisme international pour le financement du développement scientifique et technique.</p> <p>2) Soutien à diverses activités régionales: élaboration de deux études, l'une sur l'intégration des instituts techniques d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'autre sur la possibilité d'établir un réseau d'information sur les sources d'énergie non conventionnelles.</p> <p>3) Contribution à la préparation du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement dans les années 80, et au Plan opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement.</p> <p>1) Programme BID/CEPAL/CRDI/PNUD de recherches sur le développement scientifique et technique en Amérique latine.</p> <p>2) Activités dérivées de l'établissement d'un Conseil de science et technique des Caraïbes.</p>

Sous-programme 520.1: Plan d'action de la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

329. Un Groupe de travail ad-hoc s'est réuni à Lima, Pérou, les 26 et 27 mars 1979. 69/ A cette occasion, le Secrétariat de la CEPAL a élaboré un document (247)

69/ La deuxième réunion régionale latinoaméricaine préparatoire de la CNUCTD (Montevideo, 29 novembre au 1er décembre 1978) a adopté une résolution (résolution 1) aux termes de laquelle elle décide de convoquer un Groupe de travail ad-hoc, coordonné par le Secrétariat de la CEPAL, conjointement avec le Système économique latinoaméricain (SELA), en vue d'étudier, avant le 1er avril 1979, les possibilités et limitations des mécanismes de financement existant en matière de développement scientifique et technique, ainsi que les nouvelles initiatives dans ce domaine, et de présenter ses conclusions et recommandations à la dix-huitième session de la CEPAL.

/sur les

sur les mécanismes internationaux pour le financement du développement scientifique et technique. Le rapport de la réunion (248) a été présenté à la dix-huitième session que a décidé (résolution 389 (XVIII)) d'en saisir, avec les propositions pertinentes, le Secrétaire général en fonction de la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (CNUCTD), en vue de son examen à cette occasion.

330. La Conférence susmentionnée s'est tenue à Vienne, Autriche, en août 1979. Le Secrétariat de la CEPAL a élaboré et présenté à la Conférence un document (249) qui contient des recommandations pour un programme d'action régional en matière de science et de technique, 70/ précédées d'un diagnostic également régional.

331. Une étude (250) a été élaborée pour envisager la possibilité d'établir un réseau d'information sur les énergies non conventionnelles en Amérique latine et pour analyser essentiellement les faits et problèmes de fond dont il faut tenir compte pour établir dans la région un réseau d'information technologique dans ce domaine.

332. Un document a été rédigé pour appuyer le processus de création du Réseau d'information technologique latinoaméricain (PITLA), lequel contient des suggestions sur les éventuelles mesures propres à favoriser l'intégration des instituts techniques de l'Amérique latine et des Caraïbes.

333. Un autre document sur les techniques appropriées et les agro-industries a été élaboré et soumis au troisième cycle de conférences intitulé Problèmes et perspectives du développement industriel du Mexique, organisé par la Direction générale de développement agro-industriel du Secrétariat de l'agriculture et des ressources hydrauliques du Mexique (18 avril au 16 mai 1979).

334. On a participé à la première et à la deuxième sessions du Comité intergouvernemental pour la science et la technique au service du développement, tenues à New York (28 janvier au 1er. février 1980 et 22 mai au 4 juin 1980), qui ont envisagé des questions relatives à la préparation du Plan opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement, le financement international de la science et la technique, etc.

335. En ce qui concerne le Plan opérationnel susmentionnée la CEPAL a participé à la réunion convoquée par le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (New York, 5 au 10 janvier 1981) en vue de discuter et commenter la version préliminaire du Plan. Sa version finale sera soumise à la dix-neuvième session de la CEPAL.

---

70/ Ces recommandations sur un programme d'action pour l'utilisation de la science et de la technique dans le processus de développement avaient été adoptées par la deuxième Réunion régionale latinoaméricaine préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (Montevideo, Uruguay, 29 novembre au 1er. décembre 1978).

336. La CEPAL a participé, en qualité d'observateur, à la V Réunion de directeurs de registres de transfert de technologie, sous les auspices du Gouvernement de l'Argentine et de l'ONUDI (Buenos Aires, 15 au 19 septembre 1980).

337. La Commission a en outre collaboré à la préparation du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement dans les années 80, en matière de science et de technique. Elle a également contribué à l'élaboration d'un document sur l'intégration et la coopération régionale dans les années 80, moyennant la présentation de suggestions sur les domaines possibles de coopération technique entre les pays de la région.

338. Mi-1980, un séminaire interne a discuté le programme de travail futur (1981 et années suivantes) du Secrétariat de la CEPAL, dont une des préoccupations fondamentales est de contribuer au renforcement du potentiel scientifique et technique des pays de la région. Il fut pris acte de la nécessité d'inclure dans ce programme des travaux dérivés desdits "progrès technologiques" dans certains secteurs (microélectronique et génie génétique) et des stratégies sectorielles de développement technologique dans les secteurs de biens d'équipement et industrie pharmaceutique.

339. Et finalement, il faut souligner qu'en 1980, le Groupe de science et technique, installé d'abord au Bureau de Mexico, a été transféré au siège de la CEPAL à Santiago. Actuellement et depuis fin-1980, les efforts se poursuivent pour compléter le personnel du Groupe afin de pouvoir disposer des ressources indispensables pour assurer, de façon appropriée, l'exécution du programme de travail.

#### Sous-programme 520.2: Développement technique

340. Au cours de la période envisagée, diverses activités ont été réalisées dans le cadre du Programme BID/CEPAL/CRDI/PNUD de recherches sur le développement scientifique et technique en Amérique latine. C'est ainsi qu'en 1979 et jusqu'au début de 1980, divers travaux de recherche ont étudié l'aspect de la technologie dans les usines sidérurgiques, pétrochimiques et pétrolières. De ces recherches, se sont dégagées diverses études sur des questions telles que le développement technique dans l'industrie sidérurgique en Colombie; la sélection, absorption et génération de technologie de la pétrochimie brésilienne; le phénomène technologique interne; les décisions en matière de technologie au niveau des entreprises, dans le cas de Altos Hornos de México S.A.; et la production de technologie nationale dans les pays moins avancés.

341. Depuis mi-1980, une deuxième étape s'attache principalement à l'étude du secteur métallurgique-mécanique. Les études actuellement en cours ont donné lieu à divers travaux, entre autres, une étude sur les étapes historiques et la politique technologique dans une usine métallurgique-mécanique argentine, et un ensemble de monographies sur les diverses unités manufacturières de ce même secteur au Brésil et en Colombie.

342. En outre, trois études ont été amorcées et sont actuellement en cours de réalisation sur le Mexique et une sur le Pérou; au début de 1981 des recherches ont commencé au Venezuela.



343. En matière de réunions académiques, le Comité consultatif du Programme a effectué trois réunions, 71/ la quatrième étant prévue pour mars 1981, à Washington, D.C. Le Programme a également été représenté à diverses réunions réalisées en Colombie, au Costa Rica, en Espagne et en Israël.

344. La première session du Comité de coopération et développerent des Caraïbes (CDCC) a souligné la nécessité de maintenir des contacts étroits de collaboration en matière de science et de technique. Avec l'aide de l'UNESCO, le Secrétariat a progressé dans l'élaboration d'une étude de faisabilité sur ces possibilités de coopération. Plusieurs réunions préparatoires ont été effectuées en décembre 1977 et 1978 pour étudier les statuts, qui ont été adoptés à une réunion effectuée à la Jamaïque en avril 1980.

345. L'objectif principal du Conseil pour la science et la technique des Caraïbes (CCTC) consiste à encourager les efforts de collaboration et le transfert mutuel de connaissances scientifiques et techniques en vue de faciliter l'adoption de technologies importées et le perfectionnement des technologies autochtones. Le CCTC fonctionnera comme noyau d'un réseau de conseils scientifiques et d'organes nationaux équivalents et assumera des fonctions de coordination fonctionnelle.

Programme 530: Développement social et questions  
humanitaires

Synthèse

346. Au cours de la période biennale, il faut souligner la contribution au Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement, qui est le produit d'un examen continu et convergent de divers problèmes qui relèvent du développement social; les activités dans le domaine de l'intégration de la femme au développement; l'intérêt porté au problème de l'extrême pauvreté et la recherche de politiques et de programmes qui permettent aux gouvernements de résoudre ce problème et, finalement, le projet mixte CEPAL/UNESCO/PMUD sur l'éducation et le développement, qui constitue un processus de réflexion et de recherche sur le développement et l'éducation dans la région, axé sur l'élaboration d'alternatives en matière de politiques et de stratégies qui répondent effectivement aux exigences nationales et régionales.

<u>Sous-programme</u>	<u>Ease législative <u>72/</u> (Résolutions)</u>	<u>Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport</u>
530.1 Styles de développement et changement social	Résolutions 328 (XV), 355 (XVI), 381 (XVII), 386 (XVIII), 388 (XVIII) et 401 (XVIII) de la CEPAL	1) Elaboration de diverses études dans différents domaines du développement social.

71/ Bogotá (juin 1979), São Paulo (novembre 1979, et Mexico (juin 1980).

72/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
530.2 Intégration de la femme au dévelop- pement	Résolutions 3519 (XXX), 3520 (XXX), 3521 (XXX), 3523 (XXX), 31/133 et 31/136 de l'Assemblée générale Plan d'action mondial de l'Année internatio- nale de la femme; Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développe- ment économique et social de l'Amérique latine, et Résolutions 321 (XV), 388 (XVIII) et 401 (XVIII) de la CEPAL	<p>2) Contribution à la préparation du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie dans les années 80 (domaine social).</p> <p>3) Travaux préparatoires de l'Année internationale des personnes handicapées (1981).</p> <p>1) Deuxième conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine (12-16 novembre 1979).</p> <p>2) Participation à la Conférence mondiale pour la femme (14-31 juillet 1980).</p> <p>3) Elaboration de diverses études sur les questions relatives à la femme.</p> <p>4) Réunion sur les travaux du Groupe de la femme (26 novembre-11 décembre 1980).</p>
530.3 Extrême pauvreté en Amérique latine	Résolutions 388 (XVIII) et 401 (XVIII) de la CEPAL	<p>1) Séminaire régional sur l'extrême pauvreté en Amérique latine (27-31 août 1979).</p> <p>2) Symposium régional sur l'extrême pauvreté dans l'enfance de l'Amérique latine et des Caraïbes (3-7 décembre 1979).</p> <p>3) Mise en marche d'un projet sur l'extrême pauvreté dans les pays de l'Isthme centraméricain.</p>
530.4 Aspects sociaux de l'urbanisa- tion au Mexique	Résolutions 309 (XV) et 401 (XVIII) de la CEPAL	1) Etude sur les incidences de l'activité pétrolière sur le développement social dans l'Etat de Tabasco, Mexique
530.5 Projet CEPAL/UNESCO/ PNUD sur l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes	Résolutions 355(XVI) et 401 (XVIII) de la CEPAL	<p>1) Projet Développement et éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (RLA/79/007).</p> <p>2) Etude de faisabilité sur l'établissement d'une entreprise des Caraïbes pour la production et distribution de matériel imprimé et audiovisuel.</p>

Sous-programme 530.1: Styles de développement et changement social

347. Au cours de la période biennale envisagée, diverses études ont été réalisées sur des questions liées à la problématique d'une croissance productive considérable qui n'est pas accompagnée par un développement social simultané, ce qui est la caractéristique centrale commune à la plupart des styles de développement de la région.

348. A cet égard, un document (251) sur la structure et la dynamique du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et leurs incidences sur l'éducation, a été élaboré et présenté à la Conférence régionale des ministres de l'éducation et de la planification économique (organisée par l'UNESCO sous les auspices de la CEPAL et de l'OEA), tenue à Mexico, D.F., du 4 au 13 décembre 1979. Ce document traite de la situation et des tendances du développement économique et social de l'Amérique latine et est basé, en grande partie, sur les études et rapports spéciaux apportés par le Secrétariat de la CEPAL pour l'évaluation de la Stratégie internationale de développement (SID), ainsi que sur l'évaluation proprement dite (quatrième évaluation régionale de la SID). L'analyse est axée sur le déphasage entre la croissance de l'économie et du développement de la société, et envisage de ce point de vue les répercussions de ces processus sur l'évolution en matière d'éducation.

349. Dans le domaine du développement social rural, un document (252) a été élaboré sur l'intégration sociale du paysannat latinoaméricain à la croissance économique. Une autre étude a porté sur les aspects structurels de la pauvreté parmi les groupes indigènes de l'Amérique latine, dans le but de présenter une synthèse brève mais structurée des éléments de base de la situation des indigènes de l'Amérique latine quant à leur perspective de développement social. D'autre part, des avis consultatifs ont été apportés à la Section de recherches du Conseil national de développement (CONADE), d'Equateur, sur les aspects méthodologiques et analytiques d'une recherche sur le changement socio-économique dans le paysannat de la Sierra (cette activité dérive d'un projet de l'UNESCO sur le changement social et l'éducation rurale).

350. En ce qui concerne les questions liées à la couverture et aux tendances des systèmes de sécurité sociale et à l'existence de services de base et de logement, une étude (253) a été élaborée pour analyser l'aspect du logement en matière de pauvreté et montrer les efforts qui sont déployés pour y faire face. Cette étude souligne le rapport entre la politique en matière de logement et les styles de développement les plus caractéristiques de la région; elle décrit ensuite les diverses modalités de logement destinées aux secteurs les plus pauvres et, finalement, analyse la portée et les limitations des solutions de logement destinées aux secteurs les plus défavorisés. En outre, à titre de concours au projet d'extrême pauvreté en Amérique latine, un autre document (254) a été élaboré sur les besoins en matière de logement et la demande effective en Amérique latine. D'autre part, une étude a été amorcée sur le thème de la sécurité sociale et la répartition du revenu.

351. Dans le domaine de l'emploi, une étude a été élaborée sur les nouvelles approches en matière de problèmes de l'emploi en Amérique latine.

352. Dans le cadre de ce premier sous-programme, une autre étude est également en cours de réalisation pour mesurer le niveau relatif du développement des pays de la région, sur la base d'un ensemble de variables qui comprennent les aspects démographiques, économiques et sociaux. A cet effet, l'étude utilise la méthode d'analyse de composants qui consiste à combiner simultanément les caractères ou indicateurs en un seul indice global.

353. D'autres activités importantes dérivent de l'élaboration d'une étude sur le processus de développement social, en tant que document d'appui au Plan d'action régional pour la Stratégie internationale de développement des années 80.

354. Dans les Caraïbes, on a élaboré un programme de travail social pour les pays de cette région; le mécanisme pour superviser ce programme de travail social est un Conseil de développement social et économique des Caraïbes. On a également commencé à rédiger une étude de faisabilité et un projet de statuts de ce Conseil, qui sont actuellement étudiés par les gouvernements. En outre, des monographies ont été élaborées sur les changements structurels sociaux à Sainte-Lucie et à la Dominique.

355. Et finalement, il convient de signaler qu'une Réunion technique régionale et un Séminaire régional se sont tenus à Santiago du Chili, du 5 au 11 novembre 1980, pour promouvoir un échange de données d'expériences nationales et envisager la manière la plus effective d'atteindre les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées (1981), au niveau des institutions de chaque pays (255) à (263).73/

#### Sous-programme 530.2: Intégration de la femme au développement

356. La deuxième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine s'est tenue à Macuto, Venezuela, du 12 au 16 novembre 1979.

357. Un des objectifs principaux de cette Conférence a été d'évaluer l'application du Plan d'action régional.74/ Pour ce faire, un document (264) de synthèse a été élaboré sur la situation de la femme en Amérique latine et les Caraïbes en fonction de l'exécution du Plan d'action régional. Il convient de signaler que, pour l'élaboration de ce document, le Secrétariat de la CEPAL a obtenu la coopération d'autres organismes du système des Nations Unies,75/ ainsi qu'une série d'études propres (265), dont certaines ont été présentées à la Conférence en tant que documents d'appui. Le Secrétariat de la CEPAL a

73/ Ces activités n'avaient pas été prévues par le Programme de travail biennal 1979-1981 (E/CEPAL/1068).

74/ Adopté lors de la première Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine (La Havane, Cuba, 13 au 17 juin 1977) (voir le document E/CEPAL/1042/Rev.1).

75/ FISE (enfance et famille); UNESCO (éducation); OIT (emploi); OPS/OMS (santé).

également présenté un document (266) sur les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social en matière d'activités du système des Nations Unies relatives à la situation sociale et l'intégration de la femme au développement. Un autre document (267) soumis à la Conférence concerne les activités exécutées, pendant son mandat (juin 1977 à novembre 1979), par le Bureau directeur de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le rapport (268) de la Conférence susmentionnée a été publié par la suite. Il convient également de souligner l'apport de documents soumis à la Conférence précédente en préparation de la Conférence mondiale pour la femme, réalisée à Copenhague, Danemark, du 14 au 31 juillet 1980, et à laquelle a participé la CEPAL.

358. D'autre part, on a également publié en 1979 une liste bibliographique (269) sur la femme dans le développement de l'Amérique latine, que constitue un échantillon des travaux réalisés dans les pays de la région en ce qui concerne la situation de la femme et son intégration au développement.<sup>76/</sup> En outre, avec l'appui du Centre latinoaméricain de documentation économique et sociale (CLADES) on a publié le directoire (270) sur l'intégration de la femme au développement de l'Amérique latine, en tant qu'instrument de consultation et de référence, dans lequel sont consignés les efforts réalisés par les institutions dans les pays de la région latinoaméricaine.

359. Au cours de la période envisagée par le présent rapport biennal, diverses autres recherches ou études ont été élaborées et ont donné lieu à la publication de documents. A cet égard, il convient de signaler, entre autres, une étude (271) sur la famille et la situation de la femme dans différents contextes de la Bolivie, dont le but principal est d'étudier certains aspects de l'organisation familiale et du travail de la femme, ainsi que leur rapport avec la structure socio-économique dans laquelle fonctionne la famille;<sup>77/</sup> une étude (272) sur la structure sociale et la situation de la femme rurale, qui analyse les exposés présentés au premier Symposium mexicain centraméricain de recherche sur la femme (Mexico, 7 au 9 novembre 1977), et une autre étude (273) sur les femmes rurales latinoaméricaines et la division du travail, selon laquelle le mode de production conditionne en grande partie la division existante entre le contenu du travail domestique et le travail social, division qui, à son tour, est en rapport direct avec la division sexuelle du travail. Cette dernière a des répercussions sur la situation distincte des sexes dans le processus économique global et, par conséquent, sur la participation sociale; et une autre étude (274), qui est un diagnostic préliminaire sur la situation de la femme en Equateur et son incorporation au développement économique et social par le truchement du plan de développement national.

<sup>76/</sup> Il convient de signaler qu'en mars 1979 on avait publié l'Inventaire de projets sur l'intégration de la femme au développement en Amérique latine.

<sup>77/</sup> Document élaboré dans le cadre du Projet sur la recherche visant à promouvoir l'intégration de la femme au développement latinoaméricain, amélioration de données de recensement et échange de renseignements.

360. D'autre part, le Groupe du Secrétariat de la CEPAL pour l'intégration de la femme au développement a également poursuivi ses activités dérivées de plusieurs projets financés par le Fonds volontaire pour la Décennie de la femme, réalisés en Equateur, plusieurs pays d'Amérique centrale, la Guyane, la Bolivie, certains pays des Caraïbes, etc.

361. Diverses réunions concernant les activités du Groupe susmentionné se sont tenues à Santiago du Chili du 26 novembre au 11 décembre 1980.

362. Et finalement, on a élaboré le programme sous-régional correspondant aux Caraïbes pour l'intégration de la femme au développement, sur la base du matériel apporté par deux séminaires dans ce domaine, dont un s'est tenu à Cuba en juillet 1979 et l'autre à la Barbade en mai 1980. Plusieurs programmes de formation en matière d'activités rentables ont également été amorcés, ainsi que des études sur la condition juridique de la femme. On a contribué à l'élaboration de programmes nationaux de Belize, Grenade et la Guyane et une assistance technique a été prêtée à l'exécution du programme en Guyane.

Sous-programme 530.3: Extrême pauvreté en Amérique latine

363. Dans le cadre du projet interinstitutions sur l'extrême pauvreté en Amérique latine (RLA/77/018),<sup>78/</sup> s'est tenu à Santiago du Chili, du 27 au 31 août 1979, un Séminaire sur cette question. Le principal objectif du Séminaire a été de faire connaître les résultats de recherches et de favoriser l'échange de données d'expériences dans ce domaine entre les pays de la région. De nombreux documents, dérivés des activités du projet, ont été présentés au Séminaire (275) à (292).

364. D'autre part, sous les auspices conjoints du FISE et de la CEPAL, s'est tenu à Santiago du Chili (3 au 7 décembre 1979) un Symposium régional sur l'extrême pauvreté de l'enfance en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Symposium a analysé des expériences, des stratégies et des politiques concernant les enfants pauvres depuis leur naissance jusqu'à six ans. Cette réunion a été d'autant plus importante qu'elle a coïncidé avec la proclamation par les Nations Unies de l'Année internationale de l'enfant (AIE). Une série de documents (293) à (310) ont également été élaborés à cette occasion.

365. Début 1980, on a commencé à rédiger deux livres: un correspond au Séminaire sur l'extrême pauvreté en Amérique latine (311) et le deuxième au Symposium régional sur la pauvreté dans l'enfance (ce dernier sera publié conjointement par la CEPAL et le FISE).

78/ Au cours des 18 premiers mois qui ont suivi la mise en marche de ce projet (janvier 1978), diverses recherches ont été menées pour atteindre les objectifs immédiats qui avaient été établis et, notamment, ceux qui concernent l'amélioration et la systématisation des connaissances sur l'extrême pauvreté dans la région; l'élaboration d'un schéma analytique qui permette d'élaborer des politiques propres à éliminer ou, du moins, soulager l'extrême pauvreté; et l'élaboration de critères et méthodes qui aident les gouvernements à évaluer l'efficacité de leurs actions et programmes destinés à lutter contre la pauvreté.

366. D'autres documents (312) à (317) élaborés dans le cadre du projet sur l'extrême pauvreté traitent, entre autres, des questions telles que les soins médicaux et sanitaires en Amérique latine, les modalités de production adoptées par les bases populaires latinoaméricaines dans le but d'assurer leur subsistance, insuffisance de la consommation de calories dans les pays de la région, et l'évolution du système d'éducation et la pauvreté en Amérique latine.

367. Il convient de signaler néanmoins qu'en 1980, une révision du projet a été présentée au PNUD dans le but de le prolonger 79/ et d'amorcer de nouvelles activités. Les objectifs principaux des activités futures seront:

- élaborer et appliquer des critères qui permettent aux gouvernements d'exécuter et d'évaluer les politiques budgétaires du secteur public (revenus et dépenses) propres à soulager la pauvreté. Une attention particulière sera accordée aux politiques qui tendent à augmenter la quantité de biens disponibles et les services essentiels aux groupes pauvres;

- intensifier l'élaboration des aspects opérationnels de certaines politiques destinées à augmenter la quantité et la productivité des actifs que possèdent les familles pauvres;

- élaborer des critères propres à faciliter la formulation de politiques qui permettent aux gouvernements de renforcer l'efficacité des actions destinées aux groupes clés les plus affectés par la pauvreté, c'est-à-dire l'enfance et la jeunesse.

368. D'autre part, il faut également souligner que dans le cadre de ce même projet RLA/77/018, et grâce à une contribution financière spéciale apportée à cet effet par l'Association internationale de développement (IDA) du Gouvernement des Etats-Unis au PNUD, au deuxième semestre de 1980, une étude a été amorcée sur le degré de satisfaction des besoins fondamentaux dans six pays de l'Isthme centraméricain (318). A cet égard, l'étude a tenté d'interpréter les inquiétudes des pays de l'Isthme ainsi que celles qu'on retrouve dans les divers plans de développement et qui tendent à ce que leur stratégie et programmes principaux permettent d'améliorer les conditions de vie des secteurs les plus démunis de la société (319).

369. Le projet qui est en cours de réalisation dans la région de l'Isthme centraméricain a pour but d'étudier la nature, la portée et l'envergure de la pauvreté dans chacun des pays de la région; il prétend également contribuer à l'amélioration du système d'instruments et d'indicateurs dont disposent les pays pour mesurer la structure de répartition et formuler les politiques propres à résoudre les problèmes de pauvreté, et finalement prétend établir les bases de programmes et d'actions concrètes qui permettent d'élever le niveau de satisfaction de besoins fondamentaux.

370. Il convient de souligner, d'autre part, que les activités dans la région de l'Isthme centraméricain ont bénéficié de l'appui et de la participation des pays de la région et qu'elles ont été axées sur l'utilité pratique pour les gouvernements. A cet égard, des groupes nationaux se sont créés, 80/ et se sont

79/ Jusqu'à janvier 1983; néanmoins, jusqu'à présent seul le budget pour 1981 a été adopté.

80/ Ces groupes interinstitutions, coordonnés par les ministères de planification des pays respectifs sont en fait les exécutants du projet.

chargés de la réalisation des travaux, avec l'appui des services consultatifs du projet.<sup>81/</sup>

371. Au point de vue opérationnel, un programme de travail commun a été élaboré pour tous les pays, qui comprend les activités et tâches nécessaires pour mener à bien la recherche, et notamment les activités propres aux intérêts et priorités de chaque pays.

372. Le projet d'extrême pauvreté, en ce qui concerne les pays de l'Isthme centraméricain, devrait normalement se terminer en août 1981. D'autre part, on espère pouvoir le prolonger, dans la mesure où des ressources extrabudgétaires lui sont affectées, dans une seconde étape ou phase qui s'attacherait aux aspects dérivés plus directement de l'application des méthodologies déterminées dans la première phase pour formuler des politiques et des programmes concrets.

373. D'autre part, dans le cadre du projet VEN/79/003, des services consultatifs ont été apportés, au cours d'une partie du deuxième semestre de 1979 et début 1980, au Gouvernement du Venezuela pour l'élaboration d'une stratégie de développement pour la décennie 1980, dont l'objectif prioritaire est d'éliminer l'extrême pauvreté et d'organiser et favoriser la participation de groupes sociaux marginaux.

374. Finalement, une étude sur la promotion populaire au Chili (1964-1970) a également été élaborée et présentée au Séminaire international d'éducation, formation professionnelle et emploi dans les périphéries urbaines (Salvador, Bahia, Brésil, 25 au 29 août 1980).

Sous-programme 530.4: Aspects sociaux de l'urbanisation au Mexique

375. Dans le cadre de ce sous-programme, on a étudié les effets de l'activité pétrolière sur le développement social dans l'Etat de Tabasco, Mexique. Pour ce faire, une analyse détaillée a été réalisée sur les activités d'exploration et d'exploitation du pétrole et leurs répercussions dans les secteurs sociaux et sur le bien-être des habitants de cet Etat.

Sous-programme 530.5: Projet CEPAL/UNESCO/PNUD sur l'éducation et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

376. Les activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme relèvent du projet régional Développement et éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes (RLA/79/007).

377. Au cours de la période considérée, on a exécuté la deuxième phase du projet dans le but de contribuer au processus systématique de réflexion et de recherche sur les problèmes du développement et de l'éducation dans les pays de la région, ainsi qu'à l'élaboration de politiques et de stratégies susceptibles de favoriser la transformation des systèmes de l'éducation en fonction des besoins nationaux et régionaux.

<sup>81/</sup> Ont également participé l'INCAP, la BCIE, le PREALC et l'UNESCO (cette dernière par le biais du projet RLA/79/062).



378. Diverses activités ont été menées à bien pour atteindre ces objectifs: entre autres, l'élaboration de documents de synthèse en matière de société rurale et d'enseignement, enseignement et éducateurs face au changement, emploi et enseignement, et université et développement. Les deux premiers ont été présentés lors de séminaires régionaux du projet.

379. D'autre part, des études de cas et régionales ont été réalisées pour compléter celles qui avaient été élaborées lors de la première phase, et ont été publiées indépendamment ou utilisées comme matériel de base des documents de synthèse. Les principales études, selon les thèmes respectifs, ont été les suivantes:

i) Société rurale et enseignement: structures sociales rurales en Amérique latine; processus pédagogique et hétérogénéité culturelle en Equateur; transformation agraire, mobilisation sociale et impact sur la culture paysanne; les écoles radiophoniques en Amérique latine; l'enseignement de type non classique dans les zones rurales et son adaptation au besoin éducatif de base.

ii) Enseignement et éducateurs face au changement: la profession de maître d'école et le développement national en Colombie; alphabétisme et scolarisation primaire des jeunes en Amérique latine; démocratisation et éducation primaire dans la réforme éducative péruvienne; la lecture à l'école en Amérique latine; marginalité urbaine et enseignement de type classique; stratégies de transformation en matière d'éducation en Amérique latine; enseignement technique et structure sociale en Amérique latine; l'accès des hommes et des femmes à l'enseignement en Amérique latine; tendances pédagogiques et transformation éducative en Amérique latine (1960-1980); trois tentatives de changement social par l'intermédiaire de l'enseignement au Mexique; caractéristiques de la formation d'enseignants au niveau de l'enseignement primaire en Equateur.

iii) Enseignement et emploi: du débat sur l'enseignement et l'emploi en Amérique latine; enseignement et emploi dans le secteur tertiaire, sur la base de données censitaires.

iv) Université et développement: apprentissage, innovation technologique et ressources humaines universitaires: considérations sur le cas argentin; apprentissage, innovation technologique et ressources humaines universitaires: le cas colombien; l'origine sociale des étudiants de l'Université de Buenos Aires; l'origine sociale des étudiants universitaires du Venezuela; l'origine sociale des étudiants universitaires du Chili; formation universitaire en sciences et ingénierie et le système scientifico-technique en Amérique latine; universités et concentration du pouvoir.

v) Styles de développement et enseignement: styles de développement et enseignement: un inventaire de mythes; recommandations et potentialités; les modèles éducatifs dans le développement historique de l'Amérique latine: étude élargie et approfondie.

380. En outre, au cours de la période envisagée par le présent rapport, se sont tenus les séminaires régionaux suivants:

- Rôle des ressources humaines universitaires dans l'innovation technologique. Science et technologie dans le développement en Amérique latine (Montevideo, Uruguay, octobre 1979).

- Conditions sociales de l'analphabétisme et l'application de la scolarité obligatoire. Problèmes et alternatives (Quito, Equateur, novembre 1979).
- Société rurale, éducation et école en Amérique latine et les Caraïbes (Caracas, Venezuela, octobre 1980), avec la coopération du FISE.
- Inertie et changement dans les systèmes éducatifs de l'Amérique latine et des pays africains de langue ibérique (Brasilia, Brésil, novembre 1980).
- Université et développement (Caracas, Venezuela, décembre 1980), en coopération avec le CRESALC de l'UNESCO.

381. Le coordinateur et les experts du projet ont également réalisé diverses missions aux pays de la région afin de superviser l'évolution des travaux, d'organiser et de participer aux séminaires du projet et de répondre aux diverses demandes de coopération technique dérivées des objectifs immédiats. Les pays visités ont été la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela. Le coordinateur a également réalisé des missions au siège de l'UNESCO, la CEPAL et le PNUD à Paris, Santiago du Chili et New York, respectivement.

382. Quant aux activités accomplies dans le cadre du projet, il convient de signaler qu'afin de réaliser conjointement les travaux et les séminaires, divers accords de coopération ont été souscrits entre le projet et les différents pays et organismes: Brésil, Colombie, Equateur et Venezuela; Bureaux régionaux de la science et la technique et de l'éducation et le CRESALC de l'UNESCO, et le Bureau pour les Amériques du FISE.

383. Au cours de la période envisagée, un livre intitulé Education et société en Amérique latine a également été rédigé, lequel comprend 17 articles sur les travaux du projet et a été édité par le Bureau des Amériques du FISE.

384. Finalement, une étude est en cours de réalisation dans le but de déterminer la faisabilité d'une entreprise pour la production et distribution de matériel imprimé et audiovisuel dans les Caraïbes.

#### Programme 540: Statistiques

##### Synthèse

385. Ce programme a pour but:

- a) de fournir un cadre régional d'information statistique et d'analyse quantitative sur la situation économique et sociale des pays de l'Amérique latine, qui permette d'aider les gouvernements, le Secrétariat de la CEPAL et les programmes régionaux à évaluer et contrôler le développement économique et social, dans la formulation d'actions concertées et l'élaboration de politiques;
- b) d'aider les pays, par le biais de services régionaux et consultatifs, d'études méthodologiques, de réunions d'échange d'expériences et des mécanismes de coopération horizontale, à développer et renforcer leur potentiel statistique en fonction des besoins nationaux d'orientation et d'évaluation des processus de développement.

386. Le programme a été élaboré de telle manière qu'il permet d'appliquer l'expérience obtenue par le Secrétariat en matière d'utilisation des statistiques nationales disponibles et d'application des méthodes d'analyse quantitative à l'étude des problèmes économiques et sociaux de la région, avec l'assistance technique qu'il prête au développement statistique des pays. Il prétend également unir les deux aspects de façon à constituer un centre de coordination tant de l'expérience statistique accumulée dans la région que de l'information statistique plus pertinente aux études comparatives.

Sous-programme	Base législative <u>82/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
540.1 Cadre régional d'information quantitative	Résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale Résolutions 271 (XII), 306 (XIV), 317 (XV), 328 (XV), 353 (XVI), 366 (XVII) et 393 (XVIII) de la CEPAL	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Mise en ordre, évaluation et maintien de type récurrent, de bases de données spécialisées.</li> <li>2) Publication de l'<u>Anuario Estadístico de América Latina</u>, les <u>Cuadernos estadísticos</u> sur La balance des paiements de l'Amérique latine, 1950-1977 et sur la répartition régionale du produit dans les pays d'Amérique latine, et du volume CEPAL/FISE intitulé Indicateurs sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Amérique latine et les Caraïbes; rédaction d'un document qui contient les tableaux d'entrées-sorties en Amérique latine.</li> <li>3) Création de banques automatisées de données statistiques relatives au commerce extérieur et de statistiques des enquêtes sur les ménages.</li> <li>4) Estimations de l'incidence de la pauvreté et de la répartition du revenu par niveaux dans les pays d'Amérique latine; documents sur les dimensions de la pauvreté en Amérique latine et mesure des niveaux de vie en Amérique latine.</li> <li>5) Participation au projet régional ECIFL/BID sur la comparaison des prix et des produits réels; documents sur les extrapolations de parités du pouvoir d'achat et comparaisons de produits réels en Amérique latine.</li> </ol>

82/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit., et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
540.2 Statis- tiques de base	<p>Résolutions 2626 (XXX) et 33/134 de l'Assemblée générale.</p> <p>Résolutions 1566 (L), 1947 (LVIII), 2055 (LXIII), 1979/5 du Conseil économique et social.</p> <p>Résolutions 290 (XIII), 293 (XIII), 306 (XIV), 328 (XV), 363 (XVII) et 393 (XVIII) de la CEPAL.</p>	<p>6) Analyse d'indicateurs pertinents au contrôle du développement social.</p> <p>7) Estimations de l'emploi et de la structure de l'emploi; document sur la population économiquement active, par secteurs d'activité et catégories d'emploi, en 1950, 1960 et 1970.</p> <p>8) Estimations anticipées pour le bilan préliminaire de l'économie latinoaméricaine, en 1979 et 1980 et pour l'<u>Estudio Económico</u> de l'Amérique latine, 1979 et 1980.</p> <p>1) Services consultatifs techniques régionaux aux pays membres dans les enquêtes sur les ménages et les recensements de population. Début des activités régionales du Programme pour développer le potentiel national pour réaliser des enquêtes sur les ménages.</p> <p>2) Séminaire régional CEPAL/CIENES/INE sur l'utilisation de plans d'échantillonnage d'enquêtes sur les ménages. Coopération avec le Séminaire-atelier de CIENES sur l'estimation des comptes économiques à prix constants.</p> <p>3) Groupe de travail sur la mesure de l'emploi et des revenus dans les zones urbaines par le moyen d'enquêtes sur les ménages; document méthodologique et rapport final.</p> <p>4) Publication du cahier intitulé Vers les recensements de population de 1980 et documents méthodologiques sur les enquêtes sur les ménages en Amérique latine: un panorama des principaux problèmes. Conditions pour l'amélioration des plans d'échantillonnage, principes d'un système de dépouillage d'échantillons, information de recensements et enquêtes sur les ménages pour l'analyse de la main-d'oeuvre féminine.</p>

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
		<p>5) Publication du Bulletin des activités de recensements de population et d'habitation.</p> <p>6) Coopération horizontale en statistique, voyages de fonctionnaires censitaires de pays membres aux expériences de recensements au Chili et au Mexique.</p> <p>7) Participation aux activités de la Commission d'amélioration des statistiques nationales (COINS): réunions de son Conseil directeur, quatorzième session de la COINS à Caracas, réunions de la Sous-commission d'enquêtes sur les ménages, apports au Programme interaméricain d'enquêtes sur les ménages.</p>

Sous-programme 540.1: Cadre régional d'information quantitative

387. Le sous-programme a maintenu les activités relatives à la mise en ordre et au maintien de bases de données spécialisées, ainsi qu'à l'analyse de leur degré de confiance et consistance, en matière de comptabilités nationales, entrées-sorties, répartition du revenu, consommation, prix, commerce extérieur, balance des paiements, production et ressources naturelles, population, aspects sociaux et emploi.

388. Les séries du produit ont été maintenues, en devises nationales et en dollars à des prix constants. Des travaux d'analyse de consistance ont été exécutés quant aux estimations de comptabilités nationales, statistiques de commerce extérieur et statistiques industrielles pour un ensemble de pays. La base de données des statistiques sociales s'est prolongée pendant la période, notamment en ce qui concerne les problèmes méthodologiques des indicateurs sur l'éducation et la main-d'oeuvre. Pour établir la base de données sur l'emploi, qui fait l'objet d'un travail conjoint avec le PREALC, un document a été rédigé sur la population économiquement active par secteurs d'activité et catégorie de l'emploi en 1950, 1960 et 1970 (320).

389. Les activités se sont poursuivies en vue d'établir une banque latinoaméricaine de statistiques économiques et sociales. A cet égard, une banque de données du commerce extérieur des pays de la région a été créée et mise en marche sur la base d'un système automatisé pour gérer les statistiques nationales de commerce extérieur, mis au point avec la coopération de la BID. Pour tous les pays de l'ALALC et du SIECA, les données emmagasinées couvrent la période 1970-1975 et, dans certains cas, jusqu'en 1978. Une autre banque de données a été créée en matière de statistiques de ménages sur la base des enquêtes sur les ménages.

Les données d'une série d'enquêtes réalisées dans les pays de la région ont été incorporées à cette banque et l'information de base sur leurs variables se trouve actuellement en mesure d'être dépouillée et à la disposition des utilisateurs. En outre, des archives ont été prévues pour enregistrer toutes les enquêtes officielles réalisées dans la région, y compris leurs caractéristiques et les documents disponibles.

390. En matière de diffusion statistique, il faut mentionner la publication de l'Anuario Estadístico de América Latina pour 1978 (321) et 1979 (322) et deux Cuadernos Estadísticos, l'un sur la balance des paiements de l'Amérique latine 1950-1977 (323) et l'autre sur la répartition régionale du produit dans les pays d'Amérique latine (324). En outre, on a commencé à rédiger un Cuaderno Estadístico sur la main d'oeuvre en Amérique latine et on a terminé la rédaction d'un document qui présente les tableaux d'entrées-sorties élaborés en Amérique latine. D'autre part, une analyse des indicateurs sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Amérique latine et dans les Caraïbes (325) a été élaborée et publiée conjointement avec le FISE.

391. On a continué à évaluer et analyser les données disponibles en matière de répartition du revenu. Cette analyse a porté sur le degré de confiance que peuvent inspirer ces données et a permis d'obtenir des estimations préliminaires sur la répartition du revenu dans divers pays. Les estimations sur les incidences de la pauvreté dans douze pays de la région ont été publiées en tant que Cuaderno de la CEPAL (326), et une étude sur la pauvreté en Amérique latine a été rédigée et sera publiée dans la Revista de la CEPAL. Un autre document a été élaboré sur les principaux problèmes posés par la mesure des niveaux de vie en Amérique latine qui a été présenté par la suite à l'Expert Group Meeting on the Measurement of Living Standards, convoqué par la Banque mondiale à Washington, D.C. (25 au 29 février 1980).

392. En matière d'estimations du pouvoir d'achat des monnaies et de produits réels en monnaie courante, des liens de collaboration ont été établis avec le Programme d'études conjointes sur l'intégration économique latinoaméricaine (ECIEL) dans la nouvelle recherche menée à bien par cet organisme, avec la collaboration de la BID, sur les prix et les parités du pouvoir d'achat en Amérique latine; ces activités contribueront, en outre, au Projet de comparaison internationale des Nations Unies. Le rôle de la CEPAL a consisté à orienter et à centraliser les estimations sur la structure de la dépense finale élaborées par les pays participants. Un document a été rédigé, à cette fin, sur la classification détaillée de la dépense dans le produit intérieur brut et le questionnaire statistique correspondant; on a également participé aux séminaires réalisés par l'ECIEL à Bogotá du 26 au 31 août 1979 et à Rio de Janeiro du 22 au 28 août 1980, qui ont établi la méthodologie que doivent suivre les pays participants et le calendrier final du projet, afin d'atteindre les résultats à la mi-1980. En outre, un document a été rédigé sur les extrapolations de parités du pouvoir d'achat (327) et une synthèse sur les comparaisons du produit réel en Amérique latine, qui résume l'importance des parités de change et décrit les expériences réalisées dans la région, ainsi que les procédures utilisées par diverses organisations internationales.

393. En ce qui concerne l'emploi, diverses estimations ont été réalisées en matière de population économiquement active, par secteurs d'activité, pour l'ensemble de l'Amérique latine et on a commencé à rédiger un document dans ce domaine. En outre, une étude est en cours de réalisation sur la nature et les tendances des transformations sectorielles de la main-d'oeuvre au cours des dernières décennies; dans une première étape les efforts se sont concentrés sur la mesure et l'analyse de la main-d'oeuvre agricole, notamment dans l'identification des données propres à analyser l'évolution des paysans et le processus de modernisation.

394. Au cours de cette période, on a régularisé les estimations anticipées (qui s'effectuent chaque fin d'année) sur l'évolution de l'activité économique nationale et du secteur externe des pays de la région, qui ont servi de base au bilan préliminaire de l'économie latinoaméricaine réalisée par le Secrétariat fin-1979 et 1980. L'élaboration des tableaux statistiques pour l'Estudio Económico annuel de la Commission s'est déroulée normalement, en ce qui concerne le produit par origine sectorielle, l'offre et la demande globales, la balance des paiements et les courants de commerce extérieur.

Sous-programme 540.2: Statistiques de base

395. Des services consultatifs techniques régionaux ont continué d'être prêtés aux pays membres dans les enquêtes de ménages et recensements de population. En tout, l'équipe de quatre conseillers régionaux de la CEPAL a réalisé 22 missions de services consultatifs en 1979 et 30 missions en 1980. En 1979, les Nations Unies ont lancé leur Programme pour développer le potentiel national en matière d'enquêtes sur les ménages, dont la CEPAL est le centre régional de services consultatifs. Les missions consultatives réalisées s'inscrivent dans le cadre de ce programme mondial et certaines d'entre elles réalisées conjointement avec le Groupe central de coopération dudit Programme, ont eu pour but la formulation de projets pour canaliser l'assistance technique et financière vers la réalisation de programmes nationaux intégrés d'enquêtes sur les ménages.

396. Conjointement avec le CIENES et l'INE d'Espagne, et avec la coopération du Gouvernement espagnol, s'est tenu à Santiago du Chili, du 27 octobre au 7 novembre 1980, un séminaire régional sur l'utilisation de plans d'échantillonnage d'enquêtes sur les ménages.

397. On s'est également réuni, à deux reprises, avec des fonctionnaires du Comité gouvernemental de statistiques de Cuba, au sous-siège du Mexique et à La Havane, pour établir des liens de collaboration en matière d'analyse comparative des estimations de comptabilités nationales et bilans du produit matériel, pour préparer un séminaire régional dans ce domaine, et incorporer davantage Cuba au cadre régional d'information statistique.

398. En matière de formation, une collaboration a été prêtée à l'exécution de deux cours de formation organisés par le CIENES, le séminaire-atelier sur l'estimation des comptes économiques à prix constants et le cours-atelier sous-régional d'échantillonnage appliqué aux comptabilités nationales.

399. Avec la coopération financière de l'Inter-American Statistical Institute (IASI), s'est tenue une réunion du Groupe de travail sur la mesure de l'emploi et du revenu par des enquêtes sur les ménages dans les zones urbaines (Santiago du Chili, 2 au 6 juillet 1979). La réunion a été saisie d'un document élaboré par le Secrétariat de la CEPAL, qui a été révisé et présenté par la suite (328) à la quatorzième session de la Commission d'amélioration des statistiques nationales (COINS) qui s'est tenue à Caracas, Venezuela du 23 au 30 octobre 1979. Un autre document (329), présenté à cette même session de la COINS, analyse les conditions indispensables à l'amélioration des plans d'échantillonnage dans les pays d'Amérique latine.

400. On a commencé à éditer un carnet sur les recensements de population de 1980. Une première version du chapitre régional a également été élaborée pour le prochain manuel d'enquêtes sur les ménages des Nations Unies, qui a été présentée au Groupe d'experts convoqué par le Bureau de statistiques des Nations Unies à Genève, en mars 1980. Ces antécédents ont servi de base à un document sur les principaux problèmes relatifs aux enquêtes sur les ménages en Amérique latine. Un autre document est en cours de rédaction sur les principes d'un système de dépouillement des échantillons, duquel s'inspireront les services consultatifs octroyés dans ce domaine aux pays membres. Finalement, on a supervisé l'élaboration, par le Centre national d'études de population d'Argentine (CENEP) d'un document sur la mesure du travail féminin dans les recensements et les enquêtes sur les ménages (330), qui a été présenté à la deuxième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, tenue à Caracas en 1979.

401. Cinq numéros du Bulletin d'activités de recensements de population et de logement (331) ont été publiés dans le but d'informer les fonctionnaires censitaires et les autorités statistiques de chaque pays membre sur les méthodes appliquées et les activités réalisées dans la région en exécution du Programme mondial de recensements de population et d'habitation de 1980.

402. En collaboration avec le Bureau de statistique des Nations Unies, deux ateliers ont été tenus sur les statistiques de l'environnement; un à Port-of-Spain (7 au 11 janvier 1980) et l'autre à Santiago du Chili (7 au 11 avril 1980), avec la participation des experts des pays de la région. Ces deux réunions ont eu pour but de définir les besoins nationaux et régionaux en matière de statistiques sur l'environnement et d'étudier le cadre proposé par le Bureau de statistique pour le développement de ces statistiques.

403. Une attention particulière a été prêtée à la promotion de la coopération technique entre les pays de la région. Les efforts déployés ont permis que des fonctionnaires censitaires de plusieurs pays puissent assister à des recensements au Chili et au Mexique, que l'Argentine puisse coopérer avec la Bolivie et l'Uruguay dans le domaine des enquêtes sur les ménages et qu'un expert de la Jamaïque soit envoyé à Haïti pour élaborer un programme d'amélioration de leurs statistiques de commerce extérieur.

404. La CEPAL est devenue un membre ex-officio du Conseil directeur de la COINS, afin de faciliter une meilleure coordination des organismes qui appuient ce mécanisme régional. A ce titre, elle a assisté aux réunions du Conseil directeur et à la quatorzième session de la COINS, ainsi qu'aux réunions de la Sous-commission d'enquêtes sur les ménages de la COINS.



Programme 550: Transports

Synthèse

405. Les activités réalisées au cours de la période biennale envisagée par le présent rapport ont visé essentiellement à renforcer l'efficacité de la planification du transport et à la réduction des barrières non-tarifaires au commerce international par le biais de la facilitation du commerce et du transport. Il convient de souligner l'augmentation de la coopération technique et économique entre pays en développement. Les programmes d'aide technique se sont matérialisés, dans de nombreux cas, en missions, tandis que d'autres programmes ne sont pas allés au-delà de l'étape d'introduction du séminaire. La coopération économique a constitué l'objectif principal de la plupart des accords internationaux promus au cours de la période et dont l'application aura une répercussion directe sur les prix payés par les usagers pour les services respectifs.

<u>Sous-programme</u>	<u>Base législative 83/ (Résolutions)</u>	<u>Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport</u>
550.1 Renforcement de l'efficacité de la planification du transport	Résolutions 356 (XVI) et 391 (XVIII) de la CEPAL	1) Projet conjoint ALAF/BIRD/CEPAL sur l'amélioration des systèmes d'information ferroviaire. 2) Début d'une étude sur les modèles de planification du transport des pays du Cône Sud. 3) Diverses études en matière de transport maritime. 4) Collaboration à l'élaboration du Plan d'action régional pour la mise en oeuvre de la NSID (secteur transport).
550.2 Facilitation du commerce et du transport	Résolutions 356 (XVI), 390 (XVIII) et 391 (XVIII) de la CEPAL	1) Achèvement d'un Manuel de documentation maritime. 2) Réunion sous-régionale d'experts en matière de facilitation. 3) Appui aux pays dans leurs activités dérivées de l'adoption de la Convention TIR dans les pays du Cône Sud. 4) Début des activités dérivées de l'assistance aux pays sans littoral en matière de transport et de transit de leur commerce extérieur. 5) Publication du Bulletin FAL.

83/ Voir Nations Unies, Projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983, op.cit. et Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No. 16, op.cit.

/Sous-programme 550.1:

Sous-programme 550.1: Renforcement de l'efficacité de la planification  
du transport

406. Dans le cadre du projet conjoint ALAF/BIRD/CEPAL qui vise à améliorer les systèmes d'information ferroviaire pour obtenir une meilleure utilisation des ressources existantes, s'est tenu, en collaboration avec Ferrocarriles Argentinos, un cours sur les coûts des ateliers ferroviaires (14 au 24 mai 1979) qui a étudié un document élaboré au préalable (332). Ont participé à ce cours des représentants de l'Argentine, la Bolivie, du Chili, l'Equateur, El Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua et du Pérou. En avril 1980, la CEPAL a organisé une mission à Lima de deux experts fournis par Ferrocarriles Argentinos (FA) (Chemins de fer argentins) pour collaborer avec la Empresa Nacional de Ferrocarriles del Perú (ENAFER) (Entreprise nationale de chemins de fer du Pérou) dans l'application du système de coûts en ateliers mis au point par l'organisme ferroviaire argentin. La mission a permis d'apporter aux fonctionnaires péruviens une connaissance approfondie du système, de façon à pouvoir l'appliquer immédiatement aux chemins de fer du centre et de la zone sud du pays. Du 20 octobre au 14 novembre 1980, une nouvelle mission de trois experts de FA s'est rendue à Lima et à Arequipa pour poursuivre la coopération technique avec ENAFER dans ce domaine.

407. En juin 1980, un autre cours a été organisé conjointement avec Ferrocarriles Nacionales du Mexique, et résumé dans un document (333) sur les systèmes d'information pour la gestion opérationnelle des gares ferroviaires de chargement. En collaboration avec l'Association latinoaméricaine des sociétés de chemins de fer (ALAF), un séminaire a été prévu en 1981 pour étudier les systèmes d'information opérationnelle et de contrôle de gestion avec la participation des compagnies ferroviaires latinoaméricaines et la Red Nacional de Ferrocarriles Españoles (Réseau national de chemins de fer espagnols).

408. A la demande de la IX réunion de Ministres des travaux publics et de transport des pays du Cône sud (Cochabamba, Bolivie, 28 mai au 2 juin 1979), une étude a été amorcée fin 1979 sur les modèles de planification du transport de ces pays, dans laquelle on analyse les méthodologies de planification du transport à l'échelon national dans les pays respectifs, en vue de procéder à un échange de données d'expérience dans ce domaine, et d'adapter les systèmes d'information en matière de transport international de façon à permettre l'application d'un modèle pour la planification sous-régionale du transport international.

409. On a élaboré un abrégé statistique (334), pour 1978, pour décrire le développement du transport dans l'Isthme centraméricain et fournir des renseignements sur les économies, le transport routier, le transport maritime et les ports, le transport aérien et le trafic interocéanique. En outre, il est prévu de compléter cet abrégé et de le mettre constamment à jour.

410. En ce qui concerne le transport maritime, diverses activités ont été exécutées. Dans le cadre d'un projet conjoint CEPAL/Centre de développement international du Japon (CIDJ), une analyse a été réalisée en matière de commerce transporté par voie maritime entre la zone andine de l'Amérique

du sud et le Japon, en vue d'identifier les arrangements institutionnels entre le Japon et l'Amérique latine susceptibles de favoriser l'introduction de techniques nouvelles et plus adéquates en matière de transport maritime et garantir, en même temps, la participation des pays andins dans la propriété et le fonctionnement des nouveaux équipements. D'autre part, à la demande du Centre, un document (335) a été rédigé pour donner une vue d'ensemble de la situation du transport maritime international en Amérique du sud, notamment en ce qui concerne le Brésil et les pays de la zone andine (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur et Pérou). Un autre document a été élaboré sur l'usage des containers en Amérique latine.

411. Sur la base de l'analyse susmentionnée en matière de commerce transporté par voie maritime entre la zone andine de l'Amérique du sud et le Japon, un document (336) a été rédigé et présenté aux Troisièmes journées sur la navigation dans le monde actuel, organisées par la Direction générale d'intérêts maritimes de la flotte de l'Equateur (Guayaquil, Equateur, 12 au 15 août 1980).

412. Toujours dans le domaine du transport maritime, une étude (337) a été réalisée sur les systèmes de transport maritime insulaire hawaïen, à la lumière de leur importance pour le transport interinsulaire dans les Caraïbes, dont les principes peuvent être également appliqués aux transports côtiers en général.

413. D'autre part, au cours de la période biennale, une recherche a été commencée pour déterminer les besoins de l'ensemble des pays centraméricains et des îles des Caraïbes en matière de dragage afin d'envisager la possibilité que les équipements respectifs soient de propriété commune.

414. Il importe également de signaler la rédaction d'un document (338) sur le transport maritime des exportations de fruits qui a été présenté au Séminaire sur les perspectives d'exportation de fruits et alternatives d'industrialisation, organisé par la Corporación de Fomento de la Producción de Chile (CORFO) (Corporation de développement de la production du Chili) (Viña del Mar, 28 septembre 1980).

415. Il convient, en outre, de signaler la mise en marche d'un projet de coopération technique entre pays en développement concernant la réparation et l'entretien des containers.<sup>84/</sup>

416. D'autres activités réalisées dans le cadre de ce premier sous-programme ont trait, entre autres, à:

- l'élaboration d'une analyse (339) des conséquences sociales de l'automobile en Amérique latine, qui a été présentée au Séminaire régional sur les styles de développement et l'environnement (Santiago du Chili, 19 au 23 novembre 1979);

- l'achèvement d'une étude d'introduction sur la planification du transport en Amérique latine, en faveur des investissements dont profitent les citoyens de revenu plus élevés, qui a été présentée à un séminaire sur la planification du transport dans les pays en développement, réalisé à l'Université de Warwick (Angleterre).

---

<sup>84/</sup> Le projet est financé par le Gouvernement des Pays-Bas.

417. Et finalement, une étude a été élaborée sur le rôle du secteur transport dans les années 80, à titre d'apport au Plan d'action régional pour l'application de la nouvelle Stratégie internationale de développement.

Sous-programme 550.2: Facilitation du commerce et du transport

418. Un manuel de documentation maritime pour les ports de l'Amérique latine (340) est actuellement en cours de préparation, conjointement avec l'OEA et la collaboration de l'Association latinoaméricaine d'armateurs (ALAMAR), dans le but de simplifier, réduire et organiser les formalités en matière de documents de réception et d'expédition de marchandises par navire, de façon à faciliter le mouvement de ces dernières au sein et en dehors de la région.

419. La première partie de ce manuel a été terminée en 1979 et énumère les formalités de documentation maritime et consulaires exigées aux navires de transport international dans les ports de Colombie, du Chili, de Costa Rica, d'Equateur, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Pérou et du Venezuela. Une seconde partie traite des informations relatives aux ports de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay (341). Le dernier chapitre porte sur les formalités exigées dans les ports du Mexique, du Panama et dans les Caraïbes (342). Il importe de signaler finalement que ce manuel sera constamment mis à jour par ALAMAR.

420. Deuxièmement, et en exécution de la résolution 390 (XVIII) de la CEPAL sur la facilitation du commerce et du transport, s'est tenue une réunion d'experts en facilitation des pays centraméricains du Mexique et du Panama, conjointement avec le SIECA (Guatemala, Guatemala, du 5 au 8 août 1980. Le Secrétariat de la CEPAL a présenté à cette réunion un document de travail (343) concernant la création d'un programme de facilitation et de transport international dans la sous-région. Le rapport (344) de la réunion a été publié peu après.

421. Pour répondre aux problèmes identifiés par les experts dans leur rapport final, un projet de coopération technique entre pays centraméricains a été élaboré dans le but de contribuer au renforcement institutionnel des transports et à la facilitation du commerce. Ledit projet dispose du financement du Gouvernement des Pays-Bas, de l'appui du SIECA et de la collaboration de la CNUCED/FALPRO. En outre, on cherche à obtenir un apport de la Commission des communautés européennes pour la réalisation de ce projet. La réunion d'experts en facilitation pour les pays de l'Amérique du sud s'est tenue à Santiago du Chili du 16 au 20 mars 1981. A cette occasion, le Secrétariat de la CEPAL a élaboré un document de travail (345).<sup>85/</sup>

422. D'autre part, la IX réunion de Ministres des travaux publics et des transports des pays du Cône sud, tenue en juin 1979, a adopté à l'unanimité une résolution aux termes de laquelle la République Argentine était autorisée à convoquer une réunion de délégués gouvernementaux de ces pays pour étudier

---

<sup>85/</sup> Une autre réunion d'experts est également prévue pour envisager les problèmes des Caraïbes, ainsi qu'une réunion gouvernementale de tous les pays d'Amérique latine.

la possibilité de signer la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert des carnets TIR (Convention TIR de 1975). En exécution de cette résolution, s'est tenue, du 27 au 29 juin 1979 à Buenos Aires, Argentine, une réunion d'autorités gouvernementales d'organismes douaniers et du transport, à laquelle ont assisté également diverses organisations internationales et entreprises de transport.

423. Cette réunion, dans son compte-rendu final, a adopté un programme de travail propre à adopter et à mettre en pratique la Convention TIR. Entre autres dispositions, ledit programme envisage la réalisation, dans chacun des sept pays du Cône sud, d'un séminaire destiné à analyser la Convention TIR et à étudier les conditions dans lesquelles elle pourrait être appliquée.

424. A la suite de la réunion de Buenos Aires, le Secrétariat de la CEPAL a entrepris une série de démarches pour obtenir des moyens de financement, de façon à ce que puissent participer aux séminaires prévus des représentants d'organisations telles que l'ALALC et le Groupe de travail de facilitation des procédures du commerce international de la CEE. Répondant à ces inquiétudes, et étant donné les conséquences positives que pourrait entraîner la Convention TIR au niveau de ses activités de développement en matière de transport dans le Cône sud, la Banque mondiale a décidé d'octroyer des fonds limités pour pouvoir commencer le programme de travail de la Convention TIR. En outre, la CEPAL a élaboré une étude d'information (346) qui a été utilisée au cours de ces séminaires et qui a servi également à démontrer la nécessité de créer ou de modifier des institutions indispensables à une application effective de ladite Convention. Les séminaires se sont tenus en novembre 1979 en Argentine, au Brésil, Chili et Uruguay, et, en janvier 1980, en Bolivie, au Paraguay et au Pérou.

425. Par la suite, un bref document (347) sur la Convention TIR en tant que réponse au développement industriel croissant des pays du Cône sud et contenant des suggestions pour le programme de travail futur a été élaboré et soumis à une réunion d'un groupe de techniciens tenue à La Paz, Bolivie, en juin 1980. Après sa révision, le document a été présenté à la dixième Réunion de Ministres des travaux publics et des transports des pays du Cône sud, qui s'est tenue du 13 au 17 octobre 1980 à Brasilia.

426. Il convient de signaler que le Gouvernement de l'Uruguay a adopté la Convention TIR en novembre 1980. Toujours dans le même domaine, la CEPAL a demandé la coopération de l'IRU (Union internationale des transports routiers) et a proposé la création d'un groupe d'experts pour assurer des services consultatifs au premier pays qui a adopté la Convention TIR dans le Cône sud. Ce dernier, à son tour, aiderait les autres pays dans le cadre des activités de coopération technique entre pays en développement.

427. Un quatrième groupe d'activités dérive de la résolution 391 (XVIII) de la Commission, aux termes de laquelle le Secrétariat de la CEPAL a été chargé de mener à bien une étude dans le but, entre autres, d'identifier les mesures institutionnelles propres à s'assurer que l'utilisation de l'infrastructure construite en Bolivie et au Paraguay facilite la création et le fonctionnement de services de transport économiques et efficaces, dans le cadre d'un système intégré de transport régional.

428. En exécution de cette résolution, un avant-projet 86/ a été élaboré et soumis à l'examen du PNUD. Par la suite, et sur la base des commentaires du PNUD et d'autres instances, ce projet a été reformulé et le nouveau document a été envoyé au PNUD pour y être adopté. Le projet est actuellement en suspens en raison des restrictions financières de l'organisme susmentionné.

429. Néanmoins, étant donné l'importance que la CEPAL accorde audit projet, le Secrétariat, moyennant l'utilisation de ressources propres, a commencé l'analyse du potentiel des transports ferroviaires, fluviaux, et routiers dans le Couloir d'Asunción vers l'Atlantique, et l'identification des obstacles institutionnels qui entravent la mise à profit de ce potentiel.87/

430. Les activités dérivées de la résolution 391 (XVIII) portent sur une étude (348), dans le cas du Paraguay, sur les problèmes de transport des exportations du Paraguay, le développement de la marine marchande nationale et la faisabilité des transports multimodaux.

431. D'autre part, et partiellement en rapport avec ce qui précède, un document succinct (349) a été rédigé pour analyser certains aspects institutionnels du transport fluvial dans le Bassin du Plata, et propose l'adoption de mesures, essentiellement de type opérationnel, propres à réduire ou éliminer les obstacles administratifs qui freinent les mouvements commerciaux par voie fluviale. Cette étude répond également à une demande formulée par les Ministres des travaux publics et des transports des pays du Cône sud, lors de leur IX Réunion (juin 1979), aux termes de laquelle ils ont demandé au Secrétariat d'entreprendre une recherche sur les potentialités du transport fluvial dans le Bassin du Plata et sur les obstacles qui entravent la pleine mise à profit de ce potentiel.

432. D'autres activités accomplies au cours de l'exercice biennal ont trait à l'organisation de la coopération technique apportée par les douanes de l'Argentine et du Mexique aux douanes de la Bolivie, de l'Equateur, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, dans le cadre du programme conjoint CEPAL/ALALC de coopération entre pays latinoaméricains en matière douanière et de facilitation du transit international de marchandises.88/ On a organisé un cycle d'études de nomenclature tarifaire au Pérou (1er. au 28 septembre 1980); un autre en Equateur (4 au 26 septembre 1980), et un cycle d'études d'estimation douanière au Paraguay (8 septembre au 3 octobre 1980).

---

86/ Assistance aux pays sans littoral de l'Amérique du sud en matière de transport et de transit de leur commerce extérieur (RLA/78/002). Dans le cas de la Bolivie, le projet est coordonné avec les activités du projet Etude intégrée des transports (BOL/77/008).

87/ Dans le domaine du transport ferroviaire, il faut souligner la présence d'un expert qui participe également au projet CEPAL/République fédérale allemande.

88/ Ce programme dispose de l'appui financier du Gouvernement des Pays-Bas.

En outre, en août 1980, s'est tenu à Santiago du Chili un colloque sur le transit douanier international - auquel a participé un expert des Communautés économiques européennes - dont le rapport final (350) concerne les régimes internationaux de transit douanier en tant qu'instrument de facilitation du commerce extérieur.

433. En outre, un document a été rédigé sous le titre de The potentiality of containerization in South America, et présenté à la troisième Conférence technique du container (Londres, Angleterre, 17 au 23 novembre 1980).

434. Le Bulletin FAL (351) a continué d'être publié dans le but d'apporter à une vaste gamme de lecteurs des informations sur les derniers événements régionaux et mondiaux en matière de procédures, documents et données relatives au commerce international.

435. Une étude (352) sur les statistiques du transport maritime de la sous-région des Caraïbes a été élaborée dans le but d'aider les gouvernements à formuler les politiques pertinentes à l'échelon national et régional. En outre, on a prêté assistance à divers projets en matière de coopération sous-régionale dans le développement du transport maritime, l'appui aux petits bateaux et gouelettes, services de recherche et de sauvetage, et formation et facilitation dans le domaine du transport maritime.

#### Autres activités

436. Le Secrétariat a participé de manière significative à des activités qui ne dérivent directement d'aucun sous-programme du programme de transports, et qui relèvent de la souscription d'un accord pour établir une union postale restreinte pour les pays des Caraïbes anglophones et Haïti, qui est en cours d'application.

Programme 782: Centre latinoaméricain de documentation économique et sociale (CLADES)

#### Synthèse

437. Le CLADES a axé une partie significative de ses activités sur l'exécution du projet INFOPLAN (Système d'information pour la planification), destiné à mettre en marche un système d'information propre à favoriser l'échange de données d'expérience et la coopération dans le domaine de la planification en Amérique latine et les Caraïbes.

438. D'autre part, le Centre a réalisé des activités dérivées de la question de l'information sur l'environnement, a achevé un projet sur un inventaire des unités d'information socio-économique en Amérique latine et dans les Caraïbes et a continué à cataloguer et indexer les documents publiés par la CEPAL et l'ILPES (CLADINDEX).

/Sous-programme

Sous-programme	Base législative <u>89/</u> (Résolutions)	Principales activités réalisées dans la période envisagée par le présent rapport
782.1 Système de documentation et d'informations pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes	Résolution 303 (XIV) de la CEPAL	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Projet INFOPLAN (Système d'information pour la planification).</li> <li>2) Elaboration du <u>Tesoro del Medio Ambiente</u> (Recueil de l'environnement) et publication d'un <u>Addendum</u> au Directoire de l'environnement en Amérique latine.</li> <li>3) Rédaction finale du rapport régional de diagnostic de l'infrastructure de l'information pour le développement en Amérique latine et les Caraïbes.</li> <li>4) Publication des volumes 2 et 3 du CLADINDEX.</li> </ol>

Sous-programme 782.1: Systèmes de documentation et d'information pour le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes

439. Un premier groupe d'activités dérive du projet 90/ sur l'Information pour la planification (INFOPLAN) (353) et (354). Le projet a été conçu comme un instrument du système de coopération et d'échange entre les organismes de planification qui a été demandé à plusieurs reprises à l'ILPES par les organismes de planification de l'Amérique latine.

440. Il importe de rappeler à cet égard qu'en avril 1977, au cours de la première Conférence de Ministres et directeurs de la planification de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Caracas, Venezuela, un accord fondamental a été adopté pour mettre sur pied un Système de coopération et de coordination entre organismes de planification de l'Amérique latine dans le but de promouvoir et de mener à bien l'échange de données d'expérience nationales en matière de planification économique et sociale, et d'établir des modalités pour mettre en pratique les initiatives communes susceptibles de favoriser la création de mécanismes appropriés de renforcement de la coopération. Par la suite, la résolution 371 (XVII) de la Commission a recommandé à nouveau la mise sur pied du Système. Finalement, le rapport de la première Réunion d'experts en planification des Caraïbes, tenue à La Havane en janvier 1979, signale que la coopération en matière de planification dans les Caraïbes doit devenir l'instrument sous-régional fondamental pour améliorer le fonctionnement dudit Système.

89/ Voir Conseil économique et social, Documents officiels: cinquième session, Supplément No. 4 (E/5027).

90/ Ce projet a débuté en janvier 1979 et sa première étape s'est achevée en décembre 1980. Cette première étape a été financée par l'apport de fonds extrabudgétaires du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), du Canada. Le projet a été réalisé conjointement par l'ILPES/CLADES, avec l'appui du Système de documentation sur la population en Amérique latine (DOCPAL) du CELADE.

/441. L'objectif



441. L'objectif général du projet consiste à concevoir et à mettre en marche un système d'information propre à favoriser l'échange de données d'expériences et la coopération dans le domaine de la planification en Amérique latine et dans les Caraïbes; ses objectifs spécifiques seraient les suivants:

- définir les caractéristiques d'un système d'information pour la planification;
- élaborer le système d'information pour la planification;
- réaliser un projet pilote qui permette d'assurer la bonne marche régulière dans une seconde phase d'activités;
- créer une base de données bibliographiques pour la planification.

442. En outre, étant donné l'ampleur de l'entreprise, le projet a été abordé selon deux perspectives, chacune avec son centre coordinateur respectif:

i) Amérique latine-CLADES; ii) Caraïbes-Centre de documentation du Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes.<sup>91/</sup> Au cours des deux années qu'a duré cette première étape, les activités suivantes ont été réalisées:

a) Elaboration du Système d'information pour la planification

443. En 1979 le projet a été élaboré et conçu comme un exercice d'apprentissage continu qui implique diverses instances de consultation avec des experts et des activités de planification dans la région. Il s'agit là d'une condition indispensable pour rendre possible sa réalisation postérieure et pour que le système se transforme véritablement en un instrument d'échange qui permette de répondre aux besoins réels d'information des experts.

444. Des experts en planification et en sciences de l'information se sont réunis à deux reprises <sup>92/</sup> et ont rédigé le rapport correspondant (355). Un autre document a été élaboré dans le but d'étudier une proposition d'élaboration du Système (356). Et finalement, la version finale du projet (357) a été élaborée et adoptée par la troisième Conférence de Ministres et directeurs de planification d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Guatemala, du 26 au 29 novembre 1980.

b) Activités de promotion

445. Pour élaborer le Système, on a cherché, d'une part, l'appui et la collaboration d'experts nationaux et, d'autre part, on a réalisé quatre missions dans le but d'obtenir un appui adéquat de la part des pays de la région.<sup>93/</sup>

<sup>91/</sup> Pour les Caraïbes, on a créé le CARISPLAN (Système d'information pour la planification économique et sociale dans les Caraïbes).

<sup>92/</sup> Avril et juin 1979, respectivement.

<sup>93/</sup> Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

c) Formation

446. Un premier cours-séminaire sur la structure et le fonctionnement du Système INFOPLAN (14 juillet au 1er août 1980) (358) et (359), s'est tenu à Santiago du Chili avec la participation de 27 représentants d'institutions qui s'occupent, directement ou non, de planification, en vue de former le personnel opérationnel des unités d'information des pays participants au Système INFOPLAN dans le maniement et fonctionnement du Système.

d) Activités d'indexation

447. Février 1980 marque la publication du premier numéro du PLANINDEX (360), publication périodique semestrielle qui recueille dans chacun de ses numéros la documentation sur la planification traitée et reçue dans un délai de six mois sur la base des données du CLADES.<sup>94/</sup> Le deuxième numéro (361) a été publié en novembre 1980. En ce qui concerne les Caraïbes, deux numéros du CARISPLAN Abstracts (362) ont été édités au même moment. Il convient de mentionner que la plupart des renseignements contenus dans ces documents ont également été incorporés au PLANINDEX.

448. Finalement, étant donné que les activités du projet sont arrivées à terme fin 1980, on a élaboré un document de projet qui envisage une deuxième étape (1981-1982), indispensable pour atteindre les objectifs fixés. Il importe de signaler à cet égard que, faute de disposer des ressources extra-budgétaires nécessaires, les activités futures du projet INFOPLAN risqueraient d'être sérieusement compromises.

449. Outre le projet INFOPLAN, d'autres activités accomplies par le CLADES dérivent de la question de l'information sur l'environnement. C'est ainsi, par exemple, qu'a été terminée l'élaboration du Tesoro del Medio Ambiente (363) (Recueil de l'environnement). D'autre part, et bien que le Directoire de l'environnement en Amérique latine et les Caraïbes ait déjà été publié en avril 1978,<sup>95/</sup> on a publié en 1979 un Addendum (364) qui contient des données de base sur les nouvelles institutions latinoaméricaines et autres organismes dont les réponses sont parvenues après la publication de 1978.

450. Le CLADES a également participé à deux réunions importantes: la réunion de INFOTERRA II (Système international de consultation de sources d'information sur l'environnement), qui s'est tenue à Moscou, du 24 septembre au 8 octobre 1979, et la Réunion régionale interinstitutions de programmation conjointe thématique sur les systèmes d'information en matière d'environnement, sous les auspices du PNUD/ROLA, tenue à Lima, Pérou, du 16 au 19 juin 1980.

451. Le CLADES a également mené des activités dérivées d'un projet sur un inventaire des unités d'information socio-économique en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ledit projet, qui a été financé par le Centre de

<sup>94/</sup> En 1979 et 1980, le traitement des documents a été limité à ceux produits par les bureaux centraux de planification afin de créer un noyau de base de l'information.

<sup>95/</sup> Contient l'identification des institutions qui fournissent des données en matière d'environnement.

recherches pour le développement international (CRDI) du Canada, comprend un inventaire de données de base sur 22 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les domaines suivants:

- diagnostique des possibilités et lacunes de la situation générale de la région en matière d'infrastructure d'information dans le domaine socio-économique; et évaluation de l'éventuelle intégration des unités régionales d'information ou systèmes ou réseaux coopératifs d'information pour élargir leur capacité de service;

- diagnostique, dans chaque pays, des possibilités et limitations de leur infrastructure d'information nationale dans le domaine socio-économique;

- définition de politiques nationales et régionales d'information en fonction des diagnostics réalisés sur la base des données recueillies.

452. Il importe de signaler que six de ces rapports nationaux de diagnostique ont fait l'objet de discussions dans des séminaires nationaux.

453. Bien que le projet ait été terminé officiellement fin 1979, en 1980 les activités ont dérivé de la rédaction du Rapport régional de diagnostique de l'infrastructure d'information pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (365).

454. Finalement, au cours de la période envisagée, le CLADES a continué de cataloguer et d'indexer les documents produits par la CEPAL/ILPES et de publier le CLADINDEX 96/ (366) et (367).

#### Programme 790: Gestion de la coopération technique

455. Les activités réalisées par le Secrétariat de la CEPAL en matière de coopération technique et économique entre pays et régions en développement (CTPD et CEPD respectivement) font l'objet de cette partie du rapport biennal d'activités.

456. La base législative de ces activités est constituée par les recommandations qui figurent dans le Plan d'action de Buenos Aires, adopté par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (Buenos Aires, Argentine, 30 août au 12 septembre 1978) et dans les résolutions 316 (XV), 354 (XVI) 363 (XVII) et 387 (XVIII) de la Commission.

457. Aux fins d'atteindre les objectifs de ces modalités de coopération, il importe de signaler en premier lieu que, à l'échelon interne, les fonctions de promotion de la CTPD et CEPD ont été essentiellement du ressort de la Division des opérations, qui s'est constituée de cette façon en un centre interne qui reçoit l'appui des divisions, des centres et des groupes du Secrétariat ainsi que des instituts qui composent le système de la CEPAL, c'est-à-dire, l'ILPES et le CELADE.

458. En ce qui concerne les activités à l'échelon régional, le Secrétariat a encouragé les activités de CTPD en matière de transport, environnement et développement, ressources naturelles, sociétés transnationales, planification

96/ A partir du volume 3, le CLADINDEX est publié sous le nom de CEPALINDEX.

/économique et

économique et sociale, documentation économique et sociale, statistiques, développement industriel et coopération académique. Les programmes et sous-programmes pertinents, ainsi que la note du Secrétariat sur la coopération technique et économique entre pays et régions en développement élaborée à l'intention de la dix-neuvième session, contiennent davantage de détails sur les activités réalisées dans ces domaines.

459. En ce qui concerne la coopération entre régions du monde en développement, la programmation des activités du Secrétariat prévoit, entre autres, des mesures propres à renforcer les liens de coopération, consultation et coordination avec les autres commissions régionales; promouvoir, en coordination avec la commission régionale pertinente, la mise sur pied ou le renforcement des liens entre les organisations sous-régionales et régionales des différentes zones et groupes de pays de l'Amérique latine et des nations en développement d'autres régions géographiques, et favoriser l'organisation de réunions d'experts de deux régions ou plus, ainsi que des voyages d'étude, dans le but d'échanger des données d'expérience, des connaissances ou d'encourager la réalisation d'éventuels projets de coopération réciproque interrégionale. Les activités spécifiques à l'échelon interrégional ont porté sur les secteurs suivants:

a) Commerce, science et technique et ressources humaines

460. Dans ce domaine, la CEPAL et la Commission économique pour l'Afrique (CEPA) ont amorcé récemment, grâce à un financement du PNUD, un projet de promotion de la coopération technique et économique entre l'Amérique latine et l'Afrique en vue d'étudier le potentiel de coopération mutuelle dans les domaines du commerce, la science et la technique au service du développement, ainsi que la formation de ressources humaines. Ce projet envisage également de recueillir des informations sur les accords bilatéraux et multilatéraux de coopération technique et économique existants entre pays de l'Afrique et de l'Amérique latine dans les domaines susmentionnés, dans le but d'étudier dans quelle mesure ces accords ont été appliqués ou sont en cours d'application.

b) Commerce extérieur

461. La CEPAL et la CEPA ont également décidé de réaliser une étude conjointe sur la réalité actuelle et les potentialités du commerce entre l'Amérique latine et l'Afrique. A cet égard, l'examen des courants actuels d'échanges commerciaux entre les deux régions démontre que, bien que le commerce interrégional se soit intensifié substantiellement au cours de la première moitié de la décennie 1970, il s'agit encore d'un échange relativement modeste et limité à un nombre réduit de pays et de secteurs (essentiellement pétrole, produits alimentaires et certains biens manufacturés).

c) Sociétés transnationales

462. La CEPAL, conjointement avec la CEPA et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et avec le concours du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, a réalisé des activités

dérivées d'un projet interrégional sur le renforcement du pouvoir de négociation des gouvernements hôtes dans leurs traités avec les sociétés transnationales d'exportation de produits de base. A cet égard, un ensemble de produits de base a été identifié en ce qui concerne les minéraux (étain, bauxite et cuivre), les produits alimentaires (canne à sucre, café et bananes) et non alimentaires (coton). En ce qui concerne l'Amérique latine, ce projet inclut les pays et produits suivants: Bolivie (étain), Brésil (canne à sucre), Chili (cuivre), Colombie (café), Honduras (banane), Jamaïque (bauxite), Mexique (coton), Panama (banane) et Pérou (cuivre).

d) Coopération entre l'Inde et l'Amérique latine

463. Avec la collaboration de la CEPAL et de la CESAP, le Gouvernement de l'Inde a organisé une réunion de consultation qui s'est tenue à la Nouvelle Delhi du 5 au 7 juin 1979, dans le but d'encourager et de créer des conditions propices à des ententes et des accords de coopération entre l'Inde et les pays latinoaméricains sur certaines questions d'intérêt commun. La réunion a adopté diverses recommandations destinées à promouvoir la CTPD et la CEPD dans les domaines suivants: mesures pour développer le commerce mutuel et pallier le déficit en information économique; commercialisation conjointe de produits de base; transport maritime; programmes de développement industriel et autres et de participation conjointe de pays tiers; collaboration en services consultatifs; recherche et développement technologique; et établissement de liens entre institutions de recherche et de formation de l'Inde et de l'Amérique latine.

e) Industrie mécanique

464. A l'issue de la réunion de consultation mentionnée ci-dessus, s'est tenue au siège de la CEPAL à Santiago du Chili, du 4 au 6 août 1980, une réunion entre représentants de l'industrie mécanique de l'Amérique latine et de l'Inde, organisée conjointement par l'ONUDI et la CEPAL, dont les objectifs ont été les suivants: développer l'échange d'idées et la coopération entre associations industrielles du secteur mécanique de l'Amérique latine et de l'Inde; promouvoir la coopération entre entreprises industrielles du secteur mécanique de l'Amérique latine et de l'Inde; étudier les mécanismes appropriés à la création d'entreprises mixtes propres à favoriser un meilleur usage du potentiel de production dans des branches déterminées du secteur et la coopération entre producteurs de l'Inde et d'Amérique latine en matière d'échange technologique, assistance technique, services consultatifs, formation, promotion du commerce mutuel, organisation de foires industrielles, échange de personnel et projets avec des pays tiers.

Programmes techniques d'appui

a) Services de documents et publications

465. Le Service de documents et publications élabore et distribue des rapports et documents de travail 97/ pour les réunions et à d'autres fins, en espagnol, anglais et, occasionnellement, en français. Il élabore et imprime également une gamme variée de publications, en espagnol et/ou anglais,

97/ Voir annexe II du présent rapport.

/contenant des

contenant des études, rapports, recueils statistiques, manuels méthodologiques et en général les études produites par le Secrétariat de la CEPAL, en exécution de son programme de travail et qu'on estime utile de divulguer de façon plus ample, principalement dans les pays de la région.<sup>98/</sup>

466. Au cours de la période considérée par ce rapport, le Service a subi deux changements importants: premièrement, conformément aux recommandations formulées par la Division administrative et aux avis consultatifs du Chef de la Section d'édition de documents du siège, les ateliers graphiques de la CEPAL et de l'ILPES ont été fusionnés avec ceux du CELADE; deuxièmement, les restrictions budgétaires auxquelles a dû faire face le Secrétariat en général se sont traduites par de fortes réductions de personnel dans le Service, et notamment dans les ateliers graphiques intégrés. Il a fallu, en conséquence, réadapter les ressources humaines, d'équipement et matériaux pour élever au maximum le niveau de la productivité et éviter dans la mesure du possible une réduction qualitative ou quantitative des services prêtés à l'Organisation.

467. Diverses mesures ont été adoptées à cet effet, que l'on peut résumer comme suit: les frais de traduction ont été réduits par l'utilisation de contrats externes par page traduite et non par temps de travail; dans la mesure du possible, l'étape de révision des traductions a été éliminée; le personnel a été redistribué et recyclé dans les nouvelles techniques; on a acheté un équipement moderne de photocomposition qui devrait entrer en fonctionnement en 1981; les textes et les tableaux statistiques sont réalisés par ordinateur; dans les ateliers graphiques, les systèmes de contrôle des frais et des matériaux ont été réorganisés, et certains équipements ont été remplacés par d'autres plus productifs; on a cherché de nouveaux fournisseurs et les formats des publications ont été normalisés; finalement, la distribution des documents et des publications a été transférée à des systèmes automatisés. Les nouveaux équipements et les dispositions appliquées ont permis d'augmenter de 40% la productivité de certains processus, et de 30% l'utilisation de certains matériaux.

468. Un exemple des améliorations obtenues a été l'impression interne rapide de l'Estudio Económico de América Latina, 1979, qui contient des données sur toute l'année, fournies par les pays au cours du premier trimestre 1980. Un système moderne de feuillets a permis de divulguer, de mai à octobre, les études par pays, et la compilation postérieure de ces feuillets en un volume définitif a permis la publication de ces derniers en décembre de la même année.

469. En résumé, les innovations méthodologiques et techniques ont permis au Service de documents et de publications de la CEPAL d'exécuter tout son programme de travail, d'absorber une partie de l'impression externe, d'améliorer la qualité graphique de ses documents et d'en réduire les coûts, tout cela sans augmentation appréciable du nombre de pages imprimées, grâce aux nouveaux formats dont le contenu par page est supérieur.

<sup>98/</sup> Voir le catalogue des principales publications de la CEPAL, de l'ILPES et du CELADE au cours des dernières années, paru en 1980 sous la cote E/CEPAL/G.1128.

470. Néanmoins, les restrictions budgétaires n'ont pas permis d'augmenter, comme on aurait voulu, la quantité de publications en anglais et ont rendu tout à fait impossible la publication en français, étant donné que le service ne dispose pas de traducteurs et de personnel de secrétariat pour cette langue.

b) Service des conférences

471. Au cours de la période considérée par ce rapport, la CEPAL a patronné ou copatronné plus de 50 conférences, réunions, séminaires, etc., qui ont abordé diverses questions d'intérêt en matière de développement économique et social de la région. La liste de ces réunions figure à l'annexe II du présent rapport.

c) Centre de calcul électronique

472. Le Centre de calcul de la CEPAL fournit tout type d'installations et de services automatisés au Secrétariat de la Commission. Parmi les activités actuelles, il convient de citer le traitement de données statistiques, projections et modèles économétriques, et recherche d'information à partir des bases de données bibliographiques. En matière d'administration, il fournit des systèmes de comptabilité, bordereaux de traitement et salaires, personnel, contrôle de projets et inventaire d'équipement permanent.

473. Malgré un début modeste au début de la décennie 1970 qui a consisté essentiellement à préparer des données et des programmes qui étaient ensuite conduits à un centre de calcul électronique en ville, le Centre de calcul s'est développé et fournit actuellement divers types d'équipement et de services informatiques tant aux utilisateurs techniques qu'au personnel administratif.

474. L'installation principale consiste en deux mini-ordinateurs à partage du temps, interconnectés par une ligne à grande vitesse, qui fournissent des services à un réseau de 29 terminaux, tant au niveau de la présentation écrite que de la visualisation sur écran, et permet l'accès à 268 millions de caractères de données mémorisés en ligne sur disques magnétiques. Ces terminaux sont répartis dans les bâtiments du siège et sont utilisés par de nombreux membres du personnel du Secrétariat. Le système est essentiellement utilisé en matière de travail technique et de recherche, mais tous les systèmes administratifs, pour des raisons de sécurité des données, coût et accessibilité, sont traités par les mini-ordinateurs internes. Actuellement, ces systèmes administratifs deviennent des systèmes interactifs connectés directement à l'ordinateur qui utilisent une base intégrée de données. Ces systèmes modernes ont pour but d'aider les cadres et administrateurs du Secrétariat à résoudre les difficiles problèmes budgétaires auxquels la Commission doit faire face au cours de la présente décennie.

475. Le Centre de calcul fournit en outre des terminaux connectés par des lignes téléphoniques et une unité de contrôle de lignes à un ordinateur central IBM à Santiago du Chili, qu'on utilise pour traiter des "lots" d'application qui fonctionnent uniquement sur des équipements IBM.

476. Le Centre de calcul de la CEPAL vise à fournir directement des services informatiques et d'administration de l'information aux personnes qui ont besoin de résultats. Grâce à l'équipement installé au cours des deux dernières années et aux services et à la formation qu'il a pu fournir, le Centre a accompli de nets progrès dans cette voie.

C. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES

Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

477. Le Groupe mixte CEPAL/CST des sociétés transnationales, situé au siège de la CEPAL et créé en exécution d'un accord entre la Commission et le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, a organisé divers stages à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux latinoaméricains pour les préparer à négocier avec les sociétés transnationales. Au cours de la période considérée, ces stages ont abordé des problèmes relatifs aux régions de l'Amérique du Sud et des Caraïbes. Les fonctionnaires du Groupe mixte ont également participé aux réunions de la Commission sur les sociétés transnationales afin d'y présenter les résultats des recherches et des études réalisées en Amérique latine.

478. Un séminaire organisé conjointement par le Groupe mixte et le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, intitulé "La société transnationale et le développement latinoaméricain", s'est tenu à Santiago du Chili du 30 mars au 10 avril 1981.

Centre pour le développement social et les affaires  
humanitaires (CDSAH)

479. Du 2 au 5 décembre 1980, la CEPAL a participé à la Réunion technique sur le troisième âge pour l'Amérique latine, tenue à San José de Costa Rica, et organisée conjointement par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et la Commission présidentielle du Costa Rica sur le troisième âge. La Division de développement social de la CEPAL et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires maintiennent un échange fréquent d'information sur divers aspects d'analyse et de planification du développement social. La CEPAL a mis sur pied un centre de liaison avec le CDSAH sur les questions relatives aux travaux préparatoires de l'Assemblée mondiale du troisième âge. Des consultations ont eu lieu et des services consultatifs techniques ont été prêtés quant à la formulation du Plan au moyen terme pour la période 1984-1989 et le Projet de programme de mesures et activités élaboré par le CDSAH pour la première réunion du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse (1985).

Secrétariat de l'Année internationale des personnes  
handicapées (AIPH)

480. La CEPAL a coopéré, conjointement avec le secrétariat de l'AIPH, aux travaux préparatoires de l'Année internationale.



481. Du 5 au 11 novembre 1980, la CEPAL a tenu une réunion technique régionale et un séminaire régional auxquels ont participé des représentants des pays membres de la Commission, et qui ont adopté plusieurs recommandations concernant, notamment, l'incorporation de programmes pour les personnes handicapées dans les plans de développement des pays latinoaméricains.

Centre des Nations Unies sur la science et la technique  
au service du développement

482. Le début, à la mi-1980, des activités du Centre des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a permis d'établir des liens étroits de travail entre le secrétariat dudit Centre et la CEPAL. Les premières activités se sont concentrées notamment sur l'application du Plan d'action adopté à la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Dans ce domaine, la CEPAL a coopéré activement à l'élaboration du premier plan opérationnel de façon à ce qu'il soit dûment tenu compte de la position de l'Amérique latine. La CEPAL attire l'attention des pays membres sur ce plan opérationnel pour qu'ils formulent également les commentaires pertinents et l'adoptent.

Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel (ONUDI)

483. La Division mixte CEPAL/ONUDI du développement industriel centralise les activités qui, de plus en plus, sont menées conjointement par les deux organisations. Une des principales activités a été de convoquer la deuxième Conférence latinoaméricaine sur l'industrialisation, tenue à Cali, Colombie, du 10 au 14 septembre 1979. Cette réunion a effectué une analyse détaillée du processus d'industrialisation en Amérique latine et des perspectives pour la décennie 1980, ainsi que du besoin de coopération internationale pour le développement industriel régional. La Conférence a adopté une déclaration qui résume la position de la région latinoaméricaine présentée à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à la Nouvelle Delhi, début 1980.

484. Une autre activité conjointe a été la réunion tenue du 4 au 6 août 1980 au siège de la CEPAL à Santiago entre des représentants de l'industrie mécanique de l'Inde et de l'Amérique latine, dans le but, fondamentalement, d'identifier les domaines de coopération et les mécanismes propres à la mener à bien. En outre, d'autres activités ont été réalisées conjointement avec le SELA, notamment en ce qui concerne l'industrie des biens d'équipement en Amérique latine.

Commissions régionales

485. Les relations entre la CEPAL et les autres commissions régionales se sont considérablement intensifiées au cours de la période envisagée. Outre les réunions bi-annuelles des secrétariats exécutifs (la réunion de février 1980 s'est tenue au siège de la CEPAL, à Santiago du Chili), des fonctionnaires d'autres commissions ont effectué plusieurs visites à Santiago et des contacts étroits de travail ont été établis entre les collègues des différentes commissions, ce qui s'est traduit par des activités en matière de population, coopération technique entre pays en développement, science et technique, et beaucoup d'autres.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le  
développement (CNUCED)

486. En août 1980, on a organisé, en collaboration avec la CNUCED et au siège de la CEPAL, un séminaire conjoint sur le financement des sociétés multinationales de commercialisation. En outre, la CEPAL a participé à un séminaire sur les restrictions commerciales, sous les auspices de la CNUCED et qui s'est tenu à Buenos Aires en juin 1980. Les Secrétariats de la CEPAL et de la CNUCED coopèrent dans l'élaboration de projets qui seront présentés au "deuxième compte" du Fonds commun en vue de leur financement final. Le Secrétaire exécutif et le Directeur de la Division de commerce international et de développement ont participé à la cinquième Conférence de la CNUCED, tenue à Manille en mai 1979.

Institutions spécialisées

Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE)

487. Les rapports entre le PNUE et la CEPAL ont considérablement augmenté au cours de la période considérée et ont permis d'élaborer de plusieurs projets conjoints, conférences, études et autres activités. Parmi les plus importants, il convient de citer le Projet écologique des Caraïbes, dont le siège est Port-of-Spain, et qui consiste à élaborer un plan d'action en matière d'environnement pour la région des Caraïbes. Dans le cadre de ce projet, une réunion mixte des experts de la CEPAL et du PNUE s'est tenue à Mexico, du 5 au 7 septembre 1979 et a été suivie d'une réunion dans la même ville d'un groupe consultatif, du 10 au 12 septembre. Ensuite, du 28 janvier au 1er février 1980, une réunion d'experts désignés par les gouvernements s'est tenue à Caracas, Venezuela, dans le but d'analyser et de réviser le projet de plan d'action qu'avait été rédigé.

488. Finalement, une réunion d'experts désignés par les gouvernements s'est tenue du 23 au 27 février 1981 à Managua, Nicaragua, pour mettre un point final au plan d'action écologique des Caraïbes.

Organisation des Nations Unies pour l'agriculture  
et l'alimentation (FAO)

489. La Division agricole mixte CEPAL/FAO s'est attachée, dès sa création, à organiser la coopération entre le Programme FAO de la CEPAL et la Division technique de la FAO à Rome. Au cours de l'exercice biennal envisagé, diverses études conjointes ont été élaborées et la Division a participé à la seizième Conférence régionale de la FAO en Amérique latine (La Havane, 1er au 6 septembre 1980), notamment en ce qui concerne les ressources extérieures pour le développement agricole, et à la table ronde sur l'énergie et l'agriculture.

490. La Division a également participé à la réunion d'experts de la FAO sur les incidences régionales de l'étude d'agriculture et d'élevage vers l'an 2000 pour l'Amérique latine, qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 27 au 31 octobre 1980.

491. En matière de formation, la Division mixte a participé activement au projet régional CEPAL-ILPES/FAO-PNUD sur la planification, la programmation et les projets pour le développement rural.

492. La Division a en outre collaboré à des missions d'assistance technique de la FAO à divers pays latinoaméricains. Finalement, en ce qui concerne la nutrition, un projet entre organismes sur la promotion de politiques nationales en matière d'alimentation et de nutrition a été mené conjointement avec la FAO, l'OPS, l'UNESCO et le FISE.

#### Bureau international du travail (BIT)

493. Des contacts très étroits ont été maintenus avec le bureau local du BIT à Santiago ainsi qu'avec le bureau régional du BIT pour l'Amérique latine dont le siège est à Lima, Pérou. Diverses activités conjointes ont été menées à bien avec le Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

#### Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP)

494. Au cours de la période envisagée, le Centre latinoaméricain de démographie de la CEPAL a réalisé divers projets d'assistance technique en matière de population, au nom du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Au cours de cette période, diverses réunions conjointes ont été tenues entre le FNUAP et le CELADE, dont la plus importante a peut-être été celle de novembre 1980, immédiatement avant la quatorzième session du Comité plénier à New York. Cette réunion a réalisé une analyse exhaustive des activités du CELADE et de l'appui apporté par le FNUAP à cette organisation.

#### Fonds monétaire international (FMI)

495. La CEPAL et le FMI participent à un projet conjoint pour mettre au point un modèle de simulation destiné à évaluer les effets économiques des différentes politiques dérivées de "l'ouverture" économique. Divers groupes travaillent actuellement sur ce projet à Santiago du Chili et à Washington, D.C., et ont tenu trois réunions mixtes de travail.

#### Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD)

496. Depuis la Conférence mondiale bancaire sur les Caraïbes, tenue à Washington, D.C. en septembre 1977, le Bureau de Port-of-Spain, par l'intermédiaire duquel la CEPAL sert essentiellement de secrétariat du CDCC, a suivi de près les réunions du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique (GCCDE). En outre, un projet a été élaboré dans le domaine du transport maritime, avec le financement du PNUD et par l'intermédiaire du GCCDE.

497. Conjointement avec le Centre Woodrow Wilson, la BIRD et la CEPAL ont organisé ensemble une conférence sur une nouvelle Amérique latine dans une économie mondiale changeante, et ont réalisé une étude commune sur le revenu national et l'extrême pauvreté.

/Banque interaméricaine

Banque interaméricaine de développement (BID)

498. Dans le cadre d'un projet mixte BID/CEPAL/CRDI/PNUD sur la science et la technique, plusieurs séminaires et autres activités ont été réalisées à Buenos Aires, Argentine, au cours de la période envisagée. La BID et la CEPAL ont continué de coopérer et d'échanger des informations sur le financement extérieur des pays de l'Amérique latine.

Organisation des Etats américains (OEA)

499. La CEPAL maintient des contacts très étroits avec le Secrétariat de l'OEA dans divers domaines d'intérêt mutuel en matière économique et sociale. En outre, la Division de transports et communications de la CEPAL a poursuivi des activités dérivées d'un projet conjoint sur le transport maritime (élaboration du Manuel de documentation maritime et publication du Bulletin FAL).

Système économique latinoaméricain (SELA)

500. La coopération croissante entre le SELA et la CEPAL s'est matérialisée par la signature d'un accord, lors d'une cérémonie tenue au siège de la CEPAL le 14 mars 1980. Depuis lors, les deux organisations ont coopéré très étroitement à l'élaboration de plusieurs documents et études.

501. Les dispositions de cet accord prévoient entre autres l'exécution de projets et d'autres efforts conjoints de type régulier qui seront adoptés à l'occasion d'une réunion de deux organismes, prévue au moins une fois par an. Il importe de souligner l'importance de la coordination et des consultations entre pays latinoaméricains ainsi que de la coopération régionale en matière de financement, énergie, information technique, biens d'équipement, etc.

Organisation latinoaméricaine de l'énergie (OLADE)

502. Etant donné les répercussions des problèmes énergétiques dans de nombreux pays de la région, la CEPAL a intensifié ses rapports avec l'OLADE. C'est ainsi, par exemple, que la CEPAL a organisé une réunion préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Mexico, 16 au 20 mars 1981), avec la collaboration de l'OLADE et du secrétariat de ladite Conférence.

### III. DIX-NEUVIEME SESSION 99/

#### A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

##### Lieu et date de la réunion

503. La dix-neuvième session de la Commission a eu lieu à Montevideo, où des séances plénières (210ème à 217ème séances) ont été tenues du 4 au 15 mai 1981.

##### Participants

504. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres de la Commission économique pour l'Amérique latine indiqués ci-après: Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

505. Après leur admission en qualité d'Etat associé de la Commission lors de la séance 215ème, les Antilles néerlandaises se sont joint aux travaux de la réunion.

506. Ont participé à la session à titre consultatif, conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des observateurs des Etats suivants membres de l'Organisation des Nations Unies mais non de la Commission: Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Bulgarie, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Norvège, Roumanie, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

507. A assisté à la réunion, en qualité de représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kenneth Dazie, Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, qui a transmis un message du Secrétaire général aux participants à la dix-neuvième session de la Commission.

508. Etaient représentées à la session les entités suivantes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies: Département des affaires économiques et sociales, Centre sur les sociétés transnationales, Bureau de la coopération technique pour le développement (DCTD), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Bureau de liaison des commissions régionales, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer (UNCLOS).

509. Ont également participé à la session les représentants des organismes des Nations Unies ci-après: Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE),

---

99/ Voir la liste complète des documents soumis à la Réunion dans le document E/CEPAL/G.1156.

/Centre de

Centre de la science et de la technique au service du développement (CNUCTD), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds provisoire pour la science et la technique au service du développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR).

510. Ont aussi participé à la session les représentants des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Organisation internationale du Travail (OIT) et son Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PREALC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union postale universelle (UPU), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime (OMCI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et Centre CNUCED/GATT du commerce international.

511. Ont en outre participé à la session les représentants des organisations intergouvernementales suivantes: Association latinoaméricaine d'intégration (ALADI), Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), Banque interaméricaine de développement (BID), Institut pour l'intégration de l'Amérique latine (INTAL), Centre d'études monétaires latinoaméricaines (CEMLA), Commission des communautés européennes, Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), Conseil pour l'assistance économique mutuelle (CAEM), Commission latinoaméricaine de l'aviation civile (CLAAC), Groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes exportateurs de sucre (GEPLACEA), Institut de coopération ibéroaméricaine, Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), Organisation des Etats américains (OEA), Commission exécutive permanente-Conseil économique et social interaméricain (CEP-CESI), Organisation latinoaméricaine de l'énergie (OLADE), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et Système économique latinoaméricain (SELA).

512. Ont de surcroît participé à la session les représentants des organisations non gouvernementales ci-après: Alliance mondiale d'associations chrétiennes de jeunes (YMCA), Association chrétienne féminine mondiale, Association interaméricaine de radiodiffusion (AIR), Association latinoaméricaine de sociétés de chemins de fer (ALAF), Association latinoaméricaine d'armateurs (ALAMAR), Association latinoaméricaine d'industries et chambres de l'alimentation (ALICA), Association latinoaméricaine d'institutions financières de développement (ALIDE), Chambre de commerce international, Caritas Internationalis, Catholic Relief Services, Conseil latinoaméricain de sciences sociales (CLACSO), Centre latinoaméricain d'économie humaine (CLAEH), Confédération latinoaméricaine des travailleurs (CLAT), Commission panaméricaine de normes techniques (COPANT), Congrès juif mondial, Conseil interaméricain de commerce et de production, Fédération démocratique internationale des femmes (FEDIF), Fédération internationale d'avocats, Fédération internationale de producteurs agricoles, Fédération internationale pour le

/planning familial,

planning familial, Fédération d'associations d'exportateurs d'Amérique latine et des Caraïbes (FELACEX), Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fondation Konrad Adenauer, Institut de promotion economico-sociale de l'Uruguay, Institut international de sciences administratives, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Organisation internationale d'employeurs, Organisation internationale de normalisation, Programme d'études conjointes pour l'intégration économique de l'Amérique latine, Service social international, Société interaméricaine de planification, Union internationale chrétienne de dirigeants d'entreprise, Union internationale du notariat latin (UNIL) et Union mondiale d'organisations féminines catholiques.

513. Ont participé à la session en qualité d'invités spéciaux MM. Raúl Prebisch, Directeur de la Revista de la CEPAL; Delfín Ugarte Centurión, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Paraguay; Eduardo Albertal, Coordinateur général du Programme d'études conjointes pour l'intégration économique de l'Amérique latine (ECIEL) et Walter Lusiardo, de l'Union internationale chrétienne de dirigeants d'entreprise.

#### Pouvoirs

514. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Commission, le Comité de vérification des pouvoirs a fait savoir qu'il avait examiné les pouvoirs des délégations présentés au Secrétaire exécutif et qu'il les avait trouvés en bonne et due forme.

#### Séance d'ouverture

515. La cérémonie inaugurale s'est tenue le 4 mai à 11 h.30. Y a pris la parole, le Sous-Secrétaire d'Etat à la Planification de la Bolivie, pays d'accueil de la dix-huitième session de la Commission, qui après avoir officiellement ouvert la réunion a souligné l'importance qu'elle revêtirait dans le contexte de la troisième Stratégie internationale du développement.

516. Après avoir remercié le Gouvernement de l'Uruguay pour sa généreuse hospitalité et s'être félicité de la présence des délégations participantes, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a appelé l'attention de ceux-ci sur certains des points qui seraient étudiés durant la session, à savoir la coopération entre pays en développement, les ressources hydriques et les établissements humains. Il a en outre insisté sur le fait que la session devrait donner des orientations susceptibles d'établir les priorités à retenir pour les travaux futurs de la CEPAL.

517. M. Ernesto Rosso Falderín, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Economie de l'Uruguay, qui a présidé la phase technique de la réunion, a exprimé sa gratitude pour sa désignation à la direction des travaux de celle-ci et précisé que les pays d'Amérique latine s'efforceraient, au cours de la présente session, de trouver des solutions appropriées à leurs problèmes dans une conjoncture internationale difficile qui rendait d'autant plus significative la formulation du Programme d'action régional à laquelle se consacraient les participants.

/Election du

Election du Bureau

518. Conformément à ce qui avait été proposé par la réunion des Chefs de délégation dans la matinée du 4 mai 1981, à la 210ème séance tenue le même jour le Bureau de la Commission a été élu comme suit:

Présidence: Uruguay  
Première vice-présidence: Jamaïque  
Deuxième vice-présidence: Panama  
Troisième vice-présidence: Espagne  
Rapporteur: Colombie.

Comités

519. Pour débattre les divers points inscrits à l'ordre du jour, il a été constitué cinq comités, ouverts à toutes les délégations participantes, qui ont présenté des projets de résolution en vue de leur examen par la Commission. Trois d'entre eux étaient des comités de session statutaires, créés en conformité de décisions préalablement arrêtées para la CEPAL.

520. Le Comité I s'est consacré à l'étude du point 3 de l'ordre du jour "L'Amérique latine et les années 80". La direction de ses travaux a été assurée par un Bureau élu comme suit:

Présidence: Equateur  
Première vice-présidence: Trinité-et-Tobago  
Deuxième vice-présidence: Pays-Bas  
Rapporteur: Costa Rica.

521. Le Comité II a examiné les questions suivantes: "Activités du système de la CEPAL depuis la dix-huitième session et programme de travail pour la période biennale 1982-1983" et "Plan à moyen terme 1984-1989" (points 7 et 8 de l'ordre du jour). Le Bureau de ce Comité réunissait les pays suivants:

Présidence: Venezuela  
Première vice-présidence: Canada  
Deuxième vice-présidence: Suriname  
Rapporteur: Chili.

522. Les trois comités statutaires de la session ont été les suivants:

a) Le Comité de l'Eau qui a traité la question des "Ressources hydriques" (point 5 de l'ordre du jour) et dont le Bureau réunissait les pays ci-après:

Présidence: Guatemala  
Première vice-présidence: République Dominicaine  
Deuxième vice-présidence: Paraguay  
Rapporteur: Pérou.

/b) Le



b) Le Comité des établissements humains, qui s'est attaché à l'étude du point 6 de l'ordre du jour "Etablissements humains" et dont le Bureau était formé des pays membres ci-après:

Présidence: Mexique  
Première vice-présidence: Etats-Unis d'Amérique  
Deuxième vice-présidence: Grenade  
Rapporteur: Brésil.

c) Le Comité de la coopération technique entre pays en développement qui s'est consacré à l'étude de "La coopération entre pays et régions en développement" (point 4 de l'ordre du jour) et dont le Bureau était constitué comme suit:

Présidence: Argentine  
Première vice-présidence: Honduras  
Deuxième vice-présidence: Bolivie  
Rapporteur: Cuba.

#### B. ORDRE DU JOUR

523. A sa première séance plénière, la Réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la dix-neuvième session
3. L'Amérique latine et les années 80
  - a) Stratégie pour le développement économique et social de l'Amérique latine au cours des années 80 et Programme d'action régional pour la mise en oeuvre et application de la nouvelle stratégie internationale
  - b) Mécanismes et procédures pour évaluer l'application de la nouvelle stratégie et du Programme d'action régional
4. Coopération entre pays et régions en développement
5. Ressources hydriques
6. Etablissements humains
7. Activités du système de la CEPAL depuis la dix-huitième session et programme de travail pour 1982 et 1983
  - a) CEPAL
    - i) Organes auxiliaires
    - ii) Réunions régionales
    - iii) Activités du Secrétariat de mai 1979 à avril 1981
    - iv) Programme de travail du système de la CEPAL pour 1982 et 1983
    - v) Calendrier de conférences de 1981 à 1984
    - vi) Décentralisation

/b) ILPES

- b) ILPES
  - i) Activités de l'ILPES de mai 1979 à avril 1981
  - ii) Activités futures de l'ILPES
- c) CELADE
  - i) Activités du CELADE de mai 1979 à avril 1981
  - ii) Activités futures du CELADE
- 8. Plan à moyen terme 1984-1989
- 9. Admission des Antilles Néerlandaises en qualité de membre associé de la CEPAL
- 10. Lieu et date de la vingtième session de la CEPAL
- 11. Examen et adoption du rapport de la dix-neuvième session de la Commission, y compris le Programme d'action régional pour les années 80.

### C. RESUME DES DEBATS

#### Comité I

#### Amérique latine et les années 80 (point 3 de l'ordre du jour)

524. Le Comité a siégé les 8, 9, 11, 12 et 13 mai et ses travaux se sont concentrés sur l'élaboration d'un Programme d'action régional pour les années 80 destiné à la mise en oeuvre et à l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Il a envisagé, en outre, les mécanismes et procédures propres à en évaluer l'application.

525. Le Comité a basé ses travaux sur l'étude des documents de travail suivants: "Informe del quinto período de sesiones del Comité de Expertos Gubernamentales de Alto Nivel (CEGAN)" (E/CEPAL/G.1155) (Rapport de la cinquième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)); "El desarrollo de América Latina en los años ochenta" (E/CEPAL/G.1150) (Le développement de l'Amérique latine dans les années 80); "Las relaciones económicas externas de América Latina en los años ochenta" (E/CEPAL/G.1160) (Les relations économiques extérieures de l'Amérique latine dans les années 80); "Proyecciones del desarrollo latinoamericano en los años ochenta" (E/CEPAL/G.1158) (Projections du développement latinoaméricain dans les années 80) et "Integración y cooperación regionales en los años ochenta" (E/CEPAL/G.1151) (Intégration et coopération régionales dans les années 80). Il a eu également à sa disposition les documents de référence suivants: "Las evaluaciones regionales de la estrategia internacional de desarrollo: Quito, 1973; Chaguaramas, 1975; Guatemala, 1977 y La Paz, 1979" (Série Cuadernos de la CEPAL, No. 30) (Les évaluations régionales de la Stratégie internationale du développement: Quito, 1973; Chaguaramas, 1975; Guatemala, 1977 et La Paz, 1979); "Recopilación de resoluciones relacionadas con la Estrategia Internacional del Desarrollo y el Nuevo Orden Económico Internacional, aprobadas por la Asamblea General y el Consejo Económico y Social de las Naciones Unidas, la Comisión Económica para América Latina y el Comité de Desarrollo y Cooperación del Caribe" (E/CEPAL/G.1157) (Recueil de résolutions relatives à la Nouvelle stratégie internationale du développement et au Nouvel ordre économique international, adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des Nations Unies, la Commission économique pour l'Amérique latine et le Comité de développement et coopération des Caraïbes); "Estrategia para los países caribeños en el tercer decenio para

/el desarrollo"

el desarrollo" (E/CEPAL/G.1132) (Stratégie pour les pays des Caraïbes dans la troisième décennie pour le développement); "El desarrollo agrícola en los años ochenta" (E/CEPAL/G.1159) (Le développement agricole dans les années 80); "América Latina: La política industrial en el marco de la Nueva Estrategia Internacional para el Desarrollo" (E/CEPAL/G.1161) (Amérique latine: la politique industrielle dans le cadre de la Nouvelle stratégie internationale pour le développement); "Las necesidades financieras del Decenio Internacional del Agua Potable y del Saneamiento Ambiental en América Latina" (E/CEPAL/G.1165) (Les exigences financières de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement en Amérique latine); "El sector salud en el decenio de los ochenta" (Le secteur santé dans les années 80), document spécialement élaboré par l'Organisation panaméricaine de la santé à l'intention de la dix-neuvième session de la CEPAL, et "El subempleo en América latina. Evolución histórica y requerimientos futuros" (Le sous-emploi en Amérique latine. Evolution historique et exigences futures), document spécialement préparé par le Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRFALC) à l'intention de la dix-neuvième session de la CEPAL.

526. Les participants décidèrent de s'inspirer pour leurs travaux de la deuxième partie du document E/CEPAL/G.1155 dans laquelle figure le Plan d'action régional pour l'Amérique latine dans les années 80, ainsi que les amendements apportés opportunément audit document par le Groupe latino-américain.100/

527. Sur la base du texte susmentionné, le Comité a émis et adopté un Plan d'action régional pour le développement économique et social de l'Amérique latine dans les années 80, ainsi qu'un projet de résolution intitulé Décade de développement latinoaméricain: Programme d'action régional,101/ qui seront ensuite soumis à l'examen de la Commission au cours de ses séances plénières, par 15 voix contre 1 et 4 abstentions. Les pays qui ont voté pour sont les suivants: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Pérou, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela; ont voté contre: les Etats-Unis. Se sont abstenus: le Canada, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ce programme figure dans l'annexe de cette résolution.

528. Les pays ont justifié leur vote et la position de leurs délégations au cours des débats de la façon exposée ci-après.

529. Le représentant de l'Uruguay, en tant que porte-parole du Groupe latino-américain a exprimé que le Programme d'action régional élaboré par les gouvernements latinoaméricains est une synthèse de leurs aspirations et est destiné à être appliqué au développement de la région et non à celui des pays développés. Il implique un effort pour établir une stratégie basée sur des éléments propres à la région. C'est pourquoi le Groupe latinoaméricain espérait que les pays développés fassent preuve de bonne volonté politique et respectent le caractère de ce plan en s'associant au consensus. Il a déploré le fait que les pays développés n'aient pas apporté leur soutien et a réaffirmé sa conviction de la nécessité de progresser dans toutes les modalités de coopération internationale. Il a regretté également que les pays développés n'aient

---

100/ Document de Salle de conférences I/3/Rev.1.

101/ Voir infra, chapitre IV.

pas fait part des moyens qu'ils comptent utiliser pour affronter la détérioration croissante de leurs relations économiques avec l'Amérique latine.

530. La délégation du Canada a estimé qu'il s'agit d'un document de la plus haute importance qui marque un changement d'approche décisif de problèmes qui peuvent être vraiment résolus par la région elle-même. Le Canada a souligné l'aspect humain du développement et a accueilli avec satisfaction l'attention accordée dans le document à l'intégration totale de la femme au développement. Il a déploré que les objections soulevées par la délégation du Canada et d'autres concernant certains paragraphes n'aient fait l'objet que d'un débat à huis clos au sein du Groupe latino-américain. C'est pourquoi le document pouvait être peut-être une manifestation valable des opinions exprimées par ce Groupe mais présentait de graves lacunes en tant que document de la Commission.

531. La délégation du Chili a expliqué son vote en faveur du fait qu'elle approuvait la plus grande partie du contenu du Programme d'action régional, notamment les objectifs économiques et sociaux. Elle a néanmoins exprimé le souhait qu'acte fût pris de la réserve qu'elle a manifesté face à certains éléments du Programme concernant les mesures de type politique qui ne concordent pas avec les positions de principe adoptées par la délégation en fonction de la politique économique appliquée dans son pays.

532. La délégation des Etats-Unis a déclaré que bien que le Plan d'action régional contienne beaucoup d'idées et de concepts qu'elle estimait satisfaisants, certains chapitres étaient, pour elle, inacceptables. A son avis, le chapitre concernant la coopération internationale représente un recul par rapport au consensus obtenu lors de l'adoption de la Stratégie internationale du développement et aborde des problèmes qui relèvent plutôt de la compétence d'autres instances.

533. La délégation des Pays-Bas, en sa qualité de membre de la CEPAL et également au nom des autres membres de la CEE membres de la CEPAL, a fait mention de l'accroissement des échanges commerciaux et de la balance commerciale traditionnellement favorable à l'Amérique latine. Elle a souligné en outre l'augmentation de la participation latinoaméricaine dans les facteurs de production agricoles européens et a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les échanges commerciaux dans l'intérêt des deux régions.

534. Le Comité a également adopté huit projets de résolution soumis à l'examen de la Commission aux séances plénières. A cette fin un consensus s'est dégagé sur les projets de résolution concernant l'intégration physique de l'Amérique latine moyennant l'interconnexion hydrographique des bassins de l'Orénoque, de l'Amazone et du Río de la Plata, et la construction de la route bolivarienne en bordure de la forêt vierge; le développement des zones critiques; l'énergie; les styles de développement et systèmes alimentaires, et la soumission du Programme d'action régional à la BID.

535. Au moment de l'adoption à l'unanimité par le Comité de la résolution concernant l'énergie, la délégation des Etats-Unis a signalé qu'elle s'associait au consensus étant bien entendu que les activités mentionnées dans les paragraphes c) et d) du dispositif seraient réalisées dans le cadre du programme de travail de la CEPAL et n'auraient aucune incidence financière. La délégation de la France a consigné qu'elle s'associait au consensus étant bien entendu que l'énonciation du paragraphe c) doit s'inscrire dans le cadre des principes généraux des Nations Unies. Elle a ajouté qu'elle faisait siennes les observations de la délégation des Etats-Unis concernant ce projet de résolution.

536. Le projet de résolution sur les aspects institutionnels a été adopté par le Comité par 16 voix contre 1 et 4 abstentions. A cet égard, la délégation des Etats-Unis a déploré le fait qu'il n'ait pas été tenu compte dans la rédaction finale des observations qu'elle avait formulées au texte dudit projet, raison pour laquelle elle a voté contre.

537. Le projet de résolution sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire a été adopté par le Comité par 17 voix contre 0 et 5 abstentions.

538. Le projet de résolution sur le commerce international et l'accès aux marchés a été adopté par 16 voix contre 1 et 4 abstentions. Ont voté pour les pays suivants: l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Pérou, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela. Ont voté contre: les Etats-Unis. Se sont abstenus: le Canada, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

539. En ce qui concerne le projet de résolution sur le développement des zones critiques, le Secrétariat a souligné que toute ouverture de bureaux dans la région doit être autorisée par le Contrôleur général et que, attendu l'annonce faite par le Secrétaire général selon laquelle le budget était bloqué pour les deux prochaines années, tout effort supplémentaire devra être financé par des ressources extrabudgétaires.

540. Quant au projet de résolution sur les aspects institutionnels, le Secrétariat a manifesté que, en ce qui concerne la proposition visant à réaliser plus d'une réunion par an du CEGAN, il convient de signaler que le budget régulier des Nations Unies ne prévoit des ressources financières que pour la conférence annuelle prévue dans le règlement. Etant donné la politique actuelle annoncée par le Secrétaire général de blocage du budget, il sera impossible d'obtenir des fonds supplémentaires pour organiser d'autres réunions du CEGAN, en plus de la réunion annuelle. Néanmoins, on pourra envisager plus d'une réunion du CEGAN par an, si les gouvernements le décident, dans la mesure où les réunions supplémentaires puissent être financées par les pays membres du CEGAN.

541. En ce qui concerne la réunion extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL signalée dans le projet de résolution adopté et ses éventuelles incidences financières, les délégations semblent s'être mises d'accord, selon le Secrétariat, pour réaliser cette réunion en même temps que la quinzième session du Comité plénier, prévue pour 1982.

542. En ce qui concerne le projet de résolution sur l'énergie, le Secrétariat a déclaré que, à son avis, les tâches envisagées dans les paragraphes c) et d) du dispositif seraient accomplies dans le cadre du programme de travail émané de la dix-neuvième session de la CEPAL et que, par conséquent, elles n'auraient aucune incidence financière.

/Comité II

Comité II

543. Le Comité II s'est réuni du 5 au 9 et le 11 mai. Il a étudié les "Activités du système de la CEPAL depuis la dix-huitième session, et programme de travail pour l'exercice biennal 1982-1983" ainsi que le "Plan à moyen terme 1984-1989" (points 7 et 8 de l'ordre du jour), et a adopté huit projets de résolution qui seront soumis à la Commission lors de ses séances plénières.

Activités du système de la CEPAL depuis la dix-huitième session  
et programme de travail pour la période biennale 1982-1983  
(point 7 de l'ordre du jour)

544. Le Comité II a basé ses travaux sur les documents de travail suivants: "Rapport biennal sur les activités de la Commission depuis le 27 avril 1979" (E/CEPAL/G.1163); "Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social: Actividades 1979-1981 y perspectivas futuras" (Institut latino-américain de planification économique et sociale: Activités 1979-1981 et perspectives futures) (E/CEPAL/G.1169); "Informe de actividades del Centro Latinoamericano de Demografía (CELADE), 1979-1981" (Rapport d'activités du Centre latino-américain de démographie (CELADE), 1979-1981) (E/CEPAL/G.1170); "Proyecto de Programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 1982-1983" (Projet de Programme de travail du système de la CEPAL, 1982-1983) (E/CEPAL/G.1162); "Calendario provisional de conferencias del sistema de la CEPAL en el período 1981-1984" (Calendrier provisoire de conférences du système de la CEPAL au cours de la période 1981-1984) (E/CEPAL/G.1152); "Proyecto de Plan de Mediano Plazo para el período 1984-1989" (Projet de Plan à moyen terme pour la période 1984-1989) (E/CEPAL/G.1164); "Informe sobre las oficinas subregionales para América Central y Panamá y para el Caribe de la Comisión Económica para América Latina" (Rapport sur les bureaux sous-régionaux pour l'Amérique centrale et Panama et pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine) (A/36/102 et Add.1).

545. Le Secrétaire exécutif a passé en revue les activités accomplies en 1979-1981 après la dix-huitième session et a exposé le projet de programme de travail du Secrétariat pour 1982-1983. A ce sujet, il a expliqué que l'expérience recueillie au cours des séances antérieures avaient déterminé l'introduction de changements propres à améliorer l'information en ce qui concerne l'affectation de ressources. En outre, ce programme a été précédé d'une introduction sur ses orientations.

546. Ensuite, le Secrétaire exécutif a expliqué en détail certaines activités nouvelles ou pour lesquelles les pays avaient fait preuve d'un intérêt spécial.

547. Il s'agit d'abord de l'étude des politiques économiques: il avait été décidé d'accorder une importance particulière à cette question étant donné que plusieurs expériences riches et variées étaient en cours de réalisation dans la région. Les résultats faisaient l'objet de diverses publications, entre autres l'Estudio Económico annuel. En matière de commerce international, les

/activités les

activités les plus importantes ont porté sur l'Amérique latine et le Nouvel ordre économique international, l'analyse et l'évaluation des négociations économiques internationales, l'analyse des aspects du protectionnisme, et l'examen des relations avec d'autres régions. Un autre type d'activités a porté sur l'étude des rapports entre l'Amérique latine et le système financier international.

548. En matière d'intégration, la CEPAL a appuyé le processus de restructuration de l'ALALC, remplacée par la suite par l'ALADI, et a collaboré avec le MCCA, le Groupe andin et le CARICOM.

549. En matière de développement social, une attention particulière a été accordée à l'intégration de la femme au développement et à l'extrême pauvreté dans la région.

550. Dans le domaine de l'éducation, des progrès ont été accomplis dans le cadre d'un projet avec l'UNESCO dont les premiers résultats ont déjà été publiés. Il s'agit d'aller au-delà des études académiques et d'essayer de trouver des points de contact avec les gouvernements et de s'associer avec eux dans des activités communes.

551. En matière de ressources hydriques et d'établissements humains, les comités de la session procéderaient à l'examen détaillé du programme de travail dans ce domaine. En vue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la CEPAL a participé, avec l'OLADE, à un travail préparatoire qui s'est traduit par la Réunion régionale intergouvernementale préparatoire de cette Conférence à Mexico.

552. Dans le domaine industriel, le Secrétaire exécutif a souligné l'exécution d'un projet sur les biens d'équipement, avec l'appui de plusieurs pays. En matière d'aliments, il a signalé l'importance de la mise en oeuvre du Programme de formation en planification, programmation et projets de développement agricole et rural (PROCADES), qui est une activité commune PNUD/FAO/CEPAL/ILPES, destinée à former des fonctionnaires de la région, ainsi que l'appui du Système alimentaire mexicain (SAM).

553. Il a mentionné ensuite les activités réalisées en matière d'environnement, science et technique, transports, sociétés transnationales, statistique, documentation et information (CLADES), population et planification.

554. En matière de coopération technique et économique, il a souligné les activités en cours de réalisation avec l'Afrique et l'Inde.

555. Il a ensuite énuméré les services consultatifs prêtés aux gouvernements, la réalisation de plus de 50 conférences et séminaires, et a mentionné le programme de publications destinées à divulguer les résultats de ces activités, ainsi que le renforcement de la Revista de la CEPAL.

556. Il a également signalé que le programme de travail reflète les résultats émanés des Comités pléniers convoqués à trois reprises au cours de la période biennale écoulée; du Comité de développement et coopération des

Caraïbes (CDCC); du Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain (CCE); du CEGAN, et du Bureau directeur de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes.

557. La collaboration avec d'autres organismes internationaux s'est étendue aux organismes suivants: ONUDI, PNUE, FAO, CNUCED, Centre sur les sociétés transnationales, Centre HABITAT, BIRD, FMI, BIT, Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), Département de coopération technique du Siège et autres commissions régionales.

558. A l'échelon latinoaméricain, le Secrétaire exécutif a mentionné les liens de collaboration avec le SELA et l'OLADE ainsi que des projets de programmes spéciaux avec l'ALADI et le Groupe andin. Des activités de coopération ont également eu lieu avec la BID en matière de technologie, l'OEA en matière de transports et le CIME en matière de migrations. Ces relations ont permis de multiplier les activités malgré le manque de ressources actuel.

559. Le Secrétaire exécutif a ensuite souligné l'association de la CEPAL avec le PNUD, qui constitue une des sources d'assistance financière les plus importantes pour les travaux de la Commission, et a souligné l'importance de la réunion du PNUD prévue au cours de la dix-neuvième session et destinée à adopter des décisions propres à permettre le maintien de la collaboration existente.

560. En matière de ressources, il a souligné que la situation des Nations Unies était connue de tous et très difficile: les demandes augmentent, étant donné l'incorporation de nouvelles questions et l'apparition de nouveaux problèmes, pour lesquels les ressources financières ne sont pas suffisantes. Le budget présenté par le système de la CEPAL fin 1980, dans le cadre du Programme de travail pour la période biennale 1982-1983 qui doit faire l'objet de l'étude de la dix-neuvième session, prévoit des demandes d'augmentation des ressources pour pouvoir exécuter les mandats dont il a été chargé auparavant. Néanmoins, étant donné les restrictions financières de l'Organisation, ces demandes n'ont pas été accueillies par la Division budgétaire du Siège des Nations Unies.

561. Le budget 1982-1983 serait pratiquement de croissance zéro en termes réels et le Programme de travail du système de la CEPAL devrait en conséquence s'y adapter. Manifestement, le problème financier de la Commission réside dans le fait que ses ressources sont fixes et ne s'adaptent pas au rythme d'augmentation des coûts.

562. La décentralisation des ressources n'a pas constitué jusqu'à présent une solution importante au problème. Une faible partie de ces ressources avaient été réaffectées à la Commission ce qui permet de prévoir que l'augmentation de la capacité de travail sera très limitée. Toujours en ce qui concerne l'avenir, le Secrétaire exécutif a signalé que la Commission devrait envisager la possibilité d'obtenir des ressources propres pour pouvoir

/améliorer sa



améliorer sa capacité de travail par ses propres moyens. Il existe des précédents dans ce domaine, étant donné que les commissions économiques pour l'Asie et l'Afrique ont cherché à renforcer leur capacité opérationnelle grâce à des moyens fournis par leurs pays membres.

563. Il a signalé, en outre, que dans le cadre de ce contexte de sobriété certaines activités devraient faire l'objet d'une évaluation détaillée pour éviter que ne surgissent des demandes auxquelles on ne pourrait pas faire face de façon adéquate. Le Secrétariat s'est efforcé de rendre l'organisation interne plus efficace et d'appliquer toutes les recommandations du Service de gestion administrative, dont le rapport a été porté à la connaissance des pays au cours de la dix-huitième session, et demande de nouveaux services consultatifs en matière de relations entre le siège de Santiago et les bureaux sous-régionaux.

#### Centre latinoaméricain de démographie (CELADE)

564. Le Directeur du CELADE a divisé son exposé en trois parties: la première concerne le cadre démographique actualisé de l'Amérique latine; la deuxième consiste à passer en revue les activités accomplies depuis la dix-huitième session et le Programme de travail 1982-1983; et la troisième porte sur les aspects institutionnels, et notamment le rôle du CELADE dans le système de la CEPAL.

565. Dans la première partie, le Directeur du CELADE a apporté une information actualisée sur l'évolution dans la région des principales variables démographiques et de la situation globale, ainsi que sur les perspectives et incidences de leur évolution prévisible dans la planification du développement. Il a ensuite souligné les activités accomplies depuis la dix-huitième session, et notamment les quatre sous-programmes en cours de réalisation, c'est-à-dire, statistiques démographiques et étude des tendances de la population, population et développement, formation et information, et diffusion et autres services.<sup>102/</sup> Il a signalé que 101 missions avaient été réalisées à 12 pays en 1979 et 94 à 27 pays en 1980; il a souligné l'attention particulière attachée à la zone des Caraïbes, la collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et avec la CEPAL, ainsi que le programme de publications 1979-1980 et les difficultés financières auxquelles il s'était heurté.

566. Il a signalé que les activités précédentes seront menées dans l'avenir dans le cadre des sous-programmes mentionnés plus haut et énumérés dans le projet de programme de travail de la CEPAL 1982-1983.

567. En matière institutionnelle, l'exposé du Directeur du CELADE s'est centré sur les graves difficultés financières rencontrées par le Centre; après avoir expliqué l'origine des problèmes, il a signalé que le Centre avait été réduit au minimum, sans que soient affectés les services principaux, et a ajouté qu'il incombe aux pays, qui avaient démontré à plusieurs reprises leur estime pour la qualité des services prêtés par le CELADE, de prendre les mesures pertinentes pour assurer le maintien des activités du Centre. Il a terminé son exposé en remerciant les nombreux gouvernements et institutions pour leurs apports généreux.

<sup>102/</sup> Voir le document E/CEPAL/G.1170.

568. En ce qui concerne ce programme, une délégation a suggéré d'accorder priorité à l'assistance technique pour établir les mécanismes régionaux pertinents et leur intégration à la planification sectorielle et globale. Elle a manifesté son inquiétude du fait que le programme de formation dépende de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne le programme 480.2, elle a demandé que cette question reçoive davantage d'attention et qu'une meilleure coordination soit établie avec les organismes régionaux pour en tirer le meilleur profit possible. Elle a exprimé son souhait que des ressources soient affectées à cet effet et que, pour ce faire, il soit procédé à une révision des priorités, en cas de besoin, pour utiliser les moyens disponibles.

569. Une autre délégation s'est manifestée satisfaite de l'effort déployé par le CELADE et par la série d'analyses de base du processus démographique dans la région, qui avaient permis l'intégration des processus démographiques à ceux du développement, étant donné qu'il était important de pouvoir disposer des facteurs qui permettent de relier facilement les phénomènes démographiques aux aspects économiques et sociaux. Elle a manifesté également qu'il existe certaines divergences entre les données officielles du Gouvernement du Mexique et les données fournies par le CELADE et qu'à son avis le processus d'évaluation de l'évolution démographique devait se faire avec la contribution des pays et dans le cadre de rapports plus étroits avec les centres de recherche et d'analyse spécialisés dans ce domaine, ainsi qu'avec des groupes de travail chargés de définir les politiques de population. Elle a estimé que le programme exécuté par le CELADE constitue un effort qui mérite d'être encouragé et auquel le Mexique apportera des contributions financières par le biais des fonds des Nations Unies.

570. Une autre délégation a estimé qu'une politique de décentralisation devait être appliquée et qu'une résolution devrait être adoptée pour intensifier cette tendance de manière à ce que le sous-siège du CELADE à San José devienne un bureau indépendant.

571. Finalement, une autre délégation a exprimé sa satisfaction pour les activités accomplies par le CELADE et a signalé que les intérêts du CELADE dans les Caraïbes devraient continuer d'être renforcés. Dans ce contexte, elle a mentionné les ressources apportées par son pays pour appuyer cette action et les dispositions favorables pour éventuellement accroître cet apport.

Institut latinoaméricain de planification économique et sociale (ILPES)

572. Le Directeur de l'ILPES a informé la Commission des activités accomplies par cet organisme du système de la CEPAL.

573. Au cours de la période considérée, l'ILPES a poursuivi ou achevé 17 projets consultatifs dans les pays de la région. Cette expérience avait permis de révéler deux tendances récentes par rapport à ce qui avait été le travail traditionnel de l'ILPES. La première, que les pays semblent avoir besoin, de préférence, d'une collaboration internationale pour formuler des

/stratégies propres

stratégies propres à résoudre totalement ou en partie les problèmes les plus immédiats de la société. Deuxièmement, qu'on attache une importance particulière à la planification régionale et municipale, dans le contexte global d'une systématisation de l'action régionale et locale.

574. Les activités en matière de formation se sont intensifiées au cours des deux dernières années, avec la création de deux cours internationaux. 17 cours nationaux avaient déjà été mis sur pied, pour répondre aux demandes des gouvernements. Il importe de souligner également la nouvelle tendance qui consiste à demander des cours destinés à satisfaire des besoins immédiats et plus concrets.

575. En matière de recherche, il convient de souligner l'étude sur l'état de la planification en Amérique latine, et les recherches en cours sur les programmes sociaux et leurs incidences économiques et financières; sur la planification et les politiques conjoncturelles à court terme, notamment les politiques monétaires et les manières d'introduire la participation populaire dans la planification et, en général, dans la direction des politiques de développement. Un document a été élaboré sur la planification dans les petits pays et d'autre part, des accords ont été conclus pour réaliser une étude sur les aspects sociaux du développement et une autre sur les aspects financiers de la sécurité sociale et son incidence éventuelle sur la planification.

576. L'IIPES a également servi de secrétariat et d'agent de promotion du système de coopération entre les Ministres de planification, et a apporté son appui aux réunions de ministres et directeurs de planification de l'Amérique latine.

577. Le Directeur de l'IIPES a ensuite signalé que, bien qu'apparemment il ne soit pas nécessaire d'opérer un changement d'orientation des programmes actuels, qui sont proposés et appuyés par les gouvernements, il serait néanmoins intéressant de connaître les opinions des délégués. Néanmoins, on pouvait anticiper que les perspectives de travail sur les questions nouvelles sont très intéressantes, qu'il s'agisse de la planification régionale ou municipale, de l'environnement, ou de la science et la technique, pour n'en citer que quelques unes.

578. L'orateur a ensuite signalé quelques inquiétudes face aux ressources limitées dont dispose l'IIPES et qui, en termes réels, correspondent à la moitié des ressources de 1972. Il a exprimé sa reconnaissance pour l'appui apporté par le PNUD, grâce auquel, avec celui de la CEPAL et d'autres sources, l'IIPES pouvait disposer des ressources nécessaires pour continuer à fonctionner avec son équipement actuel, qui est le minimum indispensable pour répondre de manière satisfaisante aux demandes des gouvernements. Néanmoins, il a souligné que l'on pouvait prévoir une réduction progressive de la participation du PNUD aux frais totaux de l'IIPES et qu'il était, par conséquent, très important d'assurer un renforcement des ressources propres et de celles provenant des fonds pour les frais généraux dérivés de certains projets de services consultatifs, et des gouvernements.

579. Le Directeur de l'ILPES a terminé son exposé en souhaitant que le problème financier soit résolu dans un avenir proche, de manière à pouvoir continuer les tâches dont est chargé l'Institut.

580. Une délégation a signalé que lorsque son pays s'est vu dans l'obligation de s'organiser pour tirer profit de la ressource principale qui lui fournit sa position géographique, il avait demandé et obtenu l'aide de l'ILPES pour préparer un plan à moyen terme dans lequel il a fixé les objectifs et les besoins d'investissement. L'ILPES avait prêté cette coopération de manière satisfaisante, malgré ses ressources limitées. La délégation a souligné finalement l'attitude de l'ILPES de ne pas demander de ressources supplémentaires, mais bien de chercher à maintenir ses ressources réelles, en signalant que sa délégation appuyait un projet de résolution de reconnaissance et de soutien à l'ILPES et manifestant également sa disposition à contribuer à ce que ce dernier continue de fournir l'assistance requise par les pays.

#### Adoption du rapport d'activités du système de la CEPAL

581. Après avoir formulé certaines observations dont le Secrétariat a pris note, les participants ont adopté le rapport d'activités du système de la CEPAL depuis la dix-huitième session.103/

#### Adoption des programmes de travail du CELADE et de l'ILPES

582. Le Comité a adopté les programmes de travail du CELADE et de l'ILPES.104/

#### Calendrier de conférences

583. Le Secrétariat a présenté le document "Calendario provisional de conferencias del sistema de la CEPAL para el período 1981-1984" (Calendrier provisoire de conférences du système de la CEPAL pour la période 1981-1984) (E/CEPAL/G.1152). Ce document résume les décisions adoptées au cours de la quatorzième session extraordinaire du Comité plénier, tenue à New York le 20 novembre 1980, et souligne la résolution 419 (Plen. 14), dont le dispositif stipule qu'il a été décidé "de maintenir fondamentalement la structure institutionnelle actuelle du système de la CEPAL, et de rationaliser davantage ses mécanismes, procédures et réunions" et indique entre autres, que les gouvernements devraient envisager "la meilleure manière possible d'adapter leur fonctionnement institutionnel général - ce qui implique le réajustement des réunions sous-régionales - au schéma biennal établi pour les Nations Unies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social".

584. Il s'avère nécessaire, en conséquence, que la Commission se réunisse les années paires pour que les priorités souhaitées par les pays puissent se traduire dans les propositions budgétaires que la CEPAL soumet aux mécanismes des Nations Unies chargés de l'examen de son budget. Une proposition a été soumise visant à ce que la Commission tienne sa vingtième session en 1984, ce qui permettrait de préparer de façon appropriée les questions et les documents, sans répercussions budgétaires supplémentaires.

103/ Voir le document E/CEPAL/G.1163.

104/ Voir le document E/CEPAL/G.1162.

585. Il serait également possible que la Commission se réunisse en 1982, mais, étant donné le court laps de temps disponible, il semble préférable de réunir le Comité plénier au lieu de la Commission, pour envisager le budget par programmes pour la période biennale 1984-1985 et d'autres questions qui intéressent les pays membres. Le Secrétariat a signalé, en outre, que l'adoption du calendrier de conférences ne devait pas impliquer l'existence de règles rigides pour convoquer éventuellement des réunions difficilement prévisibles, étant donné que le Secrétaire exécutif possède la faculté de le modifier en cas de besoin.

586. Le Secrétariat a souligné que l'annexe 3 du document E/CEPAL/G.1152 établit la liste des réunions prévues pour la période 1981-1984, et prévoit non seulement les réunions statutaires périodiques, mais aussi les réunions régionales préparatoires des conférences mondiales et autres. Il a signalé, en outre que, conformément aux dispositions des paragraphes c) et d) de la résolution 419 (Plen.14), et tenant compte de la recommandation de la cinquième session du CEGAN pour les objectifs mentionnés dans cette résolution, 105/ une réunion annuelle du CEGAN a été prévue à cet effet.

587. Au cours des débats, une délégation a exprimé sa préoccupation sur le genre de flexibilité qui serait accordée au Secrétaire exécutif pour exécuter les nouveaux mandats qui pourraient émaner de l'Assemblée générale ou des institutions spécialisées des Nations Unies. Elle a ajouté que ce calendrier devrait tenir compte des réunions du Comité I, chargé d'étudier le document élaboré par le CEGAN à Quito, et que le programme de travail de la Commission devrait refléter les réunions et les activités adoptées par le Comité I.

588. Le représentant d'une autre délégation a fait mention du rapport entre l'introduction du document "Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 1982-1983" (Projet de programme de travail du système de la CEPAL, 1982-1983) (E/CEPAL/G.1162) et le calendrier de réunions, au niveau de sa compatibilité avec le cycle budgétaire des Nations Unies. Il a signalé, en outre, qu'un rapport étroit devait exister entre le programme de travail 1982-1983 et les mandats de la réunion du CEGAN, tels qu'ils ont été discutés par le Comité I.

589. Une autre délégation a signalé que le programme de travail pour la période biennale 1982-1983 et le projet de plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989 devraient être en rapport étroit avec les résultats des travaux du Comité I.

590. Le Secrétariat a signalé qu'il partageait ces préoccupations et qu'un contact étroit devrait être établi entre les présidents du Comité I et du Comité II pour coordonner les travaux des deux comités. Il a ajouté que, bien qu'il soit très difficile d'anticiper les résolutions de l'Assemblée générale, ces mandats seraient inclus dans les révisions futures du calendrier de réunions.

591. Le calendrier de conférences a été adopté.

105/ Voir le document E/CEPAL/G.1155.

/Rapport du

Rapport du Corps commun d'inspection

592. Le Secrétariat a présenté le rapport du Corps commun d'inspection, ainsi que les commentaires que le Secrétaire général y a apportés. 106/ Après avoir expliqué que le rapport comprenait un vaste échantillon de questions importantes et administratives concernant les bureaux sous-régionaux de la CEPAL au Mexique et à Port-of-Spain, le Secrétariat a ajouté que, selon le rapport, la délégation des attributions aux bureaux sous-régionaux pour la formulation et l'exécution des programmes de travail était satisfaisante, et que le bureau du Mexique avait reçu les attributions administratives suffisantes pour pouvoir mener à bien son programme de travail de manière efficace. D'autre part, le rapport estime que le bureau de Port-of-Spain n'a pas reçu les attributions suffisantes, notamment en matière de personnel et de finances, raison pour laquelle les 16 recommandations formulées dans le rapport ont pour but d'améliorer l'aspect administratif.

593. Le Secrétariat a signalé que le Secrétaire général avait reçu avec satisfaction le rapport et ses diverses recommandations constructives dont plusieurs avaient déjà été appliquées.

594. Le Comité a pris note du rapport et des observations du Secrétaire général sur ce dernier.

Programme 210: Alimentation et agriculture

595. Le Secrétariat a présenté le programme de la Division agricole mixte CEPAL/FAO qui se compose de deux sous-programmes: un sur les politiques, plans et programmes de développement agricole et alimentaire, et un autre qui traite de l'agriculture latinoaméricaine et son potentiel de production à long terme.

596. Le premier sous-programme concerne l'étude et l'évaluation de la situation des perspectives de l'agriculture latinoaméricaine, l'état et l'évolution du secteur à la lumière des processus et phénomènes qui se produisent au sein de l'agriculture, l'état alimentaire et les problèmes nutritionnels et l'élaboration de politiques, mécanismes et moyens d'action éventuels pour garantir la sécurité alimentaire. Il contribuera à la formation en matière de planification agricole et à la formulation de politiques agricoles et de mécanismes de coopération.

597. Le deuxième programme traite de l'agriculture latinoaméricaine et de son potentiel agricole à long terme et de l'effort qui devra être réalisé pour accélérer le rythme de croissance de la production agricole.

598. Une délégation a signalé que ce programme devra être mené à bien dans le cadre d'une approche générale du développement, étant donné que les problèmes alimentaires sont intimement liés à ceux du chômage et du sous-emploi, de la répartition inéquitable du revenu, de l'extrême pauvreté, le goulot d'étranglement extérieur, la transnationalisation de l'agroindustrie, et la migration campagne-ville. En outre, il existe d'importants rapports

de cause à effet en matière de consommation. A son avis, le programme doit jeter les bases d'une exécution fidèle du Programme d'action régional dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture. De plus, dans le sous-programme 210.2, la projection de la demande effective devra tenir compte de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la croissance démographique, des besoins et des niveaux nutritionnels. Selon la délégation, le programme devra identifier et étudier: i) les ressources internes (pays) et externes (organismes internationaux) pour affronter les problèmes alimentaires et formuler des stratégies et des politiques viables; ii) la capacité de réponse institutionnelle des pays, et iii) les convergences et divergences dans le but de créer les meilleures conditions possibles de coopération.

599. Une autre délégation a exprimé qu'elle se ralliait à la plupart de ces points et a signalé qu'une attention particulière doit être accordée aux tropiques humides et leur potentiel de production et que soient examinés également les rapports entre l'expansion de la production agricole et la répartition en superficie de la production.

600. Le Secrétariat a pris note des observations formulées.

#### Programme 240: Questions et politiques de développement

601. Dans le cadre des études concernant l'analyse des tendances économiques, deux activités principales seront menées au cours de la prochaine période biennale, c'est-à-dire, l'élaboration des études économiques de l'Amérique latine pour 1981 et 1982 et l'examen des principales tendances et transformations structurelles des économies de l'Amérique latine au cours de la décennie 1970.

602. Dans les Estudios Económicos annuels, les objectifs seront de trois types: i) élargir et normaliser l'information statistique; ii) élargir la couverture géographique pour inclure les nouveaux pays indépendants des Caraïbes, et iii) la publication plus opportune de l'Estudio Económico.

603. Ce programme comprend également les activités du sous-siège de la CEPAL au Mexique qui élaborera deux études.

604. La première étude analysera le rôle des hydrocarbures dans l'évolution récente de l'économie mexicaine, ainsi que les bénéfices provenant de la forte expansion des exportations de pétrole et de gaz, et les désajustements et tensions qu'elles ont provoqués.

605. La deuxième étude portera sur les activités du projet interinstitutions d'extrême pauvreté. Elles se concentreront sur l'analyse de certaines politiques de redistribution menées par les gouvernements de la région dans le but d'identifier les plus efficaces dans la solution partielle ou complète de certaines manifestations de l'extrême pauvreté.

606. En ce qui concerne le Centre de projections, le programme de travail est en rapport étroit avec le Programme d'action régional, et ce quant à la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années 80.

607. Il conviendra d'évaluer périodiquement le Programme d'action régional de façon à fournir aux pays les éléments propres à exécuter le programme de manière appropriée ainsi qu'à modifier leurs politiques dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, le Centre de projections prévoit deux sous-programmes principaux. Le premier concerne l'évaluation et la perspective à moyen et à long terme, et le deuxième, les projections économiques proprement dites.

608. Les activités se composent de trois étapes fondamentales: analyser les études et les projets nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux provenant de divers organismes et instances de façon à obtenir un panorama actualisé des perspectives de la région; octroyer une assistance technique aux groupes de représentants latinoaméricains auprès des organismes internationaux, notamment celui de New York, dans des domaines relatifs à la stratégie, et continuer à représenter le Secrétariat de la Commission auprès du Comité de planification du développement et du Groupe de travail du Comité administratif de coordination sur les objectifs de développement à long terme.

609. Le programme 240 comprend les activités de l'ILPES qui ont été analysées plus haut.

610. En ce qui concerne le sous-programme 240.2.2, une délégation a souligné qu'il convient de mener à bien des études sur les restrictions à l'emploi et l'impôt au travail, ainsi que des évaluations de l'efficacité des subsides de l'Etat à l'offre de services publics, par rapport aux subsides à la demande de ces services dans des domaines comme la santé, l'éducation et le logement.

#### Programme 270: Environnement

611. Le Secrétariat a commencé la présentation de ce programme avec une information sur la création du Groupe de développement et de l'environnement qui est chargé essentiellement de l'étude des rapports entre population, ressources, environnement et développement.

612. Le programme de travail prévu comprend fondamentalement trois types d'activités: études et recherches propres au Groupe, collaboration interne avec les diverses dépendances du système de la CEPAL et actions communes externes avec les gouvernements et autres organismes concernés dans les pays.

613. Ces activités sont regroupées dans le sous-programme 270.1 et comprennent des études destinées à renforcer le potentiel de la CEPAL en matière d'environnement, ainsi que des recherches sur le rapport entre l'environnement et les ressources naturelles en tant que facteur d'intégration latino-américaine, et d'autres sur des questions d'intérêt régional stratégique comme la redistribution industrielle mondiale.

614. Certaines politiques de développement mettront l'accent sur la coopération horizontale pour l'intégration de l'environnement, notamment dans les domaines de l'urbanisation et la marginalité urbaine, la gestion de l'environnement dans de grands travaux d'infrastructure, et l'expansion de la frontière agropastorale paysanne dans des écosystèmes fragiles en altitude.

/615. Finalement,



615. Finalement, le programme prévoit des activités concernant l'énergie et l'environnement dans le cadre de différentes stratégies de développement de la région.

616. On considère que les avis consultatifs apportés aux corps intergouvernementaux existants constituent la meilleure façon d'incorporer la dimension de l'environnement aux politiques et plans de développement, et permettent, en outre, d'éviter la prolifération de nouveaux organismes. Par conséquent, au fur et à mesure de l'évolution de ce programme, les organismes auxiliaires de la Commission et certaines de ses réunions introduiront dans leurs délibérations des questions relatives au problème développement/environnement, afin d'informer les gouvernements et de recevoir leurs observations et orientations.

617. Une délégation a appuyé l'introduction de la variable de l'environnement dans les études, politiques, stratégies et planification du développement économique des organismes du système de la CEPAL, et les trois thèmes d'étude proposés. Elle a signalé également que la CEPAL doit consulter davantage les gouvernements, de manière à ce que ces études se concentrent sur les priorités nationales. Elle a ajouté qu'elle appuyerait la priorité aux études sur l'impact écologique de grands travaux d'infrastructure. En ce qui concerne le sous-programme 270.1, la délégation a estimé qu'il convient de renforcer la capacité de la CEPAL dans ce domaine, en coordination totale avec le Bureau régional pour l'Amérique latine du PNUD, et a demandé que priorité soit accordée aux études sur les styles de vie et utilisation rationnelle des ressources naturelles. En ce qui concerne l'élément du programme 270.1.2, la délégation a exprimé son souhait de voir s'établir une plus grande coordination avec d'autres programmes, comme par exemple celui de L'homme et la biosphère, de l'UNESCO. En ce qui concerne l'élément du programme 270.1.3, la délégation a exprimé son appui à ce dernier mais signale que cette étude doit tenir compte des différentes étapes de développement que présentent les pays de la région.

618. Une autre délégation a exprimé le souhait que le Secrétariat envisage dans ses études le problème de l'utilisation adéquate des instruments tarifaires pour contrôler les effets de la pollution de l'environnement, qui touche les pays de la région.

#### Programme 290: Etablissements humains

619. Le Comité II a pris connaissance des changements proposés au programme de travail en matière d'établissements humains, tel qu'il figure dans le rapport du Comité de session respectif. Les modifications suggérées ont été adoptées par le Comité.

#### Programme 330: Développement industriel

620. Le Secrétariat a présenté ce programme dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies en vue de l'instauration d'un Nouvel ordre économique international. Il s'agit de répondre aux inquiétudes des gouvernements, des organismes d'intégration et d'autres institutions régionales, et d'apporter des antécédents d'appui technique pour la prise de décisions dans le domaine relatif au processus d'industrialisation.

621. Les activités sont organisées en deux sous-programmes: 330.1 qui contient les recherches et travaux destinés à étudier le processus de développement industriel, sa contribution à l'atteinte des objectifs de développement économique et social et ses perspectives futures.

622. L'autre sous-programme (330.2) accorde un intérêt particulier à deux projets axés sur un traitement nettement sectoriel et sur l'importance donnée à la coopération régionale: le premier projet est mené dans le cadre d'un projet du PNUD et en collaboration avec l'ONUDI et concerne la situation actuelle, les perspectives d'approvisionnement et la production de biens d'équipement dans la région; l'autre vise à fournir des informations et opinions qui peuvent être utilisées pour orienter la participation de la région dans le processus de restructuration et redistribution industrielle mondiale.

623. En ce qui concerne les activités prévues dans le cadre de cette redistribution, une délégation a signalé qu'une étroite collaboration était souhaitable avec les travaux du SELA dans ce domaine et a ajouté que, en ce qui concerne le système de consultations, il convient de rappeler que l'Assemblée générale n'a pas encore décidé de l'étendre à l'échelon régional.

624. Une autre délégation a également exprimé sa préoccupation pour éviter que ne se superposent les efforts du SELA et de l'ONUDI et a souligné l'importance que pourrait avoir le processus mondial de redistribution industrielle pour l'Amérique latine. Elle a souligné également les conditions dans lesquelles devrait s'accomplir ce processus pour qu'en profitent réellement les pays de la région. Elle a terminé son intervention en mentionnant les politiques de réajustement industriel que les pays développés devraient adopter.

625. Une autre délégation a estimé, en ce qui concerne l'élément du programme 330.2.2, que le processus de redistribution ne devrait pas être sujet à des négociations étant donné qu'il doit être le résultat des forces du marché et non pas des décisions ou d'accords gouvernementaux.

626. Le Secrétariat a informé les délégations des efforts de coopération actuels et permanents entre la CEPAL, l'ONUDI et le SELA en matière de redistribution industrielle, qui se sont concrétisés dans un document intitulé El redespiegue industrial en el contexto latinoamericano (La redistribution industrielle dans le contexte latinoaméricain) en date du 18 février 1961. En ce qui concerne les consultations, le Secrétariat a signalé que, même si des consultations régionales n'étaient pas possibles, les résultats de la recherche sur la redistribution pourrait servir à une participation régionale éventuelle au niveau des consultations mondiales.

627. Une des délégations a signalé, en ce qui concerne la position adoptée par une autre délégation sur le processus de redistribution, que le Secrétariat doit effectuer son étude conformément aux décisions qui ont été adoptées dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies.

Programme 340: Commerce international et développement

628. Le Secrétariat a présenté le programme de travail qui couvre quatre domaines (sous-programmes).

629. Le premier sous-programme consiste en une analyse globale des problèmes et des politiques relatives aux relations externes des pays latinoaméricains; le deuxième traite de l'examen systématique des relations économiques de l'Amérique latine avec les principaux pays ou groupes de pays; un autre sous-programme traite des études du système monétaire international et du financement extérieur et, finalement, le quatrième sous-programme étudie l'intégration et la coopération économiques entre pays en développement, en premier lieu au niveau régional et sous-régional latinoaméricain et, en deuxième lieu, les relations avec l'Afrique et l'Asie.

630. A l'ouverture des débats, une délégation a signalé que l'on pourrait prévoir un programme concernant les mesures destinées à intensifier les échanges commerciaux internationaux en Amérique latine sur la base d'une action commune, et mettre en rapport les travaux de ce Comité avec ceux du CEGAN. Elle a suggéré qu'il fallait accorder une priorité absolue à certaines questions du Programme d'action régional, comme par exemple l'augmentation des ressources, le transfert des ressources, le financement et les projets multinationaux et les mécanismes de crédit à l'exportation. Il faudrait également éviter une répétition des études avec celles réalisées par d'autres instances spécialisées dans ce domaine.

631. En ce qui concerne les aspects économiques de certains produits de base qui présentent un intérêt pour l'Amérique latine (élément du programme 340.1.4), une délégation a signalé qu'il faudrait inclure des aspects tels que les effets des variations brusques des taux de change dans le commerce des produits de base et des ventes spéculatives encouragées par le taux d'intérêt.

632. Une délégation a signalé le fait que le commerce entre les pays en développement avait augmenté dans une proportion supérieure au commerce international, et a proposé que ces échanges commerciaux non seulement soient contrôlés de près, mais aussi que des objectifs soient fixés et que des mesures soient adoptées pour les promouvoir.

633. Une autre délégation a proposé qu'une étude détaillée soit réalisée dans le cadre des négociations économiques internationales sur les résultats concrets de l'expérience de la région dans ce type de négociations. Selon cette délégation, son pays souhaiterait que l'analyse des effets des mesures protectionnistes permette de quantifier les coûts du protectionnisme comparés au taux de croissance prévu dans la région. Elle a attribué la plus haute importance aux études spéciales sur la situation monétaire et financière internationale et a exprimé le souhait que soit réalisée une analyse des incidences de l'inflation mondiale sur l'inflation interne des pays de la région, et que soit envisagée la possibilité de réaliser des études sur les systèmes financiers et monétaires de la région et leur rapport avec le système monétaire et financier international, tant public que privé.

La délégation a signalé qu'il serait utile d'organiser des séminaires avec la participation de banquiers internationaux et d'élaborer les données d'information financières pertinentes pour la prise de décisions, dans le but de faciliter l'acheminement de ressources supplémentaires vers la région. Elle a ajouté que, dans le domaine de la coopération il serait utile d'inclure dans les travaux préparatoires du séminaire d'intégration non traditionnelle, l'élaboration d'un document avec les autres dépendances du Secrétariat sur les aspects de l'intégration non officielle, dans des domaines comme les finances, le transport, l'énergie, l'échange de données d'information économiques et la coopération technique.

Programme 360: Coopération économique entre pays en développement

634. Le Secrétariat a présenté le programme et signalé qu'il avait été conçu en fonction des caractéristiques spéciales du Comité de développement et coopération des Caraïbes et de la participation des pays membres à la promotion des mécanismes de coopération entre les pays des Caraïbes.

635. Les domaines prioritaires dans ce programme sont: l'élimination des barrières linguistiques, le Conseil pour la science et la technique des Caraïbes, le Centre de documentation des Caraïbes, et l'élaboration de matériel imprimé et audiovisuel.

Programme 460: Ressources naturelles et énergie

636. Ce programme prévoit la gestion intégrée, efficace et souveraine des ressources naturelles en tant que facteur fondamental du développement social et économique des pays de la région. Dans ce contexte, le programme prévoit des activités dans les domaines des ressources hydriques, de l'énergie et des ressources minérales.

637. Le sous-programme 460.1 "Ressources hydriques" a fait l'objet de travaux du Comité de l'eau de la dix-neuvième session.<sup>107/</sup>

638. Le sous-programme sur l'énergie a pour but de promouvoir l'utilisation plus efficace des ressources énergétiques de l'Amérique latine, notamment en exécution de la résolution 413 (XVIII) de la CEPAL.

639. Le sous-programme des ressources minérales a pour but de prêter assistance aux gouvernements de façon à ce qu'ils améliorent leurs politiques de production, d'utilisation et de commercialisation des ressources minérales, et de promouvoir la coopération dans ce domaine entre les pays de la région.

640. Une délégation a signalé qu'elle souhaiterait que le sous-programme d'énergie comprenne des études sur des politiques réalistes de prix et sur les schémas de financement qui n'impliquent pas nécessairement des contributions de l'Etat.

641. En ce qui concerne les incidences de la hausse du prix du pétrole sur l'économie des pays latinoaméricains déficitaires en cette matière (élément du programme 460.2.5), une autre délégation a indiqué que l'analyse correspondante doit tenir compte des termes de la résolution 413 (XVIII) de la CEPAL,

107/ Voir infra, paragraphes 732 à 741.

et a demandé qu'une attention adéquate soit accordée aux pratiques oligopoliques de commercialisation des sociétés transnationales, ainsi qu'au fait que les taxes fiscales des pays consommateurs augmentaient fortement le prix des combustibles payé par les usagers. Elle a également signalé que l'analyse devait se centrer sur une approche intégrale de l'interaction de la hausse du prix du pétrole et le coût des produits manufacturés provenant des pays développés ainsi que du coût du capital et de la technologie.

642. Une autre délégation a proposé que les études du Secrétariat envisagent le concept de la demande nationale d'énergie.

643. En ce qui concerne le sous-programme des ressources minérales, une délégation a demandé si les analyses du secteur minier pour les différents minerais seraient basées sur le minerai extrait ou l'obtention des métaux produits; elle a suggéré que le Secrétariat envisage la possibilité d'élargir les études à ce domaine dans la mesure où ses ressources le permettraient. Le Secrétariat a répondu que l'étude était basée sur le minerai extrait, mais que cette proposition serait étudiée.

#### Programme 496: Sociétés transnationales

644. Le Secrétariat a signalé que ce programme, par son ampleur et vu les ressources limitées dont il dispose, a dû sélectionner les sujets à traiter et les projets susceptibles d'être exécutés. Les critères de base pour la sélection des thèmes ont été l'importance et l'envergure du sujet et les avantages comparatifs dont on disposait pour mener à bien l'étude de ces domaines.

645. On a estimé que les recherches suggérées devaient aborder deux niveaux: le premier, celui des études de cas concrets, comme les monographies sur l'étain, la banane et la bauxite; et deuxièmement, celui des recherches à un niveau plus élevé de conceptions globales en matière de fonctionnement des économies latinoaméricaines et la participation des sociétés transnationales.

646. Le Secrétariat a ajouté que, sans aucun doute, la présence des sociétés transnationales en Amérique latine avait exercé une influence importante sur le renforcement des modèles ou styles de développement en application dans la région et que leur influence serait également très certainement décisive en matière de modifications ou réorientations de ces styles de développement.

647. Une délégation a signalé, en ce qui concerne les contrats confidentiels entre sociétés transnationales et gouvernements, que le Secrétariat de la CEPAL demande le consentement des deux parties, de manière à pouvoir les divulguer.

648. Une deuxième délégation a estimé que cette question avait déjà fait l'objet d'une discussion au sein d'autres instances des Nations Unies et que, selon elle, la décision de publier ou non un accord ou un contrat dépendait de la législation du pays hôte dans ce domaine.

649. Le Secrétariat a signalé qu'en général ce type d'information était fournie par les gouvernements de la région et, qu'en conséquence, la décision de rendre un contrat public dépendait de la volonté de ces derniers.

Programme 520: Science et technique

650. Le Secrétariat a présenté ce programme qui est basé essentiellement sur les mandats émanés du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement et qui tient compte également des recommandations sur l'utilisation de la science et de la technique au service du développement qui constituent pratiquement un programme régional d'action, ainsi que de la résolution 389 (XVIII) de la CEPAL dans ce domaine.

651. Eu égard au manque de ressources disponibles pour le programme de travail suggéré, deux critères de base ont été adoptés: sélectionner les domaines dans lesquels on considère que les actions proposées ont le plus de chance d'avoir une incidence importante, et s'associer à d'autres organismes afin de réunir les ressources indispensables et éviter une superposition des efforts.

652. Une partie du programme concerne les activités dérivées directement du Programme d'action de Vienne et comprend une étude sur les répercussions des progrès techniques en matière de microélectronique et de génie génétique et qui sera exécuté en étroite coopération avec l'ONUDI. L'autre traite des stratégies sectorielles de développement technique dans l'industrie des biens d'équipement et des produits pharmaceutiques, en association avec la CNUCED et l'ONUDI. Pour compléter ce sous-programme, on a prévu, avec la CNUCED et l'OMPI, une étude sur le système de propriété industrielle et le développement technique de la région.

653. Un autre sous-programme (520.2) se compose d'une seule partie consacrée à l'étude du rôle de l'incorporation et de l'adaptation de la technologie au processus d'industrialisation des pays de la région.

654. Une délégation a souligné que les travaux dans ce domaine devraient être envisagés d'un point de vue pragmatique et réalisés en contact étroit avec les pays, et qu'il fallait établir le maximum de coordination avec la CNUCED et l'ONUDI. Une autre délégation s'est rallié à cette opinion et a insisté sur le fait qu'il fallait éviter la superposition des activités. Une troisième délégation a souligné l'importance du raffermissement du potentiel scientifique et technique des pays de la région, et a signalé, en ce qui concerne l'élément du programme 520.1.1, qu'il fallait envisager attentivement la possibilité de ce que la région ne se limite pas à recevoir mais aussi qu'elle participe aux domaines dans lesquels des progrès techniques accélérés sont prévus; en ce qui concerne l'élément du programme 520.1.2, elle a demandé que l'étude respective envisage la possibilité d'accès à des techniques utilisées par les moyennes et les petites entreprises, étant donné que très souvent ce type de technologie est plus adaptée que celle utilisée par les grandes sociétés transnationales. La délégation a terminé son intervention en signalant que, dans la mesure du possible, il conviendrait d'étudier également le domaine de l'alimentation et de mener à bien des recherches sur les techniques alimentaires appropriées.

655. Le Secrétariat a confirmé que dans presque tous les cas les études proposées seraient réalisées en association avec d'autres organismes concernés qui possèdent de l'expérience dans le domaine respectif, de façon à pouvoir disposer des ressources indispensables et éviter des répétitions inutiles. Bien qu'il reconnaisse l'extrême importance de la question, le Secrétariat regrette de ne pas pouvoir inclure le thème des techniques alimentaires appropriées.

656. Une autre délégation a signalé qu'il conviendrait que les objectifs des projets et le programme en tant que tel soient définis dans la région. Elle a suggéré en outre qu'il conviendrait de prendre contact avec le Réseau de technologie de l'Amérique latine dont est chargé un comité d'action du SELA, en ce qui concerne l'élément du programme 520.1.3 que cet organisme effectue des travaux similaires et que des efforts soient déployés pour trouver des solutions pratiques dans le domaine de la propriété industrielle et ses rapports avec le développement technique de la région.

657. Le Secrétariat a pris note de ces observations et a signalé qu'il est prévu d'effectuer des contacts de travail avec le SELA.

658. Une autre délégation a exprimé que, selon elle, il n'était pas pertinent d'appuyer le Réseau de technologie de l'Amérique latine étant donné que la question relative au réseau d'information technologique est traitée de façon adéquate par le PNUD, grâce à son système INRES.

#### Programme 530: Développement social et affaires humanitaires

659. Le Secrétariat a présenté ce programme et signalé qu'il est basé sur la méthodologie de l'approche unifiée et la perspective fondamentale du développement intégral assumée et ratifiée par la CEPAL au cours de plusieurs de ses réunions. Par conséquent, ce programme envisage le développement social dans le cadre du développement général et considère le bien-être social et humain comme l'objectif fondamental du développement et, bien entendu, de ce programme.

660. Conformément à ces orientations, le programme prévoit diverses activités de diagnostic et d'évaluation du développement social, d'intégration de la femme au développement et des aspects sociaux de l'urbanisation. Il prévoit en outre des activités dérivées de l'Assemblée mondiale du troisième âge (1982) et l'Année mondiale de la jeunesse (1985). Tous les sous-programmes ont pour objectif commun l'élaboration de diagnostics sociaux, l'évaluation des tendances, la réalisation d'études, l'organisation de réunions, et l'assistance aux gouvernements dans la formulation de leurs politiques sociales.

661. La consultante du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, Mme. Helvi Sipilä, a ensuite pris la parole pour expliquer les activités réalisées par le Fonds, ses origines, ses autorités actuelles et son fonctionnement. Elle a signalé que la CEPAL avait fait un apport important quant à la divulgation des problèmes de la femme, au niveau mondial, et a rappelé que la Commission a participé aux diverses réunions consacrées à la question de la femme et à la formulation de plans d'action

/régionaux et

régionaux et mondiaux. Elle a souligné les contributions de la CEPAL à la recherche dans ce domaine et a signalé que le Fonds avait permis que les commissions régionales disposent de fonctionnaires de programmes concernant l'intégration de la femme au développement économique et social de leurs régions respectives.

662. Elle a ajouté qu'un des objectifs de son intervention était de fournir aux pays les informations nécessaires sur le fonctionnement du Fonds et les projets que ce dernier finance. Néanmoins, elle a souligné que le Fonds recevait de plus en plus de demandes de financement et que les contributions volontaires n'augmentaient pas dans la même mesure, ce qui, à son avis, était dû au fait que les organismes de décision gouvernementaux ne connaissaient pas suffisamment les activités réalisées par le Fonds. Après avoir expliqué ces dernières et communiqué des statistiques sur les projets financés et les contributions reçues, elle a formulé un appel aux pays de la région et au secteur privé de chacun d'entre eux pour qu'ils aident les comités nationaux destinés à recueillir les apports et contributions et à présenter des projets en vue de leur financement. Finalement, elle s'est référée à la Conférence pour les annonces de contributions qui se tiendra en 1982, parallèlement à la session de l'Assemblée générale et a invité les pays à apporter leurs contributions.

663. En ce qui concerne l'intégration de la femme au développement (élément du programme 530.2.1), une délégation a signalé qu'une des priorités devrait être l'étude des incidences pour le développement de la région de l'adoption de mesures législatives appropriées, au niveau de la famille et au niveau du travail.

664. Une délégation a souligné l'importance que les institutions des Nations Unies ont attribué aux problèmes de l'intégration de la femme au développement et a demandé au Secrétariat de continuer à lui donner la même importance, en évitant dans la mesure du possible une superposition des efforts.

#### Programme 540: Statistiques

665. Le Secrétariat a présenté le programme de statistiques, conformément aux termes de la résolution 393 (XVIII) de la CEPAL. Ce programme fournit un cadre régional d'information quantitative aux études sur les processus de développement économique et social de la région; il contribue, par l'étude de méthodes de mesure et d'analyse quantitative, à l'orientation méthodologique de producteurs et utilisateurs de statistiques quant aux exigences théoriques et limitations actuelles d'une analyse appropriée des processus de développement latinoaméricains; il fournit également un appui direct au développement et au renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux afin de produire les statistiques requises pour orienter les processus de développement. Il se compose de trois sous-programmes: cadre régional pour l'information quantitative, études sur les méthodes et analyse quantitative, et enfin, développement statistique et coopération régionale dans le domaine des statistiques.

/Programme 550:



Programme 550: Transports

666. Le Secrétariat a présenté le programme de travail et signalé qu'il prévoit des activités pour l'Amérique centrale et l'Amérique du sud, ainsi que l'appui technique aux activités dans le domaine du transport menées par le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes. Il a souligné que le programme est réalisé en coopération étroite et permanente avec un grand nombre d'autres organismes internationaux et régionaux, comme l'ALADI, le Conseil de l'Accord de Carthagène, le SIECA, le CARICOM et le MOCA, auxquels il faut ajouter le programme conjoint en matière de transports avec l'OEA. D'autres activités sont réalisées en collaboration avec la Banque mondiale, la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe, la Commission des communautés européennes, la Réunion de ministres des travaux publics et de transport des pays du Cône sud, le Conseil de coopération douanière, l'ALAF, l'ALAMAR, l'ALATAC et autres. Des contacts permanents sont maintenus avec chacune de ces organisations de façon à ce que les activités du Secrétariat et celles de ces organisations se renforcent mutuellement, et à éviter que les efforts ne se superposent. Il a signalé finalement que la Division de transport du Secrétariat avait amplement fait usage de la coopération horizontale depuis de nombreuses années, bien avant la Conférence de Buenos Aires.

667. Le programme proposé pour 1982-1983 se compose de huit éléments du programme, mais les trois thèmes sur lesquels les efforts du Secrétariat seront concentrés sont: le renforcement de l'infrastructure institutionnelle en matière de transports, la facilitation du transport et du commerce, et l'incorporation de technologie du transport adaptée aux réalités des pays latinoaméricains.

668. Un délégué a proposé que le texte décrivant l'élément du programme 550.3.1 soit modifié de manière à ne pas qualifier les documents élaborés par le Secrétariat; la rédaction du deuxième paragraphe du point 1 serait donc la suivante: "Des documents seront élaborés en permanence sur la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert des carnets TIR (Convention TIR de 1975)".

669. Un autre délégué a signalé qu'il accepterait la modification dans la mesure où elle ne limiterait pas l'appui que le Secrétariat prête aux pays qui en font la demande en ce qui concerne la Convention TIR, qui avait été très utile dans le cas de son pays.

670. Un autre délégué a souligné l'intérêt pour la région des études sur le transport maritime élaborées traditionnellement par le Secrétariat, et a demandé à ce que soient actualisées les recherches sur les incidences éventuelles de l'application de la Convention sur le transport multimodal et les augmentations sur les frets maritimes et les assurances qui touchent le commerce de l'Amérique latine. Le Secrétariat a confirmé que cette étude serait incorporée au programme de travail 1982-1983 dans la mesure où le permettraient les ressources disponibles.

/671. Une

671. Une autre délégation a demandé que l'on accorde priorité aux éléments du programme 360.1.9 et 360.1.10 relatifs aux problèmes de transport dans la sous-région des Caraïbes. Le Secrétariat a signalé que ces projets avaient un caractère prioritaire dans le programme de travail du Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes.

Programme 782: Information et documentation pour le développement économique et social

672. Le Secrétariat a défini l'objectif de ce programme réalisé par le CLADES dans le domaine de l'information socio-économique qui consiste à promouvoir l'interaction: i) des institutions nationales de recherche et planification; ii) des groupes nationaux d'information; iii) des systèmes et réseaux d'information nationaux, régionaux et internationaux sectoriels, par discipline ou par mission, et iv) des utilisateurs de l'information, personnes et institutions.

673. Dans ce contexte, le travail du Centre latinoaméricain de documentation économique et sociale (CLADES) au cours des prochaines années couvrirait les domaines suivants:

- i) traitement et diffusion de l'information, notamment par l'analyse, la mise à jour et la diffusion de l'information produite;
- ii) préparation des infrastructures nationales d'information et documentation, notamment en matière de planification économique et sociale;
- iii) élaboration et application des instruments d'information et de documentation adaptés à la réalité latinoaméricaine. Pour faciliter l'échange entre les systèmes d'information, il conviendrait de stimuler l'application du Macrothesaurus de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la mise à jour des documents et la promotion de leur utilisation dans la région;
- iv) encourager la coopération entre les pays et les régions en matière d'information, notamment par le biais de programmes conjoints d'activités, cours de formation, assistance technique et recherche dans le domaine de l'information et la documentation, et collaboration avec des institutions nationales, régionales et internationales.

674. Pour mener ces activités, le Centre latinoaméricain de documentation économique et sociale (CLADES) souhaite coopérer avec les pays dans la création ou mise en marche de leurs centres de documentation, systèmes et réseaux d'information, en matière de développement économique et social.

Adoption du programme de travail du système de la CEPAL

675. Le Comité a adopté le programme de travail du système de la CEPAL (document E/CEPAL/G.1162), avec les modifications qui figurent dans le rapport final, y compris les résolutions et décisions ainsi que le Programme d'action régional adoptés au cours de la dix-neuvième session.

676. Une délégation a souligné l'excellente présentation du document qui contient le programme de travail (E/CEPAL/G.1162), et notamment l'utilité de la première partie qui offre une synthèse des ressources humaines par programme. Elle a remercié le Bureau de planification et de coordination des programmes de l'effort accompli dans ce domaine et a demandé finalement que les programmes futurs et les rapports respectifs sur l'évolution des travaux soient présentés de la même façon.

Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies

677. Le Comité a eu à sa disposition la note du Secrétariat sur "Descentralización de las actividades económicas y sociales de las Naciones Unidas: las nuevas funciones de las comisiones regionales en la cooperación regional e interregional" (Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies: les nouvelles fonctions des commissions régionales dans la coopération régionale et interrégionale) (document E/CEPAL/G.1174), ainsi que le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur "Conséquences des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée pour les commissions régionales" (document A/35/546) soumis à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

678. Dans son exposé, le Secrétariat a souligné les mesures adoptées par le Secrétaire général des Nations Unies pour la mise en pratique des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale en ce qui concerne la CEPAL et a signalé notamment les dispositions de la décision 35/440 selon lesquelles, entre autres, l'Assemblée générale invite les commissions régionales à étudier au cours de leurs sessions ordinaires respectives en 1981, les incidences qu'entraînent pour elles les deux premières résolutions susmentionnées, à la lumière, entre autres, des observations et recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général précité, notamment dans les paragraphes 76 à 79, et à en informer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

679. Au cours des débats sur cette question, une délégation a exprimé qu'elle partageait tout à fait les préoccupations du Secrétariat, telles qu'elles figurent dans le document E/CEPAL/G.1174 sur le fait que les responsabilités de la CEPAL se verront augmentées et renforcées en exécution des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale sans qu'elle puisse disposer simultanément des ressources budgétaires adéquates pour pouvoir assumer efficacement les fonctions émanées du processus de restructuration des secteurs économique et social des Nations Unies.

680. Une autre délégation a signalé que la plupart des problèmes dérivés du développement économique et social peuvent être abordés plus efficacement dans leurs zones géographiques d'origine et que, par conséquent, il convient de renforcer l'action des Nations Unies pour exécuter les dispositions de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale.

/681. Une

681. Une délégation a signalé que les résolutions de l'Assemblée générale sur la restructuration des Nations Unies avaient entraîné une augmentation des fonctions et des responsabilités des commissions régionales, non seulement en ce qui concerne les activités opérationnelles, de recherche et d'analyse à l'échelon régional, mais aussi dans le processus de planification du programme des Nations Unies. Elle a ajouté que, pour utiliser au maximum les ressources limitées du budget ordinaire disponible, des efforts devraient être accomplis pour coordiner les activités de la CEPAL avec celles des organismes compétents du système des Nations Unies et avec le PNUD, et que le transfert effectif de ressources budgétaires des secrétariats des organismes et organisations globales vers la CEPAL n'entraînent pas une augmentation du budget ordinaire des Nations Unies en termes globaux.

682. Une autre délégation a souligné l'efficacité démontrée par la CEPAL dans l'exercice de ses attributions en tant qu'organisme d'exécution de projets régionaux du PNUD et du FNUAP, et a ajouté que son gouvernement appuyait la décentralisation des fonctions des Nations Unies vers la CEPAL et la nouvelle redistribution des postes qui en résulte. Selon cette délégation, cette redistribution n'aura aucun effet négatif au sein des Nations Unies, étant donné la réduction de fonctions qui sera le résultat de sa décentralisation vers les commissions régionales. Elle a ajouté enfin, qu'il conviendrait d'éviter la superposition d'activités à l'échelon mondial et régional.

683. Une autre délégation a signalé que son gouvernement appuie également la décentralisation de fonctions dans les secteurs économique et social. Elle a ajouté que son gouvernement ne projette pas d'apporter des ressources extrabudgétaires à la CEPAL et que, à son avis, pour exécuter les priorités du programme de travail dans la Commission, il conviendra, dans la mesure du possible, de recourir à la réaffectation interne des ressources parmi les programmes de la Commission.

684. Une délégation a signalé qu'une des préoccupations de son gouvernement est le fait que les ressources existantes soient utilisées de manière rationnelle et qu'il est disposé à participer à une conférence pour les annonces de contributions, étant bien entendu que tous les gouvernements membres de la Commission doivent s'efforcer de contribuer à agiliser la coopération régionale. Elle a exprimé son souhait de ce que les activités de la CEPAL et du CELADE ne se voient pas limitées par le manque de ressources budgétaires appropriés.

685. Une autre délégation a souligné l'importance qu'attribue son gouvernement à la décentralisation de certaines activités économiques et sociales des Nations Unies vers les commissions régionales. En ce qui concerne la CEPAL, elle a souligné que cette décentralisation revêt une importance spéciale pour les régions de l'Amérique centrale et des Caraïbes et notamment l'exécution des résolutions adoptées par la quatorzième session extraordinaire du Comité plénier de la Commission, tenue à New York le 20 décembre 1980. Elle a proposé qu'en 1981, le Secrétaire exécutif de la Commission délègue certaines activités du siège central du CELADE à Santiago du Chili au sous-siège du CELADE à San José de Costa Rica.

686. Lors de l'examen du projet de résolution sur cette question, plusieurs délégations ont demandé que, pour éviter la superposition des efforts régionaux dans les secteurs économique et social, le Secrétaire exécutif effectue et maintienne des démarches auprès des organisations compétentes du système des Nations Unies et des organisations telles que le Système économique latinoaméricain (SELA), l'Organisation latinoaméricain de l'énergie (OLADE) et l'Association latinoaméricaine d'intégration (ALADI) et autres, qui exécutent des programmes et projets dans la région que dessert la CEPAL.

Plan à moyen terme 1984-1989 (point 8 de l'ordre du jour)

687. En vertu de la décision 34/224 de l'Assemblée générale, les commissions régionales sont chargées de réaliser une première révision du projet de plan à moyen terme 1984-1989 du système de la CEPAL en vue de son examen postérieur par le Comité du programme et de la coordination et par le Conseil économique et social.

688. Le Sous-secrétaire général pour la planification et la coordination des programmes, en sa qualité d'invité spécial, a présenté un exposé sur le concept d'élaboration de plans à moyen terme au sein des Nations Unies. Après avoir fait un bref historique de la planification dans le Système, il a énuméré les innovations introduites au cours de l'année écartée.

689. Il a ensuite informé des transformations apportées au processus d'élaboration du Plan à moyen terme des Nations Unies, qui sont les suivantes: i) le plan a été prolongé de 4 à 6 ans; ii) les organismes régionaux et sectoriels pourront le réviser; iii) le plan a un caractère d'orientation et déterminera la direction générale de l'organisation; iv) ses domaines prioritaires seront définis à l'avance; v) il permettra une meilleure coordination, que ce soit au sein du Secrétariat des Nations Unies ou avec les organismes spécialisés du Système; vi) il sera plus flexible que les précédents; vii) il constituera un instrument extrêmement utile pour les processus d'évaluation au sein des Nations Unies.

690. Le Secrétariat a procédé ensuite à la présentation générale du projet de plan à moyen terme (document E/CEPAL/G.1164), et a signalé les limitations d'un document de telle nature qui anticipe en 1980 ce que pourraient être les activités de la Commission de 1984 à 1989. Il a signalé également que ce plan était basé sur la nouvelle Stratégie internationale du développement qui fait l'objet des discussions du Comité I.

691. Une délégation a manifesté sa préoccupation du fait que les sept priorités établies pour l'élaboration du plan à moyen terme dans les instructions du Directeur général des Nations Unies ne comprennent pas le problème alimentaire, qui sera d'une importance cruciale à la fin du siècle. De nombreux pays, a-t-elle souligné, n'ont pas de problèmes en ce qui concerne les matières premières, mais bien en matière de produits alimentaires disponibles. Elle a ajouté que les importations de produits alimentaires réalisées

/par les

par les pays de la région représentent une perte considérable de devises et a demandé que le Secrétariat en tienne dûment compte. De son côté, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agit de priorités d'ordre général et que les régions doivent les adapter à leurs conditions spécifiques, et que la préoccupation de la délégation était largement reflétée dans le projet de plan à moyen terme pour la région.

692. Le Comité II s'est ensuite consacré à l'examen des programmes inclus dans le projet de plan au moyen terme du système de la CEPAL qui vont du programme 10 au programme 24.

#### Programme 10: Questions et politiques de développement

693. Une délégation a souligné l'importance de l'activité d'analyse, étant donné qu'elle permet aux pays d'observer les résultats des politiques implantées dans les divers pays. Elle a signalé que ces analyses doivent être réalisées de manière objective, de façon à pouvoir être acceptées universellement. En ce qui concerne les priorités de l'ILPES, elle a manifesté son souhait que l'Institut soit doté en permanence de spécialistes en services consultatifs et formation dans les divers styles de planification adoptés par les pays de la région et que cette orientation soit maintenue dans le plan à moyen terme.

#### Programme 11: Energie

694. Une délégation a souligné à nouveau qu'il convient de tenir compte des objectifs de l'OLADE de façon à ce que les efforts de coordination ne se superposent pas mais au contraire, se complètent.

695. Une autre délégation a signalé que, en ce qui concerne la question de la demande d'énergie, il convient de s'attacher à analyser les politiques énergétiques qui évaluent ces ressources en fonction de leur pénurie relative, et qui mettent l'accent sur le fait que les prix doivent être absolus. Les subsides aux prix des hydrocarbures ne servent qu'à encourager leur consommation et à freiner l'apparition et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie.

696. En ce qui concerne les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, une autre délégation a signalé que pour la première fois il existait une transition vers l'utilisation de sources qui, à court terme, paraissent plus coûteuses mais qui, en fait, présentent de meilleures possibilités à long terme. Elle a cité le plan d'action régional élaboré récemment à la réunion de Mexico sur la question, dont l'approche doit servir de cadre à ces programmes.

#### Programme 12: Environnement

697. Il n'y a pas eu de commentaires sur ce programme.

/Programme 13:

Programme 13: Agriculture et alimentation

698. Une délégation a signalé que l'approche doit être plus globale de façon à inclure non seulement le développement agricole mais aussi celui de l'élevage et de la pêche. Elle a ajouté que ce programme devrait être adapté au Plan d'action régional qui sera adopté par la réunion. Elle a suggéré d'y ajouter des activités relatives à la coopération alimentaire pour que cette dernière ne soit pas limitée seulement à l'échange de produits mais aussi qu'elle conduise à l'exploration de nouveaux domaines de coopération alimentaire. En ce qui concerne la consommation de denrées alimentaires dans la région et l'identification de ses modalités, il convient d'analyser quelles pourraient être les tendances au cours de cette décennie et comment les pays pourraient coopérer entre eux pour exécuter des programmes avantageux pour la région. La délégation a ajouté que, bien que l'on ait inclu le terme "sécurité alimentaire", il fallait également parler d'autosuffisance alimentaire; elle a proposé que l'on accorde plus d'attention à la pêche, qui constitue une ressource qui offre d'énormes possibilités et a rappelé que les problèmes alimentaires ont une influence sur la répartition du revenu, l'inflation, le déséquilibre extérieur et de nombreux autres domaines.

Programme 14: Etablissements humains

699. Une délégation a signalé que le Comité des établissements humains a déjà adopté une résolution, mais que, sur cette question, le plan à moyen terme présente des différences par rapport au programme de travail du système de la CEPAL, et surtout au rapport sur "Actividades de la CEPAL en materia de asentamientos humanos en América Latina" (Activités de la CEPAL en matière d'établissements humains en Amérique latine), en ce qui concerne l'envergure du programme. Elle a exprimé le souhait de ce que le programme des établissements humains du plan à moyen terme soit adapté à celui qui a été adopté par la CEPAL à sa seizième session et au document E/CEPAL/G.1168, étant donné qu'il importe que l'orientation soit établie conformément aux résolutions adoptées par les réunions internationales tenues dans la région. Le Secrétaire a signalé que la raison de cette différence a fait l'objet d'une explication au cours des délibérations du Comité de la session sur les établissements humains.

Programme 15: Développement industriel

700. En ce qui concerne l'utilisation du terme "pays récemment industrialisé" qui figure dans le sous-programme 15.3, alinéa b), point i), "Objectifs intergouvernementaux", une délégation a suggéré que soit utilisée l'expression suivante, par exemple, "pays en développement qui présente certaines zones dans lesquelles le processus d'industrialisation est plus dynamique".

701. Une autre délégation a estimé que le sous-programme 15.2 ne doit pas seulement se concentrer sur l'industrie de biens d'équipement, mais aussi sur le développement des industries basées sur les avantages comparatifs.

/702. Une

702. Une troisième délégation a souligné que le développement industriel, par l'adoption de mesures efficaces dans le domaine économique, peut améliorer le développement économique d'un pays.

703. En ce qui concerne le sous-programme 15.1, une autre délégation a demandé que soit mentionné le Plan d'action de la Nouvelle Delhi, étant donné qu'il constitue la prise de position la plus récente des pays en développement dans le cadre de l'instauration d'un Nouvel ordre économique international.

Programme 16: Commerce extérieur et ressources financières pour le développement

704. Une délégation a appuyé la réalisation de ce programme, et une autre a estimé que le plan à moyen terme doit accorder une importance spéciale aux activités relatives au protectionnisme, non seulement dans les pays développés mais aussi dans les pays en développement. Elle a ajouté qu'il conviendrait d'approfondir les connaissances sur les systèmes financiers et monétaires de la région et leur rapport avec le système financier public et privé international. Elle a suggéré la réalisation de séminaires avec la participation de banquiers internationaux, qui disposeraient de l'information pertinente. La délégation a exprimé le souhait que le plan à moyen terme renforce les aspects de l'intégration non officielle dans des domaines tels que le transport, l'énergie, l'information économique et la coopération technique. En ce qui concerne le sous-programme 16.3, une délégation a signalé qu'il fallait mettre en rapport le programme du Secrétariat avec le Programme d'action régional et a souligné l'importance des mécanismes financiers internationaux existants et les mécanismes d'appui à la balance des paiements.

705. En ce qui concerne le sous-programme 16.3 sur le système monétaire international et le financement extérieur, une délégation a demandé que soit éliminée la solution mentionnée au paragraphe 4, alinéa c), étant donné que, outre le fait de porter un jugement prématuré sur les résultats d'études futures, seule une minorité de pays exportateurs de pétrole présente des excédents persistents. Elle a signalé en outre que cette solution ne répond pas aux objectifs de ce sous-programme.

706. Elle a ajouté que les études sur le système monétaire international, le financement extérieur et la coopération financière internationale doivent également aborder les positions des pays développés et quantifier les coûts que représente l'ajournement de décisions opportunes, tant au niveau de la communauté internationale que pour les économies des pays eux-mêmes. En outre, il convient d'inclure les incidences des mesures proposées par le Groupe des 77 dans divers aspects de l'économie mondiale.

707. Une délégation a signalé que l'alinéa c) du sous-programme 16.3 mentionne que la situation financière et monétaire internationale est extrêmement complexe "tant par son ampleur que par ses conséquences et les rigueurs dont elle souffre", et rappelle que la Stratégie internationale pour les années 80 recommande qu'afin de créer des conditions plus favorables au développement des pays en développement et à la croissance de l'économie mondiale en général, des efforts devraient être déployés en vue d'augmenter la capacité du système monétaire international de s'adapter aux besoins et



intérêts des pays en développement par l'introduction de nouvelles réformes du système. Sans cela, a ajouté la délégation, il sera difficile de progresser: dans toutes les réunions qui étudient l'assistance aux pays en développement, on constate que "le gâteau" est de plus en plus petit et que ce sont les pays aux revenus moyens qui subissent particulièrement les conséquences d'une situation monétaire sur laquelle ils ne peuvent exercer aucune influence et qui est la cause fondamentale de leurs problèmes d'instabilité monétaire.

708. En ce qui concerne le sous-programme 16.4, une autre délégation a exprimé sa préoccupation pour éviter une superposition des efforts avec les organismes d'intégration économique et de coopération régionale, qui réalisent leurs propres évaluations régulières. Elle a ajouté que le programme doit accorder priorité à une évaluation critique de ces processus et à la formulation d'idées concrètes et viables en vue de les soumettre à l'examen des organismes régionaux pertinents.

#### Programme 17: Ressources naturelles

709. Une délégation a signalé que le programme de formation doit tâcher d'inclure des manipulateurs et contrôleurs d'eau potable et d'égouts dans le but de satisfaire les besoins des pays.

710. D'autres délégations ont estimé qu'il faut étudier les conditions technologiques et énergétiques, ainsi que l'efficacité économique en matière d'exportation de produits manufacturés dérivés des ressources minières.

#### Programme 18: Population

711. Une délégation a signalé que, selon elle, l'objectif fondamental du programme consiste à renforcer les mécanismes nationaux chargés des questions de population dans chaque pays. La première chose à faire, a-t-elle signalé, est de former les pays de façon à ce que cette question soit traitée et les variables démographiques soient étudiées de façon autonome.

712. Une autre délégation a signalé qu'il importe d'essayer d'établir des rapports entre certains programmes du plan à moyen terme 1984-1989, dans des domaines interconnectés: phénomènes démographiques, industrialisation, aspects technologiques et de développement, programmes sectoriels, etc. Elle a regretté le fait que les considérations relatives à l'intégration aient été éliminées dans le sous-programme 18.1, étant donné que le CELADE les appliquait; la délégation a également souligné l'importance d'obtenir l'appui pour réaliser les études sur les migrations internationales, notamment les clandestines, de poursuivre des programmes de formation de ressources humaines et d'éviter la superposition d'efforts.

#### Programme 20: Science et technique

713. Une délégation a souligné que la stratégie doit envisager des aspects plus concrets et que soient apportés des éléments utiles et nouveaux de façon à éviter la dispersion des efforts. Elle a signalé en outre que le programme sur la science et la technique doit souligner davantage les aspects opérationnels.

714. Une autre délégation a exprimé le souhait que le programme 20 soit mis en rapport avec le Programme d'action régional étudié par le Comité I.

Programme 21: Développement social et affaires humanitaires

715. Une délégation a signalé que les objectifs mentionnés dans ce programme étaient trop généraux et que l'on pourrait entreprendre des études plus concrètes en matière de stratégies et politiques propres à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé, logement et éducation pour les secteurs d'extrême pauvreté.

716. En ce qui concerne le sous-programme 21.2, une autre délégation a signalé qu'elle avait participé à diverses réunions sur la femme et qu'elle avait constaté une superposition d'efforts dans ce programme, étant donné que la question est abordée par multiples organismes. Elle a suggéré que les efforts soient limités à des questions spécifiques dérivées de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

717. Une troisième délégation a mentionné l'accès de la femme au crédit, étant donné qu'à son avis, il constitue un élément de grande importance pour l'intégration de la femme au développement, et de la main-d'oeuvre féminine dans les sociétés transnationales.

718. Une autre délégation a signalé qu'elle était d'accord sur ce point et a signalé que dans la stratégie 1984-1989, l'analyse se limite à un domaine traditionnel: si la femme participe ou non, ou sur l'intensité de sa participation. L'incorporation de la femme au crédit revêt une importance considérable de par son incidence sur l'organisation familiale.

719. Il a également été signalé que le Comité I doit formuler des propositions quant à la participation de la femme, que devront être prises en considération dans le plan pour 1984-1989.

Programme 22: Statistiques

720. Les délégués ont souligné la nécessité d'établir une coordination permanente entre les divers organismes chargés du maniement des statistiques, de façon à éviter une superposition de leurs activités.

Programme 23: Sociétés transnationales

721. Un participant a signalé, en ce qui concerne le sous-programme 23.2, alinéa d), que la nature du code de conduite pour les sociétés transnationales n'a pas encore été définie et que les sanctions ne sont pas prévues. Dans le paragraphe e), évaluations, on signale que les transformations législatives ne seraient envisagées que dans la mesure où la nature juridique dudit code de conduite était définie.

722. Un autre participant a proposé d'élargir l'orientation des cours et séminaires en ce qui concerne le sous-programme 23.4, de façon à couvrir tous les aspects relatifs au rôle et à la fonction de la femme dans les sociétés transnationales dans les pays en développement. En ce qui concerne le point 23.2, alinéa d), il a exprimé le souhait de ce que les pays soient informés de la négociation relative au code. Il a recommandé que les travaux de la CEPAL concernant les sociétés transnationales se limitent aux indications contenues dans le Programme d'action régional.

723. Une autre délégation a présenté une objection sur le sous-programme 23.2 qui semble suggérer une présomption de conduite contraire à l'éthique de la part des sociétés transnationales et a souligné que son gouvernement ne pourrait appuyer qu'un code volontaire qui porte sur les responsabilités de la part des gouvernements et des sociétés transnationales.

#### Programme 24: Transport

724. Une délégation a mentionné l'éventuelle construction d'un canal à niveau dans l'isthme de Panama, pour laquelle il conviendrait de réaliser des études qui pourraient émaner des travaux réalisés par la CEPAL en 1984.

725. Le Secrétariat a signalé que l'élaboration d'études de faisabilité ou de projets de grands travaux d'infrastructure est plutôt du ressort de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, mais que néanmoins elle pourrait collaborer à l'élaboration d'un cadre de référence pour ces études, ainsi que fournir des services consultatifs aux pays qui en feraient la demande pour l'évaluation des études réalisées.

726. Une autre délégation a signalé que la coordination des comités de facilitation dans les pays des Caraïbes (sous-programme 24.4) était d'une importance telle, qu'elle espérait que plus d'un effort serait accompli pour y parvenir.

#### Observations générales

727. Dans le cadre de certaines observations de type général, une délégation a signalé que son pays appuierait la politique qui consiste à ne pas augmenter le budget des Nations Unies pour la période 1984-1985 et a souligné que ce fait pourrait répercuter sur les travaux de la Commission. Elle a ajouté néanmoins que son pays se réserve le droit de faire des observations postérieures au Comité consultatif pour les affaires administratives et de budget des Nations Unies sur cette question.

728. Une autre délégation a signalé qu'elle avait écouté avec attention les différentes propositions formulées pour amender le projet de plan au moyen terme (E/CEPAL/G.1164) de la Commission et qu'à son avis les débats qui venaient de se tenir reflètent l'intérêt suscité par ce projet. D'autre part, la délégation d'un pays développé a signalé qu'elle n'avait pas formulé d'observations en détail, mais qu'elle n'était pas pour autant en accord avec tout ce qu'avait été dit. Elle a signalé que, selon elle, la présentation

/aux autorités

aux autorités compétentes du siège de New York du Plan à moyen terme de la CEPAL relève des responsabilités du Secrétariat, et que par conséquent elle estime que le document final qui émanera de cette réunion ne compromet pas la Commission en tant qu'organisme intergouvernemental.

729. Cette attitude générale en ce qui concerne le projet de planification à moyen terme au niveau régional répond, selon la même délégation, à l'esprit de la résolution 34/224 de l'Assemblée générale.

730. Le Comité a adopté le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989 auquel le Secrétariat apportera les modifications proposées par les représentants des gouvernements membres ainsi que les modifications dérivées des résolutions qui seront adoptées par la dix-neuvième session.

731. Le Programme d'action régional adopté par le Comité I devra se refléter dans le Plan à moyen terme 1984-1989 et dans les programmes de travail futurs qui seront menés à bien dans la présente décennie. Le programme de travail 1982-1983 adopté par le Comité II devra être adapté de façon à inclure les modifications demandées par les gouvernements membres de la Commission au cours des sessions de ce Comité. Ceci se fera en fonction des ressources actuellement disponibles. L'adaptation du calendrier des conférences tel qu'il a été adopté au processus budgétaire permettra, à partir du prochain programme de travail 1984-1985, de l'harmoniser avec le cycle biennal de programmation budgétaire. Le Secrétariat, en exécution des résolutions adoptées, a l'intention de consacrer le prochain Comité plénier prévu pour 1982, principalement à la révision du processus de planification et programmation du système de la CEPAL et à l'étude des priorités dérivées de l'adoption du Programme d'action régional.

#### Comités de session

##### a) Comité de l'eau (point 5 de l'ordre du jour)

732. A sa première séance, le Comité de l'eau a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport sur les activités du programme depuis la première réunion du Comité de session.
4. Présentation, par les délégations, des vues de leurs gouvernements sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata au niveau régional.
5. Propositions relatives au futur programme de travail du Secrétariat de la CEPAL.
6. Questions diverses.
7. Adoption de l'ordre du jour de la réunion.

733. Au cours de cette même séance, le Comité de l'eau de la session a décidé, dans le cadre de l'ordre du jour adopté, de centrer ses débats sur les points suivants: i) "Progresos realizados en la aplicación del Plan de Acción de Mar del Plata a nivel regional" (E/CEPAL/G.1172) (Progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata au niveau régional); ii) "Decenio Internacional del Agua Potable y del Saneamiento Ambiental: la situación de América Latina al comenzar el decenio y las perspectivas para el futuro" (E/CEPAL/G.1166) (Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement: la situation de l'Amérique latine au début de la décennie et les perspectives d'avenir); iii) "Las necesidades financieras del Decenio Internacional del Agua Potable y del Saneamiento Ambiental en América Latina" (E/CEPAL/G.1165) (Les exigences financières de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement en Amérique latine); et iv) "Informe del Primer Seminario Latinoamericano sobre Cooperación Horizontal para el Decenio Internacional del Agua Potable y del Saneamiento Ambiental" (E/CEPAL/G.1171) (Rapport du Premier séminaire latinoaméricain sur la coopération horizontale pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement).

734. Le Secrétariat a présenté une synthèse des activités menées à bien depuis la première réunion du Comité de l'eau de la session, ainsi que du programme de travail proposé pour la période 1981-1983.

735. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des travaux accomplis par le Secrétariat, notamment des activités de soutien de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et du renforcement de la coopération technique entre les pays de la région.

736. Au vu du programme de travail proposé par le Secrétariat, plusieurs délégations ont suggéré de lui apporter des modifications qui ont été incorporées au présent rapport. Une délégation a fait remarquer qu'il était envisagé de tenir périodiquement des réunions du Comité de l'eau à la page 66 du document E/CEPAL/G.1162 intitulé "Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 1982-1983" (Projet de programme de travail du système de la CEPAL, 1982-1983). Le Comité a recommandé que les mots "Comité de l'eau et" qui figurent au deuxième paragraphe du point 1 de cette même page soient supprimés.

#### Programme de travail

737. En ce qui concerne le programme de travail du Groupe des ressources hydriques, le Comité a examiné et approuvé les propositions dont il est fait mention dans la suite du présent rapport et qui ont trait à la poursuite de ses activités de soutien de l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata à l'échelon régional. Dans le cadre de ce programme de travail, il a été recommandé de donner la plus haute priorité aux activités de soutien de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

/738. En

738. En bref, le Comité a approuvé l'exécution des travaux ci-après:

i) Soutien des activités que l'OPS/OMS et les gouvernements mènent dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. La CEPAL doit maintenir et renforcer sa participation aux activités qu'accomplissent l'OPS/OMS, le PNUD et les gouvernements à l'occasion de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. La CEPAL doit notamment incorporer à son programme de travail les recommandations émanées du Premier séminaire latinoaméricain sur la coopération horizontale pour la Décennie. A cet égard, il a été tenu compte de ce que l'Assemblée générale avait, aux termes de la résolution dans laquelle elle proclame la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (A/RES/35/18), initié les commissions régionales à "évaluer périodiquement, sur la base des rapports régionaux, les progrès réalisés par les gouvernements de leurs régions respectives dans l'établissement d'objectifs nationaux et dans l'exécution des programmes entrepris pour les atteindre". Le Comité a recommandé que ce point soit examiné à sa prochaine réunion et a demandé au Secrétariat de rédiger, en collaboration avec l'OPS, un rapport sur les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de la Décennie dans la région, rapport qui servira de base à l'examen qu'effectuera le Comité avant l'évaluation à laquelle procédera l'Assemblée générale à sa 40ème session.

ii) Etude des progrès réalisés par la région en matière d'application du Plan d'action de Mar del Plata. Pour donner suite au mandat établi à la dix-huitième session, à savoir, étudier, dans le cadre d'un rapport périodique, la mise en valeur actuelle des ressources hydriques et ses perspectives d'avenir; et pour vérifier la mesure dans laquelle les recommandations et résolutions du Comité ont été appliquées, il serait utile de procéder à une enquête d'une nature ou d'une autre. Pour que celle-ci soit efficace, il conviendrait de se mettre préalablement d'accord quant à sa teneur et à sa forme. Le Comité a approuvé la proposition selon laquelle le personnel du Secrétariat devrait mettre à profit les visites qu'il effectue dans divers pays de la région pour procéder à des consultations sur le genre de rapport à élaborer et pour mettre en place un système d'information susceptible de fournir les données indispensables à l'élaboration de celui-ci.

iii) Etude et coordination des aspects pertinents des activités que mènent les organismes internationaux dans la région. Le Comité a approuvé la recommandation qui a été formulée à la Réunion inter-secrétariats (Santiago, juin 1980) et qui concerne la création d'un groupe de travail inter-secrétariats sur les ressources hydriques pour l'Amérique latine. Le Comité a recommandé que le Groupe des ressources hydriques élabore un programme de travail visant à coordonner les activités par le truchement d'échanges d'informations sur les programmes en cours et en projet ainsi que sur les sphères d'action présentant un intérêt commun. Il a également proposé que le groupe de travail se réunisse une seule fois par an, y compris lorsque la réunion coïncide avec la session de la CEPAL.

iv) Détermination des domaines propices à la coopération horizontale et élargissement de cette coopération. Le Secrétariat étudiera les secteurs les plus prometteurs en matière de coopération horizontale tandis que des projets relatifs à un financement extrabudgétaire éventuel seront élaborés

/dans les

dans les domaines de la planification, de l'amélioration des systèmes d'information, de l'organisation, de l'administration et d'autres activités de gestion qui ont trait à l'utilisation et à l'aménagement intégrés des ressources hydriques, ce pour encourager le développement économique et social. Au nombre des domaines concrets de coopération horizontale dans lesquels les projets sont apparemment plus viables figurent l'amélioration des systèmes d'information pour l'aménagement intégré des ressources hydriques, la gestion du développement intégré des ressources hydriques dans les bassins des régions montagneuses ainsi que l'observation et le contrôle de la qualité de l'eau.

v) Soutien des activités menées par les gouvernements pour améliorer l'aménagement des ressources hydriques, y compris l'incorporation des problèmes d'environnement. Le Secrétariat doit poursuivre ces activités, notamment en ce qui concerne la rédaction de manuels méthodologiques qui tiendraient davantage compte des problèmes d'environnement dans la planification et la gestion des projets de mise en valeur des ressources hydriques.

739. En sa qualité d'organisme technique directeur de toutes les actions concernant la Décennie en Amérique latine, l'OPS a informé le Comité de son programme d'activités. L'Institut interaméricain de sciences administratives a signalé le besoin de planifier et d'administrer les travaux publics et a demandé aux gouvernements de remplir un questionnaire récemment établi sur l'eau potable et les égouts.

740. Le Gouvernement de l'Uruguay a cordialement invité les membres du Comité à assister à l'inauguration officielle d'un système d'adduction d'eau potable dans le village de Estación La Floresta, près de Montevideo, qui marquera le début de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement en Uruguay.

741. A sa dernière réunion, le Comité a adopté à l'unanimité trois projets de résolution (mesures d'appui à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement; mesures destinées à faciliter la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et programme de travail en matière de ressources hydriques) qui seront directement soumis à la réunion plénière de la Commission et approuvé le présent rapport, y compris le programme de travail, qui sera présenté au Comité II et soumis aux séances plénières de la Commission.

b) Comité des établissements humains (point 6 de l'ordre du jour)

742. Le Comité des établissements humains s'est réuni les 7, 8 et 9 mai 1981. A sa première séance il a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Activités de la CEPAL en matière d'établissements humains depuis la dix-huitième session.
  - i) Réunions régionales et séminaires
  - ii) Exécution des recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT) (Vancouver, 31 mai au 11 juin 1976), et d'autres résolutions et recommandations sur cette question qui figurent à la page 3 du document E/CEPAL/G.1168
  - iii) Activités du Secrétariat.

/4. Programme

4. Programme de travail en matière d'établissements humains pour la période biennale 1982-1983.
  - i) Coopération internationale
  - ii) Questions diverses.
5. Conclusions et recommandations.
6. Adoption du rapport.

743. Les délégations ont eu à leur disposition le document "Actividades de la CEPAL en materia de asentamientos humanos en América Latina" (Activités de la CEPAL en matière d'établissements humains en Amérique latine) (E/CEPAL/G.1168) présenté par le Secrétariat.

744. Une délégation a souligné le fait que son gouvernement accorde la plus haute priorité aux questions relatives aux établissements humains depuis la Conférence de Vancouver, et a rappelé que sa contribution avait permis que la CEPAL commence et continue à travailler dans ce domaine. Elle a ajouté que son gouvernement était disposé à étudier conjointement avec la CEPAL les possibilités de nouveaux projets de coopération, y compris dans le domaine des établissements humains.

745. Plusieurs délégations se sont accordées à signaler que la CEPAL devrait être plus active dans ce domaine. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il n'avait pas pu accomplir les progrès voulus, non seulement à cause des problèmes de financement mais aussi à cause de faits extérieurs concomitants de l'incorporation de la question des établissements humains aux activités de la CEPAL parmi lesquels il convient de mentionner la décentralisation du système qui ne s'est pas traduite par une meilleure répartition des ressources. Le Secrétariat a noté qu'il était normal que les pays exigent davantage et qu'ils seraient peut-être disposés à négocier avec le Secrétariat dans le but d'affecter des fonds spécifiques aux activités réalisées dans le domaine des établissements humains.

746. Une délégation a souligné que, à son avis, il ne s'agissait pas seulement d'une question de ressources mais également de priorité qu'il convenait d'accorder à la question et que cette dernière ne recevait pas l'attention correspondante à leur importance dans le système de la CEPAL, dont les documents n'abordent pas le problème avec la spécificité requise. La délégation a signalé que les concepts dérivés de diverses réunions réalisées jusqu'à présent sur les établissements humains ne figuraient pas dans le document rédigé par les experts à la cinquième session du CEGAN 108/ (Quito, mars 1981) et que, en fait, ce document ne faisait que mentionner la question dans le cadre du développement social. La délégation a ajouté que, selon elle, on pourrait obtenir les ressources suffisantes dans la mesure où on accorderait aux établissements humains l'importance requise par la question.

747. Une délégation s'est rangée à l'opinion émise concernant le document élaboré par le CEGAN, mais a signalé que le document était à peine une première version qui devait être étudiée par le Comité I de cette session; elle a ajouté que ce Comité pourrait incorporer les observations pertinentes de façon à corriger les lacunes du document du CEGAN en matière d'établissements humains.

108/ Voir le document E/CEPAL/G.1155.



748. Une autre délégation a estimé quelles gouvernements devraient se former une idée précise du problème, de façon à affecter les ressources nécessaires à la réalisation de programmes relatifs aux établissements humains.

749. Un délégué a proposé que le contenu des sous-programmes soit modifié de façon à adapter le nombre, l'ampleur et la profondeur des questions à envisager à la quantité réelle des ressources disponibles.

750. Une délégation a mentionné que la plupart des ressources prévues pour les établissements humains étaient destinées au Centre de l'HABITAT à Nairobi, ce qui, à son avis, allait à l'encontre des dispositions du système des Nations Unies et notamment de la résolution 32/169 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des résolutions de la deuxième, troisième et quatrième sessions de la Commission des établissements humains des Nations Unies.

751. A la demande d'une délégation, le Secrétaire exécutif a exposé la manière dont avaient été exécutés les mandats émanés de la résolution 2 adoptée par la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains (Mexico, 7 au 10 novembre 1979), et d'autres réunions mentionnées dans le document E/CEPAL/G.1112. A cet égard, l'exposé du Secrétaire exécutif est le suivant:

"Les établissements humains constituent une nouvelle sphère d'activité pour le Secrétariat de la CEPAL. Au même titre que l'environnement, la science, la technologie et l'incorporation de la femme au développement, l'étude de cette question vient s'ajouter au volume, déjà surchargé, des tâches quotidiennes de la CEPAL. Ces nouvelles responsabilités doivent être assumées à un moment où les difficultés financières du système des Nations Unies ont imposé pour règle de fer la croissance zéro.

"Cette situation correspond à un changement spectaculaire de la conjoncture mondiale où les problèmes énergétiques, l'inflation chronique et le chômage, pour ne citer que quelques-uns des principaux facteurs nouvellement apparus, compliquent la situation beaucoup plus qu'il y a encore quelques années.

"Les aspirations des pays en matière d'établissements humains ont également augmenté, précisément à cause de la détérioration sensible de la qualité de la vie qui n'est pas un élément indépendant de cette conjoncture mais qui est singulièrement visible dans les grandes villes, les nouveaux centres urbains et les campagnes.

"Dans cette perspective globale, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 1977 la résolution 32/162 qui, entre autres dispositions, a attribué un rôle déterminant aux commissions régionales en matière d'établissements humains sans pour autant leur allouer des ressources spécifiques pour le traitement de cette question et en indiquant qu'elles devraient provenir de la redistribution de la totalité des postes du Secrétariat général.

"De leur côté, les pays d'Amérique latine ont, dans le cadre de la CEPAL, adopté les résolutions 378 (XVII) et 407 (XVIII) et sont convenus à la Conférence latinoaméricaine sur les établissements humains, de divers mandats que le Secrétariat s'est efforcé d'exécuter en redistribuant un

poste de ses effectifs permanents et en fournissant des ressources extra-budgétaires. En dépit de ces limitations, il a effectué des recherches importantes au sujet de l'habitat latinoaméricain et des techniques propres aux établissements humains.

"Depuis 1980 le Secrétariat a tenu, entre autres activités, un séminaire sur les techniques appropriées au Nicaragua pour aider dans l'immédiat ce pays à former des cadres spécialisés dans les questions d'établissements humains.

"En outre, à la réunion du Comité plénier qui s'est tenue à New York en novembre 1980, le Comité de session créé à la dix-huitième session de la CEPAL (La Paz, avril-mai 1979) a été officiellement installé et fait depuis lors partie des mécanismes de la CEPAL.

"Une enquête a également été conduite dans les pays membres pour évaluer les résultats obtenus dans la suite donnée dans la région aux accords de Vancouver. En ce qui a trait à l'information, des collectes de renseignements, des réunions d'experts et des projets témoins ont été effectués tandis qu'ont été produits et distribués des documents fournissant des données sur diverses options techniques dans ce domaine.

"Toutefois, le Secrétaire exécutif estime ces activités insuffisantes et est d'avis que, pour élargir sa sphère d'action, il est indispensable de procéder, en un premier temps, à la décentralisation qui est à la base de la résolution 32/162. Tant que ladite résolution ne sera pas effectivement appliquée, il sera illusoire de prétendre réaliser un programme quel qu'il soit. Le Secrétaire exécutif a entrepris des démarches dans ce sens conjointement avec les secrétaires exécutifs des autres commissions régionales.

"Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif se propose:

i) d'installer une unité administrative qui à l'avenir devra faire office de secrétariat du Comité des établissements humains, en lui allouant, au cours de la présente année, un poste provenant d'un autre programme;

ii) d'intensifier les démarches qu'il a entreprises en vue de la décentralisation de ressources visée dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale;

iii) d'obtenir la participation d'autres services du Secrétariat de façon à obtenir un effet catalytique analogue à celui qu'a provoqué l'action du même ordre qui a été menée pour l'environnement;

iv) d'obtenir de sources extérieures des ressources extrabudgétaires accrues en préparant et mettant en oeuvre des projets relatifs au Programme présenté à cette première réunion du Comité des établissements humains;

v) d'intensifier les rapports de travail et, en général, de renforcer la présence de la CEPAL dans les pays par la convocation de séminaires analogues à ceux qui se sont déjà déroulés au Mexique, à Cuba et au Nicaragua et par la tenue de nouvelles réunions d'experts. Il est en outre prévu d'effectuer des visites périodiques dans les pays de la région pour se familiariser sur place avec les circonstances locales et découvrir de nouvelles possibilités de coopération;

vi) de promouvoir la coopération technique entre pays en développement de la région de façon à tirer parti des données d'expérience recueillies par certains pays et susceptibles d'être communiquées à d'autres Etats.

/"L'idée

"L'idée qu'on se propose de réaliser est celle d'un petit groupe de promotion semblable à ceux qui existent déjà au Secrétariat pour l'eau, les sociétés transnationales et l'environnement. Dans les deux derniers cas, les groupes ont été constitués grâce à la conclusion d'accords de coopération avec le Centre sur les sociétés transnationales et le PNUE, respectivement. Les groupes de travail comportent un à trois experts de la CEPAL et trois ou quatre cadres professionnels fournis par l'organisme de contrepartie.

"Dans le cas particulier des établissements humains, les ressources complémentaires requises par la création d'un nouvel groupe conjoint devraient provenir du Centre HABITAT. Le groupe devrait être habilité à promouvoir et coordonner l'exécution de projets financés par les différents programmes du système des Nations Unies et, ce qui serait plus important, des pays membres de la Commission. A cet égard, nous estimons encourageante la déclaration qu'a faite le représentant du Canada, lequel a réaffirmé l'intérêt qu'attache son gouvernement à coopérer avec la CEPAL à l'exécution de projets conjoints en matière d'établissements humains.

"Dans les circonstances actuelles, une solution viable serait la mise en place d'un mécanisme dans le cadre duquel la CEPAL pourrait, à l'instar de la Commission économique pour l'Europe, travailler en collaboration étroite avec les pays de la région les plus aptes à participer à la réalisation de projets déterminés.

"Force nous est de reconnaître que, pour ce faire, le Secrétariat devrait s'attacher plus énergiquement à incorporer la question des établissements humains à ses activités ordinaires mais aussi que cette initiative requiert une participation accrue des pays."

752. La même délégation a demandé au Secrétariat de donner de plus amples détails sur l'exécution des résolutions émanées de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Vancouver. Le Secrétariat a signalé qu'il n'avait pas été possible de réaliser une évaluation de cette exécution, étant donné qu'il n'avait pas reçu le nombre suffisant de réponses au questionnaire pertinent envoyé aux gouvernements.

753. Certaines délégations ont formulé des observations sur la possibilité de fusionner les sous-programmes de perfectionnement professionnel et ceux de formation de professeurs universitaires mais ont accepté les explications du Secrétariat selon lesquelles il faut continuer à séparer les sous-programmes, étant donné qu'il poursuivent des objectifs différents.

754. Certaines délégations ont fait remarquer qu'il conviendrait d'établir un ordre de priorités pour les activités du programme. Le Secrétariat a expliqué que cet ordre de priorités figurait à la page 6 du document E/CEPAL/G.1168.

755. Deux délégations ont abondé dans le même sens en matière de planification d'établissements humains sur le fait qu'une attention prioritaire doit être accordée aux établissements ruraux et urbains d'origine spontanée, y compris les communautés indigènes.

756. Une délégation a souligné qu'il conviendrait de réorganiser opportunément les programmes de formation existants en matière de formation de professeurs universitaires de façon à conserver leur pouvoir de multiplication. A cet égard, elle a demandé l'appui de la CEPAL pour attirer l'attention sur cette réorganisation par le biais d'une campagne d'information et de diffusion dirigée aux centres nationaux d'information.

757. Plusieurs délégations ont recommandé que le Secrétariat se préoccupe de concilier le programme régional des établissements humains et les priorités, l'envergure et le contenu du projet de programme qui figure dans le document E/CEPAL/G.1168, en ce qui concerne le programme de travail du système de la CEPAL 1982-1983 (document E/CEPAL/G.1162) et le Plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (document E/CEPAL/G.1164). En cette matière, le Comité a adopté les programmes de travail proposés, avec les modifications suivantes:  
Document E/CEPAL/G.1168

Page 6, deuxième paragraphe, ligne 10, doit se lire comme suit:

- "1. Formation de ressources humaines
  - a) Formation professionnelle extensive
  - b) Formation de cadres techniques moyens
  - c) Formation pour la participation collective
  - d) Formation de professeurs universitaires
  - e) Promotion et services consultatifs aux programmes d'enseignement professionnel
- "2. Recherche
  - a) Cadre méthodologique pour la planification des établissements humains
  - b) Financement des besoins en matière d'établissements humains
  - c) Administration de plans et programmes
  - d) Techniques pour les établissements humains
- "3. Information et diffusion
  - a) Réseau régional d'échange technique
  - b) Echange de publications
  - c) Echange de données d'expérience
  - d) Moyens de communication et diffusion".

Page 7, deuxième paragraphe, deuxième ligne:

Après le mot "pour", introduire la phrase "formuler des politiques et". Le reste ne change pas.

Page 7, troisième paragraphe, quatrième et cinquième lignes:

Sera rédigé comme suit: "Les secondes, destinées à l'amélioration de l'habitat, notamment dans les milieux rural et marginal urbain, devront présenter des différences substantielles selon...".

Page 8, alinéa c), avant-dernière ligne:

Après "établissements humains", il faut ajouter "l'utilisation et le transfert des terres et la coordination et l'adaptation de l'exécution de plans et de programmes".

Page 8, alinéa d), deuxième paragraphe, troisième, quatrième et cinquième lignes:

La rédaction sera la suivante: "en général. Ces techniques ne devront pas seulement correspondre aux circonstances de lieu, de temps historique et de culture, mais devront tenir compte également

des incidences de l'environnement de projets économiques et d'infrastructure qui peuvent affecter les établissements humains, ce qui requiert des critères spécifiques de sélection. Parmi ceux-ci...".

758. A sa dernière réunion, le Comité a adopté un projet de résolution sur les établissements humains qui sera soumis aux séances plénières de la Commission et a adopté le présent rapport, y compris le programme de travail qui sera porté à la connaissance du Comité II et soumis aux séances plénières de la Commission.

c) Comité sur la coopération entre pays et régions en développement  
(point 4 de l'ordre du jour)

759. Le Comité s'est réuni les 4, 5 et 6 mai 1981 et a basé ses travaux sur le document du Secrétariat intitulé "La acción del sistema de la CEPAL en la promoción y apoyo de la cooperación técnica y económica entre los países en desarrollo" (L'action menée par le système de la CEPAL en matière de promotion et d'appui de la coopération technique et économique entre les pays en développement) (Doc. E/CEPAL/G.1167).

760. A l'issue de la séance d'ouverture, le Président du Comité, donnant suite aux avis formulés par plusieurs délégués, a constitué un groupe de travail ouvert à toutes les délégations en le chargeant d'étudier deux projets de résolution: l'un relatif à la coopération technique entre pays en développement qu'avait présenté la délégation de l'Uruguay, l'autre, traitant de la coopération économique entre pays en développement, que le Secrétariat avait élaboré à la demande de la Présidence et qui incorporait les vues et commentaires exprimés par quelques délégations sur la question à l'étude. Après avoir été approuvés par le groupe, les projets de résolution ont été soumis à l'examen du Comité.

761. Lors de l'étude du document E/CEPAL/G.1167 du Secrétariat, le Comité a pris bonne note de ce que le Secrétariat avait intérieurement mobilisé le système de la CEPAL pour le mettre au service des objectifs de la coopération technique et économique entre les pays et régions en développement, et des activités menées au niveau régional aux fins de promotion et d'appui de la coopération réciproque dans des secteurs déterminés.

762. Les délégations sont convenues que la coopération technique et économique entre pays en développement constitue une modalité de la coopération internationale qui peut contribuer efficacement à resserrer les liens de solidarité entre les pays de la région et à déceler des solutions viables à des problèmes concrets de développement économique et social.

763. Accord s'est également fait sur ce que les processus d'intégration économique de la région sont des mécanismes très importants de la coopération économique entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et qu'en conséquence il est indispensable de les appuyer et de les intensifier tout en continuant, dans le même temps, à rechercher de nouvelles formes de coopération réciproque en vue de compléter et de perfectionner ces processus.

764. Les gouvernements des pays développés membres de la Commission qui ne l'ont pas encore fait ont été instamment priés de prêter leur concours financier pour renforcer et élargir les activités que mène le Secrétariat de la Commission dans les domaines de la coopération technique et économique entre pays en développement aux échelons régional et interrégional. Un appel a aussi été lancé aux gouvernements des pays en développement membres de la Commission pour qu'ils soutiennent les travaux que le Secrétariat exécute aux fins d'agilisation et de relèvement de cette coopération au niveau interrégional, et participent activement aux efforts déployés dans ce sens.

765. De surcroît, les organisations et organes compétents qui appartiennent ou non aux Nations Unies ont été instamment invités à prendre part aux activités de coopération technique et économique que poursuit le Secrétariat de la Commission.

766. L'attention des délégués a été appelée sur l'importance que revêt la Conférence de niveau élevé sur la coopération économique entre pays en développement qui se déroulera à Caracas du 13 au 19 mai 1981 et, vu le retentissement de celle-ci, il a été demandé au Secrétaire exécutif de la Commission d'aider, en consultation et en collaboration étroites avec le Secrétariat du SELA et en tenant compte des résultats de cette conférence, à exécuter les activités susceptibles d'aider à donner suite à la décision 84 (paragraphe 4).

767. Le Comité a aussi mis l'accent sur le besoin de coordonner efficacement les travaux des Secrétariats de la CEPAL et du SELA pour être en mesure d'appliquer les conclusions de la IIème Réunion de coordination et de consultation régionale sur la coopération technique entre les pays en développement tenue sous les auspices du SELA et de la IIème réunion du Comité de niveau élevé sur la coopération technique entre pays en développement qui se déroulera au siège des Nations Unies du 1er au 8 juin 1981. En vertu de la décision 108 du Conseil latinoaméricain du SELA, la première réunion se tiendra à New York du 26 au 30 mai 1981 et aura pour but, entre autres, de préparer la IIème réunion du Comité de niveau élevé sur la coopération technique entre pays en développement, dans le cadre du PNUD.

768. Une délégation a réaffirmé le rôle de catalyseur de l'offre mondiale de coopération technique entre pays en développement que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est appelé à jouer, conformément aux priorités que les pays en développement établiront eux-mêmes en l'occurrence. Cette délégation a affirmé que la CEPAL devait, en étroite collaboration avec le PNUD et conformément aux directives du Plan d'action de Buenos Aires, faire office d'organe de soutien des pays de la région dans les efforts qu'ils fourniront pour identifier des projets, et d'organe de coordination avec d'autres institutions multilatérales pour les tâches relatives à la coopération technique entre pays en développement, approuvé par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement.

769. Une autre délégation a exprimé, au nom de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB), sa préoccupation quant à la distribution future du chiffre indicatif régional (CIP) du PNUD en ce qui a trait au projet concernant

l'UPEB. Il a été pris acte de ce commentaire dont il a été dit qu'il relevait de la compétence de la Réunion spéciale convoquée par l'Administrateur du PNUD pour le 13 mai 1981, en signalant néanmoins que cette réunion a pour mandat d'arrêter les priorités régionales pour le quinquennat 1982-1986.

770. Une autre délégation a fait remarquer, au nom des pays centraméricains, que le document "Necesidades de cooperación técnica subregional en el Istmo Centroamericano 1982-1986" (Besoins en matière de coopération technique sous-régionale dans l'Isthme centraméricain 1982-1986) dont le Comité a été saisi par les délégations d'Amérique centrale a pour but d'informer ce dernier d'une modalité de coopération horizontale au niveau d'une sous-région. Elle a également souligné que le document contient les priorités que les pays de l'Isthme centraméricain soumettront à la Réunion spéciale convoquée par l'Administrateur du PNUD dont il est précédemment fait mention.

771. Au cours de la séance de clôture, le Comité a approuvé à l'unanimité le présent rapport et les projets de résolution sur la coopération technique entre pays en développement et la coopération économique entre pays en développement, qui seront soumis à l'examen de la Commission.

#### Séances plénières

772. Une cérémonie spéciale a marqué la réouverture des séances plénières de la Commission, au cours de laquelle le Secrétaire exécutif de la CEPAL a procédé à la lecture d'un message du Secrétaire général des Nations Unies aux participants de la réunion.

773. Prit ensuite la parole M. Kenneth Dadzie, Directeur général de développement et coopération économique internationale des Nations Unies, qui a souligné sa profonde estime pour la CEPAL, notamment à cause du rôle d'avant-garde qu'elle joue en matière de développement et coopération économique; sa principale contribution à la théorie sur le développement consiste, à son avis, à remettre en question les principes traditionnels en matière de dynamique du développement international, et à présenter une option nouvelle en matière de doctrine. A cet égard, la CEPAL avait démontré que les forces qui tendent à la constante polarisation des économies l'emportent sur celles qui tendent à leur équilibre. Cette thèse était suffisamment valable pour être acceptée par l'ensemble du monde en développement en tant que cadre théorique du dialogue Nord-Sud. La CEPAL avait également joué le rôle de pionnière dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement et en ce qui concerne la dimension interne du développement. Son apport a été possible grâce à un mélange de sophistication économique et de courage politique, et ses propositions de base étaient profondément valables dans le monde actuel.

774. Il convenait maintenant, à son avis, de prendre de mesures audacieuses, sous la forme d'un ensemble cohérent de politiques qui couvrent tous les facteurs clés de l'économie mondiale, pour corriger les tendances cumulatives qui se font de plus en plus évidentes à l'échelon mondial. Tel est fondamentalement l'objectif poursuivi par les négociations globales que les

Nations Unies espèrent amorcer sur des questions fondamentales qui relèvent du domaine des matières premières, du commerce, de l'énergie, du développement, des problèmes monétaires et des finances. A cet égard, il a souligné le fait qu'un système global de gestion de l'économie mondiale exige que les pays en développement fassent sentir davantage leur présence dans le processus de négociation et reconnaissent la nécessité d'une coopération économique et technique plus étroite. Dans ce domaine, les pays en développement exportateurs de pétrole jouent un rôle particulièrement important, sans pour autant les considérer comme seuls responsables de faire progresser la coopération économique entre pays en développement.

775. La première responsabilité de la CEPAL est, bien évidemment, dans le cadre de sa région, et une de ses principales tâches actuelles consiste à étudier et évaluer la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement à l'échelon régional. La Stratégie est très vaste et couvre de nombreux aspects, parmi lesquels on espère établir un équilibre adéquat.

776. La Ministre d'Etat du Venezuela, Mme. Mercedes Pulido de Briceño, a pris la parole au nom des délégations et a signalé que la CEPAL était et avait toujours été un point de rencontre entre l'Amérique latine et les Caraïbes pour discuter et promouvoir des idées, et que son pays avait le devoir historique de travailler en collaboration avec la Commission et de lui apporter son soutien constant. Il importe d'analyser la stratégie de développement pour une nouvelle décennie à la lumière des expériences du passé, qui ont démontré l'existence d'une croissance progressive, mais qu'on n'a pas résolu le problème de grands secteurs de la population qui sont restés en marge des fruits du développement. La région s'était proposé d'organiser la défense de ses ressources et de chercher le progrès et la croissance dans la justice sociale, ce qui ne pouvait être atteint qu'avec la liberté et la participation de tous les secteurs sociaux qui composent la région.

777. Au seuil de la décennie 1980, on s'accorde à reconnaître que le développement doit se réaliser au service de l'homme, et que le développement intégral de chaque pays est impossible sans autonomie et sans une vision solidaire. Les politiques internes doivent construire la coopération entre nations solidaires, face au défi posé par la pénurie de ressources et le besoin d'établir des priorités, de résoudre les problèmes des établissements humains, de l'alimentation, de l'accès à l'emploi, de la conservation de l'équilibre écologique, les sources d'énergie de substitution, et la participation latinoaméricaine et des Caraïbes dans les tâches du développement, qui revêtent une telle importance pour la région.

778. En matière de coopération intra-régionale et internationale et notamment en ce qui concerne l'unité du Tiers-monde, elle a signalé que le Président de son pays avait manifesté que les pays en développement ne demandaient pas aux pays industrialisés de leur ouvrir la voie, mais qu'ils ne les empêchent pas de progresser sur cette voie. Elle a ajouté que son pays cherchait à faire progresser le dialogue Sud-Sud parce qu'il croyait en la coopération et l'unification des efforts au service de la personne humaine et de la communauté internationale face au défi d'atteindre la coopération dans l'avenir.



779. Pour clôturer la cérémonie, le Président de la République orientale de l'Uruguay, Dr. Aparicio Méndez, a pris la parole pour signaler que le développement économique de la région devait être accompagné du développement social et résoudre les problèmes fondamentaux des peuples. L'Amérique latine présente un panorama de production hétérogène, des stades de développement différents en matière économique et des groupes humains différents également au point de vue social. Il importe, donc, en premier lieu, de favoriser l'homogénéité sociale dans les domaines de la santé et de l'éducation, car aucune grande entreprise n'est possible sans participation de peuples sains et possédant une éducation élémentaire commune. Il convient également de surmonter les difficultés d'une période d'instabilité politique qui dérive d'une profonde transformation de l'époque contemporaine. Il s'agit là de la caractéristique de l'activité de la CEPAL: travailler pour l'avenir en s'attachant à un minimum de besoins immédiats.

780. Si les peuples de l'Amérique latine prennent conscience de leur unité et de leur interdépendance, ils pourront organiser ensemble leur économie sur la base d'une production efficace destinée en premier lieu à l'échange continental et ensuite à l'écoulement des excédents en dehors de l'Amérique. Il est en effet insensé de vendre ou d'acquérir des produits sur des marchés lointains - avec les pertes que cela entraîne en matière d'organisation, temps et transports - alors que d'autres pays latinoaméricains en ont besoin ou les possèdent. Le jour où l'Amérique latine sera autosuffisante, elle sera assez forte pour croître et s'imposer en tant que producteur dans le monde, après avoir éliminé le commerce autarcique de chaque pays, qui les affaiblit face aux pays puissants ou aux groupes internationaux organisés. Lorsque chaque citoyen latinoaméricain, y compris ses gouvernants, sera convaincu que l'Amérique latine doit s'unir pour se développer, la région pourra jouer ce rôle de puissance continentale.

781. Les travaux de la Commission devront donc tendre à unir socialement les peuples américains, élever au maximum leur niveau sanitaire et d'éducation, organiser le commerce continental en tant que condition indispensable à la mise en ordre du commerce international. La région doit donc se préparer à produire et satisfaire ses propres besoins et entrer ensuite dans le jeu du commerce universel sans limitations, étant donné qu'elle ne manque ni de dirigeants, ni de peuples, ni de matières premières à cette fin.

782. L'exposé du Ministre de l'économie et des finances de l'Uruguay, M. Valentín Arismendi, a porté sur l'élaboration de programmes d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement dans les années 80, la situation économique internationale, les facteurs qui conditionnent le développement de l'Amérique latine, et les bases principales sur lesquelles doivent se fonder les efforts pour le consolider. Il a signalé les incidences des augmentations du prix du pétrole, les politiques destinées à réduire l'inflation et le chômage dans les pays développés, l'endettement croissant des pays en développement pour résoudre les problèmes dérivés de déséquilibres extérieurs, et les taux élevés d'intérêt appliqués sur les marchés internationaux. Il a souligné l'évolution variable du taux de croissance économique de l'Amérique latine au cours des années 70, la

/préoccupation des

préoccupation des pays latinoaméricains face à la recrudescence du protectionnisme dans les pays développés, les efforts pour encourager l'épargne, l'investissement et la productivité des investissements, ainsi que la possibilité d'accéder aux marchés de crédit dans des conditions convenables et l'adoption de politiques énergétiques coordonnées dans le but d'utiliser et de conserver au maximum l'énergie. Il a souligné que les recommandations qu'adopterait la présente session devraient être souples et qu'il importait de continuer à encourager les processus d'intégration et d'augmenter le pouvoir de négociation latinoaméricain, de mieux mettre à profit la réserve de main-d'oeuvre, les ressources énergétiques et les terres inexploitées du continent.

783. Le Secrétaire exécutif a présenté le rapport des activités réalisées par le système de la CEPAL depuis la dix-huitième session, et a exposé certaines réflexions dérivées de l'analyse détaillée et systématique de la réalité latinoaméricaine que le Secrétariat doit mener à bien en sa double qualité d'observateur de l'évolution économique régionale et de collaborateur de tous les gouvernements de l'Amérique latine.<sup>109/</sup> Le moment lui paraissait opportun, étant donné que la réunion se disposait à adopter une stratégie régionale du développement qui permette d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement au seuil d'une nouvelle décennie.

784. Le Secrétaire exécutif a abordé ensuite certaines caractéristiques principales de la conjoncture internationale et de la situation économique régionale au début de la nouvelle décennie. Il a ensuite signalé certaines catégories fondamentales dont s'inspire traditionnellement le Secrétariat pour interpréter certains problèmes économiques actuels de la région, et finalement a passé en revue les défis les plus importants auxquels l'Amérique latine devra faire face dans les années 80.

785. Le représentant du Pérou a signalé que la CEPAL a apporté une contribution théorique précieuse au développement économique et social des pays latinoaméricains et qu'elle constitue un centre d'orientation qui a permis de réviser des politiques économiques et des modèles de développement.

786. En ce qui concerne les incidences négatives des modalités de rapport entre l'Amérique latine et le monde développé, il a mentionné la participation croissante de sociétés transnationales, face auxquelles les pays en développement doivent trouver une voie intermédiaire entre le rejet total et l'ouverture totale. Il a fait remarquer que la politique protectionniste de certains pays développés a pour but de maintenir une division internationale du travail qui contribue à perpétuer le sous-développement de la région latinoaméricaine. Il a accueilli avec satisfaction l'idée d'établir des centres nationaux de formation et de recherche de niveau multinational dans le cadre des efforts destinés à surmonter l'étape de subordination du continent, et a accordé une importance particulière à l'échange de données

---

<sup>109/</sup> Voir "Informe del Secretario Ejecutivo al decimonoveno período de sesiones de la Comisión" (Rapport du Secrétaire exécutif à la dix-neuvième session de la Commission) (E/CEPAL/G.1180).

d'expérience et au travail commun dans la région, ainsi qu'à l'intégration physique de cette dernière. Il a souligné le fait que pour éviter la détérioration progressive de la situation économique mondiale il importe de maintenir le dialogue Nord-Sud, la coopération entre les pays en développement et les négociations globales, et d'administrer correctement la capacité d'action et de concertation régionale.

787. Il a signalé que son gouvernement voit avec intérêt la possibilité de ce que la BID utilise des ressources externes et internes de la région pour compléter le développement latinoaméricain et a ajouté que la tâche de développement de la région n'a pas seulement pour objectif la croissance économique, mais également l'intégration et la solidarité continentale, une meilleure qualité de la vie des grandes majorités marginées, et le respect intégral des droits de l'homme.

788. La délégation du Chili, après avoir signalé qu'il conviendrait de réduire la durée des sessions de la Commission, a exprimé son accord avec les objectifs de développement tels qu'ils figurent dans les documents de la CEPAL, mais a signalé que son pays ne partage ni le diagnostic contenu dans ces derniers, ni la stratégie intégrale proposée pour atteindre ces objectifs. Elle a qualifié la stratégie proposée d'ensemble hybride de politiques économiques et sociales, dont l'application avait impliqué un coût très élevé pour son pays. Elle a signalé également l'hétérogénéité idéologique des éléments de l'analyse réalisée par la Commission, ce qui ne contribue nullement à l'efficacité du diagnostic ni à l'élaboration d'une stratégie claire et efficace. La délégation s'est ensuite attachée à décrire les politiques économiques appliquées par son gouvernement qui, selon elle, ont contribué à faciliter l'ajustement de l'économie interne aux transformations de l'économie internationale. Elle a décrit certains aspects fondamentaux de cette politique, tels que la réduction du secteur public, l'application des mécanismes du marché, l'ouverture de l'économie et autres, et a indiqué que le modèle de l'économie chilienne est axé sur une approche monétaire de la balance des paiements. Elle a ensuite passé en revue les progrès accomplis en matière de prix, taux d'intérêt, emploi, énergie, secteur externe et progrès social.

789. Le représentant du SELA a souligné les contributions apportées par les analyses de la CEPAL à la connaissance de la situation extérieure de l'Amérique latine et a signalé l'importance d'une action commune vigoureuse propre à améliorer le pouvoir de négociation de la région et à contribuer ainsi à réduire l'asymétrie qui caractérise ses relations économiques internationales.

Il a également attiré l'attention sur l'importance de la création d'un marché interne, de l'investissement provenant de l'épargne et de l'effort à l'échelon régional, ainsi que le rôle qu'il incombe de jouer à l'ALADI dans ce processus et l'incorporation des pays des Caraïbes à l'intégration et la coopération latinoaméricaines. Parmi les initiatives d'action régionale concertée, il a mentionné le Programme de coopération énergétique au sein de l'OLADE et les prochaines réunions prévues dans le cadre du SELA sur les relations économiques entre l'Amérique latine et les Etats-Unis, et entre l'Amérique latine et la Communauté économique européenne. Il a souligné le travail accompli par la BID et le PNUD à l'échelon latinoaméricain ainsi que l'importance de la concertation externe et la coopération interne recommandée par les travaux de la CEPAL, et a attiré l'attention sur le rôle historique de l'Amérique latine face aux efforts d'autres peuples du monde pour atteindre des objectifs similaires.

790. Le Directeur général du GATT a passé en revue la situation du commerce international, en particulier la contribution que les pays d'Amérique latine pourraient apporter pour l'améliorer et a décrit la fonction actuelle et les tâches futures du GATT. Parmi les difficultés auxquelles se heurte le commerce international, il a souligné le protectionnisme et le manque de sécurité et de stabilité de l'économie mondiale. Le GATT et ses membres doivent faire face aux tensions dérivées de ces facteurs, notamment en exécutant fidèlement les accords émanés des négociations de Tokyo, qui répondent à l'intérêt justifié des pays de l'Amérique latine et des autres pays en développement. Il est plus que jamais indispensable de faire que tous ces accords fassent partie du système du commerce international, bien que cette tâche soit de plus en plus difficile dans la conjoncture économique actuelle. A cet égard, il a lancé un appel aux pays membres de la CEPAL en leur qualité de Parties contractantes de l'Accord général à se rallier aux accords émanés de Tokyo afin de participer directement à leur application et a offert une assistance technique pour évaluer la portée concrète du système du GATT aux pays qui en feraient la demande. Il a terminé son exposé en soulignant que de par leur nature les questions que devait traiter le GATT étaient de type éminemment technique, étant donné que l'objectif de l'organisme est de veiller à l'existence d'un système de commerce international régi par des normes stables et claires, notamment en ce qui concerne la protection des petites et moyennes nations.

791. La Ministre d'Etat du Venezuela, Mme. Mercedes Pulido de Briceño, a souligné l'interdépendance des politiques économiques et les aspects sociaux du développement en Amérique latine, en donnant l'exemple de la situation actuelle du Venezuela. Elle a souligné à ce sujet la mise en vigueur du nouveau plan de développement (VI Plan 1981-1985), destiné à réduire l'extrême pauvreté et à accorder une attention préférentielle aux groupes marginés de la population, par l'application de modèles de croissance accompagnés d'une répartition. Pour atteindre cet objectif, il faut:

- i) augmenter le potentiel de croissance économique du pays par des investissements dans des secteurs de base comme le pétrole, le fer et l'aluminium, réorganiser et intensifier l'efficacité et productivité du secteur public;

/ii) maintenir

ii) maintenir les équilibres économiques et financiers fondamentaux en ce qui concerne la balance des paiements, les dépenses publiques et l'évolution des prix et l'inflation interne, et iii) répartir le revenu en améliorant la qualité de la vie dans les secteurs économiques moins favorisés. Le Ministre a énuméré cinq domaines prioritaires d'action (éducation, santé et nutrition, agriculture, logement et services publics, et développement régional) et a souligné le rôle que doit jouer la femme dans le développement économique et social en Amérique latine, auquel elle n'a participé que faiblement jusqu'à présent pour des raisons à la fois culturelles et strictement sociales et économiques; elle a finalement souligné l'importance des travaux et des efforts déployés par la CEPAL dans ce domaine.

792. Le représentant des Pays-Bas a demandé officiellement que les Antilles néerlandaises soient admises en qualité de membre associé de la Commission, en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 3 des attributions de la CEPAL. Les Antilles néerlandaises, qui constituent une partie autonome du Royaume des Pays-Bas, jouissent d'une indépendance totale en matière de relations extérieures, et leur participation aux travaux de la CEPAL répond à leur politique intérieure actuelle de chercher de nouvelles formes de coopération avec la région. Son admission en qualité de membre de la CEPAL confirmerait son identité en tant que partie de la région et lui permettrait de réétudier de façon planifiée et cohérente l'avenir de ses relations avec les Pays-Bas dont le gouvernement appuyait pleinement ses aspirations dans ce domaine.

793. Le Ministre des affaires économiques des Antilles néerlandaises a exprimé la profonde satisfaction de son gouvernement et de son peuple pour l'admission de son pays en qualité de membre associé de la Commission. Il passa en revue les caractéristiques géographiques et politiques de son pays ainsi que les problèmes qu'il avait dû affronter pour accélérer sa croissance économique, et a réaffirmé sa conviction qu'un des objectifs du Nouvel ordre économique international est l'établissement d'une division internationale du travail optimale et dynamique en fonction de la croissance et d'une meilleure répartition du revenu. La stratégie de développement de son pays dont le but est de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de la population, accorde une attention spéciale à la coopération économique et technique, y compris entre pays en développement, et au rôle de la femme dans le développement de la communauté. Le renforcement des liens avec la CEPAL constitue donc une étape logique dans l'atteinte des objectifs universels que son pays poursuit et qui sont matérialisés dans les activités de la Commission. Il a finalement manifesté que pour des facteurs géo-historiques les Antilles néerlandaises constituent un pont entre les Caraïbes et l'Amérique latine.

794. Le représentant du Paraguay a signalé que la solution des problèmes auxquels se heurte la région ne dépend pas exclusivement de la décision de chaque pays mais, en grande mesure, de la volonté communautaire et des instruments de la politique multilatérale. Dans le cadre d'une politique de transformation de l'économie et d'encouragement du processus de croissance pour atteindre des objectifs de développement économique et social, son pays a dû réorganiser les institutions politiques et simultanément réorienter les

principes régulateurs de l'économie nationale. Dans le but de résoudre les problèmes posés par le non accès à la mer du pays, son gouvernement avait mis en marche un vigoureux programme d'interconnexion avec les nations voisines, ce qui s'était traduit par des accords bilatéraux pour l'utilisation des ressources naturelles et pour les travaux d'infrastructure. En effet, le gouvernement considère que la coopération internationale et les processus d'intégration latinoaméricaine sont des éléments déterminants et complémentaires pour surmonter les obstacles auxquels se heurte le développement, et que la situation économique internationale actuelle requiert un examen collectif des problèmes tels que l'inflation, la récession économique et les restrictions commerciales dans les pays développés, l'instabilité monétaire et la crise énergétique. L'Amérique latine doit renforcer la coopération intra-régionale de façon à améliorer la capacité de négociation face aux pays développés dans les réunions pertinentes, dont le dialogue Nord-Sud.

795. Le représentant de l'OPS a signalé que l'expérience recueillie dans le secteur santé au cours de la dernière décennie était aussi importante que les progrès accomplis et qu'il avait été nécessaire de trouver des solutions encourageantes à moyen et à long terme; il a ajouté que l'atteinte de l'objectif actuel de "santé pour tous en l'an 2000" est en rapport étroit avec le processus de développement économique, étant donné que pour atteindre cet objectif, outre le fait d'augmenter les ressources destinées au secteur santé, il faudra adapter les objectifs et les procédures de ce dernier aux objectifs et aux styles de croissance économique, et améliorer la répartition du revenu. Dans le cadre des efforts indispensables pour atteindre l'objectif fixé, la fonction de l'Etat devra être élargie et au cours de la prochaine décennie, le secteur santé devra destiner les ressources dont il dispose à des priorités définies, à la recherche de solutions nouvelles et au perfectionnement de son processus administratif et d'évaluation pour le contrôle de la productivité et l'efficacité de ses actions.

796. Le représentant de la Colombie s'est référé au plan de développement de son pays au cours de la période 1978-1982 et a signalé qu'un de ses points fondamentaux est l'importance accordée au fait que le sous-développement relevait plutôt des politiques que des ressources. Il a signalé que l'Amérique latine possède les ressources nécessaires pour se développer rapidement mais qu'elle n'a pas appliqué de façon soutenue une stratégie de développement qui mette à profit le potentiel de croissance de la région. Cette dernière, dans son ensemble géographique, est largement autosuffisante en matière d'énergie et qu'il est par conséquent fondamental d'organiser les importations et exportations de ressources énergétiques de façon coopérative, afin de garantir l'approvisionnement de la région. Il a terminé son intervention en signalant que, pour exécuter la stratégie qu'adopteront les Nations Unies pour la Troisième décennie pour le développement, il est indispensable que de la présente réunion de la CEPAL se dégagent des résultats positifs sur la base du Programme d'action régional pour les années 80.

/797. Le

797. Le Président de la BID a souligné la nécessité d'un effort renouvelé de coopération internationale, notamment en matière de financement extérieur. Etant donné l'urbanisation rapide de l'Amérique latine, où on prévoit qu'à la fin du siècle, les trois-quarts de la population vivront dans des villes, il faudra augmenter à un rythme sans précédents l'emploi productif urbain et la production alimentaire interne; cela exigera un taux élevé de croissance économique, pour lequel la région possède le potentiel requis. Les pays latinoaméricains devront renforcer leur capacité pour préparer et exécuter des programmes et projets d'investissement; l'investissement brut et l'épargne interne devront augmenter dans les années 80 à un taux considérablement supérieur à celui du produit national, mais il conviendra de toute façon d'augmenter le financement externe disponible par le biais de canaux multilatéraux comme la BID, et assurer en outre un approvisionnement permanent de ressources à des conditions favorables pour satisfaire les besoins urgents des pays relativement moins avancés. La Banque, grâce à ses vingt ans d'expérience, est disposé à octroyer, comme toujours, le maximum de soutien à la coordination d'actions des diverses entités dont l'objectif commun est de contribuer au développement individuel et collectif des pays de l'Amérique latine.

798. La délégation de l'Argentine a exprimé sa préoccupation pour le manque de progrès concrets accomplis dans le dialogue Nord-Sud, ce qui pourrait répercuter sur la coopération économique entre pays en développement. Son inquiétude lui semble justifiée, étant donné que de nombreux efforts apparemment en voie de réalisation, se sont vus frustrés dans le passé par la concentration démesurée sur les aspects institutionnels au détriment des politiques fondamentales dépendant de la coopération et de la participation des pays industrialisés. Bien que dans le cas qui nous occupe, toutes les politiques de coopération dépendent presque exclusivement des pays en voie de développement eux-mêmes, il semble raisonnable d'essayer d'éviter que se répètent les erreurs du passé. Parmi toutes les ressources dont disposent les pays, la ressource financière est la seule capable de mobiliser les autres et de démontrer l'envergure de la volonté politique des pays de coopérer entre eux; pour cette raison, il est indispensable de fixer une réunion avec toutes les institutions de financement externe auxquelles participent fondamentalement les pays en développement de façon à pouvoir arrêter des accords et des mécanismes efficaces en matière de coopération.

799. Le représentant du PNUD, après avoir souligné la convergence en matière d'objectifs, programmes, approches et intérêts, entre le PNUD et la CEPAL, a signalé qu'au cours des dix dernières années, l'ancien schéma paternaliste qui distordait les efforts de coopération de nombreux pays, avait été dépassé et remplacé par un nouveau système de programmation par pays, qui permet aux gouvernements de déterminer leurs propres processus de développement et leurs priorités, tout en respectant les principes d'universalité de la participation et de contribution volontaire au Programme. En ce qui concerne la relation du PNUD avec les pays de la région, l'expérience de ces dernières années a permis d'obtenir une utilisation plus rationnelle des ressources et de faire du PNUD un centre promoteur de la coopération.

/technique entre

technique entre pays en développement, aussi important que la coopération Nord-Sud. L'aide réciproque ne doit pas être limitée à l'aspect financier, mais doit s'étendre aux domaines des connaissances et des expériences. Le PNUD souhaite et peut contribuer notamment à matérialiser des possibilités de coopération et de collaboration techniques et est disposé à accomplir les tâches que lui attribue le Programme d'action régional.

800. Le représentant de la FAO a souligné que son Organisation et la CEPAL partagent les mêmes opinions quant à la situation socio-économique du secteur agricole et d'élevage latinoaméricain. Après avoir fait un inventaire de la situation alimentaire mondiale, il a procédé à réaliser une analyse détaillée de l'évolution passée et des perspectives futures de l'agriculture en Amérique latine, sur la base d'une étude globale de la FAO 110/ sur cette question. Il a signalé les prévisions plus optimistes présentées dans cette étude, les répercussions commerciales de leurs résultats, et les transformations qu'il faudrait apporter aux politiques et institutions de développement agricole et rural pour atteindre les objectifs fondamentaux de croissance accélérée et de répartition plus équitable des résultats. Il a souligné que les priorités et les sphères d'activité de la FAO correspondent aux recommandations principales du Programme d'action régional pour les années 80 ainsi qu'aux résolutions soumises à l'examen de la Commission. Il a terminé son intervention en signalant certains aspects de la coopération de la FAO avec les pays de la région et avec la CEPAL.

801. Le représentant de l'Inde a souligné, en premier lieu, l'identité des objectifs et des opinions de son gouvernement avec ceux de la CEPAL en ce qui concerne la recherche d'un avenir économique et social plus juste et plus équitable pour l'économie globale des pays en développement. Il a signalé qu'il importait de maintenir le dialogue Nord-Sud et d'établir une coopération effective entre les pays en développement. A cet égard, il a énuméré diverses initiatives auxquelles a participé l'Inde en matière de coopération interrégionale avec l'Amérique latine, et a manifesté l'intérêt du Centre d'investissements de l'Inde et de certaines banques de son pays, d'envisager les possibilités de participer à ces efforts.

802. Finalement, il a manifesté que l'Inde tentait de continuer à renforcer les activités de coopération avec les pays de l'Amérique latine dans le cadre du dialogue Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud, dans le but d'exécuter fidèlement la Stratégie internationale du développement pour la Troisième décennie des Nations Unies pour le développement et les programmes d'action destinés à instaurer le Nouvel ordre économique international.

803. L'intervention du représentant du FMI a porté sur la situation actuelle de l'Amérique latine et les perspectives pour 1981. Il a souligné la nécessité de procéder à des ajustements pour affronter l'inflation, l'affaiblissement de la politique extérieure et la dépendance du crédit extérieur. En ce

110/ Voir FAO, "L'agriculture vers l'an 2000: problèmes et options de l'Amérique latine", Rome, février 1981.



qui concerne l'action à moyen terme, il a signalé que la région doit accomplir un grand effort en matière d'investissements et, simultanément, réduire le déficit en compte courant, en augmentant, pour ce faire, son épargne intérieure. Il a proposé divers objectifs pour la période 1981-1985, entre autres l'amélioration de la gestion économique et la modification de certaines politiques, dont la politique de demande, la politique fiscale et la politique de taux de change (pour qu'elles soient plus réalistes). Il a également demandé que les pays s'intègrent davantage aux marchés internationaux de capitaux, étant donné qu'une bonne gestion économique de la part des pays débiteurs constitue un facteur déterminant pour maintenir ou augmenter le courant de prêts à la région. Le Fonds monétaire international est disposé à aider les pays à formuler et à mettre en pratique les politiques d'ajustement adéquates et à fournir les fonds nécessaires à cet ajustement, de façon à ce que les gouvernements puissent recourir à cette aide avant que les problèmes de balance de paiements ne deviennent critiques.

804. La délégation du Nicaragua a présenté une description de la situation de son pays avant et après l'instauration du gouvernement actuel et a souligné que les protagonistes du processus de changement qui s'est tenu dans son pays sont le peuple, le travailleur, le gouvernement, l'entreprise privée et la communauté internationale. Après avoir passé en revue les progrès les plus importants accomplis par le Nicaragua au cours des deux dernières années dans les secteurs financier, productif et social, il a manifesté sa reconnaissance pour l'aide octroyée à son pays par de nombreuses nations amies. D'autre part, il a regretté que les Etats-Unis aient suspendu l'aide financière destinée à l'achat de blé, et que le gouvernement actuel du Honduras ait toléré que, à partir de ce pays, soient appliquées des mesures considérées comme une agression contre le Nicaragua. Le principe fondamental du processus révolutionnaire du Nicaragua est "celui des citoyens armés qui jadis ont fait la guerre pour conquérir la paix". Il s'est rallié à la préoccupation de la CEPAL face à la situation économique et sociale difficile prévue pour les années 80 dans la région, aggravée notamment par la détérioration des termes de l'échange, l'inflation, la crise énergétique et le protectionnisme, et a manifesté le souhait de voir surgir de meilleures possibilités de dialogue avec les nations développées et entre les pays en développement, objectif en vue duquel son pays travaille en prenant des mesures concrètes.

805. Le Directeur de la Revista de la CEPAL, M. Raúl Prebisch, a affirmé que, il y a 30 ans, dans un document de la CEPAL, on avait déjà souligné le processus d'industrialisation et le besoin de techniciser l'agriculture. Ce processus avait dépassé tous les espoirs signalés à cette époque. Ce ne fut pas le cas malheureusement de la répartition du revenu qui continue à constituer un problème et dont l'explication ne réside pas seulement dans la théorie économique étant donné qu'il faut tenir compte également d'autres aspects de type social. La consommation - privée, sociale et militaire - a augmenté de telle manière que le rythme d'accumulation pour soutenir l'investissement a diminué. Cette pression de la consommation est à l'origine de la crise. Une partie de l'accumulation du capital n'a pas été destinée à des fins reproductives mais au contraire à produire des biens de

/consommation. En

consommation. En d'autres termes, le principe fondamental qui consiste à garder certains semences pour semer à nouveau n'a pas été respecté. La seule solution consiste à augmenter l'accumulation de capital et à réduire la consommation. Le sacrifice que représente la réduction de la consommation doit être partagé par tous, ce qui pose un problème d'équité. Les taux de croissance en Amérique latine ont été élevés mais une partie importante n'a pas été consacrée à investir de façon productive mais a été gaspillée par un secteur privilégié qui tente d'imiter la conduite des centres industriels. Il faut ajouter à cela l'absorption de revenus de la part des centres, et principalement par les sociétés transnationales. Finalement, l'accumulation avait échoué également à cause de l'hypertrophie de l'Etat qui s'était vu obligé d'absorber davantage de main-d'oeuvre.

806. Il est donc regrettable qu'après les efforts déployés par les pays de la périphérie pour diversifier et développer leurs économies, ils se heurtent aux forces centripètes et au protectionnisme des centres industriels.

807. La substitution des importations n'a pas été le résultat d'une doctrine mais bien des circonstances: les deux guerres mondiales et la dépression qui s'est produite entre les deux guerres. Il convient de combiner le développement "vers l'intérieur" et le développement "vers l'extérieur", et la CEPAL fût la première à le signaler. Mais la situation qui s'est produite est asymétrique: on a encouragé la substitution des importations mais pas des exportations, et cela devait être corrigé. Un économiste réputé de la Banque mondiale a reconnu récemment qu'il fallait combiner la politique de substitution des importations et la promotion active des exportations; pour ce faire, il convient "d'encourager dans la même mesure l'exportation et la substitution des importations, au lieu d'exercer une protection qui porte préjudice aux exportations". Il convient de reconnaître la nécessité de procéder à ces transformations structurelles dans la composition de la production afin de corriger la tendance au déséquilibre externe manifestée dans les crises de balance de paiements. La Banque mondiale elle-même a décidé d'octroyer des prêts destinés à promouvoir ces transformations structurelles et le fait que le FMI soit arrivé à une conclusion similaire est également encourageant.

808. On espérait que les excédents de pétrole soient destinés aux pays périphériques, mais malheureusement ils ont été envoyés aux marchés faciles des euro-monnaies, et destinés non pas à l'investissement mais à la consommation. Il est, par conséquent, urgent d'établir une certaine convergence entre le centre et les pays périphériques: en effet, si les excédents pétroliers étaient davantage dérivés vers ces derniers, les premiers en bénéficieraient également. Il faut donc espérer que la prochaine conférence de haut niveau à Mexico étudiera ce problème et débouchera sur des accords convergents d'intérêt qui faciliteront l'adoption de nouvelles mesures. La faible productivité et le pauvre niveau des revenus pourraient avoir de graves conséquences de type politique et social; pour les éviter, il faut donc se mettre d'accord sur des objectifs non seulement de type économique mais également de justice sociale.

809. On a cru pendant deux siècles à la capacité régulatrice du marché, ce qui nous a fait oublier certains principes éthiques fondamentaux. Les forces du marché ont été de grandes forces constructives mais ce sont les objectifs de justice qui entrent en ligne de compte et qui requièrent une énorme dose de rationalité pour pouvoir les mettre en pratique.

810. Le représentant du Mexique a signalé que l'Amérique latine devait établir une stratégie réaliste pour les années 80, de façon à promouvoir des transformations profondes en matière de structure, fonctionnement, politiques et organisations institutionnelles de l'économie mondiale, afin d'atteindre les objectifs économiques et sociaux qui assurent la participation effective de la population au processus de développement et à ses avantages. La région devra redoubler d'efforts pour harmoniser et utiliser au maximum les projets et programmes de coopération et d'intégration économique et la CEPAL est un organisme qui devra donner l'exemple en matière de coopération entre pays industrialisés et en développement.

811. Parmi les projets de résolution soumis à la Commission, sa délégation note avec une satisfaction particulière ceux qui concernent l'alimentation et l'énergie, et les aspects institutionnels. Elle a rappelé qu'un accord de coopération avait été souscrit entre le Système alimentaire mexicain et la CEPAL et qu'un système de coopération avec les pays centraméricains et des Caraïbes avait été établi entre le Mexique et le Venezuela, afin de résoudre les problèmes à court terme en matière d'approvisionnement et de financement du pétrole; il a exprimé l'appui de son gouvernement à l'idée d'établir un Plan mondial d'énergie et de renforcer et d'élargir les fonctions du CEGAN. En matière monétaire et financière, le Programme d'action régional contient des principes qui ont déjà été sanctionnés au plus haut niveau politique et souligne la nécessité de la coopération internationale de façon à pouvoir atteindre les objectifs établis dans la Stratégie internationale du développement, raison pour laquelle les négociations globales au sein des Nations Unies ne pouvaient pas être ajournées plus longtemps.

812. Le représentant de l'OEA a affirmé qu'une réunion de la CEPAL représente toujours une question de la plus haute importance pour l'Amérique latine, étant donné que la Commission a toujours été une tribune essentielle de la conscience critique de la région. Les résultats obtenus par cette réunion, ainsi que par la Réunion de Chefs d'Etat qui doit se tenir à Mexico, et de la prochaine conférence du SELA à Panama, contribueront à l'élaboration de principes directeurs et à l'établissement de priorités pour une stratégie de développement pour les années 80, ainsi qu'à l'orientation de la coopération internationale au cours de cette période. L'OEA a déjà travaillé intensivement dans ce même but, et prévoit une assemblée spéciale sur la coopération pour le développement. En sa qualité d'organisation pluraliste, multilingue, multiculturelle et multiraciale, l'OEA constitue un moyen idéal pour canaliser un composant important de la coopération interaméricaine; depuis sa création en 1948, sa mission primordiale a toujours été de préserver la paix et de renforcer la solidarité dans la région. Par la suite, elle a reconnu le rapport étroit qui existe entre la sécurité et le développement et avait

abordé ce nouveau problème dans le cadre de ses travaux. En matière de développement intégral, on accorde de plus en plus la plus haute priorité à l'intégration régionale et sous-régionale, qui constitue un composant essentiel de la coopération collective pour le développement, très dynamique et profondément enraciné dans la région. L'OEA joue un rôle de source de coopération technique auprès des organismes d'intégration et de catalyseur de la coopération horizontale entre les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Etant donné que le fait de servir plus directement les intérêts communs que reflètent les systèmes de coopération collective de la région, enrichiraient ses divers programmes d'assistance technique, l'Organisation essaie de coordonner davantage ses activités avec celles d'autres organisations qui participent au processus de développement régional, et est disposée à envisager la possibilité d'entreprendre des actions communes dans ce sens.

813. Le représentant du Canada a affirmé que, dès le début de la décennie 1980, son pays avait adopté à l'égard de l'Amérique latine une politique extérieure destinée à favoriser la coopération industrielle, les échanges technologiques, les relations économiques et politiques à tous les niveaux. C'est ainsi que le Canada avait souscrit récemment d'importants accords de coopération en matière d'énergie, d'industrie et d'agriculture avec certains pays latinoaméricains, et avait élargi sa représentation diplomatique dans cette région, ce qui s'est traduit par une augmentation de 70% du volume des échanges commerciaux en 1980, pour atteindre un chiffre de presque 6 milliards de dollars. Le Canada porte un intérêt particulier, pour des raisons historiques, aux pays anglophones des Caraïbes; son assistance à cette sous-région a atteint 12 millions de dollars en 1980, chiffre qu'on espère doubler le plus tôt possible. Au cours des dernières années, l'aide bilatérale du Canada à d'autres pays de la région a augmenté de façon significative, notamment en ce qui concerne la Colombie, le Pérou et Haïti; en matière d'assistance multilatérale, le Canada apporte un capital de plus de 78 millions de dollars à la BID et apporte son soutien résolu aux programmes de la Banque mondiale en Amérique latine. En ce qui concerne les activités futures, le Gouvernement du Canada contribuera en particulier au renforcement de la position des pays en développement en matière d'énergie et de production alimentaire.

814. Au cours de la présente session, la CEPAL a fait un apport précieux à la connaissance des problèmes et des défis auxquels se heurte la région, et le Canada a appuyé pleinement la plupart de ces analyses, conclusions et recommandations; néanmoins, la délégation canadienne regrette que la réunion se soit donné le luxe d'étudier des problèmes dont la plupart seront abordés par les négociations globales Nord-Sud, bien que de nombreux problèmes ne pourraient être résolus que dans d'autres instances. La délégation du Canada estime que pour utiliser de façon optimale la capacité de la CEPAL, il s'agit de progresser dans les domaines que relèvent directement de la compétence de la Commission et que tous ses membres soient en mesure d'appuyer. Par conséquent, la délégation suggère qu'à la réunion du Comité plénier de la CEPAL en 1982, on fasse un effort pour déterminer les priorités qui devront orienter le Secrétaire exécutif, sur la base du Programme d'action régional, des décisions qui seront approuvées par la présente session, et à la lumière de l'expérience recueillie, entre-temps, dans leur mise en pratique.

/Finalement, la

Finalement, la délégation canadienne se rallie à la proposition chilienne visant à ce que la prochaine réunion de la CEPAL ne dure pas plus d'une semaine.

815. Le représentant du Conseil économique et social de l'OEA a fait remarquer que les travaux réalisés par la CEPAL présentent un grand intérêt pour l'OEA. Cette organisation s'attache à l'étude de tout ce qui concerne la coopération interaméricaine pour le développement, et à cet effet convoquera fin 1981 une Assemblée extraordinaire dans le but d'établir des systèmes de coopération régionale différents de ceux appliqués dans le passé, qui permettent l'action commune et tendent à identifier les intérêts des nations qui diffèrent en matière de politique et d'idéologie, et également de modèles de développement. Parmi les domaines de coopération éventuelle, il convient de souligner l'importance du commerce extérieur, notamment entre l'Amérique latine et les États-Unis; par conséquent, il conviendrait d'inclure parmi les questions à négocier l'ouverture du marché des États-Unis et le perfectionnement du Système généralisé de préférences, ainsi que l'accès aux sources officielles de financement, une meilleure utilisation des possibilités de financement privé; l'utilisation de l'énergie et des produits alimentaires; l'éducation et autres.

816. Le Directeur général de l'Institut interaméricain de sciences agricoles a signalé que l'Amérique latine devrait affronter au cours des années 80, des problèmes persistants de développement, aggravés par la crise énergétique, l'endettement externe, et les difficultés croissantes de financement, d'écoulement des produits de la région sur les marchés mondiaux, et même d'approvisionnement de certains produits clés d'importation. En ce qui concerne la crise énergétique, il a mentionné la solution offerte par l'agro-énergie, qui pourrait constituer un élément crucial dans la définition du développement rural de la décennie. Il a ensuite signalé la VII Conférence interaméricaine sur l'agriculture, qui a adopté une position de réalisme optimiste face aux problèmes de la décennie et a souligné l'importance du secteur agricole et d'élevage dans la réponse apportée aux problèmes du sous-développement, la possibilité d'actions communes des pays (notamment en matière de commerce interrégional, coopération technique et création d'un système interaméricain de sécurité alimentaire et énergétique), et la nécessité de politiques de développement rural qui intègrent les populations, aujourd'hui marginées, aux bénéfices de la croissance économique, ainsi que de coopération technique et financière internationale en fonction des besoins actuels.

817. Le représentant spécial du Secrétaire général pour la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a souligné les rapports entre le droit de la mer et le développement économique et social. Il a passé en revue l'évolution du concept de droit de la mer au sein du droit international depuis la fondation des Nations Unies, et a signalé que pendant les 35 ans d'existence de l'Organisation, et en grande partie comme résultat de l'initiative latinoaméricaine, le droit de la mer avait souffert des transformations plus fondamentales qu'au cours des trois siècles précédents. Il a signalé les progrès accomplis au cours des deux premières conférences des Nations Unies sur le droit de la mer et a manifesté que la troisième Conférence

s'est attachée à l'étude de deux questions fondamentales: d'une part, l'établissement d'un régime juridique pour l'utilisation traditionnelle de la mer, les nouvelles formes de juridiction sur les ressources situées au-delà de la zone territoriale, la délimitation de la plateforme continentale, le régime de navigation dans le cadre de la juridiction nationale en haute mer, l'accès des pays sans littoral à la mer et à ses ressources renouvelables, les détroits utilisés par la navigation internationale, la protection de l'environnement marin et matières afférentes. D'autre part, la troisième Conférence a étudié l'établissement d'un régime international pour l'exploration, l'exploitation et la protection des fonds marins et océaniques situés au-delà de la juridiction nationale de chaque pays qui, aux termes de la déclaration solennelle de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité, constitue un patrimoine commun de l'humanité. Il a signalé finalement qu'après sept ans de délibérations intenses, s'est dégagé de la troisième Conférence un projet officieux de convention qui est le résultat de l'effort législatif international le plus ambitieux et le plus complexe jamais réalisé dans l'histoire de l'homme.

818. L'intervention du Directeur du Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PREALC), a porté sur l'analyse de l'évolution de l'emploi et des salaires au cours de trois dernières décennies; il a mentionné le chômage visible urbain, le sous-emploi de la main-d'oeuvre et le fonctionnement et les tendances du marché de travail, ainsi que les aspects de l'emploi dans la stratégie de développement économique et social dans la décennie 1980, et les changements dans les stratégies et politiques économiques et dans les marchés du travail.111/

819. Le Sous-directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a signalé que l'Amérique latine avait contribué de façon significative à la prise de conscience par la communauté internationale du rôle joué par les sociétés transnationales dans le développement économique et il a félicité la Commission pour la manière dont le document intitulé "El desarrollo de América Latina en los años ochenta" (Le développement de l'Amérique latine dans les années 80) (E/CEPAL/1150) envisageait les rapports entre les pays et lesdites sociétés. Il a ensuite mentionné les activités les plus importantes réalisées par le Centre depuis la dix-huitième session de la CEPAL: élaborer un code de conduite pour les sociétés transnationales; rassembler, analyser et publier des renseignements sur lesdites sociétés; réaliser des travaux de coopération technique et de recherche sur les modalités de fonctionnement, les incidences et les politiques relatives aux sociétés transnationales. Finalement, il a invité tous les gouvernements de l'Amérique latine à faire davantage usage des services consultatifs techniques et de formation du Centre dans leurs négociations avec les sociétés transnationales de façon à utiliser le résultat de ses recherches et le système d'information complet qu'il a mis au point sur ces sociétés.

111/ Voir Organisation internationale du travail, Programme régional de l'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes. El subempleo en América Latina: Evolución histórica y requerimientos futuros (Le sous-emploi en Amérique latine: Evolution historique et exigences futures) (PREALC/198), Santiago du Chili, février 1981.

820. En réponse à une allusion du représentant du Nicaragua, le représentant du Honduras a rappelé que son pays avait offert la même hospitalité aux nicaraguayens qui fuyaient tant le régime antérieur que le régime actuel. Les problèmes politiques d'autres pays ne concernent pas le Honduras, étant donné qu'il se consacre à résoudre ses propres problèmes économiques et souhaite vivre en paix et tranquillité.

821. A titre de commentaire sur l'intervention du Dr. Prebisch, le représentant du Chili a précisé la nature de l'utilisation du terme "structurel" et a signalé que l'acceptation que lui donnait la Banque mondiale et le Fonds monétaire international différaient de celle employée dans cette intervention, laquelle se référait à une utopie inefficace qui ne pouvait déboucher que sur le socialisme traditionnel.

822. Le représentant de l'UNESCO a rappelé diverses réunions régionales tenues au cours des dernières années qui ont fixé les orientations fondamentales de l'action de l'UNESCO en Amérique latine. Il a ajouté que dans le Rapport préliminaire du Directeur général de l'UNESCO à la 21ème. Conférence générale de l'Organisation figurent des éléments précieux pour une stratégie générale de développement, notamment le droit à l'éducation comme un des droits fondamentaux de l'homme, l'importance de la suppression de l'analphabétisme, une coordination efficace et organique entre l'éducation scolaire et extra-scolaire, des rapports entre l'éducation et le monde du travail. En ce qui concerne la science et la technique, il a souligné la nécessité de promouvoir le développement endogène des pays de la région pour mettre fin à la dépendance, en encourageant pour ce faire les sciences fondamentales, la recherche appliquée et l'adaptation de techniques. Il a ajouté que, dans le domaine des sciences sociales, l'Amérique latine devait faire face à de grands problèmes de type socio-culturel, socio-politique et socio-économique, qui exigent un développement rapide de ces disciplines, et que dans le domaine de la culture, les travaux doivent favoriser l'accès à cette dernière, le respect de l'identité culturelle des peuples en développement, le renforcement de la décolonisation culturelle et l'expansion des systèmes de communication par l'exécution du Programme international pour le développement de la communication, adopté par la dernière Conférence générale de l'UNESCO.

823. Le représentant de l'Union de républiques socialistes soviétiques a affirmé que son pays portait un intérêt particulier à connaître la vie des peuples de l'Amérique latine et qu'il comprenait ses préoccupations et aspirations, ainsi que ses souhaits de renforcer les bases de l'indépendance nationale et d'atteindre le progrès économique, social et culturel. Au cours des dernières années, a-t-il ajouté, la situation internationale s'est considérablement compliquée tant à l'échelon politique qu'économique; c'est pourquoi tous les peuples qui souhaitent sauvegarder la paix doivent, en premier lieu, résister aux forces qui prétendent faire revenir le monde à l'époque de la guerre froide, aggraver la tension et créer des centres de conflit armé dans différentes régions. Les pays socialistes faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour contribuer à freiner la course aux armements et à renforcer le processus de détente; à cet égard, ils accueillent avec satisfaction l'idée de proclamer l'Amérique latine zone dénucléarisée.

824. En ce qui concerne la situation économique, un des principaux obstacles est la crise qui affecte l'économie capitaliste depuis la moitié des années 70. Au sein des Nations Unies, y compris la CEPAL, diverses positions ont été adoptées récemment dans le but d'assurer aux pays jeunes la possibilité de se développer d'une façon indépendante par rapport à la situation des pays développés qui protègent les intérêts de leurs monopoles, et entravent l'instauration d'un Nouvel ordre économique international. Un exemple de ce nouveau type de relations économiques est constitué par les rapports établis par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes dans le cadre du Conseil pour l'assistance économique mutuelle; d'autre part, les objectifs et principes de la collaboration de son pays avec les pays en développement sont connus de tous et confirmés dans le programme d'orientations fondamentales du développement économique et social de l'URSS pour les années 1981-1985 et jusqu'en 1990.

825. Il a rappelé que des progrès avaient été accomplis dans les relations commerciales et économiques entre l'URSS et les pays d'Amérique latine, question à laquelle la CEPAL accordait une attention croissante, et a exprimé sa conviction de ce que le renforcement et l'élargissement de ces liens présentent des avantages réciproques et peuvent devenir un facteur essentiel de stabilisation de la situation internationale et de renforcement des principes de coexistence pacifique entre Etats de différents régimes sociaux.

826. Le représentant de l'ALADI s'est référé aux différences entre cette organisation et l'ALALC et a souligné que l'objectif continuait d'être l'intégration et l'instauration du marché commun latinoaméricain, mais que la création de l'ALADI signifiait que les pays avaient retrouvé une nouvelle base d'orientation de leurs relations réciproques, qui ouvrait des possibilités concrètes et effectives de réalisation et qui devait donner lieu à un système pluraliste, souple, convergent et multiple. Il a signalé que le système était ouvert à l'adhésion d'autres pays latinoaméricains et aux relations avec des pays et groupes sous-régionaux, ce qui était une preuve de la projection régionale de l'Association. Il a ajouté que l'ALADI constitue un système de coopération horizontale basé sur l'intégration, la coopération et la complémentarité; il a mentionné à cet égard le système d'appui de l'ALADI aux pays relativement moins avancés. Il a souligné la nécessité d'un effort commun de toutes les organisations régionales en faveur de l'intégration, en évitant de superposer les efforts, grâce à un échange systématique et à l'exécution de programmes avec la participation de deux organismes ou plus. Il a souligné la volonté de l'ALADI de participer à ces travaux et de promouvoir la solidarité continentale, ainsi que de réaffirmer la nécessité d'appui de la coopération internationale.

827. Le représentant de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) a signalé que son organisation peut jouer un rôle important dans le développement ou l'amélioration de l'infrastructure du secteur maritime en Amérique latine et les Caraïbes dans les années 80. Il a ajouté que les documents soumis à la présente session par le Secrétariat de la CEPAL prévoient une augmentation du volume des échanges commerciaux internationaux à l'échelon intra-régional et extra-régional. Etant donné que



plus de 90% des importations et exportations de la région se font par voie maritime, il convient d'améliorer parallèlement l'infrastructure physique et institutionnelle dans la région. Au nom du Secrétaire général de son organisation, il a offert l'appui de l'OMCI à l'élaboration d'un plan d'action qui tienne compte des besoins et des ressources de la région.

828. Le Secrétaire général du Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) a déclaré que le processus d'intégration économique centraméricain, en cours depuis deux décennies, avait contribué en général à atténuer l'impact des problèmes économiques dans les pays membres. On peut distinguer deux étapes dans ce processus: premièrement, une étape de grand dynamisme au niveau des investissements et du secteur industriel, ainsi que dans l'échange et les travaux d'infrastructure; ensuite une étape de détérioration due en partie à l'interruption des activités de certains organismes du Traité à la suite de la guerre entre deux pays membres, et en partie à cause des événements extérieurs tels que l'inflation mondiale et la crise énergétique. Malgré cela, de nouveaux efforts sont en cours de réalisation pour restructurer et perfectionner le Marché commun centraméricain qui n'a pas encore pu être matérialisé.

829. Etant donné le rôle important joué par le Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain dans la première phase du processus d'intégration économique, il conviendrait que ce dernier se réunisse à nouveau pour analyser la situation difficile que traverse aujourd'hui le processus d'intégration et que, dans le cadre de la stratégie de développement pour les années 80, une coopération technique et financière soit prêtée aux institutions et aux pays de la sous-région, afin de les aider à résoudre la crise actuelle.

830. Le représentant de la CNUCED a souligné la gravité de la situation économique mondiale et en particulier son incidence sur les pays en développement; il a attiré l'attention sur le fait que les difficultés du secteur externe exigeait des transformations fondamentales dans les normes que règlementent actuellement la structure du système économique international et des réponses adéquates face au protectionnisme, aux barrières non tarifaires et aux restrictions commerciales; il a ajouté que la CNUCED est en mesure d'offrir à la région une assistance technique en ce qui concerne l'application du code de conduite sur ces pratiques de restriction. Il a souligné l'importance de la mise sur pied du Fonds commun conformément au Programme intégré pour les produits de base, ainsi que l'importance de souscrire davantage d'accords spécifiques sur ces produits. Il a signalé que la CNUCED cherche à contribuer à la solution des problèmes monétaires et financiers et collabore en ce sens avec les pays en développement; à cet égard, il a mentionné l'accord souscrit par la CNUCED, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur l'examen des problèmes de la dette extérieure et le projet interrégional d'assistance dans ce domaine, financé par le PNUD. En matière de coopération économique entre pays en développement, il a souligné quatre domaines prioritaires: le système global de préférences commerciales, la coopération entre organisations officielles de commerce, le service d'information commercial et l'établissement ou le renforcement de sociétés multinationales de commercialisation et de production: la CNUCED mène actuellement diverses activités

/dans tous

dans tous ces domaines. Il a regretté qu'un accord n'ait pas été conclu dans les négociations sur un code de conduite pour le transfert de technologie et a souligné l'importance du transport maritime et multimodal.

831. Le Directeur de l'Institut interaméricain de l'enfant (IIE) a signalé que, dans le cadre d'un programme d'action pour une décennie, diverses activités futures sont en cours de planification, dont les acteurs seraient les jeunes et les enfants d'aujourd'hui; il est, par conséquent, nécessaire de les préparer à assumer ces fonctions et de les incorporer à la vie juridique et sociale, tout en se préoccupant de la détérioration écologique croissante et du manque d'espace propre à la récréation qui limite leur développement. Il a ajouté que, entre autres, l'Institut interaméricain de l'enfant, en collaboration avec le FNUAP, encourage dans la région le perfectionnement des registres d'état civil; exécute des programmes d'amélioration de la santé et de l'éducation (y compris des activités de stimulation précoce quant aux actions interactives de la famille et de l'enfant et de formation postérieure pour lesquelles l'Institut essaie de réunir des fonds) et appuie les travaux dérivés de l'Année internationale des personnes handicapées. Il a finalement lancé un appel pressant en faveur de la coordination de tous les organismes internationaux pour réaliser ces tâches.

832. L'observateur de Roumanie a affirmé que son pays accordait une grande importance aux relations avec les pays d'Amérique latine, favorisées par leur racine latine commune et par des visites de personnalités célèbres au cours des dernières années. Il a souligné que, dans le domaine économique, la Roumanie, pays socialiste en développement, accorde une attention particulière au commerce avec d'autres pays en développement, dont le volume est passé de 8,2% en 1970 à plus de 20% en 1980, et que les échanges commerciaux avec les pays membres de la CEPAL ont doublé dans la période 1976-1980. A l'avenir, la Roumanie intensifiera sa coopération avec les pays en développement, y compris les latinoaméricains (à titre d'exemple, il a cité l'accord entre l'ILPES et l'Académie Stefan Gheorghius), ainsi que sa collaboration avec les organismes régionaux dans l'étude du Nouvel ordre économique international par le biais du groupe latinoaméricain du Groupe des 77. Il a ajouté que face à l'élargissement du fossé entre les pays riches et les pays pauvres il convient de procéder à des transformations fondamentales des structures économiques, des mécanismes internationaux, ainsi qu'à la mobilisation de ressources, ce qui ne pourra être mis en pratique peu à peu que sur la base de programmes à long terme. Le délégué a ensuite énuméré brièvement quelques idées concrètes quant à l'orientation et le contenu de ces programmes présentées par la Roumanie, conjointement avec les pays latinoaméricains du Groupe des 77.

833. Le représentant du Conseil de l'Accord de Carthagène a présenté une analyse sommaire des progrès accomplis et des obstacles rencontrés par l'intégration des pays du Groupe andin et a signalé qu'il faut renforcer et approfondir le processus, progresser dans la construction du marché élargi et renforcer le mécanisme de programmation sectorielle en tant qu'élément fondamental de la politique intégrationniste. Il a souligné l'importance

de la rationalisation industrielle, de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage et de l'intégration physique, entre autres aspects. Il a signalé qu'à court terme les efforts du Groupe andin doivent se concentrer sur le domaine social, les investissements sous-régionaux, la création de sociétés multinationales et les relations extérieures. Il a terminé son intervention en signalant qu'un Plan d'action régional destiné à vaincre le sous-développement doit mettre à profit les expériences de différents systèmes d'intégration qui existent en Amérique latine et dans les Caraïbes.

834. La délégation du Brésil a souligné que les décisions qu'adoptera la CEPAL au cours de la présente session devront être cohérentes vis-à-vis d'autres décisions adoptées par la Commission et dans d'autres instances internationales. Il a également souligné qu'il est fondamental d'éviter la superposition des efforts et de maintenir l'unité des pays de la région pour affronter la difficile situation actuelle. La stratégie des pays de la région au cours de la décennie de 1980 doit inclure des mesures propres à obtenir des prix plus avantageux du pétrole et à combattre l'inflation. La coopération internationale basée sur le dialogue est certes importante, mais doit être accompagnée d'un effort résolu des pays de la région pour améliorer leur situation interne. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire exécutif à la dix-neuvième session de la CEPAL, il a signalé que sa délégation se rallie au contenu de ce rapport en général, bien qu'on puisse y formuler certaines critiques concrètes, comme par exemple le peu d'importance accordée au chapitre de la technologie, malgré le rôle important qu'elle joue dans le développement.

835. Le représentant des Etats-Unis a signalé que les nations de l'hémisphère occidental étaient reliées par d'importants courants de personnes, d'idées, de ressources financières, de biens et services, et que le défi de la décennie de 1980 consiste à ce qu'elles reconnaissent leur interdépendance et renforcent leurs liens. Au cours des prochaines années, le gouvernement de son pays s'attachera en particulier à résoudre certains problèmes domestiques de politique économique, et qu'une fois atteints les objectifs fixés, l'économie de son pays sera de nouveau en mesure d'apporter d'importantes contributions à une solide économie mondiale. Néanmoins, il se voit dans l'obligation, entre-temps, d'étudier avec attention ses engagements avec les organismes internationaux comme la CEPAL. Le délégué s'est ensuite référé à la politique de son pays en matière de budgets ordinaires futurs des Nations Unies, et a signalé qu'il n'appuierait aucune augmentation générale des programmes inclus dans le budget ordinaire biennal pour la période 1982-1983 et qu'il n'y aurait pas d'augmentations en dollars pour celui de 1984-1985.

836. En ce qui concerne l'énergie, il a félicité la CEPAL pour les activités qu'elle avait réalisées en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et a affirmé que son gouvernement accorde un soutien résolu en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire pour satisfaire les besoins énergétiques.

837. Il a également félicité la CEPAL pour sa participation à divers programmes écologiques et notamment pour ses travaux dérivés de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que sa coopération avec le PNUE en ce qui concerne le Plan d'action pour les Caraïbes. Il a souligné également les activités de la CEPAL en Amérique centrale en ce qui concerne le projet d'extrême pauvreté.

838. Il a ajouté que les Etats-Unis considèrent la CEPAL comme une source de leadership intellectuel dans le domaine économique et des relations mutuelles dans l'hémisphère, et qu'ils espéraient que la Commission puisse fournir dans les années 80 un nouveau cadre de coopération.

839. Il a finalement mentionné le mythe du protectionnisme nord-américain en matière de commerce international et a signalé qu'en 1970 les exportations et importations ont représenté près de 11% du produit interne brut du pays, alors qu'en 1979 ce chiffre a atteint 22%. Il a suggéré que les membres de la CEPAL oublient les problèmes commerciaux moins importants du passé et s'attachent à affronter le défi que représentent les possibilités commerciales futures.

840. L'observateur de la République fédérale allemande a réaffirmé l'intérêt permanent de son pays pour les travaux de la CEPAL et a ajouté qu'il comptait sur le dialogue Nord-Sud et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale pour sauvegarder la paix et assurer l'indépendance et l'autonomie des pays du Tiers-monde. Il a signalé que, pour que les pays puissent s'intégrer au commerce international, il est indispensable d'éviter le protectionnisme. Il a ensuite mentionné l'augmentation du volume des échanges commerciaux, notamment des produits manufacturés, entre son pays et les pays d'Amérique latine, ainsi que des échanges commerciaux intra-régionaux. Il a signalé que la région présente un intérêt particulier pour les capitaux allemands et que son gouvernement encourage les investissements, notamment dans les moyennes et petites entreprises. Il a rappelé aux pays latino-américains que, outre le fait de présenter divers avantages, ces investissements contribuent efficacement au transfert de technologie. Il a exprimé le soutien de son pays aux activités réalisées dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. En matière de coopération technique multilatérale, il a souligné les efforts du PNUD, de la BID et l'IDA, auxquels son pays apportait des contributions, tout comme il le fait au PREALC et à l'ILPES. Il a ensuite mentionné les apports de la République fédérale d'Allemagne au développement et a souligné l'importance de l'effort conjoint des pays dans l'atteinte d'objectifs communs.

841. Le représentant français a signalé que le déséquilibre actuel de la base de l'économie mondiale pourrait freiner l'atteinte des objectifs de la troisième Décennie pour le développement. La plupart des pays, y compris le sien, sont affectés par des restrictions imposées par la pénurie et les coûts de l'énergie, le ralentissement du rythme de croissance économique, le chômage généralisé, la recrudescence des tendances inflationnistes, la difficulté de maintenir le pouvoir d'achat des classes travailleuses, la baisse des investissements et le danger de généralisation du protectionnisme.

/842. Néanmoins,

842. Néanmoins, sa délégation est consciente de ce que certains problèmes relatifs au commerce, aux finances et à la technologie ne se présentent que dans les pays en développement, et notamment les pays latinoaméricains où coexistent des secteurs fortement industrialisés et d'autres très peu développés. La thèse exposée au cours des débats, selon laquelle le développement latinoaméricain orienté vers l'extérieur dépend en grande partie du degré d'ouverture des centres industriels, implique que les gouvernements doivent accorder la plus haute priorité à la coopération internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement; d'autre part, le développement orienté vers l'intérieur dépend en grande partie de l'intégration régionale, qui doit être le résultat d'un effort pour étendre l'assistance provenant de l'extérieur à des domaines où seuls les pays latinoaméricains peuvent exercer une action déterminante.

843. Il a signalé qu'un dialogue profond n'a pas été possible dans le cadre de la présente session, notamment en ce qui concerne le Programme d'action régional pour l'Amérique latine dans les années 80, étant donné que les participants avaient dû aborder des thèmes d'envergure mondiale qui font déjà l'objet de négociations dans des instances plus larges. Néanmoins, il ne devrait pas être impossible de trouver des formules pratiques propres à orienter le dialogue au sein de la CEPAL dans le but d'obtenir une meilleure compréhension des politiques des autres pays membres.

844. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement (CNUCTD) a signalé que, en exécution d'une décision du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, des consultations étaient en cours avec les gouvernements quant à l'application du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement par le biais, entre autres, de réunions régionales telles que la présente. Il a ensuite mentionné la version préliminaire du Plan des opérations 112/ pour la mise en pratique du Programme d'action de Vienne et en a décrit les principales caractéristiques. Il a souligné le rôle joué par les commissions régionales dans ce domaine et a demandé que les observations et propositions relatives au Plan des opérations soient envoyées au Comité intergouvernemental qui tiendra sa troisième session du 26 mai au 5 juin au siège des Nations Unies à New York. A la fin de cette intervention, le Président a signalé que les pays de la région accueillent avec gratitude le rapport présenté par le Centre.

845. Le représentant de l'OMPI a passé en revue les objectifs de l'organisation, et a signalé que les délibérations de la session ont permis d'apprécier à nouveau le fait que la région latinoaméricaine est résolue à jouer un rôle dynamique et responsable dans l'instauration de l'ordre économique international et à abandonner définitivement le rôle de réceptrice d'une coopération internationale qui ne correspondait pas toujours aux véritables besoins du monde en développement. A cet égard, les pays ont décidé d'accorder une attention prioritaire au développement technique et peuvent, pour ce faire,

112/ Documents A/CN.II/AC.1/CRP/1 à 9 (distribués au cours de la réunion).

compter sur les travaux de l'OMPI pour renforcer le potentiel technique, réduire la dépendance et identifier les possibilités de coopération multinationale dans le domaine de la propriété industrielle, tout en stimulant l'innovation technique et l'accès aux technologies étrangères et leur adaptation. Il a décrit l'action de l'OMPI dans ce domaine et a mentionné les projets nationaux et multinationaux exécutés ou en cours d'élaboration; il a ensuite souligné que l'OMPI est disposée à coopérer avec les pays de la région et avec la CEPAL, qui a inclu dans son programme de travail l'élaboration d'une étude sur les principaux problèmes latinoaméricains en matière de propriété industrielle et de développement technique; il a finalement signalé que l'étude que publiera l'OMPI en 1981 sur ces questions servira d'appui à la coopération réciproque.

846. L'intervention du représentant du CAEM a porté sur les progrès accomplis par les pays qui le composent et sur certaines difficultés auxquelles ils se heurtent comme résultat de la crise de l'économie mondiale, bien que le système de collaboration entre les pays socialistes amortit considérablement l'influence de cette crise. Il a signalé que, au cours des années 70, la collaboration dans le cadre du CAEM a adopté de nouvelles formes et de nouveaux instruments, tels que le plan concilié de mesures intégrationnistes multilatérales, et les programmes spécifiques de collaboration à long terme, qui ont permis de progresser, notamment en matière d'énergie. Il a fait remarquer que le programme de collaboration élaboré pour cette décennie par les pays du CAEM ouvre de nouvelles possibilités de relations avec d'autres pays conformément aux principes de la politique de coexistence pacifique, et démontre sa solidarité avec les pays en développement qui souhaitent atteindre leur pleine indépendance économique. Il a souligné la collaboration qui existe entre les Secrétariats du CAEM et de la CEPAL et l'augmentation du volume des échanges commerciaux réciproques entre les deux régions, ainsi que les activités développées en commun.

847. Le Directeur du Fonds provisoire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, s'est référé brièvement à la création de ce Fonds et du Centre de la science et de la technique au service du développement. Il a ajouté que l'origine du concept du système des Nations Unies de financement de la science et de la technique au service du développement remonte à un document régional latinoaméricain, adopté par la CEPAL à sa dix-huitième session, dont les détails étaient actuellement étudiés par un groupe intergouvernemental d'experts créé par l'Assemblée générale qui présentera en juin de cette année un rapport en vue de son adoption finale par la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Il a signalé que les pays membres de la CEPAL peuvent jouer un rôle décisif sur ce processus de négociations et espère qu'ils continueront à y accorder leur soutien, étant donné les avantages manifestes que représente pour les pays en développement le résultat positif dudit processus. Il a ensuite abordé la situation actuelle du Fonds et les projets qu'il a financés, notamment ceux qui touchent l'Amérique latine. Il a finalement souligné l'importance de la dimension scientifico-technique du développement et a formulé des souhaits pour que le processus de négociations sur ces activités au sein des Nations Unies soit mené à bien.

848. La délégation jamaïcaine, après avoir souhaité la bienvenue aux Antilles néerlandaises en leur qualité de nouveau membre associé de la CEPAL, a signalé qu'on a constaté dans les débats de cette session le schéma de confrontation entre pays en développement et pays développés, qui caractérise les négociations dans d'autres instances, et elle a souligné avec satisfaction la solidarité démontrée par les pays latinoaméricains avec les positions du Groupe des 77. La délégation estime que la coopération entre la CEPAL et le SELA est indispensable, ainsi que la coopération entre pays en développement, et a souligné l'importance des résolutions concernant l'alimentation et la soumission du Programme d'action régional à la BID. Le délégué a ensuite lancé un appel pour promouvoir la pleine intégration de la femme au développement, ainsi que pour augmenter les contributions latinoaméricaines au Fonds de contributions volontaires à la Décennie des Nations Unies pour la femme. Il s'est finalement félicité de l'adoption du programme des activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et a exprimé le souhait qu'elles soient mises en pratique dans un avenir proche.

849. La délégation espagnole a souligné les liens spéciaux qui unissent son pays et les pays ibéro-américains et a exprimé sa confiance dans l'avenir de la région, ainsi que sa préoccupation pour certains obstacles qui freinent sa croissance, entre autres, le protectionnisme des pays industrialisés. Elle a ajouté que ces obstacles pourraient être surmontés grâce aux travaux réalisés par la CEPAL, qui ont permis à l'Espagne de se familiariser davantage avec les problèmes et les perspectives de développement de la région, ainsi que par l'intensification de la coopération économique et technique. La délégation a attiré l'attention des participants sur le rôle de l'Institut de coopération ibéro-américaine en sa qualité d'organe d'exécution de la collaboration entre son pays et la CEPAL, et a énuméré certaines des activités menées dans ce domaine, ainsi que les principaux liens économiques entre l'Espagne et les pays d'Amérique latine. Elle a ajouté que, selon son Gouvernement, les rapports avec l'Amérique latine ne seraient pas affectés par l'entrée de l'Espagne à la Communauté économique européenne, et que des mécanismes de transition doivent être créés de façon à élargir et diversifier les échanges commerciaux avec les pays latinoaméricains. La délégation a finalement souligné l'importance de la Conférence ibéro-américaine de coopération économique proposée par l'Espagne pour élaborer des formules de coopération qui renforcent les liens qui unissent ce pays avec l'Amérique latine.

850. La délégation cubaine a félicité le Secrétariat pour les documents élaborés et a réaffirmé son adhésion au Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a souligné qu'un des résultats positifs de la réunion est l'unité des pays latinoaméricains et des Caraïbes, et leur solidarité avec les autres nations du Tiers-monde. Elle a également attiré l'attention sur le fait que le développement intégral de son pays était sérieusement compromis par les activités de l'impérialisme nord-américain. Elle a exprimé l'espoir que la CEPAL soit renforcée à l'issue de la dix-neuvième session et a suggéré pour ce faire une décentralisation des activités et le renforcement des travaux du CELADE et de l'ILPES. La délégation a

/souligné la

souligné la force et la profondeur de l'analyse réalisée par le CEGAN et le CDCC, et a prié instamment les pays de la région de continuer à lutter contre les effets de l'inflation, le protectionnisme et les transformations actuelles dans le système monétaire, afin de réduire le fossé économique qui sépare les pays en développement des pays développés. La coopération entre les pays de la région présente de bonnes perspectives. Malgré les difficultés prévisibles à l'avenir, la délégation est optimiste, considère que la coopération régionale présente de bonnes perspectives, et lance un appel pour que règne la paix de façon à atteindre le développement.

851. La représentante du Royaume-Uni a rappelé que des liens économiques et politiques unissent son pays à l'Amérique latine et aux Caraïbes depuis très longtemps et a exprimé sa satisfaction pour les progrès accomplis dans les négociations entre Belize et le Guatemala en vue d'aboutir à une solution définitive de leurs divergences. En ce qui concerne l'application de la stratégie du développement dans la région, elle se rallie à la préoccupation manifestée par le Secrétariat quant aux difficultés que pourrait créer le taux élevé d'inflation et l'augmentation du coût de l'énergie, phénomènes qui, à son avis, sont interdépendants. Elle a suggéré que soient adoptées au plus tôt des mesures propres à corriger ces lacunes et à éviter de sérieux problèmes pour le développement futur de l'Amérique latine. Parmi ces mesures, elle a signalé l'adoption de politiques adéquates de fixation de prix pour stimuler l'utilisation efficace de l'énergie, une plus grande priorité à l'énergie dans l'investissement international, et l'introduction de transformations dans divers domaines pour relever le défi que présente la pénurie énergétique. La déléguée a signalé que la recherche de nouvelles sources d'énergie et l'application de mesures de coopération innovatrices par les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes en cette matière lui paraissent très intéressantes.

852. D'importants investissements seront nécessaires pour atteindre les objectifs établis dans le Programme d'action régional; la plupart d'entre eux devront être financés par l'épargne intérieure bien que, naturellement, l'aide apportée par les pays développés joue également un rôle, notamment celle octroyée à des conditions favorables aux pays les plus pauvres. Ces derniers continueront d'être les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale en provenance du Royaume-Uni. La représentante du Royaume-Uni a souligné, en outre, l'importance que continuera de revêtir l'investissement privé et les mesures adoptées par son pays pour stimuler les courants financiers privés vers les pays en développement, et s'est ralliée à l'opinion exprimée par la CEPAL de chercher de nouvelles sources de financement. Elle a terminé son exposé en signalant que la région a beaucoup à faire si elle veut atteindre les objectifs fixés pour les années 80, et que le Royaume-Uni se propose de contribuer à ces travaux.

853. La délégation du Suriname, après avoir exprimé sa satisfaction pour l'admission des Antilles néerlandaises en qualité de membre associé de la CEPAL, a signalé, en ce qui concerne le Programme d'action régional adopté à cette session, que son pays partage l'opinion selon laquelle il faut

/développer la



développer la production et apporter des transformations structurelles aux processus de production, son gouvernement accorde une attention spéciale à certains domaines du développement tels que l'agriculture, l'industrie minière, la pêche et les activités forestières, ainsi qu'au développement de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il a insisté sur le fait que la CEPAL doit accorder une attention prioritaire aux pays des Caraïbes, en tenant compte de leur degré de développement et de leurs relations avec les pays en dehors de la région. Il a signalé que le Suriname accorde une priorité à la coopération technique en tant que mécanisme d'intégration et de coopération, étant donné les limitations actuelles des échanges commerciaux intra-régionaux. Il a souligné l'importance d'un système d'information commerciale et a estimé qu'il convient de favoriser l'échange multilatéral et bilatéral d'experts dans différents domaines.

854. L'exposé du représentant de la Banque mondiale a porté sur les perspectives économiques de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a mentionné, en premier lieu, les réalisations, les chiffres de croissance économique de la région, la diversification des économies, l'industrialisation et le développement des exportations de produits manufacturés, ainsi que l'ouverture de certains marchés. Il a signalé également que la région a mieux affronté la crise internationale que la moyenne des pays du monde; des marchés de capitaux nationaux ont été développés, l'épargne a augmenté, et de nouvelles ressources humaines ont été formées. Il a manifesté, en deuxième lieu, que la dynamique du développement exige de réduire la croissance de la population, de maintenir un taux de croissance économique élevé et d'augmenter la participation des peuples au développement. Parmi les facteurs extérieurs qui freinent cette croissance, il a cité le prix du pétrole, la récession économique et le protectionnisme des pays industrialisés, la limitation du financement externe et le coût élevé de l'endettement externe. Quant aux perspectives économiques de l'Amérique latine, il a fait la distinction entre la situation des pays exportateurs et importateurs de produits énergétiques, en particulier en ce qui concerne la situation des pays des Caraïbes qui, à son avis, exige l'attention prioritaire de l'hémisphère. Il a attiré l'attention sur l'importance des échanges commerciaux internationaux et a signalé que le commerce de la région avec les pays de l'OCDE continuera d'être vital, et qu'il faut intensifier le commerce intra-régional et explorer les possibilités d'échange avec des pays d'Asie et d'Afrique. Il a rappelé l'importance du financement externe et a, finalement, exprimé l'espoir de ce que les pays latinoaméricains sachent accepter le défi actuel et renforcer le potentiel économique de la région.

855. La délégation de Trinité-et-Tobago, après avoir souhaité la bienvenue aux Antilles néerlandaises en leur qualité de nouveau membre associé de la Commission, a souligné l'importance de cette session de la CEPAL dans le cadre de l'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement et de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement; elle a souligné également le rôle qu'il incombe de jouer aux pays latinoaméricains et des Caraïbes dans l'action du monde en développement pour instaurer, malgré les difficultés actuelles, un Nouvel ordre économique international. La

/délégation a

délégation a signalé que les progrès accomplis par les pays en développement serviront à la communauté mondiale toute entière et que, par conséquent, les pays industrialisés ne doivent pas les freiner. Elle a ensuite mentionné le problème de l'énergie en signalant que la CEPAL doit jouer un rôle particulier dans ce domaine, et a souligné le service de financement du pétrole et des engrais des Caraïbes, dont la responsabilité doit être assumée par la communauté internationale. Finalement, la délégation a félicité la CEPAL pour ses travaux de planification et de coordination et a exprimé sa conviction de ce que les pays pourront, grâce à une volonté politique adéquate, surmonter les crises qu'ils traversent.

856. La Présidente de la Commission interaméricaine de la femme (CIF), qui dépend de l'Organisation des Etats américains, a regretté que, dans la plupart des interventions réalisées au cours de la plénière, on n'ait pas fait mention de la question de la femme. Elle a souligné que la CIF se rallie totalement à la manière dont ont été présentées les relations entre la femme et le développement dans les documents soumis par le Secrétariat à la dix-neuvième session de la CEPAL (E/CEPAL/1173 et E/CEPAL/CEGAN.5/L.4). Elle a ensuite passé en revue brièvement les activités de la CIF depuis 1975, Année internationale de la femme, et a réaffirmé sa conviction de la nécessité d'intensifier la participation plus complète, consciente, permanente et égalitaire de la femme au processus de développement de l'Amérique latine.

857. Le Représentant régional adjoint pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUE a signalé que le Programme a toujours considéré que les décisions rationnelles de la société humaine sur les besoins de développement doivent être le résultat d'une conciliation entre politiques, facteurs économiques, et préoccupations et objectifs de type écologique et social. A la lumière de ces principes, le PNUE concentre ses efforts pour s'assurer de l'application effective des dispositions de la nouvelle Stratégie internationale du développement concernant l'environnement, la mise en valeur des ressources naturelles et la nécessité d'une planification intégrée, et qu'elles deviennent progressivement des principes reconnus qui régissent la conduite nationale et internationale. Il a souligné la coopération entre le PNUE et la CEPAL dans divers domaines, entre autres, la création du Groupe de l'environnement au sein du Secrétariat, la réalisation de projets conjoints sur les styles de développement et l'environnement, la mise en marche d'un projet sur la coopération horizontale dans des domaines relatifs aux styles de développement et de l'environnement, et finalement la formulation d'un Plan d'action destiné à l'amélioration et à la protection de l'environnement de la région des Caraïbes. Finalement, il a énoncé les trois préceptes fondamentaux qui reflètent la préoccupation internationale de promouvoir le développement rationnel de l'environnement: la nécessité d'orienter le développement vers l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; la nécessité de promouvoir l'introduction du problème de l'environnement dans les décisions sur le développement et vice-versa, et la nécessité de ce que toutes les nations assument le devoir d'éviter la dégradation de l'environnement et de coopérer entre elles à l'échelon régional et mondial.

/858. L'intervention

858. L'intervention du Président continental du Conseil interaméricain de commerce et de production a porté sur le rôle de l'entreprise privée et de l'Etat dans le développement économique et social de la région, et sur les conditions requises pour que chacun joue le rôle qui lui incombe dans le processus. Pour ce faire, il importe d'établir, entre autres, une plus grande cohérence entre les programmes économiques des gouvernements et leurs mesures politiques.

Examen et adoption par la Commission des rapports et projets de résolution présentés par les Comités

a) Comité I

859. La Commission a été saisie du rapport du Comité I et de neuf projets de résolution soumis par ce dernier à son examen: Décennie du développement latinoaméricain; Programme d'action régional; intégration physique de l'Amérique latine moyennant l'interconnexion hydrographique des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata, et la construction de la route bolivarienne en bordure de la forêt vierge; développement des zones critiques; aspects institutionnels; énergie; styles de développement et systèmes alimentaires, commerce agricole et sécurité alimentaire; soumission du Programme d'action régional à la Banque interaméricaine de développement (BID), et commerce international et accès aux marchés.

860. Le Président a signalé qu'il avait reçu en annexe du rapport du Comité I, une déclaration des délégations des pays membres de la CEPAL qui sont également membres de la Communauté économique européenne; une observation supplémentaire de la délégation française et une autre du Royaume-Uni; une déclaration de la délégation des Etats-Unis d'Amérique; une observation de la délégation chilienne et une déclaration du Groupe latinoaméricain.

861. Le Président a ajouté que, à moins que les délégations correspondantes n'expriment un avis contraire, leur vote et les réserves qu'elles avaient formulées au Comité I seraient ratifiés au niveau de la plénière; ce qui fut approuvé et consigné dans le présent rapport.

862. La Commission a alors adopté la totalité du rapport du Comité I, 113/ en signalant quelques problèmes de rédaction qui ont été accueillis par le Secrétariat.

863. En outre, elle a adopté la résolution 422 (XIX) aux termes de laquelle elle proclame la Décennie du développement latinoaméricain et adopte le Programme d'action régional. 114/

864. Elle a adopté également les résolutions 423 (XIX) sur l'intégration physique de l'Amérique latine moyennant l'interconnexion hydrographique des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata, et la construction de la route

113/ Voir supra, paragraphes 524 à 542.

114/ Voir ces résolutions dans le chapitre IV du présent rapport.

bolivarienne en bordure de la forêt vierge; 424 (XIX) sur le développement des zones critiques; 425 (XIX) sur les aspects institutionnels; 426 (XIX) sur l'énergie; 427 (XIX) sur les styles de développement et systèmes alimentaires; 428 (XIX) sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire; 429 (XIX) sur la soumission du Programme d'action régional à la Banque inter-américaine de développement (BID); et 430 (XIX) sur le commerce international et l'accès aux marchés.115/

865. Certaines délégations ont demandé qu'acte soit pris des observations suivantes dans le rapport du Comité I.

866. Le représentant du Royaume des Pays-Bas au nom des pays de la Communauté économique européenne membres de la CEPAL, a formulé la déclaration suivante:

"Monsieur le Président: Nos gouvernements regrettent de ne pas pouvoir s'associer au consensus sur le document relatif au Plan d'action régional pour l'Amérique latine dans les années 80, bien que nous ayons accordé notre soutien le plus résolu aux principes et objectifs du développement latinoaméricain qui figurent dans le premier paragraphe de cette résolution.

"Voici une brève explication de la position de nos gouvernements respectifs:

"1. Comme l'indique le paragraphe 24, ainsi que certaines parties du chapitre dudit document, l'objectif réel du Programme d'action régional ne se limite pas seulement à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de développement adoptée il y a quelques mois à New York, mais va bien au-delà. Cette intention semble aller à l'encontre des mandats octroyés à cet effet à la CEPAL tels qu'ils sont énoncés dans la résolution 386 (XVIII) de la CEPAL et dans la résolution 35/36 de l'Assemblée générale, et notamment dans son paragraphe 174.

"2. Dans le contexte des Nations Unies qui est le nôtre, tout en reconnaissant pleinement le mandat octroyé à la Commission pour adapter la SID au contexte latinoaméricain, nos gouvernements estiment qu'il ne se justifie pas qu'une commission régionale "corrige" une stratégie adoptée par l'Assemblée générale.

"3. Nos gouvernements considèrent en outre que les structures des délibérations au cours de cette conférence ont sérieusement entravé l'établissement d'un débat constructif sur des problèmes de fond. A cet égard, il eut été préférable de procéder à une restructuration du dialogue qui permette d'aboutir à des résultats concrets dans le domaine de la coopération et de donner le temps requis par un débat de fond sur des problèmes graves.

"4. Finalement, nos gouvernements se déclarent profondément préoccupés par certaines méthodes proposées pour institutionnaliser l'application du Programme d'action régional et qui tendent à réduire l'indépendance et l'autonomie de la CEPAL en tant que partie intégrante des Nations Unies.

"Nous demandons expressément que la présente déclaration soit consignée in extenso dans le rapport".

867. La délégation française a expliqué son vote de la manière suivante:  
"En approuvant le rapport du Comité I, la délégation française tient à souligner qu'elle interprète les diverses résolutions annexées à ce rapport à la lumière des principes et des pratiques habituelles des Nations Unies et qui s'appliquent en particulier aux relations entre les divers organes du système de la CEPAL. Le respect de ces principes et pratiques doit régir également la collaboration entre le Secrétariat de la CEPAL et les organisations régionales qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies.  
"La délégation française souhaite que la présente déclaration soit consignée dans le rapport final".
868. La délégation du Royaume-Uni souhaite qu'acte soit pris dans le rapport que les résolutions relatives aux aspects institutionnels annexées au rapport du Comité I doivent être envisagées à la lumière des pratiques et principes généraux des Nations Unies, et que la collaboration entre le Secrétariat de la CEPAL et les organisations régionales qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies doit être régie par ces mêmes principes et pratiques.
869. La délégation des Etats-Unis a formulé la déclaration suivante:  
"Monsieur le Président, messieurs les délégués:  
"La délégation des Etats-Unis tient à signaler que, à l'issue d'un débat prolongé, les représentants latinoaméricains ont décidé que le document du CEGAN (E/CEPAL/G.1155) qui a été soumis à notre examen, n'était pas négociable, selon la déclaration de l'honorable délégué de l'Uruguay et porte-parole du Groupe latinoaméricain.  
"Monsieur le Président, cette décision empêche cette Commission de sortir des limites rigides des problèmes entre Nord et Sud et d'aborder au contraire les aspects régionaux pour l'examen desquels elle a été conçue. Cet organisme est bien préparé pour étudier ces problèmes régionaux grâce aux remarquables travaux préparatoires de son Secrétariat. Et ce document contient effectivement une explication objective et complète de la coopération pour le développement dans les années 80, qui mérite notre soutien le plus résolu.  
"Malheureusement, ce document dépasse le cadre de son mandat qui consiste à arrêter une stratégie internationale de développement pour les années 80 et aborde des problèmes qui relèvent de la compétence d'autres instances ou qui sont une répétition de formules dépassées qui, comme nous le savons depuis longtemps déjà, loin de favoriser un dialogue, l'entravent.  
"Dans le domaine de la coopération en dehors de la région et qui est indispensable à la réalisation des objectifs de cette dernière, une stratégie régionale doit se baser sur des faits réels et non sur des souhaits, sur des possibilités d'action et non sur une rhétorique paranoïaque. Pour que tous les pays puissent associer leurs efforts dans l'intérêt du développement régional de l'Amérique latine, il est indispensable que nous procédions à une évaluation réaliste des apports que chacun d'entre nous peut faire pour atteindre les objectifs de développement de l'Amérique latine.

/"Malheureusement, ce

"Malheureusement, ce document ne prévoit aucune mesure dans ce sens. En conséquence, mon Gouvernement ne peut pas l'approuver.  
"Merci, Monsieur le Président".

870. La délégation du Chili a expliqué son vote en faveur du fait qu'elle approuvait la plus grande partie du contenu du Programme d'action régional, notamment les objectifs économiques et sociaux. Elle désire néanmoins qu'acte soit pris de la réserve qu'elle manifeste face à certains éléments du Programme concernant les mesures de type politique qui ne concordent pas avec les positions de principe adoptées par la délégation en fonction de la politique économique appliquée dans son pays.

871. Le représentant de l'Uruguay, en qualité de porte-parole du Groupe latinoaméricain, a formulé la déclaration suivante:

"Le Programme d'action régional élaboré par les gouvernements des pays latinoaméricains et soumis à l'examen de cette dix-neuvième session constitue une proposition pour l'action des efforts nationaux et régionaux en matière de coopération internationale. Il a été formulé dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie, dans le cadre des Nations Unies, et naturellement, à la lumière des négociations économiques internationales. Le Programme constitue une mise en oeuvre de cette Stratégie pour l'Amérique latine en fonction des particularités et des besoins des pays de la région.

"La CEPAL constitue, cette fois et en d'autres occasions, une tribune particulièrement appropriée pour discuter un programme de cette nature. Le CEGAN a élaboré les bases de la position des pays latinoaméricains qui ont été soumises à la Commission. Les pays développés ont eu l'occasion de proposer des formules qui favorisent la coopération internationale en tant qu'élément complémentaire pour l'exécution du Programme.

"Les pays développés ont pu s'informer de l'examen réaliste des problèmes principaux du processus latinoaméricain et des objectifs et politiques que les pays latinoaméricains se proposent pour la décennie. Ils ont pu également constater que les pays de la région reconnaissent que la responsabilité de leur développement leur incombe avant tout, ainsi que l'importance qu'ils attribuent à la coopération entre eux et avec les autres pays en développement. Dans ce contexte, les besoins de coopération internationale sont amplement délimités.

"Même si les buts, les objectifs et les politiques de type régional ne sont pas sujets à des négociations avec les pays développés, les pays latinoaméricains ont néanmoins l'espoir, en ce qui concerne la coopération internationale, que les pays développés proposent des modalités nouvelles propres à faire sortir les négociations économiques internationales de l'impasse où elles se trouvent actuellement, pour ainsi affronter les problèmes de fond qui les touchent. Pour ce faire, il importe de cesser de nier l'existence de faits évidents comme le sont, entre autres, la structure asymétrique des relations financières et monétaires internationales et la recrudescence du protectionnisme.

/"Les pays

"Les pays latinoaméricains, en tant que pays en développement, réaffirment leur disposition à négocier et à établir une coopération internationale. Pour que cette dernière soit fructueuse, il est absolument indispensable que les pays développés acceptent de procéder à des réformes structurelles et institutionnelles des relations économiques internationales, et d'entamer, pour ce faire, des négociations globales. Seule l'application de ces réformes pourra contribuer à l'établissement d'une coopération internationale authentique et intégrale".

872. Au terme des délibérations relatives au rapport du Comité I, et notamment en ce qui concerne le Programme d'action régional, le Rapporteur s'est brièvement référé au contenu et à l'orientation de ce Programme.116/

b) Comité II

873. Le Président du Comité II a présenté le rapport pertinent,117/ qui a été adopté par la Commission, ainsi que huit projets de résolution proposés par le Comité.

874. Sur la base de ce rapport, la Commission a adopté les résolutions suivantes: 431 (XIX) décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies; 432 (XIX) programme de travail et calendrier de conférences de la CEPAL; 433 (XIX) établissement de priorités dans le programme de travail de la CEPAL; 434 (XIX) projet de plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989; 435 (XIX) Institut latinoaméricain de planification économique et sociale (ILPES); 436 (XIX) décentralisation et renforcement du Centre latinoaméricain de démographie (CELADE); 437 (XIX) accès aux sources d'information, et 440 (XIX) coopération technique et économique entre les pays des Caraïbes et les autres pays de la région.118/

c) Comités de session

i) Comité de l'eau

875. La Commission a adopté le rapport du Comité de l'eau 119/ et a étudié les trois projets de résolution proposés par ce Comité.

876. Sur cette base, il a adopté ensuite les résolutions 441 (XIX) mesures d'appui à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement; 442 (XIX) mesures destinées à faciliter la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et 443 (XIX) programme de travail en matière de ressources hydriques.120/

116/ Voir annexe de la résolution 422 (XIX), dans le chapitre IV du présent rapport.

117/ Voir supra, paragraphes 543 à 731.

118/ Les résolutions figurent au chapitre IV du présent rapport.

119/ Voir supra, paragraphes 732 à 741.

120/ Ces résolutions figurent au chapitre IV du présent rapport.

ii) Comité des établissements humains

877. La Commission a adopté le rapport du Comité des établissements humains, 121/ et a étudié un projet de résolution proposé par ce Comité, qui a été également adopté au titre de la résolution 444 (XIX) sur les établissements humains.122/

iii) Comité de coopération entre pays et régions en développement

878. La Commission a adopté le rapport du Comité de coopération entre pays et régions en développement 123/ et a étudié deux projets de résolution proposés par ce dernier. Sur cette base, la Commission a adopté les résolutions 438 (XIX) sur la coopération technique entre pays en développement, et 439 (XIX) sur la coopération économique entre pays en développement.124/

Examen et adoption des résolutions soumises directement à la plénière de la Commission

Admission des Antilles néerlandaises en qualité de membre associé de la CEPAL

879. La Commission a adopté avec satisfaction la résolution 445 (XIX), aux termes de laquelle les Antilles néerlandaises sont admises en qualité de membre associé de la Commission, sur la proposition des délégations du Honduras, de la Jamaïque, des Pays-Bas, de la République Dominicaine, du Suriname et du Venezuela.125/

Lieu et date de la prochaine session

880. La Commission, sur proposition du Suriname, a adopté la résolution 446 (XIX) relative au lieu et à la date de la prochaine session.126/

Session de clôture

881. Le Rapporteur a présenté une synthèse du Programme d'action régional adopté par la Commission pour les années 80 et a souligné les problèmes principaux qui y sont envisagés, de même que les stratégies proposées pour les affronter, les objectifs que se sont fixés les pays de la région et les actions destinées à accélérer le développement économique et social de la région au cours de la décennie.

882. Le représentant argentin, au nom des délégations présentes a signalé certains des aspects qui devraient être étudiés par les gouvernements afin de pouvoir établir certaines orientations générales avant la prochaine session, qui pourraient être les suivantes: a) la nécessité d'améliorer le dialogue

121/ Voir supra, paragraphes 742 à 758.

122/ Ces résolutions figurent au chapitre IV du présent rapport.

123/ Voir supra, paragraphes 759 à 771.

124/ Ces résolutions figurent au chapitre IV du présent rapport.

125/ Voir la résolution pertinente au chapitre IV.

126/ Ibid.



de la coopération; b) la nécessité de disposer, outre l'instance latino-américaine, d'une seconde instance élargie chargée d'étudier spécifiquement et dans leur ensemble toutes les activités de coopération de l'Amérique latine avec les pays extérieurs à la région et avec les organismes internationaux tant publics que privés, et c) prendre les mesures requises pour que les débats des séances plénières soient plus pertinents par rapport aux problèmes soumis à décision, raison pour laquelle le délégué suggère la restructuration de certaines activités desdites séances.

883. Le Secrétaire exécutif a signalé que l'important document adopté par la réunion à l'issue de délibérations complexes, fournit une vision d'ensemble des problèmes nationaux, régionaux et mondiaux, tels qu'ils étaient perçus par les pays de la région; il réaffirme l'engagement collectif de la région de poursuivre la voie du développement intégral tel qu'il a été défini par l'Organisation des Nations Unies et par la région aux termes de la Stratégie internationale du développement; il réaffirme l'idéal d'intégration orienté vers des efforts redoublés en faveur de la coopération horizontale avec d'autres régions du monde et aux principes de coopération Sud-Sud, et, finalement, il constitue une preuve de l'adhésion aux principes établis par l'Assemblée générale au titre de l'instauration du Nouvel ordre économique international.

884. Il a signalé que les objectifs susmentionnés, même s'il fallait tenir compte de l'hétérogénéité politique, sociale et économique des pays, implique un engagement de tous en faveur de l'espoir commun de construire l'avenir sur la base des principes de coopération qui unissent l'Amérique latine. Pour la CEPAL, ces objectifs représentent un renforcement significatif de ses fonctions fondamentales et impliquent un élargissement de ses activités et de ses mandats de coopération interrégionale, ainsi que la possibilité d'explorer les aspects qui pourraient intensifier les contacts avec les zones développées, notamment avec les pays membres de la Commission. Il a réaffirmé que la CEPAL est un centre pour le dialogue et la coopération et que, par conséquent, il convient de réviser les mécanismes pertinents afin de les améliorer et de les renforcer.

885. Il a terminé son intervention en remerciant le Gouvernement et le peuple de l'Uruguay de l'hospitalité reçue et de l'efficacité dont ils avaient fait preuve pour mener à bien la réunion.

886. Le Ministre de l'économie et des finances de l'Uruguay, M. Valentín Arismendi, a remercié, au nom de son Gouvernement, les délégations participantes, les a félicitées des résultats positifs des travaux réalisés et finalement a déclaré la clôture officielle de la dix-neuvième session de la CEPAL.

/D. PROGRAMME

#### D. PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITES

887. Le programme de travail de la CEPAL pour les années 1982 et 1983 est élaboré dans le cadre des mandats et résolutions de la Commission elle-même, du Conseil économique et social (ECOSOC), de l'Assemblée générale et des conférences mondiales convoquées par les Nations Unies.

888. La CEPAL a passé en revue les mandats de ces instances au cours des cinq dernières années et a constaté que 60 points du programme dont l'exécution requiert une contribution budgétaire supplémentaire de 10.5 millions de dollars n'ont pas pu être menés à bien par manque de fonds; le Secrétariat a l'intention de chercher, pour ces projets, des sources bilatérales ou multilatérales de financement pour le développement, de façon à les mettre en pratique. Cela étant, le Secrétariat s'est attaché à indiquer dans les différents programmes les 10% des activités qui revêtent le moins de priorité, ainsi que les 10% prioritaires, conformément aux exigences du Comité de programme et de la coordination et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

889. Le programme de travail de la CEPAL a connu au cours des cinq dernières années une série de transformations destinées à répondre aux nouveaux défis et aux priorités signalées par les gouvernements membres. Ces transformations se sont traduites, entre autres, par l'introduction de six nouveaux programmes, à savoir: environnement, établissements humains, ressources hydriques, science et technique, intégration de la femme au développement, et sociétés transnationales. Naturellement, pour travailler dans ces domaines, le Secrétariat a dû réaffecter des ressources et les transférer des éléments du programme moins prioritaires aux nouvelles activités qui en avaient besoin.

890. Parmi les principales caractéristiques des programmes de la Commission, il convient de signaler les suivantes:

a) en agriculture et alimentation: le sous-programme sur les politiques, les plans et les programmes de développement agricole et alimentaire, et notamment le point du programme qui concerne les styles de développement et les systèmes alimentaires, au sein duquel il convient de souligner la "sécurité alimentaire" ou "autosuffisance alimentaire";

b) en questions et politiques de développement: priorité a été accordée aux études sur les stratégies de développement et les politiques économiques, et une grande importance a été prêtée aux sous-programmes d'évaluation et à l'examen de perspectives à moyen et à long terme du développement latino-américain, qui ont servi de base à l'élaboration du Programme d'action régional pour les années 80. En outre, une attention spéciale a été accordée aux services consultatifs, de formation, recherche et coopération avec les organismes de planification;

c) en matière d'environnement: l'objectif principal consiste à promouvoir l'incorporation du problème de l'environnement dans les études, politiques, stratégies et planification du développement économique et social des pays de la région;

/d) en

d) en matière d'établissements humains: il a fallu réduire les activités au minimum, étant donné que les ressources extrabudgétaires grâce auxquelles elles étaient financées, se sont épuisées. La CEPAL a dû réaffecter des ressources d'autres programmes pour pouvoir s'occuper de ces questions car, malheureusement, les ressources qu'elle espérait recevoir en exécution de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale n'ont pas encore été transférées;

e) en matière de développement industriel: la plus haute priorité a été accordée aux études sur l'industrie de biens d'équipement en Amérique latine;

f) en matière de commerce international: il faut souligner quatre sous-programmes particulièrement importants pour l'Amérique latine: l'Amérique latine et le Nouvel ordre économique international; les relations économiques avec les principales régions du monde; le système monétaire et financier, et finalement, l'intégration et la coopération entre pays en développement;

g) en matière de coopération économique entre pays en développement: pour la première fois, un programme séparé a été établi au Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, en exécution de la décision de renforcer ce Bureau adoptée par la cinquième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC) et ratifiée par le Conseil économique et social aux termes de la résolution 1980/56. Le sous-programme d'activités pour la sous-région des Caraïbes couvre des activités de coopération concrètes en fonction des besoins propres de la sous-région;

h) en matière de ressources naturelles et d'énergie: les activités dérivent de la priorité accordée aux questions relatives à l'administration des ressources hydriques, énergétiques et minières de la région;

i) en matière de population: la réduction des contributions extrabudgétaires s'est traduite par de fortes réductions du personnel (30 personnes) au CELADE, organisme qui exécute les activités dans ce domaine. Le programme, qui a dû être réélaboré, suit les principes directeurs qui figurent dans le Plan d'action mondial sur la population et tient compte des recommandations de la deuxième Réunion latinoaméricaine sur la population. Son objectif général est de créer les capacités, connaissances, et facteurs de production nécessaires pour formuler les politiques de population et les intégrer aux stratégies et plans de développement;

j) en matière de sociétés transnationales: les activités ont été axées sur le renforcement du pouvoir de négociation des pays de l'Amérique latine auprès des sociétés transnationales dans trois sphères d'action: analyse de politiques, systèmes d'information et coopération technique. Dans ce domaine on a fidèlement exécuté la décentralisation des activités visée par la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

k) en matière de science et technique: les activités se sont attachées à établir des liens entre les questions de la science et la technique et le développement, et au renforcement du potentiel scientifique et technique de chacun des pays latinoaméricains;

l) en matière de développement social: le programme de travail dérive du concept de développement en tant que "un processus intégral qui comprend des objectifs économiques et sociaux", dont l'objectif final est d'atteindre "une augmentation continue du bien-être de toute la population sur la base

de sa pleine participation au processus de développement et d'une répartition équitable des bénéfices qui en dérivent". Il convient de souligner, dans le cadre de ce sous-programme, les activités visant à l'incorporation de la femme au développement;

m) en matière de statistiques: il s'agit de fournir des statistiques opportunes, sûres et au contenu théorique pertinent pour le diagnostic et l'orientation des processus de développement économique et social. Le programme de statistiques est de type continu, et fournit des données aux gouvernements membres de la CEPAL et aux organismes internationaux, ainsi qu'au Secrétariat de la CEPAL lui-même;

n) en matière de transports: le programme de travail est axé sur l'action internationale visant à réduire et, dans la mesure du possible, supprimer certaines barrières non tarifaires qui freinent le commerce, comme par exemple l'excès de formalités, le manque de connaissances des dispositions en vigueur et la divergence entre les normes et règlements des différents pays.

IV. RESOLUTIONS ET AUTRES DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE  
POUR L'AMERIQUE LATINE A SA DIX-NEUVIEME SESSION

- 422(XIX) Décennie du développement latino-américain: Programme d'action régional
- 423(XIX) Intégration physique de l'Amérique latine moyennant l'interconnexion hydrographique des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata, et la construction de la route bolivarienne en bordure de la forêt vierge
- 424(XIX) Développement des zones critiques
- 425(XIX) Aspects institutionnels
- 426(XIX) Energie
- 427(XIX) Styles de développement et systèmes alimentaires
- 428(XIX) Commerce agricole et sécurité alimentaire
- 429(XIX) Soumission du Programme d'action régional à la BID
- 430(XIX) Commerce international et accès aux marchés
- 431(XIX) Décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies
- 432(XIX) Programme de travail et calendrier de conférences de la CEPAL
- 433(XIX) Etablissement de priorités dans le programme de travail de la CEPAL
- 434(XIX) Projet de Plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989
- 435(XIX) Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)
- 436(XIX) Décentralisation et renforcement du Centre latino-américain de démographie (CELADE)
- 437(XIX) Accès aux sources d'information
- 438(XIX) Coopération technique entre pays en développement
- 439(XIX) Coopération économique entre pays en développement
- 440(XIX) Coopération technique et économique entre les pays des Caraïbes et les autres pays de la région
- 441(XIX) Mesures d'appui à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
- 442(XIX) Mesures destinées à faciliter la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement
- 443(XIX) Programme de travail en matière de ressources hydriques
- 444(XIX) Etablissements humains
- 445(XIX) Admission des Antilles néerlandaises en qualité de membre associé de la CEPAL
- 446(XIX) Lieu et date de la prochaine session

422(XIX) DECENNIE DU DEVELOPPEMENT LATINO-AMERICAIN:  
PROGRAMME D'ACTION REGIONAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Consciente de la résolution 35/56 aux termes de laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la troisième Décennie pour le développement et de la résolution 386(XVIII) de la Commission sur le concours apporté par la CEPAL à l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la décennie 1980,

Ayant examiné le Programme d'action régional proposé dans le "Rapport de la cinquième réunion d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)" (E/CEPAL/G.1155) élaboré pour donner suite à la résolution 386 (XVIII), et les éléments qui lui ont été incorporés durant cette dix-neuvième session,

1. Réaffirme que tous les gouvernements membres sont résolus à travailler individuellement et collectivement à l'atteinte du développement intégral auquel les pays d'Amérique latine et des Caraïbes aspirent, avec la persévérance et l'assiduité voulues pour que tous les peuples connaissent la stabilité et le bien-être, et soient assurés d'un niveau de vie conforme à la dignité humaine;

2. Proclame les années 80 "Décennie du développement latino-américain" et adopte solennellement le Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, tel qu'il figure en annexe au présent document.

Annexe

PROGRAMME D'ACTION REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE DANS LES ANNEES 80

I. LA SITUATION ACTUELLE DU DEVELOPPEMENT LATINO-AMERICAIN

A. Les problèmes latino-américains à l'échelon national, régional et international

1. Les principaux problèmes de développement qui touchent les pays de la région relèvent de trois aspects fondamentaux, interdépendants et d'égale importance, qui caractérisent la situation et l'évolution du processus socio-économique. Il s'agit, en premier lieu, de l'asymétrie que continue de présenter la structure des relations extérieures, en ce qui concerne la nature des courants d'exportations et d'importations de biens, la détérioration des termes de l'échange et l'accroissement de l'endettement externe; en deuxième lieu, le ralentissement du rythme de croissance dans la plupart des pays latino-américains, qui découle en grande partie de la nature de leurs relations externes et des facteurs d'instabilité et d'incertitude qui régissent l'économie mondiale; et en troisième lieu, la formation de sociétés profondément injustes qui sont une conséquence de l'existence de structures socio-économiques inadéquates. Les effets et les répercussions défavorables des relations externes de dépendance limitent ou réduisent les ressources actuelles ou le potentiel requis pour promouvoir les conditions et les transformations nécessaires à la solution de ces problèmes.

2. Dans les années 70, les modalités d'intégration de l'Amérique latine au sein de l'économie mondiale ont souffert de profondes transformations qui se sont traduites par une intensification du processus d'internationalisation et des relations avec les pays industrialisés et une aggravation des effets négatifs des formes actuelles d'intégration. Les sociétés transnationales, ainsi que la banque privée et les institutions financières monétaires internationales ont joué un rôle prépondérant dans ce processus. D'autre part, les gouvernements ont encouragé l'application de politiques de plus grande ouverture extérieure dans les différents domaines économique, financier et technique. Les nouvelles relations et les problèmes qui surgissent se manifestent dans la participation des sociétés transnationales; le rythme et la composition du commerce extérieur; le cours des termes de l'échange; la réduction en termes réels du financement externe et de ses sources, et le degré d'endettement extérieur. Les tendances persistentes à la récession économique ou la lenteur du rythme de croissance des pays développés au cours des dernières années, auxquelles vient s'ajouter le processus inflationniste, ont eu des répercussions négatives sur les rythmes et les modalités de l'activité économique dans la plupart des pays de la région.

3. La participation croissante des sociétés transnationales qui dominent les secteurs stratégiques les plus dynamiques et dans lesquels les progrès techniques sont les plus rapides au sein de l'activité économique de la région, n'ont pas respecté, dans la pratique, les principes énoncés par la communauté internationale dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Le fait que ces entreprises canalisent une part importante des importations, du financement externe

/et de

et de l'apport technologique, ainsi que leur effet limité sur les exportations, sont à l'origine des problèmes de déséquilibre et de dépendance extérieure de beaucoup d'économies latino-américaines, et contribuent simultanément aux déformations structurelles que présentent bien de pays de la région.

4. L'inflation qui caractérise l'économie mondiale s'est répercutée à des degrés et avec des effets divers dans les différents pays latino-américains. Les pays exportateurs de pétrole ont pu élever les termes de l'échange par rapport aux niveaux de dépression nette enregistrés au début de la décennie 1970. La croissance économique de ces pays a présenté une tendance à la hausse et les importations ont continué d'augmenter mais les comptes extérieurs ont cessé d'enregistrer des excédents et, certaines années, le compte courant de la balance des paiements a enregistré un déficit. Dans les pays non exportateurs de pétrole, en revanche, les termes de l'échange ont eu tendance à se détériorer - bien qu'à des degrés divers - et, au cours des deux dernières années de la décennie, ont atteint un niveau nettement inférieur à celui qui avait été enregistré au début des années 70.

5. Tous ces éléments composent une structure asymétrique des relations économiques extérieures que favorisent les politiques protectionnistes et de subsides aux productions non compétitives adoptées par beaucoup de pays industrialisés, et qui est basé sur une division internationale du travail qui maintient les pays de l'Amérique latine dans une situation de dépendance économique. C'est ainsi que, alors que les importations se composent de biens nécessaires au maintien et au développement de l'activité économique et du processus de croissance, les exportations, malgré les progrès accomplis pour les diversifier présentent une faible proportion de produits industriels, qu'il est indispensable d'augmenter notablement pour obtenir une structure plus équilibrée des relations commerciales et participer aux secteurs les plus dynamiques du commerce mondial. En outre, les importations croissantes de produits alimentaires effectuées de l'extérieur, par la plupart des pays de la région, constituent un phénomène sans précédents, qui a de profondes répercussions au niveau de la dépendance extérieure.

6. Malgré l'augmentation du volume des exportations enregistrées au cours de la deuxième moitié des années 70, la plupart des pays de la région a dû affronter de graves problèmes de balance des paiements qui obéissent à diverses raisons:

i) l'augmentation de la valeur des importations, déterminée, notamment, par l'inflation dans les pays industriels et la hausse du prix du pétrole. C'est ainsi que, par exemple, l'évolution des prix enregistrée en 1978, pour l'ensemble de la région, équivaut à une augmentation de la valeur des importations de 14 milliards 442 millions de dollars pour les combustibles et de 25 milliards 304 millions de dollars pour les importations de produits manufacturés, par rapport à leur valeur estimée aux prix de 1970;

ii) la détérioration des termes de l'échange;

iii) l'inflation généralisée dans les pays industrialisés à économie de marché qui a contribué à la hausse des prix des biens manufacturés importés par les pays en développement;

iv) l'augmentation des services financiers due à l'endettement accumulé et la hausse des taux d'intérêt;

v) la nécessité de récupérer certains niveaux d'importation, après le ralentissement enregistré au milieu de la décennie 1970, pour étayer l'augmentation du produit intérieur;



- vi) la nécessité de maintenir des réserves monétaires à certains niveaux rendus plus élevés par l'inflation mondiale et la nature des afflux de capitaux destinés à des investissements à court terme ou à des activités spéculatives, et
- vii) l'instabilité des taux de change des principales monnaies de réserve.

7. Le déficit en compte courant de la balance des paiements de la plupart des pays s'est accentué au cours de la deuxième partie des années 70 et a été accompagné de transformations importantes quant au montant et à l'origine du financement externe. C'est ainsi que, dans les années 70, le déficit a représenté pour les pays non-exportateurs de pétrole une moyenne de 3.3% du produit intérieur brut, chiffre de loin supérieur à celui enregistré dans les années 60, qui était de 1.9% en moyenne. En ce qui concerne les sources, dans les années 50 et au début des années 60 la plupart des capitaux pour l'Amérique latine était d'origine officielle et à long terme. En revanche, dans la décennie 1970, une grande partie provenait de sources privées (près de 85% en 1979), étaient à court et à moyen terme et étaient sujets à des intérêts croissants, ce qui a contribué à ce que le service de la dette représente, en 1980, environ 45% des exportations. Ce processus a entraîné comme résultat une augmentation appréciable de la dette extérieure, qui est passé de 10 milliards de dollars en 1965 à environ 150 milliards de dollars, début 1980. Bien que l'Amérique latine soit la région du monde qui dépense le moins en armement, dans certains cas, l'achat d'un armement moderne, coûteux et sophistiqué a contribué à aggraver le problème de l'endettement externe et les déséquilibres intérieurs et extérieurs. Par conséquent, le degré d'engagement que représentent les services financiers extérieurs par rapport au revenu national et à la valeur courante des exportations a augmenté. D'autre part, il est inquiétant de constater que ce système de financement peut persister comme résultat de certains éléments qui relèvent du fonctionnement de la banque privée, des conditions que cette dernière impose et de l'administration de la dette par les pays emprunteurs.

8. D'importants progrès ont été accomplis en matière d'investissements bilatéraux et multinationaux comme par exemple la Empresa Naviera Multinacional del Caribe (NAMUCAR) et la Multinacional Latinoamericana Comercializadora de Fertilizantes (MULTIFER), en matière d'infrastructure, de sociétés multinationales, dans le domaine de l'énergie et de la coopération financière. On a également progressé en matière d'expansion et diversification du commerce intra-régional et la proportion des exportations totales destinées aux pays de la région a augmenté, ainsi que leur contenu en biens industriels - produits intermédiaires et biens d'équipement - par rapport aux exportations dans d'autres domaines; pour certains pays, ces courants ont constitué un facteur dynamique important dans certains secteurs. Néanmoins, les accords d'intégration économique se sont heurtés à certains problèmes et n'ont pas pu atteindre, dans la plupart des cas, les objectifs qu'ils s'étaient proposés. En outre, des entraves ont également freiné le développement du commerce intra-régional.

9. Le rythme de croissance de l'ensemble de la région au cours des années 70 (un peu moins de 6% par an) démontre que la région, dans les faits, continue d'enregistrer son dynamisme modéré historique, sans l'intensifier, comme on aurait pu le prévoir eu égard à l'expérience plus favorable des premières années de la décennie. Au cours des années 70, l'évolution économique des pays latino-américains a présenté une diversité notable et ses rythmes et structures ont souffert de profonds changements. Les conditions adverses se sont accentuées dans les pays des sous-régions

/centraméricaine et

centraméricaine et des Caraïbes. Ces pays ont enregistré, au cours des trois dernières années de la décennie, une chute du rythme de croissance du produit et, dans certains cas, certaines baisses prononcées du produit intérieur brut. Le processus a été nettement dynamique dans certains pays et a été comparativement plus lent dans d'autres; en général, on est passé d'une période d'expansion à une situation d'affaiblissement particulier, pour atteindre, au cours des dernières années de la décennie, une récupération modérée dans un climat de grande instabilité et d'incertitude, notamment pour les pays déficitaires dans leurs relations commerciales extérieures.

10. Les tendances de l'économie mondiale, et en particulier l'évolution des pays industrialisés avec lesquels l'Amérique latine maintient la plupart de ses relations économiques extérieures, ont exercé une influence particulière sur ce mouvement d'expansion et de ralentissement du rythme de croissance, et les sérieux problèmes qui affectent l'économie mondiale ont eu des répercussions et des effets évidents sur la situation et les perspectives d'évolution postérieure des pays latino-américains.

11. Dans ce contexte, le maintien d'un certain taux de croissance, ou leur relèvement, a été relativement précaire au cours des dernières années, notamment dans le cas des pays qui présentent des déficits dans leur commerce avec l'extérieur, et dont la vulnérabilité extérieure continue d'augmenter.

12. L'Amérique latine a connu, après la guerre, un processus significatif de croissance économique et de transformation sociale, mais la nature de ce processus a entraîné et entraîne la formation de sociétés très injustes. Les facteurs de production se sont développés et ont contribué à l'augmentation de la capacité de production et à la transformation sectorielle et technologique de l'économie. La productivité de la main-d'oeuvre et des entreprises a augmenté, ce qui s'est traduit par une augmentation du revenu national; mais, simultanément, les différences et les divisions au sein de la société se sont accentuées; le chômage, le sous-emploi et la pauvreté subsistent. Ces facteurs et d'autres limitent la participation économique et sociale active de la population et donnent lieu à de puissants facteurs d'instabilité.

13. La structure socio-économique est caractérisée par une forte concentration de la richesse et du revenu aux mains de petits groupes de la population; une grande masse de la population est maintenue dans des conditions d'extrême pauvreté et même d'indigence totale; simultanément, on constate un élargissement très souvent rapide des secteurs sociaux intermédiaires, ce qui entraîne des conséquences importantes au niveau économique, social et politique. La présence, dans la plupart des pays, d'un secteur patronal moderne, orienté vers l'exportation et les marchés de hauts revenus, ainsi que la diffusion des progrès technologiques en matière de production agricole et d'élevage, modifient la structure et le fonctionnement de la société rurale et favorisent l'intégration au reste du système, tout en accentuant la différence entre l'agriculture patronale et l'agriculture traditionnelle ou paysanne. En outre, on constate une augmentation du chômage et de la concentration de la richesse dans ce secteur.

14. Les facteurs déterminants ou inhérents de ces structures relèvent de la faible participation sociale, des tendances à la concentration du système économique dominant et l'appropriation par de petits groupes sociaux d'une grande partie du revenu, dans la mesure où il est utilisé pour augmenter une consommation superflue de plus en plus diversifiée ainsi que l'investissement à la consommation suivant les modèles des pays industriels dont le revenu par habitant est plus élevé. Ce processus est influencé notamment par la concentration de moyens de production et de la propriété foncière, le minifundio (petite propriété), les modalités et la localisation de l'incorporation du secteur patronal moderne, l'excès d'intermédiaires et le développement des professions libérales, ainsi que la nouvelle structure de l'emploi déterminée par la croissance économique.

15. L'examen et l'évaluation des problèmes de la femme en Amérique latine au cours des cinq dernières années démontre que: i) au niveau de l'emploi, seul un pourcentage très faible des femmes est incorporé à la population active et la plupart d'entre elles exercent des professions non qualifiées. Très souvent, les femmes font l'objet d'une discrimination et d'exploitation en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les pratiques d'engagement, ainsi qu'au niveau de leur participation à la vie politique, économique et sociale; ii) les femmes représentent un pourcentage élevé de la population analphabète totale. Même dans les pays considérés de niveau culturel élevé, le pourcentage des femmes qui possèdent une éducation moyenne, technique et supérieure est très faible. Il convient de signaler en outre le problème particulier des jeunes qui abandonnent l'école par manque de ressources économiques, grossesses, nécessité de travailler pour contribuer au revenu familial ou d'autres raisons; iii) au niveau de la santé, la situation est encore plus critique, étant donné les soins spéciaux requis par la grossesse, l'accouchement, et l'allaitement; iv) la législation, dans la mesure où elle exerce une discrimination par rapport à la femme, freine son intégration au développement et, même si les mesures législatives ne suffisent par elles-mêmes pour assurer l'égalité de la femme, la suppression de toutes les normes discriminatives ouvre la voie à l'égalité. Dans la région, la discrimination de fait s'appuie et est encouragée par la discrimination de jure.

16. La nature et l'envergure des problèmes sociaux susmentionnés peuvent être illustrées par les indicateurs statistiques pour l'ensemble de la région en matière de répartition du revenu, d'envergure de l'extrême pauvreté et de niveau d'emploi de la population active et de l'éducation. En ce qui concerne la répartition personnelle du revenu, 10% des familles concentrent 44% du revenu total, alors que 40% des familles situées au niveau inférieur n'en reçoivent que 8%. L'ampleur de la pauvreté se traduit par le fait que 40% des familles de la région ne possèdent pas les revenus suffisants pour satisfaire leurs besoins essentiels ou normaux; en d'autres termes, il existe actuellement près de 100 millions de personnes dans cette situation. Le chômage et le sous-emploi touchent l'équivalent de 28% de la population économiquement active, alors que le chômage visible atteint un taux très élevé dans de nombreux pays. Finalement, le taux de croissance de l'éducation primaire entre 1970 et 1975 a été de 3.9%, à peine supérieur à la croissance démographique, et les taux d'analphabétisme varient de 5% à 40% de la population active.

17. Bien que les services de santé se soient développés dans presque tous les pays de la région, comme l'indiquent les chiffres de diminution générale de mortalité

/infantile et

infantile et l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, ces services sont encore loin d'atteindre et de satisfaire les besoins essentiels de la majorité de la population, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines marginales.

18. Le défi le plus important consiste donc à résoudre l'ensemble de ces problèmes sociaux interdépendants, qui touchent des secteurs considérables de la population nationale, des minorités appréciables dans certains pays et la majorité dans d'autres, et qui sont, par exemple, la répartition inéquitable du revenu, l'extrême pauvreté, le sous-emploi et les mauvaises conditions de travail, la faible productivité d'un secteur considérable de la population active, le retard et la marginalisation d'importants secteurs urbains et ruraux, l'analphabétisme et le semi-analphabétisme généralisé qui ont des incidences négatives sur le potentiel de la population active, et la participation limitée de la majorité de la population à la prise de décisions à tous les niveaux et au processus de développement économique social et humain.

#### B. Perspectives pour les années 80

19. L'examen des problèmes économiques et sociaux démontre qu'il n'existe pas de facteurs suffisamment dynamiques pour transformer spontanément la nature du processus, du moins dans les limites de temps requis par la solution de ces problèmes et l'importance des tensions économiques et sociales qu'ils provoquent. Au contraire, les perspectives démontrent que ces problèmes ont tendance à s'aggraver et à se généraliser.

20. Les perspectives immédiates de l'évolution économique globale des pays latino-américains ne sont pas les mêmes pour tous et ils diffèrent considérablement dans bien des cas. La plupart des pays présenteront au début des années 80 des conditions défavorables de vulnérabilité extrême par rapport aux variables extérieures. Cette situation est particulièrement grave pour certains pays centraméricains et des Caraïbes pour lesquels les possibilités d'élever leur taux de croissance au cours des années 80 dépendront du degré d'appui financier qu'ils pourront se procurer à des conditions favorables. Il faudra tenir compte, entre autres considérations, du degré d'endettement et du poids des services de financement extérieur, des problèmes qui relèvent de la continuité du financement par le biais des banques privées internationales, des perspectives de croissance économique des pays industrialisés et leur incidence sur les exportations latino-américaines, des effets éventuels de l'intensification des mesures protectionnistes dans ces pays, et l'augmentation persistente prévue dans les prix absolus des importations.

21. Il importe donc d'apporter des changements importants au niveau de la structure, du fonctionnement, des politiques et de l'organisation institutionnelle de l'économie mondiale, ainsi qu'au niveau des politiques nationales. Il ne semble pas exister, à court terme, de facteurs fondamentaux qui puissent se traduire spontanément par une amélioration importante de ces problèmes.

22. Le problème devra être abordé dans le cadre de stratégies et de politiques de type global, cohérent, simultané et intégral qui permettent de créer les conditions structurelles et institutionnelles propres à donner une nouvelle orientation au processus de développement pour atteindre des objectifs déterminés au niveau économique et social. Pour établir cette stratégie politique dans les années 80,

/il conviendra

il conviendra de tenir compte de la diversité des conditions de base actuelles ainsi que de leurs perspectives d'évolution. Néanmoins, l'élaboration d'un programme d'action régional ou de plans nationaux de développement n'a pas pour but d'extrapoler les tendances actuelles ou de maintenir intactes les institutions et les structures, mais de proposer les changements qui devraient être effectués au niveau de la situation générale et des politiques, tant intérieures qu'extérieures afin d'aborder les problèmes sociaux et d'accélérer le développement économique. Il s'agit, par conséquent, d'établir des objectifs de type normatif ou indicatif, qui puissent être raisonnablement mis en pratique en procédant à de changements structurels et institutionnels et en appliquant des mesures de politique dans le cadre d'un programme d'action intégré.

23. Dans la réalisation de ces transformations structurelles et institutionnelles et l'application de mesures de politique, il convient de tenir compte du fait que le concept de développement intégré implique, d'une part, que la croissance économique doit être accompagnée d'une répartition et d'autre part, que des actions de type social doivent être menées à bien dans le cadre d'un dynamisme économique adéquat, sans lequel ses effets dynamiques et de redistribution seraient annulés.

II. LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA TROISIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT SUR LA BASE DES OBJECTIFS ET DES CONDITIONS SPECIFIQUES DE L'AMERIQUE LATINE

24. Les pays latino-américains sont conscients du fait que la nouvelle Stratégie internationale du développement est loin d'apporter une solution adéquate aux besoins du monde en développement en général et de l'Amérique latine et des Caraïbes en particulier. Ses limitations se sont vues aggravées du fait des réserves ou déclarations formulées par les pays industrialisés au moment de son adoption, ou simplement par la non application de ce qui avait été adopté auparavant. Les pays latino-américains sont résolus, néanmoins, à favoriser l'introduction de correctifs destinés à renforcer cette Stratégie au cours de son exécution.

25. Le développement doit être conçu comme un processus intégral caractérisé par l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux qui garantissent la participation effective de la population dans le processus de développement et à ses bénéfices; pour ce faire, il convient de procéder à des changements structurels profonds à ce niveau, comme condition indispensable au processus de développement intégral auquel on aspire. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que la femme participe de façon intégrale à un niveau d'égalité économique, politique et culturelle.

26. L'analyse de la nature et de l'envergure des problèmes principaux du développement latino-américain démontre que ces derniers relèvent des aspects de la structure et du fonctionnement du processus économique et social, qu'ils sont inhérents à ce processus et que leur solution exige des transformations institutionnelles et structurelles à l'échelon interne et de l'économie mondiale, qui conduiront à un nouveau fonctionnement de l'économie et de la société pour atteindre des objectifs déterminés de croissance économique et de bien-être social dans le cadre de sociétés plus justes.

27. Les pays latino-américains se proposent d'atteindre au cours des années 80 les objectifs interdépendants suivants:

i) intensifier le développement économique et social et la transformation structurelle des économies nationales;

ii) intensifier le développement du potentiel scientifique et technique de la région;

iii) promouvoir une répartition équitable du revenu national et éliminer les situations de pauvreté dans les plus brefs délais, notamment par l'application d'une stratégie intégrale visant à supprimer la faim et la malnutrition;

iv) structurer une politique économique propre à créer les conditions qui permettent de contrôler et d'éviter des poussées inflationnistes sans recourir à des mesures de caractère récessif qui engendrent du chômage et aggravent les tensions sociales;

v) stimuler la participation économique, sociale et politique effective de toute la population au processus de développement économique et social, ainsi qu'au processus de décision à tous les niveaux, et assurer la participation de la jeunesse, le bien-être de l'enfance et l'intégration de la femme au développement économique et social. Pour que cette intégration soit possible, les plans de développement ne doivent pas se limiter à consacrer un chapitre spécial aux problèmes de la femme; en effet, les mesures qui s'y rapportent doivent être incorporées organiquement à chaque secteur pertinent;

/vi) préserver

vi) préserver la qualité et augmenter le potentiel d'utilisation de l'environnement, tout en prévoyant des mesures correctives des pratiques déprédatrices afin d'améliorer les conditions de vie et jeter les bases d'un développement soutenu à long terme;

vii) définir, dans le contexte de la rationalisation du développement de l'énergie et du processus de transition des sources d'énergie traditionnelles aux non-traditionnelles, un modèle énergétique qui, tenant compte du fait qu'à court et moyen terme les hydrocarbures continueront de former la base énergétique de la région, favorise la transition ordonnée d'une économie basée sur les hydrocarbures à une autre qui accorde une importance croissante au rôle des sources renouvelables, tout en diversifiant l'approvisionnement et en renforçant celui d'origine nationale;

viii) préserver et favoriser l'authenticité et l'identité culturelle ainsi que le maintien de styles de vie propres;

ix) exercer librement une souveraineté totale et permanente, qui comprend la possession, l'usage et la disposition, sur toute sa richesse, ses ressources naturelles et ses activités économiques;

x) renforcer l'intégration et les différentes modalités de coopération entre les pays de la région pour multiplier les échanges commerciaux internationaux, mieux utiliser les ressources naturelles et renforcer la capacité de négociation commune, pour ainsi élargir l'éventail des moyens qui conduisent à l'intensification du développement économique et social et à une intégration plus adéquate au sein de l'économie mondiale, et

xi) promouvoir la transformation des structures des relations économiques extérieures visant à instaurer un nouvel ordre économique international et mettre en pratique les postulats de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats pour surmonter les situations de dépendance, obtenir une participation effective aux processus de décision internationaux et créer les conditions adéquates dans le fonctionnement des comptes extérieurs des balances de paiements.

28. Dans le contexte des objectifs précédents de type général, les pays établiront leurs objectifs nationaux propres compte tenu de leurs conditions particulières, leurs aspirations et leur capacité de promouvoir les réformes structurelles exigées par une stratégie de développement de la nature et de l'envergure proposées.

29. En outre, et en exécution des recommandations de la SID, la région établit, dans le présent document, ses propres objectifs sur la base des besoins, des circonstances et des modalités régionales de croissance.

30. La croissance économique proposée pour les années 80 et conforme aux objectifs susmentionnés, envisage entre autres les éléments suivants:

i) une intensification du dynamisme économique plus importante que celle qu'indiquent les projections des tendances historiques et qui touchent tous les pays, afin de contribuer, par l'application de politiques adéquates, à la solution des problèmes posés par le chômage, et la pauvreté;

ii) un objectif minimum de croissance qui permette de doubler le produit par habitant dans un délai non supérieur à 15 ans, à titre de norme générale pour tous les pays, et

iii) la matérialisation de l'important potentiel de croissance économique constaté dans certains pays et qui pourrait se traduire, dans certains cas, en un objectif de croissance supérieur au minimum établi ci-dessus.

31. Par conséquent, pour l'ensemble de la région, le produit intérieur brut serait doublé au cours des années 80, ce qui suppose un objectif de croissance annuelle de plus de 7%. Bien que cet objectif implique un taux similaire à celui enregistré au cours des quatre premières années de la décennie 1970, il existe une différence très importante: alors qu'à cette époque la croissance était concentrée essentiellement sur un nombre réduit de pays, l'intensification proposée aujourd'hui couvre tous les pays de la région.
32. La production des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche devra se développer à un taux annuel d'environ 4.4%. Cet objectif est indispensable pour pouvoir satisfaire, de façon prioritaire l'expansion de la demande interne d'aliments de base, qui dériverait de l'augmentation du revenu, des objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté ou des situations d'indigence et des besoins d'augmenter les excédents exportables de la région.
33. L'industrialisation devrait présenter un regain de vigueur relativement important; on se propose d'atteindre un taux indicatif de croissance annuelle d'environ 8.5% pour le secteur manufacturier, ce qui représente un processus d'industrialisation beaucoup plus rapide et profond que dans le passé. Il faudra amorcer de nouvelles activités au plus haut contenu technologique et qui exigent de forts investissements de capital dans le secteur de produits intermédiaires de base et biens de production. Dans cette nouvelle étape, l'industrialisation devra se réaliser dans les meilleures conditions possibles d'efficacité économique, étant donné que l'atteinte du taux de croissance prévu requiert une expansion considérable de l'échange de produits manufacturés entre les pays de la région et des exportations aux pays développés et à d'autres régions en développement.
34. Etant donné que le potentiel scientifique et technique joue un rôle important dans l'intensification du dynamisme économique, la région devra affecter à la recherche scientifique et technique des ressources financières qui, à la fin de la décennie, devraient doubler, pour le moins, la proportion actuelle du produit intérieur brut.
35. L'atteinte de ces objectifs de croissance exigera une forte augmentation des investissements qui devront atteindre 29% du produit intérieur brut pour l'ensemble de la région avant 1990. L'épargne intérieure devra augmenter de façon appréciable et atteindre 26% du produit intérieur brut. Ceci permettra de maintenir le financement externe dans une proportion raisonnable par rapport à l'investissement et aux exportations.
36. Il convient néanmoins de souligner que les conditions et les orientations présentées dans ce domaine varient d'un pays à l'autre de la région; dans beaucoup d'entre eux, l'intensification du rythme de croissance exigera des augmentations relatives plus importantes en matière d'investissement et d'épargne intérieure et, par conséquent, un effort plus intense que dans d'autres. En outre, l'importance relative du financement externe, par rapport au produit et à l'investissement, variera également d'un pays à l'autre.
37. Dans le cadre du processus dynamique de croissance visé par les normes de développement économique proposées, les importations devront augmenter de façon

/sélective dans



sélective dans presque tous les pays et dans l'ensemble de la région, à un taux légèrement plus élevé que le produit intérieur brut, c'est-à-dire, à raison de 8% par an, approximativement. Par conséquent, le pouvoir d'achat extérieur des pays latino-américains devra augmenter beaucoup plus que dans le passé pour pouvoir répondre à cette demande de biens et de services.

38. Cette augmentation proviendra de trois sources principales: i) volume et diversification des exportations, ce qui dépendra en grande mesure de l'accès aux marchés; ii) évolution des termes de l'échange, et iii) envergure et conditions de l'investissement et financement externes. La valeur réelle des exportations de biens et de services devra augmenter à un rythme proche du 8% par an au cours de la décennie et le financement externe net maintiendra le même rapport vis-à-vis du produit intérieur brut que la moyenne enregistrée au cours des années 70.

III. PROGRAMME D'ACTION REGIONAL VISANT A ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA TROISIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

A. Développement économique et social national

39. Tel qu'il a été défini dans le cadre des objectifs de la région, le développement doit être conçu comme un processus intégral caractérisé par l'atteinte d'objectifs économiques et sociaux qui garantissent la participation effective de la population au processus de développement et à ses bénéfices, ce qui requiert la réalisation de transformations structurelles profondes à ce niveau, en tant que condition indispensable au processus de développement intégral auquel on aspire. Ces deux aspects sont des parties indissolubles d'un ensemble; elles se conditionnent mutuellement et on peut difficilement concevoir une stratégie efficace qui n'en tienne pas compte simultanément.

40. Les politiques concrètes pour ce développement intégral seront déterminées et appliquées librement par les pays dans le cadre de leurs plans et priorités de développement et en fonction de leur identité culturelle, structure socio-économique et étape de développement.

1. Développement économique

41. L'accélération du rythme de croissance et la transformation productive et technique de l'économie sont indispensables pour assurer un processus de diversification, d'intégration et de renforcement croissants des économies nationales, ainsi que pour jeter les bases qui contribueront à l'exécution d'une politique sociale. Il conviendra en particulier d'intensifier le dynamisme économique pour augmenter la capacité de production de la population active, élever les niveaux d'emploi, favoriser l'accumulation et faciliter l'application de politiques propres à améliorer la répartition du revenu et résoudre les situations d'extrême pauvreté. Ce dernier point requerra l'incorporation de la population active, qui enregistrera une forte augmentation, à des activités de forte productivité. La croissance économique est donc une condition nécessaire, mais devra être intégrée dans le cadre d'autres politiques pour pouvoir atteindre les objectifs déterminés dérivés d'une meilleure répartition des fruits de la croissance économique, de l'éradication de la pauvreté et d'autres objectifs sociaux désirés. La nécessité d'accélérer la croissance économique des pays latino-américains, dans le cadre d'une stratégie intégrale visant à une répartition équitable des revenus et une amélioration du bien-être social de toute la population, s'impose, entre autres raisons, à cause de l'envergure et la gravité des problèmes sociaux qui auront tendance à s'aggraver du fait de la forte augmentation que souffrira la population économiquement active. Il est évident que l'incorporation productive de la population active disponible exigera un développement économique beaucoup plus dynamique, certes, que la moyenne enregistrée dans la deuxième moitié des années 70. Il ne faut pas oublier que l'accélération du rythme de croissance économique est accompagnée d'une augmentation du produit par personne qui travaille, au titre des conséquences et progrès accomplis en matière de transformation de la production et du développement de nouvelles formes de production. Il va sans dire que, dans le contexte de ce

/processus, le

processus, le capital requis par personne employée augmente, et qu'il faut augmenter fortement le volume de production pour absorber la même quantité de population active.

42. Cette intensification du développement économique devra se baser sur l'effort national et la mobilisation des ressources des pays. Les pays latino-américains procéderont à réaliser les réformes institutionnelles et structurelles nécessaires de façon à rendre effectif ce potentiel de développement et, en particulier, pour favoriser une forte accumulation de capital qui ne sera possible que par l'introduction de changements profonds dans le fonctionnement des économies qui, entre autres objectifs, pourront limiter les taux élevés de consommation qui sont concentrés dans un secteur réduit de la population.

43. Pour intensifier la croissance économique, améliorer la répartition du revenu, supprimer les situations de pauvreté et stimuler la participation économique et sociale de tous les secteurs sociaux, il conviendra de prendre des mesures au niveau économique et financier, de façon à favoriser les transformations désirées et à éviter ainsi, ou contrôler, les poussées inflationnistes qui portent préjudice à la réalisation du programme économique et social et affectent en particulier les groupes de revenus inférieurs.

44. Le secteur rural constitue dans beaucoup de pays latino-américains celui où les problèmes de pauvreté, de marginalité et de sous-emploi se manifestent avec le plus d'intensité. Par conséquent, les stratégies de développement devront envisager des mesures spécifiques pour les résoudre et éviter les politiques qui contribuent à les aggraver.

45. La politique agropastorale jouera un rôle prépondérant dans la recherche de l'autosuffisance alimentaire et dans la solution des problèmes nutritionnels qui affectent de grands secteurs de la population latino-américaine. Cette politique devra également contribuer à l'augmentation des exportations de produits de base et à la satisfaction de la demande de facteurs de production de l'agro-industrie.

46. Il conviendra d'établir des politiques destinées à mettre la terre en valeur de façon intensive et à éliminer les obstacles créés par les modalités actuelles d'accès à l'utilisation des terres et qui freinent l'augmentation de la production et la solution des problèmes sociaux. Il faudra éviter tant la concentration de la propriété foncière, notamment aux mains des sociétés transnationales, que la diffusion du minifundio (petite propriété), l'établissement de paysans sur les terres marginales et la sous-utilisation du sol dans les grandes et moyennes propriétés.

47. Les politiques de réforme agraire dans le cadre d'un développement rural global, conçu comme un processus permanent de transformation et d'adaptation de la structure agraire aux nouvelles réalités nationales, sont fondamentales pour de nombreux pays. L'organisation sociale et économique des producteurs, la mise en valeur rationnelle du territoire national destiné à l'agriculture, l'expansion de la frontière agricole, les législations qui favorisent une utilisation intensive et de préférence rationnelle de la terre, la capitalisation adéquate du secteur rural et la dotation technique adéquate, seront envisagés dans les politiques de réforme agraire ou en seront un complément.

48. Les politiques agropastorales devront contribuer à la solution du problème de l'emploi. Parmi les actions et les politiques qui devraient être encouragées, il convient de souligner la recherche et l'expérimentation agricole, un accès plus facile des paysans aux terres non utilisées ou sous-utilisées, la mise en valeur rationnelle du territoire national destiné à l'agriculture, l'extension de la frontière agricole, les programmes d'investissement agropastoral et de crédit, le développement de l'irrigation, la formation et la décentralisation administrative.
49. Les stratégies et politiques agricoles, d'élevage et de pêche devront envisager de façon intégrale les problèmes du développement rural, en abordant simultanément les aspects sociaux, et les problèmes de production, de commercialisation, de transformation, de distribution et de consommation. Les politiques de réforme agraire, d'augmentation de la production et de la productivité et de l'emploi devront être complétées par des politiques de crédit, fiscales, de commercialisation, de prix (y compris les marchés à terme), d'approvisionnement en biens de production agro-chimiques, d'assurance agricole et de renforcement des services étatiques qui appuient l'agriculture paysanne. Dans la plupart des cas, il faudra éliminer les distorsions du marché qui rendent la technologie et les facteurs de production physiques et financiers inaccessibles pour les paysans, et l'accès à des produits alimentaires en de bonnes conditions inaccessibles aux consommateurs.
50. La réalisation de la réforme agraire et la formulation de stratégies et de politiques agricoles adéquates augmenteront simultanément le pouvoir d'achat du secteur rural et de la pêche, et lui permettront d'accéder à des aliments de haute valeur nutritive. Dans ce contexte, la réalisation de programmes de diffusion orientés à la création de coutumes alimentaires souhaitées constituera un appui efficace.
51. L'industrialisation est un composant fondamental de la politique de développement économique et social, et notamment des mesures destinées à accorder davantage d'autonomie à la conduite du processus de développement, à obtenir des relations commerciales extérieures plus équilibrées et une répartition plus équitable du revenu et de la consommation.
52. Au cours de la décennie, il faudra promouvoir et renforcer d'importantes branches de production de biens d'équipement et de facteurs de production intermédiaires de base. On élargira ainsi la participation à la production mondiale, en limitant la forte dépendance qui existe actuellement par rapport aux pays industriels et on jettera les bases d'un commerce plus symétrique et équilibré avec ces pays. Il faudra appliquer des politiques susceptibles de créer à long terme des conditions de productivité et d'efficacité.
53. L'offre industrielle devra augmenter et se réorienter de façon significative pour pouvoir s'adapter au dynamisme et aux transformations qui se produiront dans la demande, à la suite des modifications de l'emploi et de la meilleure répartition du revenu désirée. Il faudra incorporer à cette offre industrielle les innovations techniques produites dans le pays ou dans d'autres pays de la région, dans des conditions de qualité et de coût, en cherchant une utilisation cohérente des ressources humaines, naturelles, techniques et financières propres au pays ou à la région.

54. Les gouvernements devront promouvoir et appuyer les politiques d'industrialisation de façon à surmonter les déséquilibres et les retards qui caractérisent aujourd'hui le secteur industriel. Dans certains secteurs, les montants de l'investissement sont si importants et les échéances si longues que le secteur privé national n'est pas en mesure de les affronter, du moins d'une façon indépendante. Dans ces cas, le secteur public pourra réaliser les investissements par l'intermédiaire de ses entreprises, ou en association avec des entreprises privées nationales ou avec des entreprises d'autres pays de la région, ou par le biais d'arrangements avec ces dernières. En matière d'exécution des politiques, les gouvernements pourront mettre à profit l'expérience accumulée, ainsi que les moyens dont disposent les entreprises publiques dans beaucoup de pays.

55. Les pays appliqueront les politiques propres à améliorer leur position dans les négociations avec les entreprises transnationales, ainsi qu'à éliminer les pratiques commerciales restrictives utilisées par ces sociétés. Le renforcement des compétences patronales, la formation du personnel, la délimitation des activités des sociétés transnationales et une politique en matière de technologie, permettront d'éviter que les secteurs nationaux perdent du terrain en matière de production. Il faudrait éviter l'acceptation en bloc des contributions technologiques et financières des sociétés transnationales. L'atomisation de ces contributions permettra de réaliser dans la région une partie de la recherche scientifique et technique, et des étapes de projets et d'ingénierie, et permettra une meilleure complémentarité avec les sociétés nationales.

56. Dans le cadre des politiques élaborées par l'Etat pour promouvoir le développement intégral, l'initiative privée constitue une force qui peut contribuer de façon efficace à l'atteinte des objectifs voulus. En outre, l'Etat devra tenir compte, dans la formulation de ses politiques, de la nécessité d'encourager les actions positives du secteur privé au service du développement économique.

57. Si les tendances à long terme se maintiennent, l'approvisionnement énergétique devra être doublé de façon à obtenir l'énergie requise pour que le produit des pays de l'Amérique latine atteigne un niveau conforme à l'objectif régional au cours des dix prochaines années. Il faudra, pour surmonter les difficultés à satisfaire cette demande d'énergie, mettre en marche des politiques qui permettent une utilisation rationnelle des ressources énergétiques ou renforcer celles qui sont en exécution, notamment dans les cas où la consommation est caractérisée par un gaspillage et une imitation des sociétés industrialisées.

58. Davantage de ressources techniques et financières seront affectées à la création, prospection et exploitation des sources traditionnelles et non-traditionnelles d'énergie. Bien que les hydrocarbures continueront de constituer à court et à moyen terme la base énergétique du développement des pays de la région, il faudra s'attacher à la mise à profit des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. A cet égard, et tenant compte du fait que beaucoup de pays de la région jouissent de conditions climatiques et de sols qui permettent d'utiliser la biomasse en tant que combustible, l'étude et l'échange de données d'expérience dans la région en vue de l'utiliser de façon adéquate revêtent une importance particulière. Il conviendra également de s'efforcer d'utiliser d'autres sources d'énergie nouvelles et renouvelables telles que l'énergie nucléaire, solaire, thermique, éolienne, marine et autres.

## 2. Développement social

59. La croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer un plein développement social et humain. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les fruits de la croissance économique soient répartis de façon plus équitable parmi les groupes défavorisés dans le processus de développement, afin que la participation de tous les groupes sociaux contribue à la construction de sociétés plus justes et intégrées, autonomes, qui offrent à l'homme de véritables possibilités de se réaliser pleinement.

60. Le succès des politiques de développement social, ainsi que l'atteinte des objectifs et des politiques destinées à augmenter la capacité de production, permettront de transformer les structures de production et de consommation de façon à satisfaire les aspirations fondamentales des majorités à une vie meilleure. Les politiques élaborées à cette fin devront concilier la promotion d'une croissance économique dynamique et une plus grande justice sociale, ainsi que la réduction des différences structurelles et des inégalités sociales. Il conviendra, pour atteindre ces objectifs, d'encourager la participation effective de la population au processus de développement économique, social et humain. Des politiques seront élaborées et appliquées à cet effet, de façon à favoriser les structures, les processus et les organisations de participation.

61. Les objectifs de répartition mentionnés ci-dessus exigeront l'application de politiques qui affectent la structure et le dynamisme de la croissance économique à moyen et à long terme ainsi que de mesures qui touchent à la répartition actuelle à court terme. A moyen et à long terme, une intensification de la rationalisation de la structure de production et du dynamisme économique devra provoquer un changement sensible dans le marché du travail et augmenter l'emploi et la structure de qualifications, ce qui à son tour devra entraîner une meilleure répartition du revenu. A court terme, la nécessité d'augmenter l'épargne intérieure au détriment de la croissance de la consommation des groupes de revenu plus élevé, exigera des mesures destinées à capter ou à orienter de façon productive l'utilisation d'une partie de ces revenus.

62. Dans certains pays, les mesures de répartition devront envisager une répartition préalable des actifs dans les différents secteurs de la production, comme c'est le cas dans le milieu rural, où une grande partie de paysans devra avoir accès à la terre et à l'utilisation de l'eau.

63. La politique de répartition sera d'autant plus importante dans le contexte de la réduction ou de la suppression de l'extrême pauvreté, sans préjudice des politiques et mesures propres à transformer la structure sociale et de production dans le cadre d'une politique de développement intégral. Dans le premier cas, les dépenses publiques constitueront un instrument particulièrement important qu'il faudra mettre au service des secteurs et groupes sociaux les plus démunis, notamment en matière de services d'éducation, santé, alimentation et logement, pour contribuer à l'augmentation de la capacité de production des secteurs populaires.

64. Les pays formuleront des politiques propres à promouvoir et intégrer la femme au processus de développement économique et social. Il faudra appliquer des mécanismes appropriés pour que la femme participe à la production et aux tâches du

développement et garantir sa pleine égalité et la suppression des relations discriminatoires. Dans ce contexte, il faudra favoriser une participation plus importante et efficace de la femme à la vie économique, politique, sociale et culturelle de la région. Ces mesures contribueront fortement à protéger et à développer les ressources humaines et à renforcer le bon fonctionnement du noyau familial.

65. La transformation technologique provoquera une forte augmentation du produit par personne employée. Malgré l'augmentation des taux de productivité, la croissance économique désirée contribuera à absorber davantage la main-d'oeuvre, absorption qui - dans l'ensemble de la région - serait équivalente à l'augmentation de la population économiquement active. La structure de l'emploi devra également subir des transformations importantes, non seulement dans sa distribution sectorielle, mais également dans sa composition par rapport à la nature des emplois et leur degré de qualification. Tout ceci ne résoudra pas néanmoins, dans des délais relativement courts, le problème du chômage, étant donné la proportion importante de la population affectée par le sous-emploi ou le chômage ouvert.

66. Etant donné l'hétérogénéité qui caractérise la structure de production des pays, il conviendra d'établir des politiques de l'emploi différentes, selon leur orientation vers des secteurs modernes ou traditionnels, ou de grandes, moyennes ou petites entreprises.

67. Dans les pays où les problèmes d'emploi sont très graves, l'orientation des structures de production et la promotion éventuelle en ce qui concerne la dimension des entreprises pourront jouer un rôle important. En effet, dans la mesure où la situation du commerce extérieur s'assouplit, l'éventail des possibilités de promouvoir une structure de production plus efficace en ce qui concerne l'emploi sera plus grand. En outre, dans la mesure où le développement technologique de la région augmente et que les conditions d'achat de la technologie sont plus avantageuses, il y aura davantage de possibilités de choix, y compris en ce qui concerne la dimension des usines. Cela étant, les considérations relatives à l'emploi devront jouer un rôle important dans la prise de décisions.

68. En ce qui concerne les secteurs urbains et ruraux marginaux et de faible productivité, dans lesquels se concentre la plus grande proportion de chômage et de sous-emploi, il faudra élaborer des politiques de nature très différente. Outre les politiques conjoncturelles, d'urgence, adoptées dans les cas critiques, il faudra aider les groupes économiques à faible productivité et potentiellement productifs à se transformer en groupes capables de générer de l'emploi et des revenus à des niveaux adéquats.

69. La formation et l'organisation efficace des paysans, petits propriétaires, pêcheurs à échelle réduite, petits commerçants et des journaliers sans terres, sont indispensables au succès des mesures énumérées ci-dessus. Il conviendra, à cet effet, de promouvoir et de garantir des organisations favorisant la participation, telles que les coopératives, les formes communautaires de propriété et autres. Il faudra en outre appuyer la formation et l'organisation de la femme rurale afin d'augmenter ses possibilités d'emploi dans les zones rurales, opérer un changement structurel qui évite sa migration aux zones urbaines et faciliter son accès au financement par le biais du crédit ou d'une autre modalité qui garantisse sa participation.

70. L'agriculture jouera un rôle central dans la solution des problèmes de nutrition qui affectent une grande partie de la population latino-américaine. La femme joue un rôle vital en matière de systèmes alimentaires en ce qui concerne la production, l'élaboration, le maniement, la distribution, la préparation, et la consommation des aliments; en d'autres termes, elle devra participer à tous les niveaux du processus de décision en matière de nutrition, agriculture et alimentation.

71. La démocratisation authentique de l'éducation à tous les niveaux, la généralisation de l'éducation primaire ou de base complète pour tous les enfants en âge scolaire, l'éradication de l'analphabétisme et des autres problèmes qui nuisent au développement normal de l'enfant, et l'intensification progressive et profonde de programmes d'attention intégrale aux enfants en âge pré-scolaire qui vivent dans des conditions sociales défavorables, constituent des objectifs prioritaires pour tous les pays latino-américains. Il convient, pour ce faire, de combiner les programmes cohérents destinés aux adultes, les activités scolaires et extra-scolaires d'incorporation de tous les enfants et de tous les jeunes aux services éducatifs fonctionnels et efficaces. Ces mesures impliquent l'élimination de l'absentéisme scolaire, la réduction des taux de redoublement et d'abandon et l'utilisation adéquate des moyens de communication sociale. A cet égard, le Projet principal d'éducation en Amérique latine et les Caraïbes recommandé par la Conférence régionale des ministres de l'éducation et des ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres de l'Amérique latine et des Caraïbes, réalisée par l'UNESCO avec la coopération de la CEPAL en 1979, projet qui a été adopté par la Réunion intergouvernementale (Quito, avril 1981), doit être considéré comme une priorité importante des activités et des objectifs de ce Programme d'action.

72. Dans le cadre des efforts accomplis pour établir un lien plus direct entre l'éducation et le marché du travail, les pays devront exécuter des systèmes d'éducation qui forment efficacement l'individu pour le travail et lui donnent en même temps une formation intégrale, dans laquelle une partie importante est accordée à l'héritage culturel et les valeurs universelles de l'homme.

73. Un des objectifs de la décennie est de réduire de façon appréciable le déficit de logement urbain et rural, d'augmenter l'offre de logement pour les majorités urbaines de faible revenu, de résoudre des problèmes de détérioration du logement urbain et rural et des établissements périphériques de logements irréguliers, et d'améliorer l'infrastructure d'électrification, approvisionnement en eau potable et égouts. A cet effet, il faudra très souvent recourir à la participation de l'Etat, qui répondra de façon prioritaire aux besoins en matière de logement de la population à bas revenus, encouragera l'octroi de prêts à des conditions favorables, le développement de l'industrie de la construction de logements à loyers modérés - tant avec des matériaux locaux qu'avec des systèmes de construction traditionnels -, encouragera l'auto-construction - y compris l'effort communautaire organisé - et règlera le fonctionnement du marché foncier.

74. Les politiques globales et sectorielles de développement devront inclure des mesures en matière d'établissements humains, avec la spécificité et l'importance requises par le problème. La dynamique des établissements humains constitue un élément qui conditionne n'importe quel projet de développement socio-économique. Par conséquent, les pays de la région devront établir une politique nationale en



matière d'établissements humains, à la lumière des recommandations qui figurent dans la Déclaration de Vancouver, telle qu'elle a été adoptée par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1976. Des programmes devront être exécutés dans ce domaine de façon à intensifier la formation de ressources humaines, la recherche, l'assistance technique, l'information, la diffusion et l'échange de données d'expérience en matière d'établissements humains.

75. En l'an 2000, tous les habitants de la région devraient atteindre un niveau de santé qui les permette de mener une vie socialement et économiquement productive. A cet effet, un système adéquat et général de soins primaires sera établi en fonction des priorités et des caractéristiques nationales dans le cadre d'un système global de santé. Avant l'an 2000, aucun pays de la région devra avoir une espérance de vie à la naissance de moins de 70 ans, ni une mortalité infantile supérieure à 30 morts par mille naissances vivantes. Il faudra redoubler d'efforts pour assurer l'approvisionnement en eau potable et des services sanitaires de base à toute la population vers 1990. Les mesures propres à réduire la mortalité infantile et de toute la population devront comprendre l'attention intégrale de la famille, la nutrition appropriée, l'éducation des mères, l'immunisation des enfants et des programmes d'assainissement. La plus haute priorité devra être accordée aux programmes de prévention de la maladie et de l'invalidité, notamment aux groupes urbains et ruraux marginaux, ainsi qu'aux mesures propres à éviter la cherté croissante des médicaments et à rendre plus efficaces les politiques gouvernementales destinées à contrôler leur production et distribution, y compris en ce qui concerne les activités des sociétés transnationales dans ce domaine. Les services de santé devront être gratuits; les soins médicaux et para-médicaux devront être étendus, notamment dans les zones rurales; des plans spéciaux devront être développés en matière de santé maternelle et infantile; les femmes devront avoir accès aux moyens et à l'information nécessaires pour exercer la responsabilité de leur propre fertilité, et l'allaitement dans les premiers mois de vie de l'enfant devra être encouragé en tant que son alimentation naturelle de base. Pour atteindre ces objectifs, hommes et femmes devront participer de façon équitable à l'exécution des décisions de politique relatives aux services sanitaires.

76. Pour corriger l'inégalité croissante entre le groupe réduit de population qui jouit de systèmes de sécurité sociale et la majorité de la population qui en est privée, il faudra accorder une attention prioritaire à l'extension de la couverture de la sécurité sociale à toute la population. Des transformations devront être opérées au niveau du régime des contributions, afin que la sécurité sociale soit assurée de façon plus équitable.

77. La prévention de l'invalidité et la rééducation intégrale des personnes handicapées seront abordées dans les plus brefs délais, de façon à favoriser leur intégration dynamique dans la société. Il faudra les aider à s'adapter physiquement et psychologiquement à la société, leur assurer l'assistance, la formation, les soins et les conseils voulus, leur offrir les possibilités d'emploi qui leur conviennent, et encourager les projets d'étude destinés à faciliter leur participation effective à la vie quotidienne, éduquer et informer le public pour leur faire connaître les droits des personnes handicapées de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique, et d'y apporter leur contribution.

78. Les politiques de population devront être envisagées dans le cadre des politiques globales et sectorielles de développement. Les mesures et programmes de

/population devront

population devront être adaptés aux objectifs et aux stratégies socio-économiques. Les pays prendront les mesures qu'ils estiment nécessaires en matière de mouvements migratoires et taux de fécondité, en respectant pleinement le droit de l'homme de décider librement et de façon responsable du nombre d'enfants qu'il désire et quand il les désire.

79. Les pays de la région devront également s'efforcer d'établir et d'améliorer des mécanismes nationaux propres à garantir la pleine égalité de la femme par rapport à l'homme et l'application de mesures propres à intégrer la femme au processus de développement. Les politiques devront accorder priorité aux femmes issues de groupes pauvres et en particulier aux femmes pauvres du secteur rural. Les pays se sont engagés à redoubler d'efforts pour exécuter le Plan d'action régional pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, qui constitue l'instrument spécial dans lequel sont définies les priorités d'action pour la région.

80. Les programmes globaux de développement devront tenir compte, sur la base des ressources naturelles, du problème de l'environnement dans les politiques en matière de population, d'établissements humains, d'aménagement du territoire, de ressources naturelles, technologie, relations internationales, énergie et intégration régionale, notamment pour l'élaboration de stratégies propres à réduire ou à supprimer la pauvreté et le sous-développement. En outre, il faudra tenir compte dans la planification du développement latino-américain de l'aspect écologique dans les politiques en matière de développement de l'agriculture et de l'industrie et du processus d'urbanisation, en tenant compte de la spécificité des problèmes écologiques des pays latino-américains et de la nécessité de les étudier dans le cadre de leurs programmes de développement économique et social.

81. Les pays devront inclure dans leurs plans globaux de développement des politiques d'action destinées à résoudre les problèmes de déséquilibre régional qui surgissent entre eux.

## B. Coopération au sein de l'Amérique latine

### 1. Considérations générales

82. La coopération au sein de l'Amérique latine est du ressort exclusif des pays en développement de la région. Cela étant, on reconnaît l'importance de l'appui technique et financier de la communauté internationale. Les pays de la région, dans leurs relations réciproques, tiendront compte et exécuteront les décisions et les mesures auxquelles ils se sont engagés et qui ont été adoptées au sein des organismes de coopération intra-régionale, tels que le SELA et l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), ainsi que les mesures que prendront dans l'avenir les instances de coopération intra-latino-américaine. Ils mettront également en pratique les engagements pris dans le cadre général de la coopération entre pays en développement, tels que ceux qui figurent dans le rapport de la Réunion du Groupe intergouvernemental ad-hoc des 77 sur la coopération économique entre pays en développement (Vienne, Autriche, 3 au 7 juin 1980), ainsi que ceux qui émaneront des conférences futures de coopération entre pays en développement.

83. L'intégration et les différentes modalités de coopération entre les pays de la région continueront de constituer un des instruments les plus puissants pour augmenter le volume des échanges internationaux, assurer la sécurité alimentaire, mieux utiliser les ressources naturelles et financières, renforcer la coopération avec le reste du monde en développement, raffermir la capacité de négociation auprès des pays industrialisés, au niveau des instances internationales et des sociétés transnationales et, en général, prendre les mesures pertinentes pour accélérer le développement économique et social des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et favoriser leur intégration plus adéquate au sein de l'économie mondiale. Le renforcement de l'unité et de la solidarité de l'Amérique latine et des Caraïbes est un élément particulièrement important pour exécuter fidèlement le Programme d'action régional adopté pour accélérer le développement économique et social de l'Amérique latine. Dans une première étape, la coopération au sein de l'Amérique latine doit se traduire par des mesures immédiates propres à répondre aux situations extrêmement graves des pays relativement moins avancés de la région. Il est indispensable, à cet effet, de favoriser avec toute la volonté politique et les mesures concrètes nécessaires, les mécanismes d'intégration et de coopération en vigueur dans la région, ainsi que de continuer à progresser dans la recherche et l'application d'instruments et de modalités de coopération qui les complètent et les perfectionnent.

84. Il faudra redoubler d'efforts pour exécuter le Plan d'action régional sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine, qui constitue, avec la décision de la deuxième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, le principal instrument qui définit les priorités d'action de la région.

85. Pour renforcer les traités et les accords d'intégration en vigueur en Amérique latine, il conviendra: i) de mettre en oeuvre des mécanismes qui accordent une préférence réelle aux produits de la région, notamment ceux qui requièrent des marchés importants ou des échelles de production élevées; ii) accorder une attention particulière aux pays relativement moins avancés dans les processus d'intégration en évitant la polarisation des échanges et le déséquilibre dans l'obtention d'avantages et en facilitant pour eux l'élaboration de produits intermédiaires, de biens d'équipements, et de produits avec les composants technologiques adéquats. Il faudra promouvoir, à cet effet, des préférences tarifaires, l'affectation de ressources financières, la réalisation de projets conjoints et d'autres mesures qui contribuent à élargir le marché de ces pays et augmenter leur offre exportable; iii) tenir compte des objectifs finaux qui sont la convergence à l'avenir de tous les systèmes régionaux d'intégration actuels en un marché commun latino-américain, et iv) établir des rapports entre les systèmes d'intégration tout en respectant leur individualité institutionnelle.

86. Il faudra tenir compte du fait que le Traité de Montevideo de 1980, entré en vigueur le 18 mars 1981, bien qu'il soit défini comme un instrument souple, a pour but de contribuer également à la convergence de tous les efforts sous-régionaux d'intégration en Amérique latine.

87. Des rapports permanents devront être établis entre les divers secrétariats des organismes d'intégration et de coopération de l'Amérique latine et des Caraïbes

/afin d'éviter

afin d'éviter les superpositions et d'assurer ainsi un soutien mutuel et la complémentarité des études et des projets entrepris. Il faudra renforcer à cet égard le rôle du SELA dans la promotion de la coopération au sein de la région et d'un système permanent de consultation et de coordination pour l'adoption de positions et stratégies communes sur des questions économiques et sociales tant au niveau des instances et organismes internationaux qu'auprès des pays et groupes de pays tiers.

## 2. Commerce international

### a) Aspects généraux

88. Tous les efforts nécessaires devront être accomplis pour intensifier de façon significative les échanges commerciaux au sein de la région entre pays ou groupes de pays affiliés aux différents systèmes sous-régionaux d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'avec les pays de la région qui n'en font pas partie. Dans le cadre de ces efforts, il faudra envisager l'établissement d'un programme de suppression de barrières non tarifaires au sein de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec la participation des gouvernements, dans le cadre des organismes régionaux et sous-régionaux pertinents.

89. Pour que les opérations de commerce au sein de la région soient plus souples et plus fluides, il faudra établir des systèmes d'information efficaces en matière de barrières tarifaires et non tarifaires, et étendre la coopération au domaine des transports, assurances, emballage et emballage, promotion et distribution.

90. Il faudra également intensifier la promotion de la coopération entre les organismes officiels de commerce extérieur de la région, par le biais de mécanismes tels que ceux qui existent au sein du SELA en matière d'alimentation.

91. Il faudra procéder à un examen permanent des problèmes dont souffre le commerce intra-régional et extra-régional.

92. Des évaluations des besoins en matière de promotion et commercialisation communes devront être menées à bien en vue de l'exportation ou de l'importation. Cette évaluation servira de base à la promotion de projets destinés à créer des entreprises multinationales de commercialisation qui mettent à profit le potentiel commun d'achat et de vente de la région.

93. Tout l'appui nécessaire devra être accordé, dans la mesure du possible, aux associations de producteurs telles que l'Union de pays exportateurs de bananes (UPEB) et le GEPLACEA, ainsi qu'aux sociétés multinationales de commercialisation existantes, la MULTIFER et la COMUNBANA.

### b) Produits de base

94. Les pays latino-américains et des Caraïbes devront mieux s'organiser et tirer profit au maximum de l'expérience acquise et de la technologie développée au sein de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres pays en développement dans le cadre des associations de producteurs existantes. Les gouvernements devront

/envisager le

envisager le caractère urgent de la création de nouvelles associations de producteurs et de renforcement des associations existantes. A cet égard, il conviendrait d'étudier attentivement, dans le cadre d'une approche cas par cas, toutes les formes de coopération entre producteurs exportateurs de matières premières des pays de la région, à la lumière des conditions spécifiques de chaque pays et des marchés internationaux. Les activités menées à bien par les nouvelles associations de producteurs seraient, entre autres, les suivantes:

i) échange de données d'information et d'expériences en matière de production, marchés, commercialisation, politiques d'exportation, élaboration, transformation, distribution, transport et technologie;

ii) établissement de plans de recherche conjoints pour le développement de nouvelles utilisations et la réduction des coûts de production, ainsi que d'autres éléments de type économique. Dans le domaine de la commercialisation, il est particulièrement important pour les pays intéressés d'établir des représentations ou un autre mécanisme pertinent dans les principales bourses de produits de base, de manière à ce que les associations disposent de renseignements opportuns sur les prix et les marchés, qu'elles transmettront à leur tour périodiquement aux pays membres, et qu'elles soient en mesure de démentir n'importe quelle information distorsionnée sur les marchés mondiaux et produits de base;

iii) diffusion entre ses membres de renseignements sur les innovations en matière de productivité, production et amélioration des qualités et des normes;

iv) adoption de mesures directes dans différents domaines, comme par exemple la création de centres de recherche et de développement, et les investissements mixtes pour créer des entreprises de production, commercialisation, élaboration et stockage;

v) étude des mécanismes de réserves nationales coordonnées au sein de la région dans le but de stabiliser les prix et créer ou renforcer les contingents d'exportation, ainsi que d'autres mesures concernant la protection des prix;

vi) création d'organismes consultatifs, chaque fois que les pays producteurs le souhaiteront, pour les divers produits de base qui intéressent la région; entre autres activités, ces organismes pourront élaborer des stratégies pour les réunions à l'échelon mondial;

vii) réalisation de séminaires destinés à faciliter un développement harmonieux et vigoureux de la production et d'encourager la commercialisation des pays membres afin de contribuer à l'adoption de positions communes dans les négociations menées dans les réunions internationales sur un produit.

95. En vue d'encourager les activités de commercialisation et de distribution et de neutraliser les pratiques restrictives des sociétés transnationales, les pays de la région devront recourir à des mécanismes conjoints, et même à la création de sociétés multinationales de commercialisation. Les pays et organismes internationaux qui sont en mesure de le faire, devront adopter également les mesures propres à assurer le financement des réserves nationales des pays latino-américains dont sont issus les différents produits de base de la région, dans le but d'éviter que les pays producteurs de la région aux revenus moindres soient obligés de vendre leurs produits sur les marchés internationaux aux moments les plus inopportuns. A cet égard, des études devront être réalisées de façon à créer pour chacun de ces produits, des fonds financiers qui permettent d'atteindre cet objectif et d'intervenir éventuellement sur le marché.

c) Promotion des exportations

96. La coopération entre les gouvernements et les chefs d'entreprises de la région devra viser à perfectionner les instruments de promotion, réunir les offres exportables, organiser des campagnes publicitaires, créer des associations de producteurs d'articles exportables et des sociétés multinationales de commercialisation et, en général, mener à bien toutes les activités collectives propres à faciliter la concurrence au sein d'un marché international protectionniste et de plus en plus compétitif.

97. Pour atteindre les objectifs globaux d'exportation de l'Amérique latine, il est indispensable d'accélérer le rythme de croissance des exportations intra-régionales. Il faudra, pour ce faire, encourager la création d'organismes spécialisés en matière de promotion d'exportations, ainsi qu'en matière d'assurance de crédits aux exportations. L'exemple des associations sectorielles d'exportateurs et des entreprises mixtes de commercialisation de produits finaux et de biens d'équipement, devra être tenu en considération dans les activités futures menées dans le cadre de ces modalités de coopération régionale.

98. Il faudra également encourager la coopération entre organismes nationaux de promotion du commerce extérieur.

d) Promotion touristique

99. Etant donné l'importance acquise par le secteur des services dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, il convient de renforcer la coopération régionale en matière de promotion du tourisme intra-régional. Il faudra en outre redoubler d'efforts pour promouvoir à l'extérieur le tourisme dans la région, de manière à assurer ainsi un appui important à la balance des paiements de la région ainsi qu'à la création d'emplois.

3. Mise à profit en commun des ressources naturelles et compensation des déséquilibres régionaux

100. Des actions devront être menées à bien ou maintenues en vue de: i) atteindre l'autosuffisance collective dans l'approvisionnement régional dans des secteurs aussi importants que les aliments de base, les matières premières et produits énergétiques; ii) préserver l'environnement et utiliser rationnellement les ressources, notamment les non-renouvelables; iii) améliorer le rendement des exportations de produits de base, en augmentant la valeur ajoutée de façon à favoriser une meilleure élaboration à l'échelon local et une plus grande participation des pays aux étapes de distribution et commercialisation ainsi que dans les négociations internationales pour obtenir des prix adéquats; iv) chercher des formules de coopération qui contribuent - au même titre que les associations de producteurs ou des entreprises de commercialisation - à garantir l'approvisionnement régional de produits de base et à améliorer la commercialisation extérieure.

101. Pour faire face aux investissements considérables requis, il est urgent d'améliorer la coopération dans le domaine de l'infrastructure physique, notamment en ce qui concerne les communications et les routes; il faudra également faciliter le transport de personnes et de marchandises et raccorder à cet effet les différents

moyens de transport. Des liens de collaboration devront être intensifiés dans des secteurs non-compétitifs internationalement, tels que les chemins de fer métropolitains, l'eau potable, l'irrigation et l'assainissement urbain, en essayant d'éliminer des obstacles de type administratif et d'organisation.

102. Au cours de la présente décennie l'intérieur du continent sud-américain sera incorporé à l'activité économique; pour ce faire, les gouvernements de la région devront envisager les mesures propres à adopter d'actions conjointes et coordonnées dans les domaines suivants:

- i) un système de transport terrestre et fluvial qui relie les sous-systèmes de transport de l'Atlantique et du Pacifique en Amérique du sud et en Amérique centrale et qui relie également les bassins de l'Amazone, du Plata et de l'Orénoque;
- ii) une politique adéquate d'administration de l'environnement et des ressources naturelles;
- iii) une politique de développement agricole et agro-industrielle;
- iv) une politique d'appui résolu aux programmes des établissements humains, de santé, éducation et logement;
- v) le développement des ressources énergétiques;
- vi) l'incorporation d'activités éducatives propres à souligner la nécessité d'intégration de l'intérieur du continent;
- vii) le développement et le perfectionnement de la structure institutionnelle et financière existante pour mener à bien les études et les actions propres à atteindre les objectifs d'intégration, de façon pratique et efficace.

103. En matière de transport international, des réunions latino-américaines en matière d'intégration devront être convoquées, comme les réunions annuelles de ministres des travaux publics et des transports des pays du Cône sud, desquelles se sont dégagés des résultats encourageants.

104. Dans le cas des ressources hydriques, la coopération s'est traduite par diverses activités, notamment dans le secteur électrique. On a constaté une augmentation considérable des projets binationaux destinés à l'utilisation de ressources hydro-électriques, par exemple, les travaux de Salto Grande, Itaipú, Yaciretá, Laguna Merín et Corpus, et dans l'avenir d'Usumacinta et El Cajón.

105. Il conviendra également de stimuler la coopération dans le secteur minier, notamment au niveau de l'intégration des étapes minière, métallurgique et mécanique et celles qui correspondent à l'élaboration de biens d'équipement et de facteurs de production intermédiaires. Il faudra, à cet égard, accorder une priorité aux accords ou projets multinationaux latino-américains de type intégral.

#### 4. Energie

106. La coopération régionale - notamment la coopération horizontale - devra être encouragée en ce qui concerne l'utilisation de sources non-traditionnelles d'énergie; le traitement et la canalisation d'informations sur les sources énergétiques, notamment celles qui concernent le pétrole et ses dérivés; et toutes les phases de formation professionnelle, gestion d'entreprises, etc., qui ont trait à l'économie et à la technologie énergétiques.

107. La coopération régionale devra aborder les problèmes de balance de paiements et d'accès à un approvisionnement stable d'énergie dont souffrent tous les pays qui connaissent ce type de pénurie. A long terme, il faudra envisager des programmes de développement énergétique destinés à encourager l'exploitation de sources propres d'énergie.\*/

108. Il faudra collaborer à l'atteinte des objectifs globaux fixés par la région dans le Plan d'action adopté en cette matière lors de la Réunion régionale inter-gouvernementale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Mexico, du 16 au 20 mars 1981.

109. Il faudra renforcer une stratégie propre à créer les conditions requises pour un développement rapide, une utilisation et conservation efficaces des sources d'énergie en Amérique latine, conformément aux plans et priorités accordés à l'échelon national et régional.

110. Cela étant, un programme latino-américain de coopération devra être mené à bien dans le cadre de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), en mettant l'accent sur les actions et projets adoptés en matière d'énergie, y compris, outre les sources traditionnelles, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, conformément aux priorités et plans arrêtés à l'échelon national et régional.

111. La coopération internationale en matière de technologie et de finances devra être également encouragée de façon à renforcer, entre autres, le potentiel technologique des pays en développement et à appuyer les travaux de recherche scientifique et technique.

## 5. Industrie

112. Les pays de la région devront arrêter des mesures propres à:

i) renforcer et intensifier le développement des industries de base, des agro-industries, ainsi que des petites et moyennes entreprises qui présentent des conditions d'efficacité et de productivité;

ii) adopter une stratégie de développement industriel au sein de la région qui permette de mettre à profit les avantages comparatifs et d'obtenir des accords de développement industriel sur la base de spécialisations intra-industrielles et interindustrielles;

iii) fixer des politiques à long terme sur la base des accords éventuels de la région avec des secteurs industriels de la communauté internationale pour la restructuration du potentiel productif en fonction des objectifs et priorités du développement économique des pays en développement;

iv) accélérer, le cas échéant, le processus de substitution des importations de façon rationnelle et sélective;

v) mener à bien dans la région des consultations par branches industrielles, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), avec la collaboration des organismes régionaux pertinents, en vue

---

\*/ Voir la Déclaration de San José, adoptée par la Réunion extraordinaire de ministres de l'OLADE (Costa Rica, 6 au 8 juillet 1979).



d'identifier les actions communes propres à faciliter la réalisation de processus intégraux de restructuration industrielle mondiale, ainsi que l'adoption par les pays développés de politiques effectives de réajustement structurel;

vi) perfectionner les plans et stratégies de développement industriel des pays latino-américains et des Caraïbes, qui se traduisent de façon cohérente par l'adoption de décisions effectives visant à rationaliser l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles;

vii) élargir le potentiel scientifico-technique dans les branches industrielles prioritaires pour le développement économique de la région et renforcer son rôle dans les étapes de sélection, acquisition, assimilation et innovation;

viii) améliorer les législations nationales en matière de réglementation du transfert de technologie, investissements étrangers et activités des sociétés transnationales, de façon à ce que ces entreprises ne soient acceptées que quand les intérêts des pays récepteurs l'exigent et que leurs activités respectent les politiques, législations, programmes et objectifs de ces derniers. A cet égard, il conviendrait de promouvoir un échange de données d'information actif concernant les modalités de fonctionnement des sociétés transnationales dans le contexte latino-américain.

ix) créer et développer des industries multinationales de la région et des projets industriels complémentaires;

x) identifier, encourager et exécuter des projets conjoints en vue d'augmenter l'offre exportable de produits manufacturés et semi-manufacturés.

113. La coopération peut être menée à bien dans de vastes secteurs, par branches spécifiques ou par le biais d'arrangements entre entreprises de divers pays. Elle peut se traduire par, notamment, la complémentarité ou la programmation conjointe d'activités industrielles caractérisées par la forte densité et volume de capital, ainsi que par des marchés nationaux insuffisants ou instables, comme la pétrochimie, l'industrie de l'aluminium, la construction navale, ou la sidérurgie. La production de biens d'équipement est un cas particulier, étant donné que la fabrication de ces derniers encourage des progrès continus en matière de technologie et de génie, et permet aux pays qui la réalisent d'avoir le choix entre diverses alternatives de production. L'ensemble de la région pourrait aspirer à un niveau élevé dans ses organisations scientifiques, des groupes de pays pourraient coopérer dans certaines branches de spécialisation technique, sur la base d'un système intégré de production. Les grands projets des secteurs de base qui génèrent une partie importante de la demande de biens d'équipement, ouvrent la voie à une action complémentaire fructueuse entre les entreprises de la région.

114. Il faudra identifier les caractéristiques générales de la redistribution industrielle de façon à l'adapter aux objectifs d'industrialisation et de développement des pays latino-américains et des Caraïbes et éviter qu'elle ne se concentre sur des industries polluantes ou non compétitives, ou sur l'utilisation inadéquate des avantages compétitifs de la région. Le CECAN devra réaliser les réunions spéciales nécessaires sur la base de l'étude actuellement en cours d'élaboration au sein du SELA avec l'appui de la CEPAL et le représentant régional de l'ONU.

## 6. Agriculture et alimentation

115. La dépendance alimentaire et l'insécurité en matière d'approvisionnement local et international des produits alimentaires constitue un sérieux obstacle dont les répercussions politiques, économiques et sociales sont très graves. Les efforts devront se multiplier de façon significative, au niveau de la coopération internationale, de façon à développer et utiliser au maximum le potentiel régional en matière de production, traitement et distribution des aliments de base, engrais, équipement agricole et produits chimiques utilisés en agriculture. La région doit chercher à freiner la généralisation de la faim et de la malnutrition et récupérer sa position d'exportatrice nette de produits agricoles dans les plus brefs délais. La solution des problèmes alimentaires constitue un élément indispensable dans le cadre des politiques économiques destinées à résoudre les problèmes de développement global, de chômage, sous-emploi, inflation et goulets d'étranglement externe.
116. De nombreuses actions sont possibles en matière de technologie agricole, commerce extérieur, auto-approvisionnement régional et développement agro-industriel. La complémentarité des productions, en fonction des caractéristiques climatiques ou du type de terrains disponibles (cultures intensives ou extensives), doivent faire l'objet d'accords à long terme entre groupes de pays.
117. En matière d'exportation de produits de base de provenance agro-pastorale, il convient d'intensifier la coopération de la région pour le plus grand nombre possible de produits. La COMUNBANA est un exemple important de ce type d'activités qui pourrait s'étendre à d'autres produits. La pêche constitue une autre branche d'activité dans laquelle les mesures de coopération sont essentielles pour protéger les ressources naturelles et contribuent à son exploitation rationnelle et à l'utilisation conjointe de la richesse naturelle commune à deux pays ou davantage, dans le cadre des accords gouvernementaux.
118. Il importe de mettre à profit au maximum l'expérience et le potentiel des institutions et organismes internationaux dont relèvent tous les aspects des problèmes alimentaires et nutritionnels de la région. Il convient d'étudier la possibilité d'entreprendre diverses actions, comme par exemple créer un mécanisme régional d'information sur les excédents, les carences et les prix; souscrire des contrats de commercialisation à moyen et à long terme entre pays ou groupes de pays; créer des sociétés multinationales de commercialisation; établir des systèmes communs ou coordonnés de stockage, à l'échelon régional ou sous-régional; établir des accords entre les organismes et les institutons de recherche agropastorale pour mener à bien des projets communs; promouvoir et créer des entreprises de services technologiques, notamment pour collaborer avec les pays les moins avancés, et établir un système régional d'assurances agricoles et de marchés à termes de produits agricoles et d'élevage. Ces projets et d'autres pourraient être mis en oeuvre de façon souple et efficace grâce à la coordination, dans les tâches qui leur incombent, entre la CEPAL, le SELA et les organismes d'intégration régionaux ou sous-régionaux.
119. Les efforts nationaux en matière de développement agricole doivent être complétés par une adaptation permanente des institutions et organismes internationaux aux besoins des pays de la région. Il faudra, en outre, accomplir les efforts pertinents pour garantir l'harmonisation et la coordination interinstitutionnelle.

120. Les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et la CEPAL doivent apporter l'appui nécessaire à l'exécution des recommandations de la cinquième Réunion des ministres des pays membres du CDCC.

121. Des mesures devront être prises pour accorder la priorité à l'échange intra-régional de produits agricoles et il faudra s'efforcer de mettre à profit le potentiel de vente et d'achat commun de la région en matière d'aliments, en créant pour ce faire des mécanismes régionaux adéquats de commercialisation. Il conviendra en outre de favoriser l'établissement de liens entre les organismes nationaux de commercialisation, ainsi qu'entre les groupes d'exportateurs et importateurs de la région.

122. Il faudra redoubler d'efforts pour promouvoir la sécurité alimentaire mondiale. Un élément essentiel de cette sécurité est l'augmentation de la production alimentaire en Amérique latine. Les pays qui ont accepté les engagements internationaux pertinents devront coopérer à l'accumulation de réserves alimentaires, qui est une condition préalable indispensable au renforcement de la sécurité alimentaire. La coopération au sein de la région sera orientée, entre autres, à améliorer les infrastructures commerciales et industrielles, y compris les réseaux du transport, les installations du stockage et l'information sur le marché; et à satisfaire de façon conséquente les besoins en matière de sécurité alimentaire. Il faudra à cet effet élaborer et exécuter un programme régional d'autosuffisance alimentaire et de développement nutritionnel, dans le cadre duquel les pays latino-américains intéressés pourront créer un centre latino-américain de réforme agraire et de développement rural.\* /

123. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la coopération au sein de la région en matière d'agriculture et d'alimentation, il est indispensable de mener de façon stratégique un programme intégré en matière d'aliments, basé sur des études techniques détaillées qui porteront sur toutes les questions relatives, par exemple, aux ressources financières, au potentiel institutionnel et de complémentarité entre les pays.

## 7. Science et technique

124. La coopération régionale peut déboucher sur des résultats importants dans les domaines suivants:

i) la sélection et l'importation de technologie. La région continuera d'incorporer de plus en plus la technologie, en particulier celle en provenance des pays industrialisés; c'est pourquoi il conviendra d'appliquer des mesures propres à sauvegarder les intérêts des pays récepteurs. A cet égard, il convient d'harmoniser le traitement que la région donnera à la technologie étrangère en provenance des pays tiers, ainsi que le renforcement des services d'appui au Réseau de technologie de l'Amérique latine (RITLA); au Système andin d'information technique récemment créé et les projets andins de développement technique, et du Système d'échange d'information technique, patronné par l'ONUDI. Il conviendrait en outre d'envisager la possibilité d'accès à la technologie utilisée par des petites et moyennes

---

\* / Voir les accords de la seizième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine, La Havane, 26 août au 6 septembre 1980.

entreprises des pays développés, qui répond peut-être davantage aux besoins de la région que celle des grandes sociétés transnationales;

ii) le renforcement du potentiel et des réponses techniques propres. L'infrastructure scientifique et technique existante dans la région pourrait permettre le développement d'efforts coopératifs dans certains domaines, tels que l'utilisation et la conservation des ressources naturelles, l'élaboration de processus industriels en matière d'alimentation, santé ou logement, de techniques appropriées pour le développement agricole, l'élevage, la sylviculture et la pêche; ainsi que dans le domaine de l'énergie, les communications, le transport et d'autres domaines d'intérêt commun. En ce qui concerne l'alimentation, il faudra concentrer les efforts sur l'établissement des bases nécessaires pour créer la technologie alimentaire, réaliser un transfert adéquat de technique agricole, d'élevage et de pêche et agro-industrielle, et augmenter la capacité d'absorption de cette technique, y compris l'application de techniques adéquates en matière d'organisation;

iii) la formation de ressources humaines nécessaires au développement scientifique et technique, ainsi que l'élaboration de politiques communes pour mettre à profit les ressources humaines qualifiées de la région et éviter leur exode; les politiques éducatives de la région devront être coordonnées de façon à obtenir un certain degré de spécialisation dans les investissements en matière d'éducation et de formation de personnel qualifié;

iv) l'obtention de l'appui des institutions financières internationales et régionales pour des projets de coopération en matière de développement scientifique et technique destinés à satisfaire les besoins spécifiques des pays de la région;

v) l'harmonisation d'une politique sur la normalisation technique, qui joue un rôle important pour les politiques nationales de développement industriel et d'exportation.

125. Le programme d'action en matière de coopération scientifique et technique régionale a pour but, de façon systématique et permanente, de supprimer les monopoles ou oligopoles en matière de commerce régional de technologie.

126. Il conviendrait de créer et perfectionner des mécanismes du secteur public et privé propres à contribuer à la recherche, sélection et diffusion de techniques et à permettre d'assumer leur responsabilité de renforcer le potentiel national de développement technique et de sélection dans le cadre du marché mondial de techniques indispensables au développement de l'Amérique latine; de souscrire d'accords préférentiels pour le développement de la technique et son transfert en Amérique latine et entre l'Amérique latine et d'autres régions en développement; d'établir en Amérique latine de nouveaux centres sous-régionaux et régionaux pour le développement et le transfert de technologie qui puissent servir de moyen de liaison avec les centres nationaux des autres pays en développement, ou renforcer ceux qui existent déjà; créer ou renforcer des centres sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux en Amérique latine, pour le développement et le transfert de technologie dans des secteurs spécifiques et critiques.

127. Il convient en outre d'établir:

i) des mécanismes pour l'échange de données d'expériences et d'information sur les systèmes et les programmes d'éducation et de formation;

ii) des programmes et centres d'information et des plans d'étude conjoints;

iii) des programmes propres à encourager l'échange de personnel qualifié, en fonction des besoins, entre les pays latino-américains et des Caraïbes;

/iv) des

iv) des programmes visant à perfectionner les législations nationales des pays latino-américains afin d'éviter des abus en matière de brevets et de produits importés et brevetés, et de faciliter le transfert, l'absorption, l'adaptation et la création de la technologie requise par le développement économique des pays de la région. Il convient de signaler que le RITIA réalise des études à ce sujet.

#### 8. Questions monétaires et financières: Programme d'action immédiate

128. Dans ce domaine, également prioritaire, l'objectif principal consiste à établir une coopération financière et de paiements dans la région en vue d'encourager les processus de développement, coopération et intégration, tel qu'il ressort de la première Réunion de ministres des finances et présidents des Banques centrales de l'Amérique latine, tenue à Lima en avril 1980. Ce type de coopération devrait donner à la région la possibilité d'apporter une réponse opportune et adéquate à la crise économique, financière et monétaire mondiale, ainsi que de réduire la vulnérabilité extérieure et renforcer la sécurité économique régionale, sur la base d'un système de coopération d'auto-défense qui permettra à l'Amérique latine d'abandonner son rôle passif face aux conséquences de la crise économique internationale et de mettre son potentiel et ses ressources au service d'un développement régional concerté et solidaire.

129. Il conviendrait par conséquent que les pays intéressés adoptent des mesures concrètes dans les domaines suivants:

- i) actions régionales communes en matière financière et monétaire;
- ii) mécanismes de compensation et de paiements et mécanismes d'appui aux balances de paiements;
- iii) financement du commerce intra-régional;
- iv) financement à moyen et à long termes de projets et de programmes d'investissement;
- v) financement de projets multinationaux;
- vi) renforcement de la coopération au niveau des banques latino-américaines;
- vii) coopération technico-financière mutuelle au niveau latino-américain.

130. Ces mesures requièrent la coopération entre le secrétariat des organismes qui composent le Secrétariat mixte créé par la première Réunion des ministres des finances et des directeurs des Banques centrales des pays membres du SELA et les institutions et organismes spécialisés de la région afin d'élaborer les études et les progrès qui lui seront demandés, avant la deuxième Réunion des ministres des finances et des directeurs des Banques centrales de tous les pays membres du SELA; cette réunion pourrait aborder également les principaux problèmes existants dans ce domaine, tels que la réforme monétaire internationale, la dette extérieure latino-américaine et le financement du commerce et de l'investissement au sein de la région. En outre, cette coopération et cet appui permettront d'exécuter la Decision 103 adoptée par le VII Conseil latino-américain. Il est recommandé que les réunions susmentionnées abordent les principaux problèmes existant dans ce domaine, à la lumière de l'harmonie nécessaire avec la stratégie et les plans de développement de la région afin de les envisager d'une façon équilibrée en termes réels et financiers.

131. Il serait également souhaitable de formuler un programme régional de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière monétaire et financière qui devrait être étudié et mis en pratique dans les années 80 par le biais du SELA et des autres organismes régionaux pertinents, conformément à la réalité économique de la région et aux propositions formulées par l'ensemble des pays en développement au niveau multilatéral pour réformer le système économique mondial.

a) Mesures visant à l'augmentation des ressources financières de la région

132. Conformément aux buts et aux objectifs que la région s'est fixés, il convient d'utiliser au plus tôt les ressources financières intra-régionales et extra-régionales, dans le but de renforcer l'effort régional. A cet effet, il est particulièrement important d'adopter des mesures visant à:

i) augmenter de façon substantielle les prêts en termes réels que peuvent octroyer la BID et les autres banques sous-régionales;

ii) modifier, chaque fois qu'il sera nécessaire, les statuts de ces institutions de façon à augmenter le ratio actuel actif-passif de 1:1 à 2:1;

iii) insister pour que la sixième reconstitution de fonds de la BID soit rapidement menée à terme et pour que cette institution élabore de nouvelles politiques financières et opérationnelles;

iv) prévoir, dans le cadre des nouvelles politiques financières et opérationnelles de la BID, l'augmentation de la marge de préférences de 15% à 25% dans les soumissions en faveur des pays en développement; que les monnaies disponibles dans les institutions financières pour le développement soient celles dont ont réellement besoin les emprunteurs, et que l'augmentation de la proportion des dépenses locales soit financée par leurs ressources extérieures;

v) augmenter de façon significative, dans le cadre de l'augmentation générale des ressources financières pour la région, les ressources du Fonds pour les opérations spéciales de la BID et d'autres comptes très favorables aux pays relativement moins avancés économiquement;

vi) augmenter de façon sensible la participation relative des pays en développement de la région dans l'élaboration des études et des politiques, ainsi que dans l'adoption de décisions au sein des organismes multilatéraux de financement;

vii) créer dans les pays qui en ont besoin, des mécanismes internes plus souples qui permettent d'accélérer la reconstitution de fonds des institutions financières de la région.

b) Mesures visant au transfert réel des ressources de la région

133. Afin que la région affronte de façon efficace les transformations et les nouvelles perspectives de la région dans la décennie 1980, et que la croissance économique soit adaptée aux buts et objectifs prévus pour cette décennie, le transfert réel des ressources doit se baser sur le principe d'addition des ressources financières de façon à ce que les nouvelles politiques d'appui à la région ne nuisent pas aux fonds destinés aux programmes en cours d'exécution. A cet égard, il conviendrait de prendre les mesures concrètes suivantes:

i) dans le cadre des politiques opérationnelles des institutions financières de la région, et notamment de la BID, les prêts octroyés pour les programmes devraient représenter, dans le plus bref délai possible, 25% de leurs prêts totaux. Ces institutions devraient en outre prévoir une augmentation sensible des

ressources financières destinées à des projets multinationaux, y compris ceux provenant d'autres organismes de coopération et d'intégration de la région sans pour autant porter préjudice aux ressources acheminées vers les divers pays;

ii) que la BID joue un rôle plus actif dans le renforcement des mécanismes de coopération et d'intégration régionales. Il faut prévoir, à cet égard, l'élargissement ou la création de services financiers dans certains secteurs non encore couverts par cette institution ou couverts de façon limitée, à savoir:

- dans le domaine des assurances à risques élevés et du transport de marchandises, adopter les mesures propres à réduire les décaissements réalisés à ce titre et que ces derniers soient retenus dans la région;
- en matière de réescompte des effets de commerce dérivés de mécanismes de crédit à l'exportation, protéger les échanges commerciaux de la région de façon à pouvoir utiliser rapidement les ressources dont on ne pourrait disposer qu'à leur échéance.

c) Mesures visant à l'appui de la balance des paiements

134. Les perspectives précaires de l'économie internationale dans la décennie 1980 permettent de prévoir que les pays en développement de la région devront disposer de mécanismes financiers qui leur permettent à un moment donné de répondre de façon adéquate à ces problèmes. A cet effet, la stratégie des pays latino-américains devra envisager les mesures suivantes:

i) adopter et mettre rapidement en oeuvre les réformes apportées à l'Accord de Saint-Domingue, visant à élargir ses objectifs originaux de façon à le transformer en un instrument pour le financement de déficits globaux des balances de paiements et des déficits produits à la suite de catastrophes naturelles et, dans la mesure du possible, d'étendre ces mécanismes aux pays de l'Amérique latine qui ne sont pas actuellement membres de cet accord, et leur permettre d'y participer;

ii) renforcer les liens opérationnels entre les divers systèmes sous-régionaux de coopération financière en vigueur afin de permettre aux pays membres d'avoir accès à davantage de ressources financières;

iii) que les institutions financières régionales et sous-régionales apportent des services consultatifs, basés sur leur connaissance de la réalité économique et politique de la région, à la demande des pays en développement devant faire face à un processus de rénégociation de leur dette extérieure et afin d'apporter les éléments techniques appropriés qui permettent à ces pays d'obtenir les meilleurs résultats et aussi les plus équitables dans leurs négociations avec leurs créanciers dans le cadre de la coopération économique internationale;

iv) que les banques latino-américaines, notamment les banques internationalisées, envisagent la possibilité de coordonner davantage leur action dans le but de renforcer leurs opérations, d'obtenir des prêts à des conditions plus favorables sur les marchés financiers internationaux, et de prêter des services consultatifs pour faciliter l'accès à ces marchés;

v) réduire les crédits en provenance de sources officielles de financement, ainsi que les fluctuations violentes des taux d'intérêt sur les marchés internationaux qui obligent de plus en plus les pays à prendre des mesures susceptibles de leur assurer un financement propre, par le placement de valeurs sur le marché financier des pays industrialisés. Il serait même souhaitable d'établir à cet effet une certaine modalité de coopération horizontale, étant donné que certains pays de la région ont déjà amorcé avec succès ce type d'opérations;

/vi) renforcer

vi) renforcer l'assistance technique intra-régionale pour établir les paramètres quantifiables des facteurs de destabilisation, de façon à ce que les pays de la région puissent prévoir ces déséquilibres et prendre les mesures requises.

### 9. Coopération technique

135. En vue de faciliter l'exécution des accords et l'adoption de positions communes des pays de la région sur les questions visées par le Plan d'action de Buenos Aires, adopté par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre les pays en développement (30 août au 12 septembre 1978), ainsi que des décisions adoptées par le SELA en matière de coopération technique entre les pays en développement, il conviendrait de renforcer les organismes régionaux pertinents, notamment le SELA et la CEPAL. Il faudra en outre donner suite à la résolution pertinente adoptée par la Réunion du Groupe intergouvernemental ad-hoc des 77 sur la coopération technique entre pays en développement (Vienne, Autriche, 3 au 7 juin 1980).

136. En exécution de la décision 60 du SELA, des centres nationaux de formation et de recherche d'envergure multinationale devront être identifiés ou créés.

137. Il conviendra d'identifier des mécanismes propres à combiner toutes les possibilités de façon à utiliser davantage les services consultatifs et techniques nationaux, au sein et à l'extérieur de la région. D'importantes perspectives pourraient s'ouvrir quant à l'augmentation de l'utilisation de biens d'équipement produits dans les pays latino-américains et des Caraïbes, étant donné que l'origine de leur confection et de leurs projets techniques détermine en grande mesure l'endroit où sont acquis ces biens. La possibilité de coopérer dans les travaux à grande échelle en matière d'énergie, transport, communications, industrie minière, ou dans la construction d'usines industrielles, pourrait permettre d'utiliser des connaissances spécialisées et supprimer les fluctuations brusques dans la demande de services techniques et consultatifs de chaque pays. Les modalités de coopération pourraient consister en une association entre entreprises techniques de plusieurs pays ou en la création d'entreprises multinationales pour réaliser des travaux en commun, ou encore la complémentarité technique dans le secteur où une plus grande expérience et des connaissances plus importantes ont été accumulées (industrie minière, reboisement, exploitations agricoles, pêche, prospection et exploitation pétrolière, etc.). Les pays de la région devraient en outre renforcer les activités du Centre d'information en pré-investissement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CIP).

### 10. La coopération entre les pays en situations spéciales

138. Les systèmes d'intégration et les mécanismes multilatéraux de coopération régionale envisagent de façon explicite cet aspect fondamental de la coopération. Un des objectifs prioritaires dans ce domaine devrait être l'accélération du processus d'intégration des pays des Caraïbes au reste de la région, projet qui requiert des mesures spécifiques de coopération qui doivent être identifiées et entreprises de commun accord par les parties intéressées.

139. En ce qui concerne les pays moins avancés de l'Amérique latine et des Caraïbes, les efforts devront être axés sur le développement d'activités de coopération dans les domaines de grand intérêt pour eux, tels que l'énergie, la planification

/économique et



économique et l'administration, l'accès à la mer, les marchés, le développement de l'infrastructure, la formation de cadres, et l'acquisition de matières premières stratégiques.

140. Pour les pays latino-américains relativement moins avancés, il conviendrait également d'identifier les domaines où la collaboration des pays les plus développés de la région serait la plus utile (absence de littoral, insularité, marché intérieur réduit, déficit de ressources naturelles ou carence de personnel qualifié).

#### 11. Coopération régionale dans les négociations avec les sociétés transnationales

141. Il existe divers moyens d'améliorer la position des pays de la région face aux sociétés transnationales, mais les plus importants sont les suivants:

i) l'information quant à la structure, le comportement et le programme d'expansion des sociétés principales, ainsi que sur leurs opérations dans la région et le reste du monde;

ii) l'action coordonnée des pays qui décident de présenter des positions communes et unissent leur potentiel individuel de négociation par le truchement d'instruments tels que la Décision 24 du Pacte Andin et les travaux binationaux du Bassin du Plata;

iii) l'établissement de la position coordonnée de l'Amérique latine sur la base des principes communs, dans la mesure où elle ne va pas à l'encontre des législations nationales, de façon à ce que les sociétés transnationales cessent d'appliquer des restrictions commerciales et autres pratiques négatives en Amérique latine et les Caraïbes, et

iv) l'identification des secteurs et des matières où les sociétés transnationales peuvent apporter des contributions réelles au pays dans lequel elles fonctionnent sans distorsionner son appareil de production, de commerce extérieur et le rythme de consommation. Il ne faut pas exclure la recherche de nouvelles sources de technologie et d'autres marchés, tels que les petites et moyennes entreprises des pays industrialisés, les entreprises des nations de développement récent ou les pays à économie planifiée.

142. Il conviendra d'élaborer parallèlement, des principes d'action pour les négociations futures sur les investissements directs entre les gouvernements et les sociétés transnationales, à la lumière de l'expérience recueillie récemment dans ce domaine tant en Amérique latine que dans d'autres régions du monde. La priorité est accordée à l'utilisation plus intense du potentiel de négociation dont disposent les pays latino-américains et qui, jusqu'à présent, a été utilisé de façon limitée et désorganisée.

#### C. Coopération avec d'autres régions en développement

143. La coopération entre pays en développement relève exclusivement de la responsabilité de ces derniers. Cela étant, il ne faut pas négliger l'appui technique et financier de la communauté internationale.

144. Au cours de la présente décennie, il faudra accorder une importance croissante à la coopération avec d'autres régions en développement. Cette coopération n'est pas seulement indispensable en soi, mais contribuera aussi à renforcer l'unité, la

/cohésion et

cohésion et la solidarité des pays en développement, ainsi que leur capacité de négocier avec les pays développés. La coopération entre pays en développement n'est pas et ne peut pas être considérée comme une alternative à la coopération entre pays développés et pays en développement, indispensable à l'atteinte des buts et objectifs du développement économique et social de l'Amérique latine. Il faut néanmoins accomplir parallèlement les efforts nécessaires pour réamorcer et stimuler la coopération internationale, que le manque d'action et de volonté politique des pays développés maintient pratiquement en situation de stagnation.

145. Le cadre fondamental de la coopération économique entre pays en développement est constitué par les éléments suivants: i) les décisions adoptées par la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement (Mexico, 13 au 22 septembre 1976); ii) le Plan d'action de Buenos Aires adopté par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement (30 août au 12 septembre 1978); iii) le premier Plan d'action à court et à moyen terme pour les priorités globales relatives à la coopération économique entre pays en développement adopté par la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des 77 (Arusha, février 1979); iv) le Programme d'action sur la coopération économique et la résolution No. 7 sur les directives de politique en vue du renforcement de l'autosuffisance collective entre pays en développement adoptés par la sixième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernements des pays non alignés (La Havane, septembre 1979); v) la première Réunion de ministres des finances du Groupe des 77 (Belgrade, septembre 1979).

146. Dans ce contexte, les pays latino-américains devront élargir et renforcer la coopération avec d'autres régions en développement, entre autres dans les secteurs suivants, qui ont fait l'objet d'accords importants lors de la réunion du Groupe intergouvernemental ad-hoc sur la coopération économique entre pays en développement, réalisée à Vienne en juin 1980: commerce, coopération technique entre pays en développement, technologie, alimentation, énergie, matières premières, financement et industrialisation.

147. En ce qui concerne le commerce, il convient, pour renforcer les échanges commerciaux entre les pays en développement, d'intensifier les actions visant à établir un Système généralisé de préférences (SGP) pour ces pays, élargir la coopération entre les entreprises étatiques de commerce extérieur, et créer des sociétés multinationales de commercialisation (Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et Cadre pour les négociations). Le SGP global vise à incorporer tous les pays en développement et devra inclure expressément dans la négociation sur les barrières tarifaires la question des barrières non-tarifaires.

148. En ce qui concerne la coopération technique entre pays en développement, il existe de nombreuses possibilités d'intensifier l'échange de services consultatifs, techniques et autres entre les pays en développement; ainsi que pour identifier ou créer des centres nationaux de recherche et de formation à l'échelle multinationale - c'est-à-dire, sous-régionale, régionale ou interrégionale - dans le monde en développement. En général, il conviendra d'appliquer le mieux possible la disposition adoptée à Vienne aux termes de laquelle il faudra accorder préférence dans la mesure du possible à l'utilisation d'experts en provenance des pays en développement, en tenant compte de leur efficacité et expérience. Les pays latino-américains devront lutter de façon solidaire avec les pays en développement d'autres régions pour que le PNUD et les institutions spécialisées des Nations Unies utilisent de plus en plus

/dans les

dans les programmes qu'ils appliquent les services d'experts en provenance des pays en développement. En outre, et en exécution des recommandations de la Réunion du Groupe intergouvernemental ad-hoc sur la coopération économique entre pays en développement, une attention spéciale devra être accordée à la création d'une instance propre aux pays en développement pour la coordination, l'application et l'évaluation de programmes de coopération technique entre eux.

149. En matière de technologie, les pays latino-américains accordent une importance spéciale à l'engagement pris à Vienne qui consiste à organiser le transfert de technologie dans des conditions favorables aux autres pays en développement et à accorder un traitement préférentiel à la technologie provenant d'autres pays en développement. Il conviendra d'explorer et d'élargir les possibilités offertes par ce type de coopération.

150. En ce qui concerne l'alimentation, les pays latino-américains réaffirment leur soutien à la recommandation aux termes de laquelle les pays en développement exportateurs de produits alimentaires doivent adopter des mesures concrètes pour accorder priorité, sans pour autant nuire à leurs intérêts nationaux et leurs engagements en vigueur, aux pays en développement importateurs de produits alimentaires, de façon à leur assurer un approvisionnement alimentaire qui leur permette de satisfaire leurs besoins internes. Simultanément, les pays latino-américains sont convaincus de ce que la sécurité alimentaire dépend d'engagements en matière d'approvisionnement, de systèmes de stockage nationaux et internationaux, et essentiellement de l'augmentation de la production et d'une distribution adéquate de produits alimentaires de base dans les pays en développement. A cet égard, il conviendrait d'établir des mécanismes propres à stimuler l'investissement des pays en développement excédentaires, de façon à augmenter la production de produits alimentaires de base dans d'autres pays en développement. Il conviendra en outre de tenir compte des décisions pertinentes de la Conférence mondiale de la FAO sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, 12 au 20 juillet 1979).

151. En matière d'énergie, les pays de la région estiment que les efforts accomplis par les pays exportateurs de pétrole en vue de valoriser leur produit peuvent être conciliés avec les aspirations de l'ensemble des pays en développement dans le sens d'obtenir pour leurs produits de base des prix justes et équitables. Ils rappellent que, conformément à l'engagement pris à Vienne, les pays en développement exportateurs d'énergie doivent prendre des mesures concrètes pour accorder priorité, sans préjudice de leurs intérêts nationaux ou de leurs engagements existants, aux autres pays en développement pour l'obtention d'approvisionnement en énergie par le biais de contrats directs entre les gouvernements des pays exportateurs et importateurs ou leurs agences respectives aux prix officiels, afin que ces derniers puissent satisfaire leurs exigences internes nettes. Cette recommandation implique que les réductions éventuelles de la production du pétrole effectuées par les pays producteurs ne doivent pas affecter les quantités exportées aux pays en développement. Les pays de la région qui ont mis au point des techniques propres à l'utilisation d'autres ressources renouvelables d'énergie devraient, conjointement avec les pays en développement intéressés, déterminer les modalités de transfert de cette technologie; les pays qui sont en mesure de le faire pourraient apporter des contributions financières destinées à faciliter ce transfert. La coopération entre les pays de l'Amérique latine et d'autres pays en développement devrait être intensifiée en matière d'exploration et de développement des ressources énergétiques nationales dans les pays importateurs nets.

152. En ce qui concerne les matières premières, les pays de la région réaffirment les engagements pris à Vienne, notamment en ce qui concerne la priorité à l'approvisionnement de matières premières pour satisfaire la demande intérieure des pays en développement, sans préjudice de l'intérêt national ou des engagements internationaux en vigueur. Simultanément, il faudra étudier au maximum la possibilité prévue à cette occasion d'accorder une assistance, y compris financière, au développement, à l'exploration et à l'élaboration de matières premières.

153. En matière d'industrialisation, outre les mesures spécifiques recommandées à Vienne, il conviendrait d'envisager la possibilité de ce que les entreprises des pays en développement reçoivent dans la mesure du possible un traitement préférentiel dans les soumissions ouvertes par d'autres pays en développement pour l'exécution de leurs projets.

154. Dans la décennie qui commence, la coopération entre l'Amérique latine et l'Afrique devra se poursuivre et s'intensifier, et exigera l'action des commissions économiques régionales respectives. Un programme d'action sera élaboré à cette fin pour servir de cadre à de nombreuses initiatives multilatérales et bilatérales. Les aspects envisagés par ce programme pourraient être sous-divisés en trois grandes catégories: réalisation d'études, publication périodique d'information et échange plus étroit entre les deux commissions économiques régionales.

155. De plus, il conviendra de promouvoir la coopération avec les pays en développement de l'Asie, ce qui exigera l'action des commissions économiques régionales respectives.

#### D. Coopération internationale

156. L'Amérique latine devra entreprendre une action commune vigoureuse, à la lumière des positions fondamentales de l'ensemble des pays en développement, en vue notamment d'incorporer à l'ordre du jour des négociations globales proposé à l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui concerne tout l'éventail de problèmes qui la touchent (matières premières, énergie, commerce et développement, et argent et finances), les questions qui revêtent un intérêt particulier pour le monde en développement. Ces positions doivent être élevées aux négociations avec les pays développés et se traduire par l'élaboration et l'application de mécanismes de défense qui permettent de neutraliser au niveau national les effets nocifs de la crise internationale actuelle.

157. Les pays de la région soulignent qu'il est important d'entamer des négociations globales au plus tôt, de façon à accomplir des progrès effectifs et rapides dans l'instauration du Nouvel ordre économique international.

158. Il faut d'autre part encourager le dynamisme du secteur extérieur par un courant croissant et de plus en plus diversifié de produits exportables, et, d'autre part, en permettant l'accès croissant aux marchés internationaux. La décennie 1980 exigera des efforts redoublés pour élargir l'accès aux ressources des institutions et des marchés financiers internationaux. Il conviendra de recueillir de grandes quantités de ressources financières à des conditions qui favorisent leur processus de développement.

159. En matière de relations extérieures, les pays latino-américains devront redoubler d'efforts, dans les secteurs pertinents, pour exécuter les décisions de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Et dans l'exécution des buts et objectifs de la nouvelle Stratégie internationale de développement en matière de coopération internationale, il conviendra de tenir compte de tous les aspects qui ont trait aux problèmes de la femme.

#### 1. Commerce international

160. Les pays latino-américains manifestent leur profonde inquiétude: i) pour les graves problèmes posés par les productions et les ventes subsidiées des pays développés qui provoquent des déplacements sur des marchés traditionnellement desservis par les pays en développement de la région producteurs de produits alimentaires et de matières premières, ou sur de nouveaux marchés; ii) pour les conséquences que risque de provoquer dans les années 80 la recrudescence du protectionnisme des pays développés. Ce protectionnisme doit être combattu de façon vigoureuse, étant donné qu'il s'est matérialisé par des modalités très diverses qui affectent de façon significative les exportations latino-américaines.

161. Parmi les actions communes que pourraient envisager les pays de la région pour combattre le protectionnisme des pays industrialisés, il convient de citer les suivantes:

i) un traitement commercial symétrique d'application volontaire pour les exportations en provenance des pays développés qui suivent des politiques protectionnistes;

ii) des actions continues et coordonnées qui permettent de participer de façon plus efficace aux négociations et aux mécanismes opérationnels internationaux - notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et de commerce (GATT) - pour défendre de façon concertée les intérêts latino-américains;

iii) la non-application de concepts tels que la progressivité, sélectivité et accès à l'approvisionnement;

iv) un effort conjoint pour encourager les pays développés à procéder à la restructuration de leur production de façon à déplacer vers d'autres pays les activités qui ne sont pas compétitives au niveau international, au lieu d'appliquer des mesures protectionnistes.

162. Les négociations de Tokyo ont débouché sur l'adoption d'un ensemble de dispositions qui modifient de façon significative l'organisation du commerce international au détriment des intérêts des pays en développement, par l'institutionnalisation de pratiques qui nuisent à leurs objectifs de développement, entre autres, de nouvelles formes de protectionnisme. Etant donné les difficultés que rencontreront les pays en développement pour donner suite aux accords émanés de ces négociations, la plupart d'entre eux, bien que Parties contractantes du GATT, ne pourront pas participer à l'élaboration des décisions qui régiront le commerce international et qui néanmoins les affecteront directement. Pour les raisons susmentionnées, il est particulièrement important que les pays en développement, et les latino-américains en particulier, déterminent le degré et la modalité de leur participation aux nouvelles décisions sur les échanges mondiaux.

163. En ce qui concerne les barrières non-tarifaires, il faut signaler les effets négatifs des restrictions quantitatives, des restrictions "volontaires", y compris celles de l'Accord multifibres, les licences, règlements et interdictions sanitaires ainsi que les droits et composants variables. Etant donné le renforcement de ces éléments, les pays latino-américains devront mettre en oeuvre des mesures visant à:

- i) établir des systèmes d'information qui permettent d'identifier efficacement quelles sont ces barrières, comment et où elles s'appliquent. Il est indispensable en effet d'identifier le réseau complexe de restrictions établies dans diverses réglementations de façon à pouvoir le contrecarrer;
- ii) recourir à tout le pouvoir de négociation pour supprimer ces mesures dans les cas de produits qui intéressent l'Amérique latine;
- iii) envisager la possibilité de réponses actives par l'imposition de restrictions spéciales aux exportations des pays développés protectionnistes.

164. En matière de produits de base, il convient d'intensifier les consultations de façon à mettre à profit au maximum l'expérience et les ressources de la région. Les actions possibles pourraient être les suivantes:

- i) protéger le pouvoir d'achat de la valeur unitaire des exportations de produits de base des pays en développement;
- ii) renforcer les associations actuelles de producteurs et en créer d'autres en fonction des possibilités de coopération et des négociations internationales actuellement en cours;
- iii) établir un régime d'auto-provisionnement de produits agricoles, d'élevage et de pêche;
- iv) créer des bureaux d'observation et d'information des pays producteurs intéressés de la région sur les bourses de produits de base qui fonctionnent dans les pays développés;
- v) que les pays développés exécutent l'engagement politique souscrit à la IV Conférence de la CNUCED (résolution 93) et souscrivent de nouveaux accords sur des produits qui prévoient des mesures dynamiques de stabilisation des prix internationaux et encouragent le fonctionnement du Fonds commun;
- vi) que les pays de la région agissent de façon coordonnée dans le cadre des accords existants en matière de produits de base, de façon à ce que les mesures de stabilisation qu'ils prévoient soient appliquées de façon efficace et que les échelles de prix correspondent aux coûts de production;
- vii) face aux mesures protectionnistes qui touchent les exportations régionales des produits de base, appliquer les actions communes convenues au sein du SELA et dans les divers groupes de représentants latino-américains auprès des instances pertinentes;
- viii) établir les mécanismes spéciaux de façon à faciliter les consultations et les échanges de données d'expérience entre les pays de la région, pour moderniser les méthodes de culture et d'extraction et augmenter ainsi la productivité;
- ix) intensifier la recherche et le développement au sein de la région en vue d'identifier de nouvelles utilisations des produits de base;
- x) que les pays latino-américains adoptent des stratégies propres à intensifier, diversifier et rationaliser la production et le commerce des produits alimentaires;
- xi) établir, dans la mesure du possible, un programme conjoint de commercialisation et de distribution des produits de base de la région.

165. En ce qui concerne l'exportation de produits manufacturés, des actions devront être prises de façon à modifier la structure et le fonctionnement du Système généralisé de préférences, notamment sa nature juridique, pour réduire les facteurs

/d'incertitude et

d'incertitude et d'instabilité. Ces mesures auront pour but: i) d'inclure dans les préférences de nombreux produits sujets à des taxes douanières tels que les produits agricoles élaborés; ii) éliminer le système de contingents; iii) régler le recours aux sauvegardes; iv) harmoniser les systèmes de préférences des différents pays; v) inclure les restrictions non tarifaires dans le système et établir le régime de consultations préalables quand son application doit être limitée, et vi) mener à terme au plus tôt les négociations qui servent à établir un code de conduite non-discriminatoire en matière de sauvegardes. La liste susmentionnée n'a pas un caractère d'imposition mais bien simplement d'illustration. Outre ces aspects, il faudra lutter pour modifier ou supprimer les principes de progressivité, sélectivité et nécessité compétitive, qui vont à l'encontre du principe de base des préférences généralisées et non-discriminatoires.

166. Le Secrétariat de la CEPAL continuera de réaliser des études sur les problèmes qui touchent le commerce intra-régional et extra-régional. Ces études devront être communiquées aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'aux organismes régionaux et sous-régionaux pertinents de coopération économique et d'intégration qui les utiliseront à titre d'appui technique pour identifier:

i) des actions communes basées sur le pouvoir d'achat de produits manufacturés de la région, de façon à avoir davantage accès aux marchés des pays industrialisés;

ii) des projets pour élargir le commerce intra-régional entre pays ou groupes de pays participants aux différents processus sous-régionaux d'intégration en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'aux pays qui ne font partie d'aucun processus régional ou sous-régional d'intégration;

iii) des mécanismes propres à intensifier la coordination, complémentarité et coopération des organismes sous-régionaux et régionaux d'intégration et de coopération économique.

167. Ces études auront pour but d'identifier les différentes possibilités d'utilisation du pouvoir d'achat dans la région, ainsi que des vastes ressources naturelles existant en Amérique latine et dans les Caraïbes qui leur confèrent un pouvoir de négociation considérable.

168. Pour faciliter la réalisation de ces activités, il conviendra de renforcer la coopération entre le Secrétariat du SELA et les secrétariats des divers organismes d'intégration sous-régionaux, ainsi qu'avec des entités spécialisées régionales. En outre, en matière de commerce, il conviendra de renforcer et d'élargir les fonctions de la CEPAL pour identifier et analyser en détail les obstacles intérieurs et extérieurs qui entravent les exportations de la région, ainsi que les possibilités d'exportation, sur la base des renseignements fournis par les organismes internationaux, les organismes régionaux et sous-régionaux de l'Amérique latine, et les pays de la région.

169. Le Secrétariat de la CEPAL effectuera des études sur l'ampleur des effets sur le taux de croissance des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes des politiques protectionnistes appliquées par les pays développés et sur les projections de la situation de croissance en fonction de diverses hypothèses de réduction ou suppression de ce protectionnisme.

## 2. Financement extérieur et problèmes monétaires

170. L'augmentation de l'investissement et des importations indispensable à une accélération de la croissance en fonction de l'atteinte des buts et objectifs de la SID, exige que les pays en développement reçoivent un courant important en valeurs réelles de ressources financières. Dans ce contexte, la communauté internationale devra accorder une attention particulière aux propositions formulées récemment par des chefs d'Etat et de gouvernement en vue d'augmenter considérablement les courants financiers en valeurs réelles à des conditions tant favorables que non-favorables vers les pays en développement. Ces ressources devront être adaptées au niveau de leurs délais et taux d'intérêt à l'échéance et aux formalités financières des investissements qu'il faut mener à bien dans les pays en développement. Il conviendra de souligner le fait que l'endettement actuel des pays latino-américains est davantage le résultat des difficultés que connaît actuellement l'économie internationale, que des contingences de leurs propres politiques intérieures.

171. L'augmentation des courants financiers internationaux, notamment les courants publics, ainsi que l'adaptation de leur volume, composition, qualité, forme et distribution en fonction des besoins des pays en développement exigera: i) une forte augmentation des transferts de ressources officielles, notamment par l'intermédiaire d'institutions publiques, afin de disposer des fonds nécessaires à long terme pour financer les investissements requis par le processus de développement, la transition énergétique, et l'autosuffisance alimentaire; ii) l'accès aux ressources privées, notamment à de nouvelles sources bancaires, dans de meilleurs délais et à de meilleures conditions, et iii) de nouvelles formes de coopération entre les institutions internationales publiques et privées de financement pour acheminer les ressources en provenance des pays à excédents financiers vers les économies latino-américaines, en évitant dans la mesure du possible les conditions qui entravent le processus de développement.

172. Un appui sera accordé aux pays pertinents qui en feront la demande dans la négociation de leur dette extérieure, avec la participation de la CNUCED et des institutions régionales appropriées, et non seulement à court terme mais également à moyen et à long terme.

173. Il convient de reformuler la proposition visant à la création dans la Banque mondiale d'un service à long terme de financement des acquisitions de biens d'équipement pour les pays en développement.

174. Il serait souhaitable de maintenir les négociations réalisées au sein de la CNUCED dans le but de créer dans le plus bref délai un système de garanties de crédit à l'exportation.

175. Il conviendra, afin de créer des conditions plus favorables pour le développement des pays en développement, d'intensifier, par le truchement d'une réforme fondamentale du système monétaire international, les efforts visant à faire que ce système réponde davantage aux besoins et aux intérêts des pays en développement. Cette réforme serait élaborée et menée à bien au début de la décennie dans l'intérêt de toute la communauté internationale.



176. Il est indispensable que: i) les pays en développement participent plus effectivement et de façon plus juste à l'adoption de décisions au sein des institutions du système monétaire international, et ii) les institutions monétaires et financières multilatérales accordent des crédits indépendamment des critères politiques; en outre, que leur financement d'appui à la balance des paiements ne soit pas conditionné par le fait que les pays en développement acceptent ou non des mesures ou des programmes qui impliquent des coûts et des préjudices de type social, qui vont à l'encontre des buts et des objectifs fondamentaux pour lesquels ces institutions ont été créées.

177. Il est important également que la quote-part des pays en développement au Fonds monétaire international soit majorée de façon relative et que l'affectation de droits de tirage spéciaux augmente considérablement. D'autre part, il faut insister sur le fait que le mécanisme d'affectation de ces droits soit réalisé sur des bases permanentes et de plus en plus importantes, et que les caractéristiques et l'utilisation de cet actif international soient améliorées.

178. Il conviendra de réduire le rôle prépondérant des principales monnaies de réserve en encourageant et en développant les droits de tirage spéciaux et en assurant une plus grande stabilité des taux de change.

### 3. Energie

179. La communauté internationale devra évoluer vers la transition progressive et ordonnée d'une économie basée sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le cadre d'une rationalisation de l'utilisation, distribution et consommation des produits énergétiques. Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'à court et à moyen terme, les ressources énergétiques traditionnelles continueront de constituer la base énergétique du développement des pays en développement.

180. Afin de maintenir le développement rationnel des ressources énergétiques propres des pays en développement et de satisfaire leurs besoins en matière d'énergie, les négociations globales devront être axées sur:

- i) des mesures efficaces de conservation par l'application de politiques efficaces de rationalisation de la consommation, notamment dans les pays développés;
- ii) des mesures de la communauté internationale pour satisfaire de façon prioritaire les besoins croissants de toute forme d'énergie des pays en développement;
- iii) l'apport de ressources financières et techniques et de technologie au développement des sources nouvelles et renouvelables d'énergie, ainsi que des énergies conventionnelles de façon à augmenter leur nombre disponible;
- iv) l'exploration et le développement de ressources énergétiques autochtones dans les pays en développement déficitaires en matière d'énergie;
- v) l'amélioration et la protection du pouvoir d'achat de la valeur unitaire des exportations d'énergie en provenance des pays en développement;
- vi) l'augmentation de la participation des pays en développement au transport et aux activités postérieures à l'extraction dans le domaine de l'énergie.

### /4. Agriculture

#### 4. Agriculture et alimentation

181. Si les pays de la région ne prennent pas des mesures propres à augmenter suffisamment la production alimentaire et les investissements requis à cet effet, pour établir un système adéquat de réserves nationales de produits alimentaires et des systèmes efficaces d'information et d'alerte, ils pourraient se voir affectés périodiquement par de sérieux problèmes de pénurie alimentaire. Il convient de souligner que ces objectifs ne pourront être atteints que dans le cadre d'un système de sécurité alimentaire mondial et qu'ils dépendront en outre de la concertation de certains accords internationaux en matière de produits alimentaires, comme dans le cas des céréales. Les principales mesures que la région devrait prendre en cette matière sont les suivantes:

- i) augmentation considérable des investissements pour la production d'aliments, y compris une affectation adéquate de ressources en provenance de la coopération internationale, et notamment du Fonds international de développement agricole;
- ii) intensification des efforts en matière de recherche agricole et de diffusion des connaissances respectives;
- iii) intensification des politiques destinées à moderniser l'agriculture et à augmenter sa productivité, en mettant l'accent sur le potentiel du secteur traditionnel ou paysan dans ce sens;
- iv) adoption de politiques et de programmes nationaux de réserves alimentaires destinées à régulariser l'approvisionnement du marché intérieur et à garantir des excédents exportables dans des pays qui disposent du potentiel nécessaire et qui s'y intéressent;
- v) participation aux systèmes adéquats d'information et d'alerte sur l'alimentation et l'agriculture, de façon à réaliser une évaluation précise des carences prévisibles en cas d'urgence, et qui contribuent à l'adoption de mesures correctives;
- vi) développement d'une action concertée au niveau des mécanismes et des instances internationales pertinentes en matière d'alimentation et d'agriculture, y compris l'affectation des ressources financières requises par le secteur au cours de cette décennie, et la lutte contre le protectionnisme agricole dans les pays développés et pour accéder à leurs marchés, ainsi que pour supprimer leurs politiques de subsides aux exportations de produits agricoles qui font concurrence aux exportations des pays en développement;
- vii) renforcement de la coopération régionale dans les domaines susmentionnés.

#### 5. Sociétés transnationales

182. Les gouvernements s'attacheront à évaluer les activités des sociétés transnationales en fonction de critères à court, moyen et long terme, de façon à ce que la présence et l'impact de ces sociétés sur l'économie des pays soient compatibles avec les objectifs nationaux et la politique de développement de ces derniers, et pour délimiter clairement leur sphère d'action éventuelle.

183. Les gouvernements des pays de la région devront s'unir et présenter des positions communes auprès des différentes instances du processus de discussion, d'adoption, et d'application du Code de conduite des sociétés transnationales. Les pays latino-américains sont fermement résolus à atteindre les objectifs qui figurent dans ledit Code, notamment en ce qui concerne l'application effective des dispositions de cet instrument.

184. L'échange de données d'information et d'expériences sur les conventions et les accords souscrits avec les sociétés transnationales et sur le contrôle de ces dernières, deviendra un processus régulier et permanent visant à renforcer la capacité de négociation de chacun des pays de la région.

185. Les pays latino-américains devront maintenir la position suivant laquelle les sociétés transnationales doivent obéir aux principes suivants: i) respecter les lois et les règlements du pays récepteur et en cas de litige se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux du pays où elles fonctionnent; ii) s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats où elles fonctionnent; iii) s'abstenir d'interférer ou de troubler les relations entre le gouvernement du pays qui les reçoit et d'autres Etats; iv) ne pas se laisser utiliser comme instrument de la politique extérieure d'un autre Etat ou pour étendre au pays qui les reçoit les dispositions juridiques du pays d'origine; v) respecter la souveraineté permanente qu'exerce le pays hôte sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques; vi) se soumettre aux politiques, priorités et objectifs nationaux de développement et contribuer positivement à leur réalisation; vii) fournir au gouvernement du pays hôte l'information pertinente sur ses activités afin de garantir que ces dernières soient conformes aux politiques, priorités et objectifs nationaux de développement du pays qui les reçoit; viii) réaliser leurs opérations de façon à ce qu'elles constituent un apport économique réel, notamment une contribution nette de ressources financières aux pays récepteurs; ix) contribuer au développement du potentiel scientifique et technique interne des pays récepteurs, et x) s'abstenir de pratiques commerciales restrictives.

186. Les pays latino-américains s'efforceront d'échanger entre eux et avec d'autres pays en développement l'information relative aux négociations avec les sociétés transnationales. Il conviendra à cet égard de renforcer les activités de la CEPAL pour qu'en coordination avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, elle recueille et fournisse de façon régulière et systématique toute l'information pertinente sur lesdites sociétés.

## 6. Technologie

187. Les gouvernements devront s'efforcer de concevoir des politiques techniques dans le cadre des orientations de leur politique de développement et de la stratégie latino-américaine, en ce qui concerne l'obtention de technologie en provenance de l'extérieur de la région et à la technologie transférée au sein de cette dernière, ainsi qu'en ce qui concerne les modalités autonomes de génération de technologie.

188. Il conviendra d'analyser les différentes options techniques. Les pays latino-américains techniquement plus avancés sont en mesure de rivaliser favorablement dans de nombreux domaines avec les générateurs de technologie dans les pays centraux et de transférer leur expérience aux pays moins avancés dans ce domaine.

189. Il conviendra de promouvoir une coordination institutionnelle plus efficace et un appui financier adéquat de façon à concentrer les efforts pour surmonter la faible dimension, la dispersion, et parfois la répétition des techniques, qui freinent un développement technique autochtone. Leur orientation en fonction des

/particularités et

particularités et des besoins nationaux permettra de développer des initiatives techniques autochtones et d'adopter une attitude critique et sélective face à la technologie étrangère.

190. La région devra renforcer son action commune au niveau des négociations relatives à la révision de la Convention de Paris et au Code de conduite sur le transfert de technologie. Dans ce dernier cas, une attention particulière sera accordée à sa nature juridique et à l'envergure de son application.

#### 7. Restructuration industrielle mondiale

191. Afin d'éviter que les pays développés continuent d'appliquer des mesures protectionnistes pour protéger leurs industries inefficaces et pour obtenir une nouvelle division internationale du travail, il est indispensable de procéder à une restructuration industrielle mondiale qui favorise une croissance globale maximum et rationnelle de la production industrielle dans le monde.

192. Pour ce faire, il faudra créer des mécanismes de contrôle qui analysent périodiquement les modalités de la production et le commerce international de façon à identifier les secteurs qui requièrent un réajustement structurel et qui étudient les efforts des pays développés pour adopter les mesures et les politiques nécessaires au processus d'adaptation dans les secteurs identifiés et pour faciliter la sortie des facteurs de production de ces derniers.

193. Pour que la restructuration industrielle mondiale s'effectue conformément aux intérêts des pays en développement, ces derniers devront participer pleinement à toutes les décisions prises à cet égard, afin que la nouvelle division internationale du travail qui en émane soit harmonieuse et équitable pour les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement, et permette que le progrès industriel de ces derniers ne se concentre pas seulement sur les industries de base et légères mais également sur des produits de l'industrie lourde et des secteurs de haute technologie, conformément aux principes directeurs de leur politique industrielle.

194. Des consultations devront être réalisées par branches industrielles au sein de la région, sous les auspices de l'ONUDI, avec la collaboration du SMLA et d'autres organismes régionaux compétents, de façon à identifier des actions communes auprès des réunions du système de consultations de l'ONUDI, notamment dans les secteurs industriels de plus grand intérêt pour la région, afin d'obtenir des processus intégrés de restructuration industrielle mondiale, et l'adoption de politiques effectives de réajustement structurel de la part des pays développés.

#### 8. Transport

195. Au cours de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudra continuer d'accorder la plus haute priorité au transport maritime, étant donné que celui-ci continue de constituer le moyen principal de mener à bien le commerce extérieur. Un des problèmes importants et persistants est la difficulté d'obtenir des réductions de tarifs des conférences maritimes dans les pays qui enregistrent des améliorations de fonctionnement et de coûts de leurs ports. Il conviendra également d'étudier la structuration ou l'adaptation de politiques à la

marine marchande de la région, afin de faire face aux décisions unilatérales des conférences maritimes internationales et à leurs effets négatifs pour les pays en développement.

196. Il conviendra également d'étudier les effets législatifs, opérationnels et économiques pour l'Amérique latine de l'introduction de la nouvelle technologie de transport, notamment en ce qui concerne les dispositions de la convention de transport multimodal adoptée récemment par la CNUCED, ainsi que l'utilisation de véhicules non conventionnels.

#### 9. Coopération avec les régions développées

197. Afin de surmonter de façon équitable les obstacles auxquels se heurte le renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Amérique latine et les pays et régions développées, des réunions de consultation et de coordination devraient être réalisées dans le cadre du SELA à la lumière de l'article 3, alinéa D, de la Convention de Panama et des décisions pertinentes du Conseil latino-américain.

198. Au cours des prochaines années, des négociations au niveau de la région devront être stimulées - après avoir effectué les consultations et établi la coordination préalable dans le cadre du SELA - pour résoudre les difficultés actuelles des relations économiques avec les Etats-Unis qui portent préjudice au développement économique et social des pays de la région. Ces négociations devraient porter sur, entre autres questions prioritaires, la réduction et la suppression des barrières tarifaires et non-tarifaires qui freinent l'exportation des produits latino-américains vers le marché des Etats-Unis; les actions indispensables pour élargir l'éventail de produits et rendre plus souple le Système généralisé de préférences de ce pays, et pour éviter simultanément que soit appliqué le principe de progressivité et de sélectivité. Il faudra également que les Etats-Unis se rallient à l'adoption de mesures propres à réduire les fluctuations des prix des produits de base et des revenus à titre d'exportation des pays en développement. A cet égard, il sera fondamental d'appuyer les conventions sur les produits qui sont en cours de négociation au sein de la CNUCED dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. La négociation devra en outre être intégrale et porter, entre autres, sur des questions telles que le financement et la technologie, outre les questions commerciales.

199. Les relations commerciales de l'Amérique latine avec la Communauté économique européenne se sont vues affectées défavorablement, d'une part, par le protectionnisme de la politique agricole commune de la Communauté et les subsides aux productions non-compétitives, et, d'autre part, par les politiques discriminatoires qui favorisent les pays développés. Ces mesures ont porté préjudice aux exportations des produits de base et manufacturés de l'Amérique latine. Il convient de signaler, en outre, la contradiction entre le manque de dynamisme des relations commerciales et l'intérêt croissant pour le marché de l'Amérique latine démontré par les sociétés industrielles et les institutions financières européennes. A la lumière de ces antécédents, il ressort qu'une négociation devrait être entamée sur le commerce dans les deux sens, ainsi que sur les courants financiers, les problèmes agricoles, industriels, techniques, de transport et de commercialisation.

/Il conviendra

Il conviendra également de négocier de profondes transformations aux politiques discriminatoires, notamment en ce qui concerne le protectionnisme et la politique agricole commune. La Communauté devra également s'abstenir de subsidier ses exportations agricoles, moyen qui lui a permis d'usurper la place des pays latino-américains sur certains marchés traditionnels et d'imposer "des restrictions volontaires" aux exportations latino-américaines. Et finalement, le Système généralisé de préférences devra être perfectionné.

200. Dans le cadre de la politique de diversification de leurs relations extérieures, l'Amérique latine devra intensifier ses relations avec le Japon, dans les secteurs du commerce, la technologie et le financement. Il faudra élargir l'éventail de produits et éliminer les obstacles qui limitent l'accès à ce marché, tant au niveau de produits de base que manufacturés. Le Système généralisé de préférences du Japon devra également être amélioré et appliqué dans sa totalité, et des accords devront être souscrits de façon à augmenter les exportations de produits de base et semi-élaborés vers ce pays. Il faudra en outre concerter de nouveaux accords en matière de technologie.

201. L'importance acquise récemment par les échanges commerciaux et la coopération économique avec les pays de l'Europe de l'est qui sont membres du Conseil pour l'assistance économique mutuelle (CAEM), les modalités particulières que présentent les relations économiques dans des pays qui possèdent des systèmes économiques et sociaux différents, et les perspectives d'expansion et de collaboration plus étroite offertes par ces relations, permettent de tirer les conclusions suivantes: i) bien que le commerce réciproque entre l'Amérique latine et le CAEM se soit considérablement développé, on est encore loin de mettre à profit de façon appropriée le potentiel de ce type de relations économiques; ii) le déséquilibre des courants commerciaux (déficit élevé des pays du CAEM), ainsi qu'une structure asymétrique de l'échange (exportations latino-américaines de produits de base contre des produits manufacturés du CAEM) constituent deux obstacles principaux qui entravent le développement des échanges commerciaux. Dans le but de les surmonter, il conviendra d'adopter des mesures telles qu'une promotion commerciale améliorée et plus intense, contrats de fourniture à long terme, coopération sur des marchés tiers, etc.; iii) en matière de financement et systèmes de paiement, on a peu utilisé les lignes de crédit, des conditions de paiement plus souples ont été établies, et on a eu davantage recours à l'usage de monnaies convertibles dans le commerce; iv) il conviendrait d'actualiser les systèmes de paiement; v) en matière institutionnelle, le réseau d'accords commerciaux et de coopération économique élaboré au cours des 25 dernières années, est une base suffisante pour la conduction des relations économiques réciproques, bien que les mécanismes établis puissent être améliorés dans l'avenir, et vi) en ce qui concerne la coopération dans des secteurs autre que le commerce, il convient de souligner l'importance que pourraient acquérir les activités portant sur le transfert de technologie, la création d'entreprises mixtes, et la coopération tripartite dans des pays tiers.

#### E. Aspects institutionnels

202. La SID pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement stipule qu'à l'échelon régional, les activités d'examen et d'évaluation seront confiées aux commissions régionales compétentes. Les banques de développement, ainsi que les organisations et groupes régionaux et sous-régionaux, pourraient

/collaborer avec

collaborer avec les commissions régionales à cette fin. En outre, les commissions régionales devraient, dans le cadre des études économiques qu'elles préparent normalement, faire le point périodiquement des principaux aspects de la progression du développement dans les régions qu'elles desservent.\*/

203. Le CEGAN, qui, aux termes des résolutions adoptées par la Commission, doit servir de centre de discussion de divers aspects de l'analyse et de l'évaluation de la Stratégie internationale du développement, a réalisé un travail très important et très efficace dans ce domaine, notamment dans l'élaboration de ce plan d'action, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie à l'échelon régional de l'Amérique latine et des Caraïbes.

204. Il conviendra de renforcer et d'élargir les activités du CEGAN, étant donné qu'il constitue l'organisme fondamental pour la réalisation des travaux d'analyse et d'évaluation sur la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie et de ce plan régional d'action, raison pour laquelle le CEGAN se réunira au moins une fois l'an.

205. En exécution de la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, le Secrétariat de la CEPAL demandera aux organismes de coopération régionale et du système des Nations Unies les informations requises afin d'évaluer l'évolution de la Stratégie internationale du développement et les communiquera au CEGAN. Sur la base de cette évaluation, le CEGAN pourra formuler aux gouvernements et aux organismes de coopération régionale les propositions qu'il estimera pertinentes pour améliorer l'application de la SID en Amérique latine.

206. Sans préjudice des diverses activités dérivées de la nouvelle Stratégie, le CEGAN pourra axer ses discussions sur d'autres problèmes que les gouvernements membres estiment urgents, tels que les questions émanées de la résolution 419 (PLEN. 14) de la CEPAL en matière de population, industrialisation et la science et la technique. A cet effet, il se réunira toutes les fois qu'il sera nécessaire.

207. Les négociations globales devront constituer un instrument fondamental de l'application de la SID en matière de coopération internationale en vue de l'instauration du Nouvel ordre économique international. Le Secrétariat de la CEPAL devra apporter les études et les informations techniques nécessaires de façon à coordonner et définir les positions latino-américaines dans le cadre de ces négociations qui seront réalisées au sein du SELA.

---

\*/ Voir Assemblée générale, Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/RES/35/56), 20 janvier 1981, paragraphe 173.

423(XIX) INTEGRATION PHYSIQUE DE L'AMERIQUE LATINE MOYENNANT L'INTERCONNEXION  
HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS DE L'ORENOQUE, L'AMAZONE ET LE PLATA,  
ET LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE BOLIVARIENNE EN BORDURE  
DE LA FORET VIERGE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Compte tenu des vues concernant l'intégration physique de l'Amérique latine grâce à l'interconnexion hydrographique de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata et la route bolivarienne en bordure de la forêt vierge, exprimées à la réunion de Présidents boliviariens tenue à Santa Marta, Colombie, et qui ont été réaffirmées à la dernière Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA),

Considérant le fait que l'OEA est disposée, par l'intermédiaire de son Secrétariat général, à prêter son concours pour organiser les efforts que déploieront les pays intéressés par l'intégration physique de l'Amérique latine,

1. Note avec satisfaction que les pays intéressés se rallient à l'idée d'une intégration physique de l'Amérique latine;

2. Décide d'appuyer la tenue d'une réunion internationale sur l'interconnexion des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata, durant laquelle les pays intéressés soumettront les rapports techniques existants ainsi que l'information de base nécessaire à la formulation des études relatives à l'intégration, sur les tronçons correspondants à leurs territoires respectifs, des bassins de l'Orénoque, l'Amazone et le Plata;

3. Décide que, en ce qui a trait à la route bolivarienne construite en bordure de la forêt vierge, les pays intéressés soumettent, à cette réunion, les programmes de construction routière correspondants afin de déterminer la date à laquelle cette grande voie d'interconnexion continentale pourra être disponible.

217ème séance  
15 mai 1981



424(XIX) DEVELOPPEMENT DES ZONES CRITIQUES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui émanera de la dix-neuvième session de la CEPAL,

Prenant en considération la nécessité de mener des actions concrètes pour appliquer ladite Stratégie,

Rappelant qu'aux termes de ladite Stratégie, les efforts devront se concentrer sur le développement des zones présentant un intérêt pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes les moins avancés en matière de développement économique,

Rappelant en outre qu'il convient d'incorporer l'intérieur du continent à l'activité économique,

1. Décide de mettre sur pied un bureau spécialisé de la CEPAL à La Paz, chargé d'étudier et d'analyser les problèmes des zones critiques, attendu que la Bolivie est le noyau central de la zone la moins développée du continent;

2. Demande au Secrétariat de la CEPAL, dans l'attente d'une décision sur l'affectation des ressources extrabudgétaires nécessaires, de faire tous les efforts d'urgence possibles pour commencer, au plus tôt, les activités du programme pour l'étude des problèmes précités;

3. Demande au Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder la plus haute priorité audit Programme dans l'affectation des ressources destinées aux fonds régionaux du PNUD pour la prochaine période biennale;

4. Prie instamment les institutions du système financier international ainsi que les banques régionales et sous-régionales de s'associer au projet et de lui prêter tout leur concours.

217ème séance  
15 mai 1981

425(XIX) ASPECTS INSTITUTIONNELS

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que la résolution 35/56 par laquelle l'Assemblée générale a adopté la troisième Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement établit que, au niveau régional, "l'examen et l'évaluation de la nouvelle Stratégie internationale du développement seront organisés par les commissions régionales respectives" et que celles-ci, "dans le cadre de leurs activités quotidiennes, devraient effectuer des examens économiques des aspects les plus importants du développement dans leurs régions",

Ayant à l'esprit la résolution 310(XIV) de la CEPAL relative à la création du CEGAN et la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier de la CEPAL,

Prenant note de ce qu'au chapitre traitant de l'examen et de l'évaluation de l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement, sur laquelle porte la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies, il est stipulé que les commissions économiques régionales devraient élaborer des programmes d'action pour appuyer les efforts des pays en développement et qu'elles devraient, ainsi que les organismes spécialisés des Nations Unies correspondants et les institutions multilatérales de développement, améliorer les efforts d'assistance des Nations Unies et intensifier sa coordination dans le contexte des besoins de développement économique et social propres à chaque région,

Réaffirmant en particulier les dispositions du paragraphe 20 de la résolution 32/197 "Structures en vue d'une coopération régionale et interrégionale" aux termes duquel il est dit que "les commissions régionales devraient avoir un rôle moteur en même temps qu'elles assumeraient la responsabilité de la coordination et de la coopération au niveau régional",

Reconnaissant que le système de la CEPAL assumera de hautes responsabilités durant la décennie 1980 et qu'il doit accroître sensiblement l'appui qu'il accorde aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'aux organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération économique, afin de rendre le développement économique de la région plus dynamique,

Reconnaissant également la diversité et le nombre croissants des tâches que le système de la CEPAL devra accomplir pour assurer l'exécution adéquate du Programme d'action régional,

Réaffirmant qu'il incombe à la Commission d'évaluer l'exécution du Programme d'action régional, compte dûment tenu des travaux d'évaluation que le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) aura accompli au préalable,

Prenant note de ce que le VIIème Conseil latino-américain du SELA a décidé de convoquer deux fois l'an au moins des réunions d'experts gouvernementaux de niveau élevé, afin d'identifier des projets de coopération présentant un intérêt commun dans les secteurs économiques prioritaires,

Considérant le fait que la cinquième session du CEGAN a recommandé à la présente session de la Commission de renforcer et d'élargir les activités du CEGAN car celui-ci est un organe essentiel à la réalisation des tâches d'analyse et d'évaluation inhérentes à la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie et du Programme d'action régional, et que cet organe se réunisse au moins une fois par an et débatten des problèmes autres que ceux dont l'examen lui a été confié par la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier de la CEPAL,

Tenant également compte des études et des activités dont le système de la CEPAL a été chargé par la cinquième session du CEGAN,

1. Décide:

a) que, dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent, le système de la CEPAL accorde la plus haute priorité aux études et actions dont il est fait mention dans le Programme d'action régional énoncé dans la résolution 422(XIX);

b) que le système de la CEPAL resserre ses rapports avec les organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération économique latino-américains et leur accorde son plein appui;

c) que le CEGAN se réunisse au moins une fois l'an pour remplir les fonctions qui lui ont été confiées et pour analyser d'autres questions liées au Programme d'action régional;

d) que le système de la CEPAL effectue en temps opportun les études dont le chargera le CEGAN et prépare efficacement les réunions que tiendra cet organe en effectuant, pour ce faire, des consultations préalables et en mettant au point le matériel nécessaire, en ce qui concerne les progrès obtenus et les obstacles rencontrés dans l'application du Programme d'action régional;

e) que des représentants du Secrétariat de la CEPAL se réunissent chaque année avec des représentants des secrétariats des organismes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération économique authentiquement latino-américains, afin de coordonner la conduite d'études, l'obtention et la mise à profit des données économiques disponibles dans ces organes et la prestation de l'appui réciproque requis;

f) que, dans le cadre du Programme d'action régional, le système de la CEPAL accorde, en effectuant des études, tout l'appui nécessaire et possible aux réunions de haut niveau visées à la Décision 101 du Conseil latino-américain du SELA qui se tiendront sous les auspices de cet organisme;

2. Prie instamment le système des Nations Unies d'accorder tout l'appui nécessaire à la CEPAL afin que cet organisme puisse effectuer les études et exercer les fonctions à lui confiées par le Programme d'action régional, la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier de la CEPAL et les résolutions 32/197 et 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, la Commission décide de convoquer début 1982 une réunion extraordinaire du Comité plénier de la CEPAL.

217ème séance  
15 mai 1981

426(XIX) ENERGIE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le problème grave qu'une éventuelle pénurie de certaines sources d'énergie pourrait poser aux pays de la région, en dépit des efforts qui sont actuellement fait pour réduire et rationaliser la consommation d'énergie et éviter le gaspillage des ressources énergétiques non renouvelables,

Considérant également que nombre de pays d'Amérique latine connaissent déjà, sous des formes et à des degrés divers, ce type de pénurie; que l'énergie actuellement disponible est l'un des facteurs susceptibles de conditionner dans une large mesure la capacité de développement des sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes; qu'outre la pénurie précitée, la hausse des coûts de l'énergie pourra freiner l'approvisionnement adéquat en ressources énergétiques, ce à plus forte raison dans le contexte d'une inflation mondiale croissante,

Considérant en outre qu'en conformité du principe de souveraineté pleine et permanente des Etats sur leurs ressources naturelles et toutes leurs activités économiques, les pays latino-américains ont réaffirmé leur volonté d'utiliser rationnellement leurs ressources énergétiques,

Tenant compte des efforts que déploient certains pays de la région pour aider, dans la mesure de leurs moyens, les pays importateurs de pétrole les moins avancés, à obtenir des approvisionnements sûrs et des facilités de financement,

Reconnaissant que les pays latino-américains s'efforcent de trouver des solutions qui leur permettent d'effectuer une transition graduelle, progressive, intégrale, ordonnée et équitable d'un système essentiellement fondé sur l'utilisation des sources d'énergie conventionnelles à un autre système qui incorporerait utilement les sources non conventionnelles,

Rappelant que la communauté internationale a chargé l'Assemblée générale des Nations Unies de tenir une Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables afin de définir des mesures visant à une action conjointe qui permette de tirer pleinement parti du potentiel de ces sources d'énergie,

Considérant également les résultats et les recommandations de la Réunion régionale intergouvernementale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est déroulée à Mexico du 16 au 20 mars 1981 sous les auspices de la CEPAL et de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE),

1. Note avec satisfaction le rapport de la Réunion régionale intergouvernementale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à Mexico du 16 au 20 mars 1981 et le fait sien;

2. Décide:

a) que le Secrétariat de la CEPAL doit continuer, en étroite coordination avec l'OLADE et les institutions compétentes du système des Nations Unies, à prêter son concours aux pays de la région qui en feraient la demande pour les aider à prendre des mesures propres à atténuer les problèmes auxquels ils se heurtent du fait de la pénurie de sources d'énergie, ainsi qu'à structurer leurs plans et politiques dans ce domaine;

b) que le Secrétariat de la CEPAL doit effectuer des études, coordonnées comme précédemment indiqué, pour que la région puisse disposer d'une information actualisée et opportune sur les ressources énergétiques disponibles ainsi que sur l'offre et la demande, tant régionales que mondiales, du marché des énergétiques, notamment en ce qui a trait aux utilisations de substitution (en tant que combustible, de matière première) aux aspects techniques et économiques et aux besoins de stockage;

c) que le système de la CEPAL doit aider pleinement le secrétariat de l'OLADE à élaborer et mettre en oeuvre le Programme de coopération énergétique latino-américain dont l'exécution a été confiée à la Commission par la Réunion extraordinaire de ministres qui s'est tenue en mars 1981, lequel devra tenir compte d'aspects spécifiques - tels les mécanismes financiers et d'autres moyens requis pour sa mise en vigueur;

d) que le système de la CEPAL devra effectuer, en coordination et collaboration étroites avec le secrétariat de l'OLADE, les études destinées à aider les pays à entreprendre les actions requises par l'exécution du Plan d'action régional en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et par le plan qui émanera de la Conférence de Nairobi, notamment en ce qui concerne les moyens propres à minimiser les coûts inhérents aux modifications qu'entraînera l'utilisation de sources nouvelles et renouvelables d'énergie en vue du développement futur des pays de la région;

3. Prie instamment les pays de la région de se faire représenter au plus haut niveau à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

217ème séance  
15 mai 1981

## 427(XIX) STYLES DE DEVELOPPEMENT ET SYSTEMES ALIMENTAIRES

### La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant que les pays membres de la Commission ont déclaré dans la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la Stratégie internationale du développement que la faim et la malnutrition devront être éliminées aussi rapidement que possible -au plus tard à la fin du siècle -, et que durant la présente décennie des progrès substantiels devront être accomplis sur la voie de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires des pays en développement afin d'assurer à tous un niveau nutritionnel approprié,

Reconnaissant que les pays en développement devraient continuer à s'efforcer de formuler et d'exécuter des plans de développement alimentaire et agricole dans le cadre de leurs priorités et programmes nationaux de développement,

Reconnaissant en outre le Programme d'action régional pour les années 80 émané de la dix-neuvième session de la CEPAL signale que les pays latino-américains se proposent au cours des années 80 de promouvoir, entre autres objectifs, une distribution équitable du revenu national et d'éliminer aussi rapidement que possible les situations de pauvreté, et il s'avère particulièrement indispensable d'appliquer une stratégie intégrale tendant à éliminer la faim et la malnutrition,

Ayant à l'esprit que, aux termes du Programme d'action régional, les stratégies agropastorales devront envisager les problèmes de développement rural dans une optique d'ensemble, en traitant simultanément les aspects sociaux et les questions de production, de commercialisation, de transformation, de distribution et de consommation, et que la solution des difficultés alimentaires implique un élément de politique économique décisif pour résoudre des problèmes de développement global, de chômage, de sous-emploi, d'inflation et de déséquilibre extérieur,

Ayant également à l'esprit les efforts que les institutions spécialisées ont déployés pour traiter, dans leurs sphères d'action respectives, le problème de la sécurité alimentaire et estimant qu'il convient de tirer le meilleur parti de leurs données d'expérience et de leurs compétences,

Ayant en outre à l'esprit les efforts qu'ont accomplis les pays pour traiter en priorité le problème alimentaire et estimant qu'il conviendra, pour compléter ces efforts de sécurité alimentaire, que les organismes internationaux s'adaptent de façon permanente aux besoins de la région,

#### Considérant:

a) qu'on s'accorde généralement à penser que l'un des objectifs prioritaires du développement est l'atteinte de la sécurité alimentaire, comprise comme l'accès de tous les individus de la société, quels que soient leur statut socio-économique ou leur situation géographique, aux aliments nécessaires au plein épanouissement de leur potentiel biologique,

b) que l'atteinte de la sécurité alimentaire déborde la problématique particulière des divers secteurs pour s'étendre aux rapports entre les problèmes de population, d'éducation, de santé, de logement et les processus de production primaire, d'approvisionnement, de transformation et de distribution et disponibilité des biens de consommation essentiels,

c) que pour atteindre l'objectif précité, il s'avère nécessaire de viser à la satisfaction des besoins alimentaires de la population mondiale en relevant l'indice calorique et protéique de sa nourriture,

d) que le diagnostic et l'analyse prospective du rapport entre systèmes alimentaires et styles de développement permettront de considérer sous un angle nouveau les efforts qu'a déployés la CEPAL pour résoudre les problèmes de développement, en mettant l'accent sur les objectifs de sécurité et d'autosuffisance alimentaires,

e) que le thème de la présente résolution peut aider à définir et enrichir la sphère pertinente de coopération intra-régionale;

1. Charge le Secrétariat de la CEPAL de s'attacher, durant les années 80, à l'analyse du rapport existant entre styles de développement et systèmes alimentaires et de se consacrer particulièrement à l'étude des problèmes que pose la modernisation ou la modification des structures économiques dans le processus de développement, notamment de celles qui découlent des rapports entre la population, l'éducation, la santé, le logement, l'agriculture et l'industrie, afin de dégager des méthodes de planification appropriées;

2. Charge le système de la CEPAL de recueillir et de mettre systématiquement à profit les données d'expérience recueillies dans ce domaine par les pays de la région. A cet égard, elle recommande spécialement au Secrétariat de tirer parti de l'approche adoptée et des données d'expérience recueillies par plusieurs pays de la région;

3. Décide de tirer parti des projets pertinents qui figurent dans le programme d'activités 1982-1983 ainsi que de ceux qui sont incorporés au Plan à moyen terme du système de la CEPAL;

4. Charge le système de la CEPAL de poursuivre les efforts qu'il a amorcés dans ce sens, au titre de l'Accord de coopération souscrit entre le Système alimentaire mexicain et la CEPAL, et de chercher la possibilité d'établir une coopération régionale élargie;

5. Invite, aux effets de la coopération précitée, les institutions spécialisées du système des Nations Unies - notamment la FAO, l'ONUDI et le SELA - à participer, dans leurs sphères de compétence respectives, à l'analyse des problèmes dont il est précédemment fait mention;

6. Décide que, pour évaluer les progrès réalisés et réorienter les actions selon les modalités jugées utiles par les pays, les résultats de ces efforts devront être soumis soit à la réunion annuelle du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN), soit - si les fonds et les installations disponibles le permettent - à une réunion spéciale de ce Comité.

428(XIX) COMMERCE AGRICOLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant:

a) que la région enregistre des déséquilibres en matière d'approvisionnement alimentaire, que la faim et la malnutrition sévissent parmi de vastes secteurs de sa population, et qu'elle a perdu dans son ensemble sa position traditionnelle d'exportatrice nette de produits agricoles,

b) que la situation actuelle du commerce international de produits alimentaires constitue un des facteurs de distorsion pour les pays en voie de développement producteurs de denrées alimentaires et que s'en ressentent non seulement les possibilités de développement mais également les économies des pays importateurs de la région, et par conséquent la situation alimentaire de leur population,

c) qu'il faut redoubler d'efforts, dans le cadre de la coopération internationale, pour développer et mettre en valeur au maximum la capacité régionale de production, transformation et distribution des produits alimentaires de base,

d) que les efforts déployés jusqu'à présent en matière de sécurité alimentaire régionale se sont avérés insuffisants, qu'il faut donc renforcer les mécanismes en vigueur et promouvoir la formulation de politiques alimentaires nationales susceptibles de se compléter de façon appropriée et d'être coordonnées au sein d'un système alimentaire régional,

e) qu'il est indispensable d'améliorer et rationaliser les mécanismes commerciaux de distribution de produits alimentaires au niveau mondial de manière à ce que cette dernière n'aille pas à l'encontre des objectifs fondamentaux de relèvement de la production;

Décide:

a) d'engager instamment les gouvernements de la région à coordonner davantage leurs démarches auprès des organismes internationaux pour obtenir de meilleures conditions pour la vente de leurs produits agricoles et que, pour ce faire, les pays développés suppriment les barrières tarifaires et non tarifaires et que soient levés les droits de douane sur les produits qui intéressent l'Amérique latine;

b) d'appuyer le fonctionnement des mécanismes régionaux d'information sur les excédents, les carences et les prix, de manière à stimuler le commerce de produits alimentaires au sein de la région et d'appuyer les activités afférentes, y compris celles qui sont déjà exécutées au niveau du Système économique latino-américain (SELA);

c) de promouvoir au niveau des organismes régionaux spécialisés la réalisation d'une étude indispensable à l'obtention de la sécurité alimentaire et des mesures susceptibles de la concrétiser efficacement, avec le concours des pays en développement qui sont à la fois producteurs de denrées alimentaires.

217ème séance  
15 mai 1981



429(XIX) SOUMISSION DU PROGRAMME D'ACTION REGIONAL A LA BANQUE  
INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT (BID)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Convaincue qu'il faut mettre pleinement à profit les travaux menés par les organismes régionaux chargés de promouvoir et de soutenir le développement économique,

Soulignant que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont de plus en plus besoin de capter un volume accru de ressources financières dans les meilleures conditions possibles,

Reconnaissant que la BID, en sa qualité de principal organisme financier régional, doit contribuer de façon plus efficace au soutien des efforts d'intégration et de coopération économique régionale,

Tenant compte du fait que les pays membres de la BID effectuent actuellement des études visant à déterminer le rôle de la Banque dans les années 80,

Demande au Secrétaire exécutif de la CEPAL de soumettre à la Banque inter-américaine de développement le Programme d'action régional pour l'Amérique latine dans les années 80 émané de la dix-neuvième session de la CEPAL afin que la Banque en tienne pleinement compte dans les travaux préparatoires qu'elle mène pour définir les fonctions et les principes qui régiront le rôle de la BID durant la décennie 1980.

217ème séance  
15 mai 1981.

430(XIX) COMMERCE INTERNATIONAL ET ACCES AUX MARCHES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant que la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît que l'accélération du rythme de production des pays en développement exigera une expansion et une diversification rapides de leur commerce international,

Ayant conscience qu'au cours des dernières années le protectionnisme s'est renforcé dans les pays développés et s'est concrétisé sous des formes très diverses en touchant fortement les exportations latino-américaines, et que les pays en développement ont, en général, jugé insuffisants les résultats des négociations de Tokyo,

Considérant que l'application du Programme d'action régional dans les années 80 exigera un dynamisme accru du secteur externe des pays de la région, lequel devra être promu, d'une part en élargissant et diversifiant sans cesse davantage le courant des produits exportables, et d'autre part, en facilitant l'accès aux marchés internationaux,

Réaffirmant les dispositions de la résolution 131(V) de la CNUCED concernant le protectionnisme et l'ajustement structurel,

1. Charge le Secrétariat de la CEPAL de poursuivre les études qu'il mène au titre des dispositions de la résolution 385(XVIII) de la CEPAL et d'inscrire au nombre de ses priorités la réalisation d'études relatives au commerce international visant:

a) à déterminer les répercussions du protectionnisme des pays développés sur les pays de la région, à savoir son incidence sur les objectifs de développement que la région s'est fixée pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

b) à évaluer les résultats concrets de l'application des différents mécanismes du système généralisé de préférences commerciales (SGP) pour les différents pays de la région, et à suggérer des lignes d'action susceptibles de constituer des instruments de négociation efficaces, aptes à améliorer l'utilisation desdits mécanismes;

c) à réaliser les études sur le commerce visées dans le Programme de travail 1982-1983 et dans le Plan à moyen terme 1984-1989, à la lumière des amendements énoncés dans le rapport final, des résolutions et décisions émanées de la dix-neuvième session, ainsi que des études signalées dans le Programme d'action régional;

2. Recommande au Secrétariat que, pour réaliser les études susmentionnées, il tienne compte des travaux menés par d'autres organismes internationaux comme la CNUCED et le GATT;

3. Recommande en outre au Secrétariat de conseiller les gouvernements de la région qui en feraient la demande quant aux incidences et à l'utilisation des accords émanés de négociations commerciales internationales, notamment ceux de Tokyo, en consultation avec le GATT et en collaboration avec la CNUCED.

431(XIX) DECENTRALISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES  
DES NATIONS UNIES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des résolutions de l'Assemblée générale 32/197 du 20 décembre 1977 et 33/202 du 29 janvier 1979 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, et tout particulièrement de la section IV de l'annexe à la résolution 32/197 relative aux structures pour la coopération régionale et interrégionale et de la résolution 34/206 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1979 sur l'application de la section IV susmentionnée,

Tenant également compte du rapport sur les incidences des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale pour les commissions régionales \*/ que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session,

Tenant compte en outre de la décision 35/440 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1980 relative aux incidences des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale pour les commissions régionales, aux termes de laquelle l'Assemblée générale invite les commissions régionales à examiner, lors de leurs sessions ordinaires de 1981, les incidences qu'ont pour elles ses résolutions 32/197 et 33/202 à la lumière, entre autres, des observations et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général \*\*/ -en particulier aux paragraphes 76 à 79 - et de faire rapport à ce sujet, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à la trente-sixième session de l'Assemblée générale,

Rappelant le consensus qui s'est dégagé lors de la quatorzième session extraordinaire du Comité plénier de la Commission, sur le rôle que la CEPAL est appelée à jouer à l'avenir dans la rationalisation des structures régionales des Nations Unies, et la résolution 405(XVIII) de la Commission du 26 avril 1979 sur la décentralisation des activités des Nations Unies,

Rappelant également que la question de la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies vers les commissions régionales est étudiée par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale depuis le début de la décennie 60, et qu'on a fait valoir à ce sujet que nombre des problèmes inhérents au développement économique et social et à la coopération pourraient être traités plus efficacement dans les régions géographiques où ils se présentent,

Reconnaissant la nécessité de donner plus énergiquement suite aux dispositions figurant à la section IV de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale afin que la CEPAL puisse exercer pleinement, sous la supervision de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le mandat qui lui incombe en tant que premier centre de développement économique et social de sa région dans le système des Nations Unies,

---

\*/ Document A/35/546 du 23 août 1980.

\*\*/ Ibidem.

Soulignant que le Secrétariat de la CEPAL doit être muni de l'autorité et des ressources propres à lui permettre d'assumer efficacement les responsabilités supplémentaires et nouvelles qui lui ont été conférées au titre des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance de la note rédigée par le Secrétariat de la Commission sur la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies et les nouvelles fonctions qui incombent aux commissions régionales en matière de coopération régionale et interrégionale,\*/

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les incidences des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale pour les commissions régionales \*\*/ notamment des paragraphes 13 à 20 et 76 à 79 dudit rapport;

2. Reconnaît qu'aux termes des dispositions pertinentes figurant à l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, la CEPAL assumera des fonctions élargies et renforcées, entre autres:

a) Fournir des avis consultatifs et élaborer des politiques relatives aux activités exercées dans les domaines économique et social, à l'échelon régional, sous l'autorité de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social;

b) Diriger les efforts déployés conjointement par les organes du système des Nations Unies en vue du renforcement de la coopération et de la coordination régionale, ainsi que de la détermination de priorités en matière de développement économique et social, conformément aux fonctions incombant aux Nations Unies à cet égard et en tenant dûment compte des fonctions des institutions spécialisées et d'autres organes des Nations Unies dans des domaines sectoriels déterminés;

c) Participer à la prise de décisions relatives aux exigences des programmes et à la planification à moyen terme, en ce qui concerne les activités entreprises par la CEPAL, et à la détermination des objectifs prévus pour la région dans le plan à moyen terme;

d) Jouer le rôle d'organisme d'exécution pour les projets intersectoriels tant régionaux qu'interrégionaux, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale, et promouvoir la coopération entre pays en développement aux échelons sous-régional, régional et interrégional;

e) Assurer l'échange suivi d'informations et de données d'expérience avec les autres commissions régionales et identifier les opportunités de coopération économique aux fins de promotion de la coopération interrégionale;

3. Prie instamment l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social de prendre - compte dûment tenu des commentaires formulés dans le rapport du Secrétaire général \*\*\*/ et dans le cadre de la Stratégie internationale du développement pour la décennie 1980 - les mesures permettant à la CEPAL d'apporter une contribution régionale à la formulation de politiques mondiales par les organes compétents des Nations Unies et de participer pleinement à

---

\*/ Voir le document E/CEPAL/G.1174 du 10 avril 1981.

\*\*/ Document A/35/546.

\*\*\*/ Ibidem.

l'application, au niveau régional, des décisions prises à l'échelon mondial par ces organes en matière de politiques et de programmes, sans préjudice des fonctions spécifiques qui leur incombent dans leurs sphères de compétence respectives;

4. Prend note du fait que la CEPAL exerce déjà un rôle d'organisme d'exécution pour divers projets régionaux qui sont financés par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, conformément aux dispositions de la résolution 33/202 de l'Assemblée générale;

5. Insiste auprès des organisations et organismes compétents du système des Nations Unies pour qu'ils continuent à entériner des accords interinstitutionnels de plus en plus nombreux avec la CEPAL, afin que celle-ci s'associe avec eux non seulement dans l'exécution de certains projets intersectoriels, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux pour lesquels lesdits organismes et organisations font office d'organes d'exécution dans des secteurs économiques et sociaux déterminés, mais aussi dans l'exécution de projets de pays dans des régions déterminées où le Secrétariat de la Commission dispose d'une large capacité technique installée et d'une structure opérationnelle appropriée, notamment en ce qui a trait à des projets concernant la planification économique et sociale, la démographie et la population;

6. Prend note de ce qu'en 1980 un poste permanent d'agent de promotion sociale et un poste d'expert en ressources hydriques ont été redistribués au Siège des Nations Unies et assignés au Secrétariat de la Commission, en vertu des dispositions du paragraphe 26 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

7. Prend également note de la décision par laquelle l'Assemblée générale est convenue, à sa trente-cinquième session, d'assigner au Secrétariat de la Commission un poste temporaire d'agent de coopération technique et économique entre pays en développement;

8. Prie instamment l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, d'assurer l'affectation de ressources budgétaires suffisantes pour permettre au Secrétariat de la Commission d'assumer les fonctions élargies et renforcées dans le cadre du processus de restructuration et, en particulier, d'accorder le statut permanent au poste temporaire précité et d'allouer les ressources propres à renforcer le processus de planification biennal et à moyen terme du programme de travail de la Commission;

9. Demande au Secrétaire exécutif:

a) afin de mieux coordonner les activités et d'éviter tout chevauchement des efforts déployés dans les secteurs économique et social, d'amorcer et, le cas échéant, de poursuivre des consultations avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations, telles que le SELA, l'OLADE, l'ALADI entre autres, qui exécutent des programmes et des projets dans la région que dessert la CEPAL en vue: i) d'identifier les secteurs dans lesquels il conviendrait de renforcer la coordination et l'harmonisation de programmes intéressant les gouvernements de la région; ii) d'envisager la possibilité de procéder à des arrangements appropriés;

b) de procéder avec le Secrétaire général des Nations Unies à des arrangements appropriés en vue de faire participer efficacement la Commission à la planification des programmes à moyen terme des Nations Unies;

c) de procéder également, avec le Secrétaire général et avec les organisations et organes compétents du système des Nations Unies à des arrangements concluants pour: i) synchroniser les cycles d'organisation et d'harmonisation de modèles de programmes entre la CEPAL d'une part, les Nations Unies et son système d'organisations globales, d'autre part; ii) identifier, dans les meilleurs délais, les moyens et méthodes à adopter pour distribuer les tâches et responsabilités qui incombent à la Commission et aux organisations globales compétentes du système des Nations Unies, afin de renforcer les fonctions de recherche et d'analyse les plus susceptibles d'être plus efficacement assurées au niveau régional;

10. Demande en outre au Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission lors de la prochaine réunion du Comité plénier sur l'exécution des mesures préconisées par cette résolution en tenant compte des décisions pertinentes que prendront l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à leurs prochaines sessions.

217ème séance  
15 mai 1981

432(XIX) PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DE CONFÉRENCES  
DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant présents à l'esprit les articles 8 et 24 du Mandat et Règlement de la CEPAL, ainsi que les mandats pertinents émanés de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant la préparation et l'examen des programmes de travail de tous les organes du système,

Rappelant la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier de la CEPAL, aux termes de laquelle il conviendrait que lors de sa dix-neuvième session, la Commission arrête le nouveau calendrier de conférences et de réunions pour tout le système de la CEPAL, pour pouvoir l'appliquer à partir de 1982, en fonction du cycle de programmation budgétaire de l'Assemblée générale et également des objectifs et priorités fixés dans les divers programmes de travail et d'action régional adoptés par les gouvernements membres,

Ayant examiné le projet de programme de travail du système de la CEPAL dans ses divers domaines d'activités pour la période 1982-1983,\*/ y compris l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et le Centre latino-américain de démographie (CELADE),

Ayant présentes à l'esprit les modifications apportées au programme par les représentants des gouvernements membres telles qu'elles figurent dans le rapport final de la dix-neuvième session et les changements émanés des résolutions adoptées au cours de cette session,

1. Adopte le programme de travail du système de la CEPAL (qui inclue l'Institut latino-américain de planification économique et sociale et le Centre latino-américain de démographie) pour la période 1982-1983, compte tenu des ajustements signalés dans le rapport final ainsi que des résolutions, des décisions et du Programme d'action régional adoptés à la dix-neuvième session;

2. Reconnaît que ce programme constitue la base législative de la Commission pour l'exécution de ces programmes et projets;

3. Prend conscience de ce que les ressources supplémentaires qui devront être affectées pour l'application des activités qui y sont exposées devront être approuvées au préalable par les organes pertinents des Nations Unies;

4. Adopte en outre le calendrier définitif de conférences du système de la CEPAL tel qu'il est exposé dans l'annexe de cette résolution, y compris les observations et suggestions contenues dans le rapport de la dix-neuvième session;

5. Prie le Secrétaire exécutif de soumettre aux organes pertinents des Nations Unies les propositions susceptibles de permettre l'application du programme de travail et du calendrier de conférences qui ont été adoptés;

6. Demande au Secrétaire exécutif d'informer la vingtième session de la CEPAL de l'exécution de cette résolution.

---

\*/ Document E/CEPAL/G.1162.

Annexe

CALENDRIER DE CONFÉRENCES DE LA CEPAL POUR 1981 ET CALENDRIER PROPOSÉ POUR LES ANNÉES SUIVANTES

Titre	1981	1982	1983	1984
<p>CEPAL - Session Comités de session</p>	<p>19ème session Montevideo, 4 au 15 mai</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources hydriques Montevideo, 4 et 5 mai</li> <li>- Etablissements humains Montevideo, 7 et 8 mai</li> <li>- Coopération entre pays et régions en développement Montevideo, 5 mai</li> </ul>			<p>20ème session a/ Ressources hydriques Etablissements humains Coopération entre pays et régions en développement</p>
<p>CEPAL - Comité plénier</p>		<p>15ème session a/</p>	<p>16ème session a/</p>	
<p>Conférences régionales intergouvernementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion régionale intergouvernementale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les Sources d'énergie renouvelables et renouvelables, Mexico, 16 au 20 mars</li> <li>- Réunion pour adopter le Plan d'action sur l'aménagement de l'environnement dans la région des Caraïbes, Jamaïque, 6 au 8 avril</li> </ul>			

a/ Date et lieu à fixer.



Titre	1981	1982	1983	1984
Conférences régionales des gouvernements	- Réunion latino-américaine préparatoire à l'Assemblée Mondiale du troisième âge, San José, décembre			
Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine		Troisième Conférence a/		
Comité d'Experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	CEGAN - V session Quito, 9-14 mars	CEGAN - VI session a/	CEGAN VII session a/	CEGAN - VIII session a/
Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)	6ème session Grenade, 5-10 novembre	7ème session a/	8ème session a/	9ème session a/
Comité de coopération économique de l'Isthme centraméricain		12ème session a/		

a/ Date et lieu à fixer.

433(XIX) ETABLISSEMENT DE PRIORITES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL  
DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Assemblée générale demande, par sa résolution 31/93, au Secrétaire général "de prendre des mesures pour que les organes sectoriels fonctionnels et régionaux chargés de la formulation de programmes participent plus étroitement au processus de planification et de programmation",

Ayant présent à l'esprit que les organes législatifs du système des Nations Unies ont, par suite du nombre accru de responsabilités qui incombent au secteur économique et social, approuvé une série de résolutions et de décisions - notamment la résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économiques et sociaux des Nations Unies - qui décentralisent les fonctions vers les commissions régionales,

Ayant aussi présent à l'esprit que, aux termes des dispositions de la résolution 419 (PLEN.14), la tenue des sessions de la CEPAL au cours des années paires plutôt que durant les années impaires favorisera l'harmonisation avec le cycle biennal de programmation budgétaire mis en vigueur par l'Assemblée générale,

Considérant que le Secrétariat de la CEPAL s'est vu confier de nouvelles activités dont l'exécution est entravée par les restrictions financières actuelles de l'Organisation et que lesdites restrictions financières ont un caractère récurrent,

Réaffirmant qu'un meilleur aménagement des programmes de travail du système de la CEPAL considéré dans son ensemble présente un intérêt fondamental pour les gouvernements,

Considérant que l'efficacité des programmes et des projets pâtit de l'absence de priorités explicitement fixées pour leur exécution,

Décide:

- a) de demander au Secrétaire exécutif de veiller à ce que le Comité plénier inscrive, à sa réunion de 1982, la révision du processus de planification et de programmation de la CEPAL au nombre des principaux points de son ordre du jour;
- b) que les réunions annuelles du CEGAN convoquées pour évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action régional formulent des suggestions quant aux priorités dont les Etats membres de la CEPAL devront tenir compte lors de l'adoption du programme de travail.

217ème séance  
15 mai 1981

434(XIX) PROJET DE PLAN A MOYEN TERME DU SYSTEME DE LA CEPAL  
POUR LA PERIODE 1984-1989

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que la résolution 31/93 de l'Assemblée générale, Demande au Secrétaire général de prendre des mesures pour que les organes sectoriels, fonctionnels et régionaux participent plus étroitement au processus de planification et de programmation; Prie instamment ces organes de s'abstenir d'entreprendre de nouvelles activités non programmées dans le Plan à moyen terme et le budget par programmes subséquents à moins que se produise une nécessité urgente de nature imprévisible, selon qu'en décidera l'Assemblée générale, Demande au Secrétaire général de veiller à l'exécution du processus de planification et de budgétisation par programmes dont il est précédemment fait mention,

Tenant compte également de ce que le Comité du programme et de la coordination - l'organisme intergouvernemental consultatif de la cinquième Commission de l'Assemblée générale - a demandé au Secrétariat, lors de sa vingtième session (A/35/38, paragraphe 320) d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sectoriels, fonctionnels et régionaux sur le fait qu'ils doivent examiner le projet de plan à moyen terme avant qu'il soit communiqué à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination, conformément aux dispositions de la résolution 31/93 de l'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989, plan qui couvre également les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES) et du Centre latino-américain de démographie (CELADE),

Gardant à l'esprit que le Secrétariat apportera à ce projet de plan les ajustements préconisés par les représentants des gouvernements membres et y incorporera les changements qui découleront des résolutions adoptées à la dix-neuvième session,

Décide de transmettre au Comité du programme et de la coordination le projet de plan à moyen terme du système de la CEPAL pour la période 1984-1989 en vue de son incorporation au Plan à moyen terme 1984-1989 des Nations Unies qui sera soumis, aux fins d'adoption, à la session de 1982 de l'Assemblée générale.

217ème séance  
15 mai 1981

435(XIX) INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION  
ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), dont la création a été proposée dans la résolution 199(IX) de la CEPAL et qui a été créé par la résolution 220 (AC.52) du Comité plénier de la CEPAL, a été mis sur pied par la résolution 340 (AC.66) en tant qu'organisme permanent des Nations Unies, doté d'une identité propre au sein du système de la CEPAL,

Rappelant en outre qu'aux termes de la résolution 371(XVII) les fonctions de l'ILPES se sont étendues à l'assistance aux organismes de planification qui fonctionnent dans le cadre du système de coopération et coordination entre les organismes de planification,

Soulignant les résultats de la troisième Conférence de ministres et directeurs de la planification, tenue à Guatemala en novembre 1980, qui démontrent une fois de plus l'importance du mécanisme des responsables latino-américains de la planification pour promouvoir la coopération mutuelle en vue d'intensifier le développement de la région,

Reconnaissant que l'ILPES a mené à bien ses activités conformément aux orientations établies dans le point 7 de la résolution 397(XVIII),

Soulignant en outre l'important travail réalisé par le Comité et le Sous-Comité technique de l'ILPES pour orienter les activités de l'Institut,

Reconnaissant également que dans le domaine de la planification économique et sociale, l'ILPES joue un rôle important pour mener à bien la coopération technique entre pays en développement,

1. Prend note avec satisfaction du rapport d'activités de l'ILPES correspondant à la période 1979-1981 et perspectives d'avenir;\*/

2. Prend note des résolutions de la seconde Réunion des experts en planification des Caraïbes, tenue à Kingston, Jamaïque, du 29 mai au 2 juin 1980 et des tâches réalisées par l'ILPES conformément aux termes des recommandations. Demande aux gouvernements et aux organismes de coopération de doter l'ILPES des ressources nécessaires pour intensifier son action dans les Caraïbes,

3. Prend acte en les approuvant des résolutions de Guatemala adoptées par la troisième Conférence des ministres et directeurs de la planification d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Guatemala en novembre 1980,

---

\*/ E/CEPAL/G.1169.

4. Approuve les recommandations de la quatrième réunion du Comité technique de l'ILPES, tenue à Guatemala le 29 novembre 1980 et:

- a) remercie le PNUD pour l'importante aide apportée à l'ILPES depuis sa création;
- b) demande au PNUD de maintenir son aide financière à l'Institut pour permettre à ce dernier de continuer à mener à bien ses programmes de base;
- c) demande aux gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de faire les efforts nécessaires pour renforcer le financement de l'ILPES;
- d) charge le Président du Comité technique de convoquer dans les plus brefs délais une réunion du Comité technique qui devra s'attacher au premier chef à adopter les mesures nécessaires pour doter l'ILPES de ressources financières stables et suffisantes;

5. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL, conjointement avec le Président du Comité technique de l'ILPES de négocier avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le financement nécessaire pour les activités de l'ILPES à partir du 1er janvier 1982;

6. Accueille avec satisfaction les contributions apportées par certains membres de la Commission pour financer partiellement les activités de l'Institut et demande à tous les gouvernements de déterminer des contributions fixes pour le maintien et l'augmentation du volume d'activités de l'Institut suivant les suggestions présentées par le Comité technique lors de sa prochaine réunion;

7. Exprime sa gratitude à l'Administrateur du PNUD pour le ferme appui qu'il a apporté à l'ILPES depuis sa création et lui demande de continuer à accorder cet appui à partir du 1er janvier 1982;

8. Renouvelle également ses sincères remerciements aux Gouvernements des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et au Centre de recherche et de développement du Canada pour les généreuses contributions bénévoles qu'ils ont apportées au cours des deux dernières années pour appuyer les activités de formation et de documentation de l'ILPES et les invite à continuer d'accorder cet appui au cours des deux prochaines années pour renforcer certains programmes prioritaires spécifiques;

9. Exprime sa satisfaction pour les accords de coopération que l'ILPES souscrit avec certains gouvernements qui ont reçu des contributions de la Banque inter-américaine de développement (BID) et souligne l'énorme importance que peut acquérir ce genre d'opération dans le financement et l'intensification des activités de l'ILPES;

10. Souligne avec satisfaction les activités destinées à promouvoir la coopération technique avec l'Afrique et recommande leur intensification dans l'avenir à la lumière des données d'expérience recueillies par l'ILPES;

11. Recommande que soient organisés périodiquement des séminaires réunissant des spécialistes des bureaux de planification d'Amérique latine et des Caraïbes de manière à favoriser un échange fructueux des idées, études, travaux et données d'expérience de leurs pays respectifs, ce qui permettra en outre d'orienter vers des domaines spécifiques les activités de formation, d'assessorat, de recherche et de coopération entre les organismes de planification de l'ILPES.

436(XIX) DECENTRALISATION ET RENFORCEMENT DU CENTRE LATINO-AMERICAIN  
DE DEMOGRAPHIE (CELADE)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant les résolutions 150 (VII) et 571 (XIX) du Conseil économique et social, 1838 (XVII), 2211 (XXI) et 2626 (XXV) de l'Assemblée générale et 346 (AC.68) du Comité plénier de la CEPAL, qui reflètent le souci constant qu'ont les Nations Unies des questions de population et l'incidence de celles-ci sur le développement économique et social, ainsi que la résolution 400 (XVIII) de la Commission qui adopte les objectifs généraux du Programme régional latino-américain de population et signale la nécessité "d'encourager la décentralisation de ces activités pour permettre une participation adéquate des sous-régions",

Considérant également les conclusions et la résolution 419 (PLEN.14) du Comité plénier sur la rationalisation de la structure institutionnelle et du mécanisme de réunions de la CEPAL, ainsi que la résolution 421 (PLEN.14) sur le financement des activités du Centre latino-américain de démographie,

Estimant que la tâche que le CELADE accomplit dans le domaine de la population mérite, par sa valeur et sa portée pour les efforts de promotion du développement économique et social, la gratitude des gouvernements,

Tenant compte de la préoccupation exprimée par les pays membres de la Commission au sujet du besoin d'assurer au CELADE un financement stable et conforme à la nature et à la diversité des mandats qui lui ont été assignés dans le cadre du Programme régional latino-américain de population,

Reconnaissant que les contributions versées depuis 1972 au CELADE par le FNUAP ont constitué le principal appui financier dudit Centre et que celui-ci nécessitera, pour les travaux importants qu'il réalise en matière d'analyse démographique, le soutien assidu du FNUAP,

Reconnaissant en outre l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Costa Rica qui se propose de continuer à appuyer le Bureau du CELADE à San José,

1. Demande au Secrétaire exécutif d'effectuer les démarches nécessaires pour renforcer et élargir, dans le court terme, les activités que mène le Bureau du CELADE installé au Costa Rica;

2. Recommande que les nouvelles activités découlant de l'obtention de fonds supplémentaires soient exécutées, au premier chef, au Bureau du CELADE de San José, avec les effectifs nécessaires, de façon à renforcer la présence de la Commission régionale en Amérique centrale et dans les Caraïbes, dans le cadre des activités dérivées de la décentralisation et conformément à la poursuite effective des travaux du CELADE;

3. Recommande que, pour agiliser l'exécution du Programme régional sur la population conformément aux mandats et objectifs suggérés à la première Réunion sur la population du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN) tenue à Quito du 12 au 14 mars 1979 \*/ et adoptés à la dix-huitième session de la CEPAL, le CEGAN soit chargé d'évaluer la bonne marche des activités du Centre ainsi que de proposer les mesures propres à améliorer l'application de son Programme de travail, tel qu'il a été adopté aux sessions de la CEPAL;

4. Prie instamment le Directeur exécutif du FNUAP de continuer à apporter le concours financier nécessaire au CELADE et de demander, en outre, aux gouvernements membres de la CEPAL qui sont en mesure de le faire, d'apporter des ressources accrues au CELADE.

---

\*/ Voir E/CEPAL/G.1072.

437(XIX) ACCES AUX SOURCES D'INFORMATION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant les efforts que déploient les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de se procurer une information économique et commerciale à la fois efficace et actualisée afin d'être en mesure de renforcer l'infrastructure technique requise par les prises de décisions et une participation accrue au commerce international ainsi qu'aux négociations économiques internationales,

Gardant à l'esprit qu'une large part de cette information existe et est disponible dans les différents mécanismes du système de la CEPAL et, en général, du système des Nations Unies,

Gardant également à l'esprit que la CEPAL a pour mandat de contribuer au renforcement du secteur externe des pays en développement de la région,

1. Remercie le Secrétariat de la CEPAL pour les renseignements économiques et commerciaux qu'il fournit à ses pays membres par le truchement de ses rapports périodiques et de sa documentation de base;

2. Demande au Secrétariat de la CEPAL d'effectuer et de présenter une étude complète sur les possibilités d'accroître l'information économique et commerciale actualisée aux pays en développement de la région qui en font la demande, pour que ceux-ci puissent créer des groupes d'information économique et commerciale ou perfectionner ceux dont ils disposent déjà, ce qui faciliterait leurs prises de décisions politiques et leur permettrait de prendre une part plus active aux négociations internationales et bilatérales. Ladite étude devrait porter, entre autres, sur les points suivants:

a) Mécanismes opérationnels destinés à fournir rapidement une information économique et commerciale actualisée aux pays de la région;

b) Sources d'information du système de la CEPAL;

c) Possibilités d'utilisation de l'information existant au sein du système des Nations Unies;

d) Possibilités d'utiliser l'information économique et commerciale existant dans les institutions ou organismes intergouvernementaux, qu'ils soient ou non du système des Nations Unies, y compris, entre autres, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), le Conseil pour l'assistance économique mutuelle (CAEM), et la Communauté économique européenne (CEE);

e) Possibilités de disposer de l'information des principales bourses de commerce dont les activités concernent et couvrent les biens ou produits de la région;

f) Indication des autres sources d'information éventuelles qu'il juge pertinentes;

g) Estimation des coûts financiers optionnels pour la mise en place des différents mécanismes d'information proposés.



3. Demande au Secrétariat de la CEPAL de soumettre le résultat de cette étude à l'examen des pays membres au cours de la vingtième session de la Commission et de saisir le Comité plénier de la CEPAL des premières informations relatives à l'étude dont il est chargé.

217ème séance  
15 mai 1981

438(XIX) COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1977, et tout particulièrement du paragraphe 24 de l'annexe à cette résolution qui détermine le rôle des commissions régionales dans le domaine de la coopération économique sous-régionale, régionale et interrégionale entre les pays en développement,

Tenant compte également de la résolution 33/134 du 19 décembre 1978 par laquelle l'Assemblée générale fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la Coopération technique entre les pays en développement approuvé par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement,

Persuadée que la coopération technique et économique entre les pays en développement constitue une modalité de la coopération internationale qui peut contribuer efficacement au renforcement des liens de solidarité entre les pays de la région et à la recherche de solutions spécifiques à des problèmes concrets du développement économique et social, afin d'atteindre la volonté d'autonomie collective et l'instauration du Nouvel ordre économique international,

Persuadée en outre que les processus d'intégration économique de la région sont des mécanismes très importants de la coopération économique entre les pays de la région et que, en conséquence, il est indispensable de les appuyer et de les renforcer tout en continuant à chercher de nouvelles formes de coopération réciproque dans ce domaine afin de compléter et de perfectionner ces processus,

Rappelant que le Plan d'action de Buenos Aires, dans sa recommandation 22 sur le développement et le renforcement de la coopération technique interrégionale entre pays en développement, met tout particulièrement l'accent sur l'appui que doivent apporter les commissions régionales aux activités destinées à renforcer la coopération technique entre pays en développement au niveau interrégional,

Tenant compte des décisions contenues dans le rapport de la première Réunion de niveau élevé \*/ chargée d'étudier la coopération technique entre les pays en développement, qui s'est tenue à Genève du 26 mai au 2 juin 1980, notamment de celles qui concernent le rôle qui incombe aux commissions régionales dans la promotion et l'appui de la coopération technique entre les pays en développement,

Prenant note des accords conclus entre les Secrétariats de la CEPAL et du Système économique latino-américain (SELA) en vue d'améliorer la coordination entre leurs programmes respectifs de promotion et d'appui de la coopération technique et économique entre les pays de la région,

Prenant note des décisions 84 et 108 sur la coopération économique et technique entre les pays en développement qu'a adoptées le septième Conseil latino-américain du SELA,

---

\*/ Document CTPD/13 du 6 juin 1980.

Prenant note également des tâches accomplies par le Secrétariat pour assurer la participation de la CEPAL au Programme conjoint PNUD/CNUCED destiné à appuyer la coopération technique entre les pays en développement dans le domaine du commerce et du développement,

Reconnaissant que le Secrétariat de la Commission doit déployer de plus grands efforts, en consultation et coopération avec les autres commissions régionales et avec les organisations et organismes compétents du système des Nations Unies, pour renforcer et intensifier la coopération technique et économique entre les pays et les groupes de pays en développement appartenant à différentes zones géographiques,

1. Prend acte du document du Secrétariat sur l'action menée par le système de la CEPAL en matière de promotion et d'appui de la coopération technique et économique entre les pays en développement \*/ et en particulier de l'initiative qu'a prise le Secrétariat de mettre tout le système interne de la CEPAL au service des objectifs de la coopération technique et économique entre les pays et les zones en développement et des activités réalisées au niveau régional pour promouvoir et appuyer la coopération mutuelle dans des domaines spécifiques;

2. Prend acte en outre de la mise en marche du projet conjoint de la CEPAL et de la Commission économique pour l'Afrique (CEPA) sur la coopération technique et économique interrégionale dans les domaines du commerce, de la formation de ressources humaines et du développement de la science et de la technologie, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement, projet qui sera couronné par une réunion entre représentants de gouvernements de pays des deux régions, prévue pour fin 1981 et qui étudiera et adoptera les projets spécifiques de coopération réciproque dans le domaine interrégional;

3. Demande aux Secrétariats des groupes de pays de la région d'aider les pays membres qui en feraient la demande à prendre des mesures en vue de l'élaboration de politiques destinées à intensifier la coopération technique et économique mutuelle;

4. Prie instamment les gouvernements des pays développés qui sont membres de la Commission de contribuer au renforcement et à l'intensification des activités de coopération technique et économique au niveau régional et interrégional que mène le Secrétariat de la Commission;

5. Prie aussi instamment les gouvernements des pays en développement membres de la Commission, ainsi que les organismes et organisations intergouvernementales de la région, à appuyer au maximum les activités que mène le Secrétariat pour promouvoir et renforcer la coopération technique et économique entre les diverses régions géographiques du monde en développement et à y prendre part activement;

6. Prie en outre instamment le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que les autres organisations compétentes du système des Nations Unies, à

---

\*/ Voir document E/CEPAL/G.1167 du 9 mars 1981.

accorder une attention particulière, conformément à leurs compétences et mandats respectifs, aux programmes et projets du Secrétariat de la Commission destinés à promouvoir et encourager la coopération technique et économique au niveau inter-régional dans les domaines économique et social et à y prendre une part active;

7. Demande au Secrétaire exécutif:

a) d'étudier, en collaboration et consultation étroites avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, de même qu'avec les organismes régionaux compétents qui n'en font pas partie, en particulier avec le SELA, responsable de l'exécution de la décision 108 adoptée à son septième Conseil latino-américain, les avis consultatifs qu'il pourrait fournir et les études qu'il pourrait préparer à la lumière des résultats de la deuxième Réunion de consultation et de coordination régionale sur la coopération technique entre pays en développement qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York du 26 au 30 mai 1981 ainsi que des conclusions de la deuxième Réunion du Comité de niveau élevé sur la coopération économique entre pays en développement qui aura lieu également au siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 8 juin 1981;

b) d'examiner les activités opérationnelles d'appui et de promotion de la coopération technique et économique entre les pays en développement que le Secrétariat a réalisées durant la dernière période biennale, afin d'identifier les obstacles qui auraient pu entraver les progrès de la coopération et de prendre, au sein du Secrétariat, les décisions qui, selon lui, sont appropriées, et de proposer au Gouvernements membres des mesures susceptibles de contribuer à surmonter lesdits obstacles, en s'attachant tout particulièrement à la mise au point, à cette fin, de nouveaux mécanismes et modalités;

c) de détecter, de promouvoir et de divulguer de nouvelles approches susceptibles de renforcer la coopération et l'intégration régionales en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action d'Amérique latine dans le cadre de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

d) de renforcer les mécanismes établis au Secrétariat et dans les bureaux compétents installés hors du siège de la Commission en vue d'appliquer le programme de travail du Secrétariat en matière de promotion et d'appui de la coopération technique et économique régionale ainsi que d'intégration économique sous-régionale et régionale;

e) en tenant compte de l'entrée en vigueur du Traité de Montevideo en 1980, d'adapter, en ce qui concerne sa collaboration avec le Secrétariat de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), les fonctions et activités du Bureau de la CEPAL à Montevideo aux nouveaux mécanismes et modalités de coopération entre pays en développement prévus par cet instrument;

f) de contribuer, à la demande des gouvernements, à l'établissement de liens et de mécanismes agiles et propres à faciliter les contacts entre les centres de liaison nationaux chargés de renforcer la coopération technique et économique au sein de la région, et de collaborer en outre avec les organismes nationaux gouvernementaux des pays de la région qui sont responsables de la coordination ou de l'exécution de projets et programmes de coopération technique entre pays en développement;

g) d'identifier, à la demande des gouvernements et groupes de pays intéressés et en collaboration avec les organismes compétents du système des Nations Unies, de programmes et projets, menés conjointement avec d'autres commissions régionales, qui contribuent à intensifier la coopération économique et technique entre les pays et groupes de pays de différentes zones géographiques du monde en développement;

h) d'évaluer les données d'expérience et les résultats des projets et activités de coopération réciproque actuellement en cours ou en voie d'exécution, auxquels a participé le système de la CEPAL, et de procéder à une étude des possibilités et perspectives qu'ont les pays et groupes de pays de la région d'étendre cette coopération aux secteurs économiques et sociaux qu'ils jugent prioritaires ou susceptibles de les intéresser;

i) de collaborer avec le secrétariat du SELA à la rédaction d'un répertoire (manuel) décrivant les modalités et conditions de la collaboration que les centres nationaux de recherche et de formation de portée multinationale sont en mesure d'apporter en matière de coopération technique entre pays en développement, et d'aider ces centres à exécuter des projets et programmes dans ce domaine, ce afin d'utiliser au mieux leurs capacités;

j) de prendre des mesures visant à renforcer et à intensifier les liens de coopération et de coordination avec les autres commissions régionales afin de procéder à un échange suivi de renseignements et de données d'expérience et de nouer des relations ou de renforcer celles qui existent entre les organisations sous-régionales et régionales de diverses zones géographiques qui ont des intérêts communs et des capacités complémentaires;

8. Exprime sa reconnaissance et présente ses remerciements au Programme des Nations Unies pour le développement et au Gouvernement des Pays-Bas pour le concours qu'ils fournissent au Secrétariat de la Commission dans ses efforts de promotion, d'agilisation et d'appui de la coopération technique et économique entre pays et régions en développement;

9. Exprime sa gratitude aux Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'appui énergique et la contribution qu'ils apportent au renforcement de la coopération technique et économique entre l'Afrique et l'Amérique latine ainsi qu'entre l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine, respectivement.

217ème séance  
15 mai 1981

439(XIX) COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Rappelant les résolutions 3177 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3241 (XXIX) du 29 novembre 1974, 3442 (XXX) du 9 décembre 1975, 31/119 du 16 décembre 1976, 32/180 du 19 décembre 1977, 33/195 du 29 janvier 1979 et 34/202 du 19 décembre 1979 de l'Assemblée générale ainsi que la résolution 127 (V) du 3 juin 1979 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, concernant la coopération technique entre les pays en développement,

Rappelant en outre ses résolutions 316 (XV) du 29 mars 1973, 354 (XVI) du 13 mai 1975, 363 (XVIII) du 5 mai 1977 et 387 (XVIII) du 26 avril 1979, sur la coopération économique et technique entre les pays en développement,

Prenant note du rapport de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement (Mexico, 13-22 septembre 1976), des résultats de la IVème Réunion ministérielle du Groupe des 77 (Arusha, 12-16 février 1979), de la déclaration finale de la VIème Conférence de chefs d'Etat des pays non alignés (La Havane, 3-9 septembre 1979), de la réunion ministérielle du Groupe des 77 (siège des Nations Unies en mars 1980), du rapport de la Réunion du Groupe spécial intergouvernemental sur la coopération économique entre pays en développement (Vienne, 3-7 juin 1980), de la déclaration des ministres des Relations extérieures du Groupe des 77 (New York, septembre 1980) aux termes de laquelle les ministres font leurs le rapport émané de la Réunion du Groupe spécial intergouvernemental ainsi que les conclusions et les recommandations qui figurent dans ledit rapport, et de la Décision 84 du septième Conseil latino-américain du SELA,,

Prenant note en outre de ce que du 13 au 19 mai 1981 se tiendra à Caracas la Conférence de niveau élevé sur la coopération économique entre pays en développement qui revêtira une importance primordiale pour l'essor de ces pays,

Exprimant sa satisfaction de la contribution et de l'attention spéciale que le Secrétariat de la Commission a apportées à la coopération économique entre pays en développement au cours de ses dernières sessions ordinaires,

Réaffirmant la teneur de l'alinéa f) du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 387 (XVIII) aux termes duquel il est demandé au Secrétaire exécutif de la CEPAL "de faire figurer le thème de la coopération technique et économique entre les pays en développement dans les travaux de recherche du Secrétariat et dans les programmes des réunions intergouvernementales spécialisées qu'il convoque, pour autant que le sujet de la recherche ou de la réunion le permette",

1. Souligne l'importance que revêt la Conférence de niveau élevé sur la coopération économique entre pays en développement qui se tiendra à Caracas du 13 au 19 mai 1981 et les possibilités qu'elle offre de dégager des formules, des méthodes, des projets et des activités susceptibles d'intensifier sensiblement cette coopération;

2. Demande au Secrétaire exécutif d'examiner, en collaboration et consultation étroites avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, de même qu'avec les organismes régionaux pertinents qui n'appartiennent pas audit système, en particulier avec le SELA, responsable de l'exécution de la Décision 84 adoptée à son septième Conseil latino-américain, les avis consultatifs qu'il pourrait fournir et les études qu'il pourrait préparer à la lumière des résultats de la Conférence de niveau élevé sur la coopération économique entre pays en développement.

217ème séance  
15 mai 1981

440(XIX) COOPERATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ENTRE LES PAYS DES CARAIBES  
ET LES AUTRES PAYS DE LA REGION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la résolution 365 (XVII) du 5 mai 1977 sur l'intégration et la coopération économique selon laquelle, en dépit des progrès sensibles accomplis en matière d'intégration des économies des pays de la région et d'unification de leurs systèmes de production, il n'a pas été possible de tirer pleinement parti du potentiel économique de l'intégration,

Considérant en outre qu'aux termes de la résolution 402 (XVIII) du 26 avril 1979 sur l'intégration économique, le Secrétariat de la Commission a été chargé d'examiner les processus d'intégration de la région et de renforcer son soutien à ces derniers en préparant des études et en offrant des services consultatifs aux gouvernements et aux secrétariats des processus d'intégration qui en feraient la demande,

Tenant compte des progrès accomplis en matière de schémas d'intégration sous-régionale et des modalités de coopération élaborés par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes,

Consciente de la nécessité de resserrer les liens de coopération technique et économique des pays et des groupes de pays de la zone des Caraïbes avec les autres pays et les groupes de pays de la région,

1. Prie les pays en développement membres de la Commission et les secrétaires des groupes pertinents de pays de la région de redoubler d'efforts pour établir des possibilités spécifiques de coopération technique et économique susceptibles d'être menées à bien entre les pays des Caraïbes et le reste des pays latino-américains dans le but d'établir de nouveaux liens de coopération et de solidarité entre eux ou de renforcer ceux qui existent déjà;

2. Demande au Secrétaire exécutif:

a) de préparer, en collaboration avec les institutions des Caraïbes chargées de promouvoir l'intégration et la coopération, un programme de travail à court, moyen et long terme qui comprendrait la réalisation d'études et d'activités opérationnelles destinées à promouvoir, à la demande des gouvernements intéressés, des projets dans des domaines spécifiques en vue d'agiliser et renforcer la coopération technique et économique entre les pays de la zone des Caraïbes et les autres pays de la région;

b) que le programme de travail et les études tendent à identifier les principaux obstacles à une coopération élargie, les domaines potentiels de complémentarité, les mécanismes propres à promouvoir le commerce et à appuyer le processus de coopération entre les organismes d'intégration et de coopération et la collaboration avec les pays latino-américains qui, dans la région, ne sont pas membres de ces organisations;



c) de prendre les mesures requises pour renforcer la coopération entre les secrétariats des organes intergouvernementaux de la région des Caraïbes et du reste de la région, afin de faciliter les échanges d'information, de documentation et de données d'expérience scientifiques et techniques, ainsi que l'identification de projets susceptibles d'être menés conjointement dans des domaines présentant un intérêt commun;

d) de collaborer, à la demande des secrétariats desdits organes d'intégration, à la préparation de projets communs de coopération mutuelle et, le cas échéant, aux démarches pour obtenir leur financement.

217<sup>ème</sup> séance  
15 mai 1981

441(XIX) MESURES D'APPUI A LA DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Reconnaissant l'importance vitale pour l'Amérique latine de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement recommandée dans le paragraphe 15 du Plan d'action de Mar del Plata,\*/

Rappelant la seule séance d'une journée de l'Assemblée générale des Nations Unies du 10 novembre 1980 qui a marqué le lancement officiel de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement,

Prenant note de la déclaration faite à cette occasion par le représentant de la Colombie au nom des Etats de la région latino-américaine dans laquelle il a souligné "qu'une des priorités pour l'Amérique latine est d'atteindre les objectifs fixés par la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement",

Prenant note également de la résolution 1979/31 adoptée par le Conseil économique et social en faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier de la création du Comité directeur interinstitutionnel comprenant les Nations Unies, le FIASE, le PNUD, l'OIT, la FAO, l'OMS et la Banque mondiale, présidé par le PNUD, pour coordonner l'appui du système des Nations Unies à la Décennie,

Rappelant la désignation du représentant local du PNUD comme élément centralisateur pour l'action de coopération au niveau des pays,

Tenant compte de la résolution 25 intitulée "Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement" adoptée par la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, tenue à Copenhague, concernant la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement,

Reconnaissant que de l'accès à l'approvisionnement en eau salubre ne dépend pas seulement la santé, mais aussi le développement général, y compris la productivité des individus, les cultures, l'élevage, la petite industrie et la croissance économique globale,

1. Demande aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de créer des Comités d'action nationale au niveau ministériel et de procéder rapidement à l'élaboration de plans d'action nationale pour la Décennie;

2. Demande en outre aux gouvernements d'accorder, dans leurs plans de développement globaux, une priorité suffisante à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement pour s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs qu'ils se sont fixés pour la Décennie;

---

\*/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, No. de vente: S.77.II.A.12), Chap. I.

3. Prie instamment les gouvernements de travailler en étroite collaboration avec les représentants locaux, afin d'aider ceux-ci à assumer leur rôle d'élément centralisateur des actions de coopération pour la Décennie;

4. Préconise qu'une attention prioritaire soit donnée à la fourniture d'eau et de services d'assainissement aux habitants des taudis ruraux et urbains;

5. Préconise également que les gouvernements mettent l'accent sur la participation des femmes à l'engagement de la communauté ainsi qu'à la conception et à l'entretien des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement;

6. Demande aux gouvernements de faire rapport à la prochaine réunion de la CEPAL des progrès qu'ils ont enregistrés dans l'atteinte des objectifs de la Décennie.

217ème séance  
15 mai 1981

442(XIX) MESURES DESTINEES A FACILITER LA REALISATION DES OBJECTIFS  
DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclament la période 1981-1990 Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement,

Profondément préoccupée du fait que, malgré les progrès réalisés en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en Amérique latine au cours des vingt dernières années, une grande partie de la population de la région, en particulier dans les zones rurales, n'est pas convenablement desservie par un système sûr et abondant d'approvisionnement en eau potable ou est privée d'installations sanitaires adéquates,

Tenant compte en outre du fait que, dans son paragraphe 5, la résolution 35/18 de l'Assemblée générale concernant la proclamation de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement "invite les commissions régionales à évaluer périodiquement, sur la base des rapports nationaux, les progrès réalisés par les gouvernements de leurs régions respectives dans l'établissement d'objectifs nationaux et dans l'exécution des programmes entrepris pour les atteindre",

Rappelant la résolution 411 (XVIII) de la CEPAL sur les mesures opérationnelles propres à favoriser l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata,

1. Décide que la priorité absolue dans le cadre des efforts déployés pour exécuter le Plan d'action de Mar del Plata devra être accordée à la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, y compris l'utilisation des ressources hydriques, qui constitue une partie fondamentale de ce Plan d'action;

2. Invite les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait à établir une coopération intersectorielle, à élaborer les politiques nécessaires, à fixer les objectifs et à destiner les ressources financières suffisantes pour atteindre les objectifs de la Décennie, non seulement pour qu'une plus grande partie de la population soit desservie mais aussi pour améliorer la qualité des services, et à donner la priorité absolue à la satisfaction des besoins de la population rurale;

3. Recommande que lors de sa prochaine session, la Commission organise une réunion spéciale pour étudier, sur la base des rapports nationaux, les progrès réalisés dans l'établissement de programmes nationaux pour atteindre les objectifs fixés et dans l'exécution de ces programmes;

4. Recommande au Secrétariat d'encourager auprès des gouvernements la création des infrastructures nationales nécessaires à la mise en pratique des normes concernant la préservation des ressources hydriques et leur gestion dans le cadre d'une utilisation globale intégrée;

5. Recommande en outre au Secrétariat d'encourager auprès des gouvernements l'application des conclusions du premier Séminaire latino-américain sur la coopération horizontale pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, tenu à Santiago du Chili en mars 1981;

6. Recommande en outre au Secrétariat d'encourager la coopération horizontale dans le domaine de l'aménagement des bassins;

7. Prie le Secrétaire exécutif d'adopter les mesures propres à renforcer les efforts des organisations internationales, en particulier de l'Organisation panaméricaine de la santé, en faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, et à étudier la possibilité de créer un Comité directeur régional chargé de mener à bien les tâches de coopération entre les organismes internationaux.

217<sup>ème</sup> séance  
15 mai 1981

443(XIX) PROGRAMME DE TRAVAIL EN MATIERE DE RESSOURCES HYDRIQUES

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Compte tenu des recommandations et résolutions adoptées à la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui constituent le Plan d'action de Mar del Plata, ainsi que des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant la résolution 409 (XVIII) sur la Coopération technique entre les pays en développement dans le domaine des ressources hydriques et la résolution 411 (XVIII) sur les Mesures organisationnelles propres à favoriser l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata,

Considérant l'état d'avancement des travaux accomplis au cours des deux dernières années pour faire progresser l'exécution du Plan d'action de Mar del Plata, y compris la création au sein du Secrétariat de la CEPAL d'une unité de ressources hydriques appelée à jouer le rôle d'organe de liaison,

1. Décide de renforcer l'exécution de Plan d'action de Mar del Plata au niveau régional, en procédant à une étude de l'état d'avancement des travaux entrepris dans la région;

2. Prie instamment les gouvernements de collaborer à la bonne exécution de cette étude;

3. Demande au Secrétariat de faire rapport des résultats de cette étude à la réunion du Comité de l'eau lors de la vingtième session de la CEPAL;

4. Recommande au Secrétariat de la CEPAL de bien vouloir, dans le cadre du programme de travail qu'il accomplit dans ce domaine:

a) de poursuivre les efforts qu'il déploie en vue d'étudier et de coordonner les aspects pertinents des activités régionales des organisations internationales;

b) de prendre les mesures propres à encourager la coopération horizontale dans le domaine des ressources hydriques et à identifier les secteurs dans lesquels ladite coopération pourrait s'exercer;

c) de continuer à appuyer les activités qu'exercent les gouvernements en vue d'améliorer la gestion des ressources hydriques et d'y incorporer celles qui ont trait à l'environnement;

d) de redoubler d'efforts pour appuyer les activités qu'exercent les gouvernements dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé et d'autres organismes régionaux.

21<sup>e</sup>me séance  
15 mai 1981

444(XIX) ETABLISSEMENTS HUMAINS

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le thème des établissements humains est devenu un des aspects fondamentaux du développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes du fait qu'il touche aux éléments fondamentaux qui permettent d'élever le niveau de la qualité de la vie de l'individu,

Prenant en considération le fait que les gouvernements de la région ont mené à bien, à des degrés divers, des politiques et des programmes nationaux destinés à améliorer les conditions de vie de la population, et en particulier le fait que l'expérience en matière de développement a démontré que la coopération régionale doit être un élément complémentaire des efforts déployés par les pays,

Reconnaissant que les réunions tenues à Vancouver et à Mexico en 1976, à Guatemala en 1977, à La Paz en 1979 et à Mexico en 1980, ont souligné la nécessité de mener à bien des programmes de coopération en matière d'établissements humains et en ont tracé les grandes lignes et déterminé les priorités,

Reconnaissant en outre que l'action régionale dans ce domaine ne s'est manifestée que d'une façon sporadique face à une problématique et des besoins dont l'importance dépasse largement celle de ces expériences,

Tenant compte du fait que les mesures prises par le système des Nations Unies en matière d'établissements humains doivent être intensifiées pour contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux des pays dans ce domaine,

Rappelant que, nonobstant une série de recommandations et de mandats formulés à plusieurs reprises par les gouvernements dans le but de renforcer ces programmes, les organismes pertinents des Nations Unies dans ce domaine n'ont pas répondu à leur attente d'augmenter les fonds destinés à la réalisation de ces activités et d'accorder une attention particulière et prioritaire à ce problème, ce qui s'est traduit par un manque de ressources suffisantes pour l'application du Programme régional des établissements humains,

Consciente de ce que l'étendue des domaines couverts par ledit Programme (recherche, formation et information) ainsi que son approche répondent aux inquiétudes des pays bien qu'il n'accomplisse que des tâches spécifiques qui ne satisfont qu'une infime partie des besoins existants,

Considérant que le Centre HABITAT, dépendant de la Commission des établissements humains des Nations Unies, n'a pas donné suite fidèlement aux résolutions AG 32/197 et 33/162 relatives à la décentralisation de ses ressources vers les commissions régionales et à la coordination efficace de ses activités avec la CEPAL, conformément aux recommandations et résolutions des deuxième, troisième et quatrième sessions de cette Commission,

Reconnaissant qu'il n'a pas été dûment tenu compte des termes de la résolution 32/162 sur les politiques et les priorités arrêtées par les gouvernements en matière d'établissements humains,

Reconnaissant qu'étant donné les restrictions actuelles à l'augmentation du budget des Nations Unies, les seules ressources régulières disponibles sont celles qui proviennent de la décentralisation des fonds signalés dans la résolution AG 32/162,

Reconnaissant finalement que la manière dont ont été réaffectées les ressources destinées aux activités régionales a sérieusement freiné la mise en pratique de cette décentralisation,

Considérant qu'il conviendrait de renforcer la coordination et la gestion des activités du Directeur exécutif du Centre HABITAT et du Secrétaire exécutif de la CEPAL,

Consciente qu'il est urgent de prendre des mesures efficaces de coopération régionale qui permettent de concrétiser les actions requises dans ce domaine,

1. Prie instamment le Secrétaire exécutif de la CEPAL d'entreprendre les démarches pertinentes auprès du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) pour que soient finalement appliquées la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et les diverses résolutions émanées de la Commission des établissements humains des Nations Unies et de la Conférence latino-américaine sur les établissements humains;

2. Prie le Secrétaire général des Nations Unies d'adopter les mesures susceptibles de permettre la stricte application des résolutions 32/162 de l'Assemblée générale et de celles qui ont été adoptées par la Commission des établissements humains afin de satisfaire de façon appropriée les besoins de la région en matière d'établissements humains et d'informer la Plénière de la cinquième session de ladite Commission des résultats de ses démarches;

3. Décide d'accorder au thème des établissements humains la spécificité et l'importance qu'il requiert au sein des activités de la CEPAL;

4. Prie instamment le Secrétaire exécutif de la CEPAL d'entreprendre, à la lumière des décisions et des résolutions adoptées par la Commission pour les établissements humains des Nations Unies et par la CEPAL, les démarches nécessaires pour obtenir les ressources qui permettraient d'exécuter de façon appropriée le Programme régional des établissements humains;

5. Demande instamment au Secrétaire exécutif de la CEPAL et au Directeur exécutif du Centre HABITAT de renforcer les liens de coopération et de coordination en matière d'établissements humains;

6. Demande que soit soumise à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, par le biais du Secrétaire général des Nations Unies, une proposition visant à transformer les postes d'assistance temporaire approuvés pour la région en 1981 en postes permanents pour 1982.



445(XIX) ADMISSION DES ANTILLES NÉERLANDAISES EN QUALITÉ DE  
MEMBRE ASSOCIÉ DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Estime qu'il convient de renforcer les relations économiques et culturelles entre tous les peuples des Caraïbes et du continent latino-américain,

Rappelant les attributions de la Commission telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil économique et social à sa sixième session, et plus particulièrement l'alinéa a) de l'article 3 relatif à l'admission de membres associés,

Ayant présent à l'esprit que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a informé la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CEPAL, de son désir de voir admettre les Antilles néerlandaises en tant que membre associé de la CEPAL,

Accueille favorablement ladite demande du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, et

Décide d'admettre les Antilles néerlandaises en qualité de membre associé et se félicite de leur participation aux travaux de la Commission.

216ème séance  
14 mai 1981

446(XIX) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu le paragraphe 15 de son mandat et les articles premier et 2 de son règlement intérieur,

Considérant qu'à sa dix-neuvième session elle ne s'est pas prononcée sur le lieu où se tiendra sa prochaine session, et que des démarches sur cette question sont en cours avec certains gouvernements membres, notamment celui du Suriname,

Décide d'autoriser le Secrétaire exécutif à tenir les consultations nécessaires avec les Etats membres pour qu'une décision soit prise quant au lieu de sa vingtième session à la quinzième session du Comité plénier de la CEPAL qui se déroulera en 1982.

217ème séance  
15 mai 1981

Annexe I

REPERCUSSIONS FINANCIERES

Le Secrétariat a informé les participants que, dans le cadre des restrictions budgétaires imposées au sein de l'Organisation, aucune augmentation de ressources n'est prévue pour mener à bien les activités dérivées des résolutions adoptées à la dix-neuvième session et qu'il faudra, en conséquence, procéder à une redistribution des ressources humaines et financières disponibles, sans préjudice d'une éventuelle affectation de fonds extrabudgétaires supplémentaires.

Annexe II

PRINCIPAUX DOCUMENTS ELABORES PAR LA COMMISSION DEPUIS LA  
DIX-HUITIEME SESSION, CLASSIFIES PAR PROGRAMME a/

Programme 210: Alimentation et agriculture b/

- (1) La agricultura y las relaciones intersectoriales: el caso de Bolivia (E/CEPAL/R.205).\*\*/
- (2) Interrogantes en torno a la agricultura campesina y el deterioro del medio ambiente (E/CEPAL/Proy.2/R.47).\*\*/
- (3) Report of survey in CDCC countries regarding co-ordination through producers and/or exporters associations of agricultural products (CEPAL/CARIB.79/2).\*/
- (4) Trade patterns and policies of CDCC countries in rice, legumes, ground provisions, fresh vegetables and citrus products and identification of areas for joint action (CEPAL/CARIB.80/2).\*/
- (5) El desarrollo agrícola en los años ochenta (E/CEPAL/G.1159).
- (6) Informe final del proyecto CIDA/CEPAL sobre análisis comparativo de las políticas agrícolas en los países en desarrollo (CEPAL/MEX/SAC/29).\*\*/
- (7) Economía campesina y agricultura empresarial: tipología de productores, sistema alimentario y desarrollo rural (CEPAL/MEX/SAC/56 Restringido).\*\*/

Programme 240: Questions et politiques de développement

- (8) Estudio Económico de América Latina, 1978 (E/CEPAL/G.1103/Rev.1).
- (9) Estudio Económico de América Latina, 1979 (E/CEPAL/G.1144).
- (10) Economic Activity 1978 in Caribbean Countries (CEPAL/CARIB.79/3).\*/
- (11) Economic Activity 1979 in Caribbean Countries (CEPAL/CARIB.80/5).\*/
- (12) Notas sobre el trasfondo histórico del desarrollo centroamericano (CEPAL/MEX/ODE/33).\*\*/

---

a/ \*/ en anglais seulement; \*\*/ en espagnol seulement; \*\*\*/ en portuguais seulement.

b/ D'autres documents rédigés par la Division ont été publiés par la FAO et, par conséquent, ne figurent pas dans cette liste.

- (13) Centroamérica: evolución económica desde la postguerra (CEPAL/MEX/ODE/34).\*\*/
- (14) Informe del Seminario sobre la Evolución de la Economía Centroamericana desde la postguerra (CEPAL/MEX/SEM.1/4).\*\*/
- (15) Nicaragua: repercusiones económicas de los acontecimientos políticos recientes (E/CEPAL/G.1091).
- (16) Repercusiones de los huracanes David y Federico sobre la economía y las condiciones sociales de la República Dominicana (CEPAL/MEX/1910).\*\*/
- (17) Report on the effects of hurricane David on the island of Dominica (CEPAL/CARIB.79/11).\*/
- (18) Perú 1968-1977: La política económica en un proceso de cambio global (E/CEPAL/R.230).\*\*/
- (19) Ecuador: desafíos y logros de la política económica en la fase de expansión petrolera (Serie Cuadernos de la CEPAL, No. 25), Santiago de Chile, 1979.
- (20) Panamá: aspectos metodológicos y conceptuales para la elaboración del Plan de Desarrollo 1981-1985 (CEPAL/MEX/1020).\*\*/
- (21) Consideraciones para la formulación de un programa de desarrollo de la sub-región canalera (CEPAL/MEX/1018).\*\*/
- (22) Asistencia técnica a la Autoridad del Canal de Panamá durante el primer semestre de 1980 (CEPAL/MEX/ODE/33).\*\*/
- (23) Las fluctuaciones de la industria manufacturera argentina 1950-1978 (Serie Cuadernos de la CEPAL, No. 34; E/CEPAL/G.1114).\*\*/
- (24) Programme of activities of CEPAL in the field of long-term economic, demographic and social projections, and summary of main findings and conclusions (E/CEPAL/L.188).\*/
- (25) Selected aspects of the Programme of Activities of CEPAL in the field of long-term projections (E/CEPAL/PV/CPE/197).\*/
- (26) Selected aspects of the Programme of Activities of CEPAL in the field of long-term economic, demographic and social projections, and summary of main findings and conclusions (E/CEPAL/L.225).\*/
- (27) América Latina y la Nueva Estrategia Internacional de Desarrollo: Enunciación de metas y objetivos (E/CEPAL/L.210).
- (28) Los objetivos globales de la estrategia del desarrollo de América Latina y el programa de actividades de la CEPAL en relación con la nueva EID para la próxima década (E/CEPAL/L.198).

- (20) El desarrollo de América Latina en el decenio de 1980 (E/CEPAL/R.241).\*\*/
- (30) El desarrollo de América Latina en los años ochenta (E/CEPAL/G.1150).
- (31) Stratégie pour les pays des Caraïbes pendant la troisième décennie pour le développement (E/CEPAL/G.1132).c/
- (32) Proyecciones del desarrollo latinoamericano en los años ochenta (E/CEPAL/G.1158).
- (33) Tendencias y perspectivas de largo plazo para América Latina y el Grupo Andino. Proyecciones macroeconómicas, sectoriales y de empleo (E/CEPAL/R.237 y E/CEPAL/R.237/Corr.1).\*\*/
- (34) Modelos de experimentación numérica de corto plazo. Modelo para formulación de política económica en Brasil (E/CEPAL/L.230).\*\*/
- (35) Programa de Servicios de Asesoría. Actividades desarrolladas en 1979-1980 y síntesis del programa de trabajo para 1981 (E/CEPAL/ILPES/R.30).\*\*/
- (36) Programa de Capacitación, Informe de actividades de los años 1979 y 1980 y programa de trabajo para 1981 (E/CEPAL/ILPES/R.22).\*\*/
- (37) Programa de Investigaciones, Informe de actividades de los años 1979 y 1980 y programa de trabajo 1981 (E/CEPAL/ILPES/R.27).\*\*/
- (38) Programa de Cooperación y Coordinación entre Organismos de Planificación, Informe de actividades de los años 1979 y 1980 y programa de trabajo para 1981 (E/CEPAL/ILPES/R.29).\*\*/
- (39) Notas sobre ciencia y tecnología y planificación del desarrollo (INST/118).\*\*/
- (40) Report and Documentation Submitted to the Second Meeting of Planning Officials in the Caribbean (CEPAL/CARIB.80/7; vols. 1 y 2).\*/
- (41) Informe de la Segunda Reunión de Expertos en Planificación del Caribe (E/CEPAL/G.1129).
- (42) El estado de la planificación en América Latina y el Caribe (E/CEPAL/ILPES/R.16).
- (43) La planificación del desarrollo regional (E/CEPAL/ILPES/R.17).
- (44) Reflexiones sobre ciencia y tecnología y planificación; vols. 1 y 2 (E/CEPAL/ILPES/R.28).

---

c/ Le document a été édité en anglais, espagnol et également en français.

- (45) Encuentro latinoamericano sobre planificación del desarrollo y ciencia y tecnología (E/CEPAL/ILPES/Coop./R.9).
- (46) Coordinación y cooperación horizontal para la planificación en los años ochenta (E/CEPAL/ILPES/R.21).\*\*/
- (47) Informe de la III Conferencia de Ministros y Jefes de Planificación de América Latina y el Caribe (E/CEPAL/ILPES/R.33).
- (48) El proceso de planificación en América Latina: escenarios, problemas y perspectivas (Cuadernos del ILPES, No. 26, E/CEPAL/ILPES/G.1).\*\*/
- (49) Técnicas de análisis regional con información limitada (Cuadernos del ILPES, No. 27, E/CEPAL/ILPES/G.2).\*\*/
- (50) Boletín de Planificación, No. 8-9, Año 3, 1979.\*\*/
- (51) Boletín de Planificación, No. 10-11, 1980.\*\*/
- (52) Planning Bulletin, No. 3-4, 1979.\*/
- (53) Planning Bulletin, No. 5-6, 1980.\*/
- (54) Teoría y práctica de la planificación regional en América Latina (Serie Temas de planificación No. 4, 1980).\*\*/

Programme 270: Environnement

- (55) Desarrollo, medio ambiente y generación de tecnologías apropiadas (E/CEPAL/PROY.2/R.1).\*\*/
- (56) Desarrollo y medio ambiente. Principales escuelas, tendencias y corrientes de pensamiento (E/CEPAL/PROY.2/R.2).\*\*/
- (57) Economía y ambiente: análisis del subsistema regional chaqueño (E/CEPAL/PROY.2/R.3).\*\*/
- (58) Expansión de la frontera agrícola y medio ambiente en el Brasil: el sur de la región centro-oeste y la Amazonía (E/CEPAL/PROY.2/R.4).\*\*/
- (59) Estilos de desarrollo, medio ambiente y estrategias familiares (E/CEPAL/PROY.2/R.5).\*\*/
- (60) Perspectivas: el medio ambiente en la palestra política (E/CEPAL/PROY.2/R.6).\*\*/
- (61) Centros de crecimiento explosivo en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.7).\*\*/
- (62) El precio del progreso: crecimiento económico, expoliación urbana y la cuestión del medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.8).\*\*/

- (63) An analysis of some of the social consequences of the automobile in Latin America (E/CEPAL/PROY.2/R.9).\*/
- (64) El sector forestal latinoamericano y sus interrelaciones con el medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.10).\*\*/
- (65) Estilos de desarrollo, modernización y medio ambiente en la agricultura latinoamericana (E/CEPAL/PROY.2/R.11).\*\*/
- (66) Renta de la tierra, heterogeneidad urbana y medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.12).\*\*/
- (67) Información medioambiental para la planificación (E/CEPAL/PROY.2/R.13).\*\*/
- (68) La incorporación de la dimensión medioambiental en la planificación regional: aspectos operacionales (E/CEPAL/PROY.2/R.14).\*\*/
- (69) Perspectivas de la energía solar como sustituto del petróleo en América Latina hasta el año 2000 (E/CEPAL/PROY.2/R.15).\*\*/
- (70) El medio oceánico y la actividad pesquera (E/CEPAL/PROY.2/R.16).\*\*/
- (71) The impact of socioeconomic development and ecological change on health and nutrition in Latin America (E/CEPAL/PROY.2/R.18).\*/
- (72) Las grandes presas: expresión concreta de un estilo de desarrollo (E/CEPAL/PROY.2/R.19).\*\*/
- (73) La incorporación de la dimensión ambiental en la planificación del desarrollo: una alternativa de guía metodológica (E/CEPAL/PROY.2/R.20).\*\*/
- (74) La "interiorización" espacial del estilo de desarrollo prevaleciente en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.21).\*\*/
- (75) Biosfera y desarrollo (E/CEPAL/PROY.2/R.22).\*\*/
- (76) Impacto del turismo: la experiencia del Caribe (E/CEPAL/PROY.2/R.23).\*\*/
- (77) Organización social y estrategias de sobrevivencia en los estratos marginales urbanos de América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.24).\*\*/
- (78) Distribución espacial de la actividad económica, migraciones y concentración poblacional en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.25).\*\*/
- (79) Information, development styles and environmental problems in Latin America (E/CEPAL/PROY.2/R.26).\*/
- (80) Ecosistemas, componentes y atributos relativos al desarrollo y medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.27).\*\*/
- (81) Bases ecológicas de la modernización de la agricultura (E/CEPAL/PROY.2/R.28).\*\*/



- (82) Papel de la educación en la interacción entre estilos de desarrollo y medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.29).\*\*/
- (83) Generación de empleo y la conservación de los recursos naturales. Un programa para El Salvador (E/CEPAL/PROY.2/R.30).\*\*/
- (84) Los nuevos problemas de la planificación energética en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.31).\*\*/
- (85) El medio ambiente humano (E/CEPAL/PROY.2/R.32).\*\*/
- (86) Ecología y atributos del ecosistema (E/CEPAL/PROY.2/R.33).\*\*/
- (87) Notas sobre la historia ecológica de América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.34).\*\*/
- (88) Technological development, development styles and environmental problems (E/CEPAL/PROY.2/R.35).\*/
- (89) Los estilos de desarrollo y el medio ambiente en el proceso histórico reciente de América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.36).\*\*/
- (90) Transporte marítimo y contaminación en América Latina y el Caribe (E/CEPAL/PROY.2/R.37).\*\*/
- (91) Perspectivas de desarrollo y medio ambiente: el caso de Brasil (E/CEPAL/PROY.2/R.38).\*\*/
- (92) Las variables medioambientales en la planificación del desarrollo (E/CEPAL/PROY.2/R.39).\*\*/
- (93) Medio ambiente marginal y estilos de desarrollo en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.40).\*\*/
- (94) Antecedentes jurídicos del medio ambiente en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/R.41).\*\*/
- (95) Localización y tecnología industrial en América Latina y sus impactos en el medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.42).\*\*/
- (96) Estilos de desarrollo de la industria manufacturera y medio ambiente en América Latina. Impacto en el recurso hídrico (E/CEPAL/PROY.2/R.43).\*\*/
- (97) La dimensión ambiental y el cambio en las relaciones internacionales de los países en desarrollo (E/CEPAL/PROY.2/R.44).\*\*/
- (98) La evolución del pensamiento ecológico (E/CEPAL/PROY.2/R.45).\*\*/
- (99) Consumo energético en la industria manufacturera: el caso del Brasil (E/CEPAL/PROY.2/R.46).\*\*/

- (100) Interrogantes en torno a la agricultura campesina y el deterioro del medio ambiente (E/CEPAL/PROY.2/R.47).\*\*/
- (101) Expansión de la frontera agropecuaria en la Cuenca del Plata: antecedentes ecológicos y socioeconómicos para su planificación (E/CEPAL/PROY.2/R.48).\*\*/
- (102) Conceptos de estilos de desarrollo: una aproximación (E/CEPAL/PROY.2/R.49).\*\*/
- (103) Estilos de desarrollo y medio ambiente en América Latina (borrador de informe global) (E/CEPAL/PROY.2/R.50).\*\*/
- (104) Informe del Seminario sobre Estilos de Desarrollo y Medio Ambiente en América Latina (E/CEPAL/PROY.2/G.1).
- (105) Estilos de desarrollo y medio ambiente en la América Latina, Lecturas No. 36, Fondo de Cultura Económica, México, 1980.
- (106) Propuesta de estudios sobre la gestión del medio ambiente en América Latina (E/CEPAL/R.212).\*\*/
- (107) Informes técnicos sobre estadísticas ambientales (E/CEPAL/R.211).\*\*/
- (108) Notas sobre balances de recursos naturales (E/CEPAL/R.221).\*\*/
- (109) Informe del taller latinoamericano sobre estadísticas ambientales y gestión del medio ambiente (E/CEPAL/G.1120).

Programme 290: Etablissements humains

- (110) Temario provisional (E/CEPAL/CONF.70/L.1).
- (111) La situación de los asentamientos humanos en América Latina (E/CEPAL/CONF.70/L.2).
- (112) Los asentamientos humanos en el desarrollo de América Latina (E/CEPAL/CONF.70/L.3).
- (113) Población, urbanización y asentamientos humanos en América Latina. Situación actual y tendencias futuras (1950-2000) (E/CEPAL/CONF.70/L.4).
- (114) El proceso de asentamiento humano en América Latina (E/CEPAL/CONF.70/L.5).
- (115) La base material del hábitat (E/CEPAL/CONF.70/L.6).
- (116) Políticas de asentamientos humanos para América Latina (E/CEPAL/CONF.70/L.7).
- (117) Sentido y alcances de la tecnología en los asentamientos humanos (E/CEPAL/CONF.70/L.8).

- (118) Tecnología de los asentamientos humanos en América Latina (E/CEPAL/CONF.70/L.9).
- (119) Cooperación internacional en el campo de los asentamientos humanos (E/CEPAL/CONF.70/L.10).
- (120) Proyecto de informe (E/CEPAL/CONF.70/L.11).
- (121) Informe (E/CEPAL/CONF.70/L.11/Rev.1 o E/CEPAL/G.1112).
- (122) La Comisión Económica para América Latina y los asentamientos humanos (CEPAL/MEX/1031).

Programme 330: Développement industriel

- (123) Análisis y perspectivas del desarrollo industrial latinoamericano (ST/CEPAL/Conf.69/L.2).
- (124) Cooperación internacional para el desarrollo industrial en América Latina (ST/CEPAL/Conf.69/L.3).
- (125) Informe de la Segunda Conferencia Latinoamericana de Industrialización, Cali, Colombia, 10 al 14 de septiembre de 1979 (E/CEPAL/G.1109).\*\*/
- (126) Crecimiento económico e industrial del mundo y regiones desde 1950 hasta 1977. Elaboración estadística (E/CEPAL/L.231).\*\*/
- (127) América Latina y el Caribe: exportaciones de manufacturas por países y según origen industrial desde 1961 hasta 1976. Elaboración estadística (E/CEPAL/L.235).\*\*/
- (128) América Latina y el Caribe: producto interno bruto global e industrial y estructura del sector manufacturero desde 1950 hasta finales de la década de 1970. Elaboración estadística (E/CEPAL/L.236).\*\*/
- (129) América Latina: La política industrial en el marco de la nueva estrategia internacional para el desarrollo (E/CEPAL/G.1161).
- (130) Características principales del proceso y de la política de industrialización de Centroamérica. 1970 a 1979 (CEPAL/MEX/1016).\*\*/
- (131) Principales rasgos del proceso de industrialización y de la política industrial de México en la década de los setenta (CEPAL/MEX/1011/Rev.1).\*\*/
- (132) Estilos de desarrollo de la industria manufacturera y medio ambiente en América Latina. Impacto en el recurso hídrico (E/CEPAL/PROY.2/R.43).\*\*/
- (133) Consumo energético en la industria manufacturera: el caso del Brasil (E/CEPAL/PROY.2/R.46).\*\*/

- (134) La industria de equipos eléctricos en la India (E/CEPAL/L.223).d/
- (135) Cooperación entre América Latina y la India en la esfera de la industria mecánica. Documento de antecedentes (E/CEPAL/L.226).e/
- (136) La industria de piezas de automóviles en la India (E/CEPAL/L.227).f/
- (137) La industria de la fundición en la India (E/CEPAL/L.228).g/
- (138) Industria del alambre y de productos de alambre en la India (E/CEPAL/L.229).h/
- (139) Conclusiones y recomendaciones. Reunión entre representantes de la industria mecánica de América Latina y la India (E/CEPAL/L.236).

Programme 340: Commerce international

- (140) Ronda de Tokio: evaluación de los resultados alcanzados en las negociaciones comerciales multilaterales al 30 de octubre de 1979 (E/CEPAL/L.218).\*\*/
- (141) Notas sobre el proteccionismo en países desarrollados (E/CEPAL/L.207).\*\*/
- (142) Posiciones adoptadas por los gobiernos latinoamericanos sobre el desarrollo económico y social y las relaciones externas de América Latina. (E/CEPAL/L.209).
- (143) Renegociación del Acuerdo Multifibras (E/CEPAL/R.245).\*\*/
- (144) Relaciones económicas de México con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.1).\*\*/
- (145) Relaciones económicas de Colombia con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.2).\*\*/
- (146) Relaciones económicas de Argentina con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.3).\*\*/
- (147) Relaciones económicas de Bulgaria con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.4).\*\*/
- (148) Relaciones económicas de Costa Rica con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.5).\*\*/

---

d/ Documents élaborés par l'Association de l'industrie mécanique de l'Inde (AIEI).

e/ Ibid.

f/ Ibid.

g/ Ibid.

h/ Ibid.

- (149) Relaciones económicas de Cuba con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.6).\*\*/
- (150) Relaciones económicas de Checoslovaquia con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.7).\*\*/
- (151) Relaciones económicas de Hungría con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.8).\*\*/
- (152) Relaciones económicas de Perú con los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.9).\*\*/
- (153) Relaciones económicas de Polonia con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.10).\*\*/
- (154) Relaciones económicas de Rumania con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.11).\*\*/
- (155) Relaciones económicas de la Unión Soviética con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.12).\*\*/
- (156) Relaciones económicas de la República Democrática Alemana con países de América Latina (E/CEPAL/Proy.4/R.13).\*\*/
- (157) Relaciones económicas entre los países de América Latina y los países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME) (E/CEPAL/Proy.4/R.16).\*\*/
- (158) Recopilación de convenios, acuerdos y protocolos vigentes (E/CEPAL/Proy.4/R.14).\*\*/
- (159) Información sobre la organización institucional de los países miembros del CAME para las relaciones económicas externas (E/CEPAL/Proy.4/R.15).\*\*/
- (160) Relaciones económicas entre América Latina y países miembros del Consejo de Asistencia Mutua Económica (CAME). Informe de la Secretaría de la CEPAL (E/CEPAL/C.1104).\*\*/
- (161) ¿Cómo puede Europa Occidental contribuir al logro de las metas de desarrollo de América Latina? (E/CEPAL/R.201).\*\*/
- (162) Las relaciones comerciales y financieras entre Europa y América Latina (E/CEPAL/R.204).\*\*/
- (163) The Economic Relations of Latin America with Europe (E/CEPAL/C.1116).\*/
- (164) La política monetaria y el ajuste de la balanza de pagos: tres estudios, 1979, 67 pp. (Serie Cuadernos de la CEPAL, No. 29).\*\*/
- (165) Movimientos internacionales de capitales, 1979, 210 pp. (Serie Cuadernos de la CEPAL, No. 32).\*\*/

- (166) Revista de la CEPAL, No. 10, abril de 1980.
- (167) Organización institucional para el control y manejo de la deuda externa. El caso chileno, 1979, 41 pp. (Serie Cuadernos de la CEPAL, No. 28).\*\*/
- (168) Notas para la agenda del seminario técnico sobre integración y cooperación en América Latina (E/CEPAL/R.216).\*\*/
- (169) Reexamen de la integración económica en América Latina y búsqueda de nuevas orientaciones (E/CEPAL/R.209).\*\*/
- (170) Programa de liberación comercial y su relación con la estructura de las tendencias del comercio zonal (E/CEPAL/L.195).\*\*/
- (171) ALALC: Algunos aspectos de las políticas de desarrollo zonal (E/CEPAL/L.196).\*\*/
- (172) Ayuda-memoria de los principales planteamientos efectuados por los participantes en relación a los temas de la agenda (E/CEPAL/R.225).\*\*/
- (173) Reflexiones sobre la integración latinoamericana (E/CEPAL/L.214).\*\*/
- (174) Informe de la octava reunión de la Comisión Interinstitucional para el Cumplimiento de las Decisiones del Comité de Cooperación Económica del Istmo Centroamericano (E/CEPAL/CCE/394).\*\*/
- (175) Informe de la novena reunión de la Comisión Interinstitucional para el Cumplimiento de las Decisiones del Comité de Cooperación Económica del Istmo Centroamericano (E/CEPAL/CCE/397).\*\*/
- (176) Apuntes sobre el otorgamiento de cooperación técnica internacional para proyectos regionales en el Istmo Centroamericano (E/CEPAL/CCE/395).\*\*/
- (177) Algunas consideraciones sobre la cooperación técnica internacional dirigida a fortalecer el proceso de integración económica centroamericana (E/CEPAL/CCE/396).\*\*/

Programme 460: Ressources naturelles

- (178) Temario provisional anotado. Reunión Intersecretarial sobre Recursos Hídricos en América Latina (E/CEPAL/L.220).
- (179) Coordinación entre los organismos especializados y la CEPAL en el campo del agua. Nota de la Secretaría (E/CEPAL/L.221).
- (180) Actividades de la CEPAL en materia de recursos hídricos (E/CEPAL/L.222).
- (181) Informe. Reunión Intersecretarial sobre Recursos Hídricos en América Latina (E/CEPAL/G.1126).

- (182) The financial demands of the International Drinking Water Supply and Sanitation Decade in Latin America (E/CEPAL/G.1165).\*/
- (183) Temario provisional anotado. Seminario Latinoamericano sobre Cooperación Horizontal para el Decenio Internacional del Agua Potable y Saneamiento Ambiental (E/CEPAL/L.234).
- (184) Las grandes presas: expresión concreta de un estilo de desarrollo (E/CEPAL/Proy.2/R.19).\*\*/
- (185) Panamá: consideraciones para la formulación de un programa de desarrollo de la subregión canalera (CEPAL/MEX/1018).\*\*/
- (186) El impacto del alza del precio de los hidrocarburos sobre las economías del Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/ODE/61).\*\*/
- (187) Report of the Caribbean Meeting on Preparations for the United Nations Conference on New and Renewable Sources of Energy (E/CEPAL/CARIB/NRSE/3).\*/
- (188) Perspectivas de la energía solar como sustituto económico del petróleo en América Latina hasta el año 2000 (E/CEPAL/Proy.2/R.15).\*\*/
- (189) Informe final del estudio regional de interconexión eléctrica del Istmo Centroamericano, vol. I (CCE/SC.5/GRIE/VIII/3) y vol. 2 (E/CEPAL/CCE/SC.5/135).\*\*/
- (190) Informe de la sexta reunión del Grupo Regional de Interconexión Eléctrica (E/CEPAL/CCE/SC.5/130).\*\*/
- (191) Informe de la séptima reunión del Grupo Regional de Interconexión Eléctrica (E/CEPAL/CCE/SC.5/131).\*\*/
- (192) Informe de la octava reunión del Grupo Regional de Interconexión Eléctrica (E/CEPAL/CCE/SC.5/132).\*\*/
- (193) Apoyo técnico para el seguimiento al estudio regional de interconexión eléctrica del Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/SPNET/38/Rev.2).\*\*/
- (194) Istmo Centroamericano: estadísticas sobre energía eléctrica, 1978 (E/CEPAL/CCE/SC.5/133).\*\*/

Programme 480: Population (CELADE)

- (195) Boletín Demográfico, Año XII, No. 23 (F/23).\*\*/
- (196) Boletín Demográfico, Año XII, No. 24 (F/24).\*\*/
- (197) Boletín Demográfico, Año XIII, No. 25 (F/25).\*\*/

- (198) Boletín Demográfico, Año XIII, No. 26 (F/26).\*\*/
- (199) Boletín Demográfico, Año XIV, No. 27 (F/27).\*\*/
- (200) La mortalidad en los primeros años de vida en países de América Latina, Argentina. 1966-1967 (A/1039).\*\*/
- (201) Compatibilidad entre población y mortalidad (A/165).\*\*/
- (202) El uso de modelos lineales en el análisis demográfico, con aplicaciones al estudio de mortalidad infantil (A/166).\*\*/
- (203) Encuesta Demográfica Nacional del Paraguay. Informe general sobre aspectos demográficos.i/\*\*/
- (204) EDENPAR, Fecundidad general y fecundidad diferencial en Paraguay. 1977.j/\*\*/
- (205) Alto Paraná: diagnóstico de la región (Análisis crítico de la bibliografía existente).k/\*\*/
- (206) La pobreza estructural en el desarrollo de América Latina (E/CEPAL/Proy.1/9).
- (207) Distribución espacial de la actividad económica, migraciones y concentración poblacional en América Latina (E/CEPAL/Proy.2/R.25).
- (208) Las políticas de población en América Latina, Cuadernos del CELADE, No. 1, 1974-1977 (4/1).
- (209) Procedimiento para la utilización de la tarjeta de registro bibliográfico, Manual No. 2 (B/42 DOCPAL).\*\*/
- (210) Procedimiento para la elaboración de resúmenes, Manual No.3 (B/43 DOCPAL).\*\*/
- (211) Procedimiento para la indización de documentos y utilización del "Temario Multilingüe sobre población" en un sistema manual de documentación, Manual No. 4 (B/44 DOCPAL).\*\*/
- (212) Procedimiento para la recuperación de información en un sistema manual de documentación sobre población, Manual No. 5 (B/45 DOCPAL).\*\*/
- (213) Descripción del sistema de documentación sobre población en América Latina (B/47 DOCPAL).\*\*/

---

i/ Publié conjointement avec le secrétariat technique de planification du Paraguay.

j/ Ibid.

k/ Ibid.



- (214) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina, vol. 2, No. 2.\*\*/
- (215) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina, vol. 3, No. 1.\*\*/
- (216) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina, vol. 3, No. 2.\*\*/
- (217) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina, vol. 4, No. 1.\*\*/
- (218) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina, vol. 4, No. 2.\*\*/
- (219) DOCPAL, Resúmenes sobre población en América Latina. Índice Acumulativo, vol. 1-2, 1977-1978.\*\*/
- (220) Boletín del Banco de Datos, No. 9 (J/9, CELADE).\*\*/

Autres documents publiés par le CELADE 1/

- (221) Introducción a las matemáticas de la población (E/18).\*\*/
- (222) República Dominicana: análisis de la población económicamente activa, 1960-1970 (C/1009).\*\*/
- (223) Inventario de publicaciones, 1957-1977, actualizado a 1979.\*\*/
- (224) Dinámica y economía de la población (E/27).\*\*/
- (225) Redistribución espacial de la población en América Latina (E/28).\*\*/
- (226) Preparing Subnational Population Projections. A Manual for Selected Indirect Methods (B/48).\*/
- (227) Pobreza y Desarrollo. Características sociodemográficas de las familias pobres en Venezuela (A/167).\*\*/
- (228) El desarrollo de nuevos modelos de nupcialidad y fecundidad (D/97).\*\*/
- (229) El efecto de los errores censales en la estimación de la migración neta (D/96).\*\*/
- (230) Diferencias socioeconómicas de la fecundidad en Argentina, 1958-1968 (A/1041).\*\*/
- (231) Las estructuras modelo de fecundidad de Coale-Trussel. Un análisis empleando información de América Latina (C/1010).\*\*/
- (232) Evaluación de la historia de embarazos en la Encuesta Nacional de Fecundidad, Costa Rica, 1976 (C/1011).\*\*/

---

1/ Les documents mentionnés ci-après ont été édités au cours de la période envisagée par le Rapport biennal d'activités.

- (233) Cuatro lecciones de William Brass (D/91(R)).\*\*/
- (234) Catálogo de publicaciones 1980-1981.\*\*/
- (235) Notas de población, Revista Latinoamericana de Demografía, Año VII, No. 19 (F/119); Año VII, No. 20 (F/120); Año VII, No. 21 (F/121); Año VII, No. 22 (F/122); Año VIII, No. 23 (F/123), y Año VIII, No. 24 (F/124).\*\*/

Programme 496: Sociétés transnationales

- (236) Transnational Corporations in the Bauxite Industry of Caribbean Countries (E/CEPAL/L.199).\*/
- (237) Transnational Corporations in the Bauxite Industry of Caribbean Countries: Recent Development in Jamaica (E/CEPAL/L.201).\*/
- (238) Transnational Corporation linkages with the Tin Industry in Bolivia (E/CEPAL/L.202).\*/
- (239) Transnational Corporations in the Banana Industry of Central America (E/CEPAL/L.203).\*/
- (240) Negotiating Capacity of Latin American Governments vis-à-vis Transnational Corporations in Export-Oriented Primary Commodities (E/CEPAL/L.204).\*/
- (241) El impacto de las empresas transnacionales sobre el comercio exterior de América Latina (E/CEPAL/R.228).\*\*/
- (242) Las empresas transnacionales y la modalidad actual de crecimiento económico de América Latina: algunas consideraciones (E/CEPAL/R.229).\*\*/
- (243) Los bancos transnacionales y el financiamiento externo de América Latina. La experiencia del Perú, 1965-1976 (E/CEPAL/G.1124).\*\*/
- (244) Mecanismos institucionales del financiamiento externo del Perú: 1968-1978. Análisis de sus agentes e instrumentos (E/CEPAL/L.205).\*\*/
- (245) Presencia y participación de las empresas transnacionales en la economía chilena (E/CEPAL/R.235).\*\*/
- (246) La programación andina y sus resultados en el Ecuador: el papel de las empresas transnacionales (E/CEPAL/R.200).\*\*/

Programme 520: Science et technique

- (247) Mecanismos internacionales para el financiamiento del desarrollo científico y tecnológico. Guía de discusión para su análisis y diseño (E/CEPAL/L.189).
- (248) Informe de la Reunión del Grupo de Trabajo ad-hoc sobre mecanismos de financiamiento para el desarrollo científico y tecnológico, Lima, Perú, 26 al 27 de marzo de 1979 (E/CEPAL/1079).

(249) Science and Technology in Latin America: Regional Diagnoses and Action Programme (A/CONF.81/RP.3).\*/

(250) Estudio preliminar sobre el establecimiento de una red de información sobre energías no convencionales en América Latina (CEPAL/MEX/1014).\*\*/

Programme 530: Développement social et affaires humanitaires

(251) Estructura y dinámica del desarrollo de América Latina y el Caribe y sus repercusiones para la educación (E/CEPAL/L.208).\*\*/

(252) La inserción social del campesinado latinoamericano en el crecimiento económico (E/CEPAL/R.232).\*\*/

(253) La vivienda en América Latina: una visión de la pobreza extrema (E/CEPAL/ILPES/R.1).\*\*/

(254) Necesidades de vivienda y demanda efectiva en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/R.57).\*\*/

(255) Reunión Técnica Regional (5 al 7 de noviembre de 1980). Temario provisional (E/CEPAL/Conf.72/L.1).

(256) Seminario Regional (10 al 11 de noviembre de 1980). Temario Provisional (E/CEPAL/Conf.72/L.2).

(257) Resoluciones de la Asamblea General atinentes al Año Internacional de los Impedidos (E/CEPAL/Conf.72/L.3).

(258) Plan de Acción Mundial de Largo Plazo del Año Internacional de los Impedidos (E/CEPAL/Conf.72/L.4).

(259) Proyecto preliminar del Plan de Acción Mundial de Largo Plazo del Año Internacional de los Impedidos (E/CEPAL/Conf.72/L.5).

(260) Propuesta de criterios para evaluar la aplicación del Plan de Acción Mundial de Largo Plazo del Año Internacional de los Impedidos, en 1982 (E/CEPAL/Conf.72/L.6).

(261) La ejecución del Plan de Acción Mundial de Largo Plazo del Año Internacional de los Impedidos en beneficio de la población y en particular de aquella de las áreas rurales (E/CEPAL/Conf.72/L.7).

(262) Cooperación regional concerniente a la prevención de la incapacidad y rehabilitación de los impedidos (E/CEPAL/Conf.72/L.8).

(263) Proyecto de informe final (E/CEPAL/Conf.72/L.9).

(264) La situación de la mujer en América Latina y el Caribe en relación con el cumplimiento del plan de acción regional (E/CEPAL/CRM.2/L.2).

- (265) Aportes para el diagnóstico y la promoción de la integración de la mujer en el desarrollo de América Latina y el Caribe (E/CEPAL/CRM.2/L.3).
- (266) Resoluciones aprobadas recientemente por la Asamblea General y el Consejo Económico y Social acerca de las actividades del Sistema de las Naciones Unidas relativas a la situación social e integración de la mujer al desarrollo (E/CEPAL/CRM.2/L.4).
- (267) Informe de la labor realizada durante su mandato (junio de 1977 a noviembre de 1979) por la Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina y el Caribe (E/CEPAL/CRM.2/L.5).
- (268) Informe de la Segunda Conferencia sobre la Integración de la Mujer en el Desarrollo Económico y Social de América Latina (Macuto, Venezuela, 12 al 16 de noviembre de 1979) (E/CEPAL/G.1113 o E/CEPAL/CRM.2/L.6/Rev.1).
- (269) Lista bibliográfica sobre la mujer en el desarrollo en América Latina (E/CEPAL/G.1100).\*\*/
- (270) Integración de la mujer en el desarrollo de América Latina. Directorio (Instituciones, actividades, recursos humanos) (E/CEPAL/G.1102).\*\*/
- (271) La familia y la situación de la mujer en distintos contextos de Bolivia (E/CEPAL/R.223).\*\*/
- (272) Estructura social y situación de la mujer rural: algunas proposiciones (E/CEPAL/R.233).\*\*/
- (273) Las mujeres rurales latinoamericanas y la división del trabajo (E/CEPAL/R.240).\*\*/
- (274) La mujer ecuatoriana: aspectos de su incorporación al proceso de desarrollo (E/CEPAL/R.243).\*\*/
- (275) La pobreza en América Latina: situación, evolución y orientaciones de políticas (E/CEPAL/Proy.1/1).\*\*/
- (276) ¿Se benefician los pobres del crecimiento económico? Seis anexos: Brasil, Colombia, Costa Rica, Chile, México y Perú (E/CEPAL/Proy.1/2).\*\*/
- (277) Definición, medición y análisis de la pobreza: aspectos conceptuales y metodológicos (E/CEPAL/Proy.1/3).\*\*/
- (278) Pobreza, infancia y juventud en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/4).\*\*/
- (279) Cuantificación, análisis y descripción de la pobreza en Colombia (E/CEPAL/Proy.1/5).\*\*/
- (280) Medición, análisis y descripción de la pobreza en Argentina (Area metropolitana de Buenos Aires) (E/CEPAL/Proy.1/6).\*\*/

- (281) Medición, análisis y descripción de la pobreza en Costa Rica (E/CEPAL/Proy.1/7).\*\*\*/
- (282) Cuantificación, análisis y descripción de la pobreza en Venezuela (E/CEPAL/Proy.1/8).\*\*\*/
- (283) La pobreza estructural en el desarrollo de América Latina (E/CEPAL/Proy.1/9).\*\*\*/
- (284) ¿Cómo medir el progreso de los países? (E/CEPAL/Proy.1/10).\*\*\*/
- (285) Políticas gubernamentales contra la pobreza: el acceso a bienes y servicios básicos (E/CEPAL/Proy.1/11).\*\*\*/
- (286) Seguridad social y pobreza crítica en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/12).\*\*\*/
- (287) Mercado de capitales y nivel de pobreza: diagnóstico y políticas (E/CEPAL/Proy.1/13).\*\*\*/
- (288) Pobreza rural: realidades y perspectivas de política (E/CEPAL/Proy.1/14).\*\*\*/
- (289) Pobreza y el funcionamiento del mercado del trabajo (E/CEPAL/Proy.1/15).\*\*\*/
- (290) El comercio y las estrategias de inversión, el empleo y la pobreza (E/CEPAL/Proy.1/16).\*\*\*/
- (291) Hacia la eliminación del déficit de "necesidades básicas". Implementación, costo fiscal y conflictos con crecimiento (E/CEPAL/Proy.1/17).\*\*\*/
- (292) Una agenda de política fiscal para países semi-industrializados de Latinoamérica (E/CEPAL/Proy.1/18).\*\*\*/
- (293) Pobreza y los primeros años de la niñez (E/CEPAL/Proy.1/R.19).\*\*\*/
- (294) Estudios experimentales y programas pilotos de intervención y alivio a la niñez pobre en América Latina. Un examen de lo avanzado (E/CEPAL/Proy.1/R.20).\*\*\*/
- (295) Efectos de la educación preescolar en el ingreso al sistema formal (E/CEPAL/Proy.1/R.21).\*\*\*/
- (296) ¿Estamos subinvertiendo en capital humano a edades preescolares? (E/CEPAL/Proy.1/R.22).\*\*\*/
- (297) Niveles individuales y sociales asociados a la desnutrición (E/CEPAL/Proy.1/R.23).\*\*\*/
- (298) La ley de desarrollo social y asignaciones familiares en Costa Rica: un instrumento de redistribución (E/CEPAL/Proy.1/R.24).\*\*\*/

- (299) El programa de centros cerrados de recuperación nutricional en Chile: una experiencia de la marginalidad (E/CEPAL/Proy.1/R.25).\*\*/
- (300) ¿Carencias o diferencias socioculturales? (E/CEPAL/Proy.1/R.26).
- (301) Períodos óptimos de intervención en niños en situación de pobreza (E/CEPAL/Proy.1/R.27).\*\*/
- (302) Una experiencia de atención preescolar a niños pobres (E/CEPAL/Proy.1/R.28).\*\*/
- (303) La pobreza y el niño: intervenciones prioritarias en salud (E/CEPAL/Proy.1/R.29).\*\*/
- (304) Implicaciones para las instituciones financieras multilaterales de desarrollo que tiene el financiamiento de proyectos dirigidos a beneficios a la niñez pobre (E/CEPAL/Proy.1/R.30).\*\*/
- (305) Políticas dirigidas a niños pobres menores de seis años (E/CEPAL/Proy.1/R.31).\*\*/
- (306) Necesidades básicas de la niñez en situación de pobreza crítica y marco institucional para su atención (E/CEPAL/Proy.1/R.32).\*\*/
- (307) Sistemas de ordenação modular em assistencia social (E/CEPAL/Proy.1/R.33).\*\*\*/
- (308) Caribbean underprivileged children: their ecology and intervention programmes (E/CEPAL/Proy.1/R.34).\*/
- (309) Pobreza crítica y bienestar - descontento social (E/CEPAL/Proy.1/R.35).\*\*/
- (310) Institucionalización y planificación de programas especiales de desarrollo social (E/CEPAL/Proy.1/R.36).\*\*/
- (311) ¿Se puede superar la pobreza? Realidad y perspectivas en América Latina (E/CEPAL/G.1139).\*\*/
- (312) Metodología y análisis de la pobreza en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/R.38).\*\*/
- (313) Atención médica y sanitaria en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/R.39).\*\*/
- (314) Cuantificación, análisis y descripción de la pobreza en Panamá (E/CEPAL/Proy.1/R.40).\*\*\*/
- (315) Organización popular para la producción: elementos preliminares para la evaluación (E/CEPAL/Proy.1/R.41).\*\*/
- (316) La insuficiencia de consumo de calorías en América Latina: un intento de cuantificar el problema nutricional (E/CEPAL/Proy.1/R.42).\*\*/

- (317) Evolución del sistema educacional y pobreza en América Latina (E/CEPAL/Proy.1/R.43).\*\*/
- (318) Propuesta para realizar una investigación sobre pobreza crítica en los países del Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/78/10/Rev.1).\*\*/
- (319) Notas para realizar una investigación sobre el grado de satisfacción de las necesidades básicas en los países del Istmo Centroamericano (CEPAL/MEX/1007).\*\*/

Programme 540: Statistiques

- (320) La población económicamente activa en los países de América Latina por sectores de actividad y categorías del empleo: 1950, 1960 y 1970 (E/CEPAL/R.206).\*\*/
- (321) Anuario Estadístico de América Latina, 1978 (E/CEPAL/1086).
- (322) Anuario Estadístico de América Latina, 1979 (E/CEPAL/G.1125).
- (323) El balance de pagos de América Latina, 1950-1977, Cuaderno Estadístico No.5 (E/CEPAL/G.1097).\*\*/
- (324) Distribución regional del producto bruto interno sectorial en los países de América Latina, Cuaderno Estadístico No.6 (E/CEPAL/G.1115).\*\*/
- (325) Indicadores sobre la situación de la infancia en América Latina y el Caribe, UNICEF/CEPAL, mayo de 1979.
- (326) Oscar Altimir: La dimensión de la pobreza en América Latina, Cuaderno de la CEPAL No.27 (E/CEPAL/L.180).\*\*/
- (327) Extrapolaciones de paridades de poder adquisitivo (E/CEPAL/R.203).\*\*/
- (328) La medición del empleo y de los ingresos en áreas urbanas a través de encuestas de hogares (E/CEPAL/G.1094).\*\*/
- (329) Condicionantes para el mejoramiento de los diseños muestrales en los países de América Latina (E/CEPAL/L.200).\*\*/
- (330) Información de censos y encuestas de hogares para el análisis de la mano de obra femenina en América Latina y el Caribe: evaluación de deficiencias y recomendaciones para superarlas (E/CEPAL/L.206).\*\*/
- (331) Boletín de actividades de censos de población y habitación (Nos. 3, 4, 5, 6 y 7).\*\*/

Programme 550: Transports

- (332) El sistema único de costos en los talleres de ferrocarriles argentinos (E/CEPAL/L.181).\*\*/
- (333) Sistemas de información para la gestión operativa de terminales ferroviarios de carga (E/CEPAL/G.1135).\*\*/
- (334) Información sobre estadísticas del transporte en Centroamérica (CEPAL/MEX/1012).\*\*/
- (335) El transporte marítimo internacional en América del Sur (E/CEPAL/R.213/Rev.1).
- (336) La planificación del transporte marítimo: uso de un modelo para optimizar la elección de tecnología (E/CEPAL/R.234).\*\*/
- (337) Estudio de los sistemas de transporte marítimo interinsular hawaianos a la luz de su importancia para el transporte interinsular caribeño (E/CEPAL/1085).
- (338) Transporte marítimo de las exportaciones de frutas (E/CEPAL/R.238).\*\*/
- (339) An analysis of the social consequences of the automobile in Latin America (E/CEPAL/PROY.2/R.9).\*/
- (340) Manual de documentación naviera para los puertos de América Latina (E/CEPAL/1060).\*\*/
- (341) Manual de documentación naviera para los puertos de América Latina (E/CEPAL/1060/Add.1).\*\*/
- (342) Manual de documentación naviera para los puertos de América Latina (E/CEPAL/1060/Add.2).\*\*/
- (343) Líneas generales para establecer un programa de facilitación y del transporte internacional en los países de Centroamérica (E/CEPAL/L.217).\*\*/
- (344) Informe de la reunión de expertos en facilitación del comercio y del transporte internacional de los países centroamericanos, México y Panamá, Ciudad de Guatemala, Guatemala, 5 al 8 de agosto de 1980 (E/CEPAL/G.1127).
- (345) Líneas generales para establecer un programa de facilitación del comercio y de fortalecimiento institucional del transporte en los países de América del Sur (E/CEPAL/L.237).\*\*/
- (346) El Convenio TIR: un estudio con vistas a las necesidades de los países del Cono Sur (E/CEPAL/G.1101).\*\*/
- (347) El Convenio TIR: una respuesta al creciente desarrollo industrial de los países de América Latina (E/CEPAL/G.1134).\*\*/



- (348) Paraguay: opciones para el transporte del comercio exterior en el corredor Asunción al Atlántico (E/CEPAL/R.244).\*\*/
- (349) Una evaluación de algunos aspectos institucionales del transporte fluvial en la Cuenca del Plata (E/CEPAL/R.244/Add.1).\*\*/
- (350) Los regímenes internacionales de tránsito aduanero como instrumento de facilitación del comercio exterior, informe del coloquio técnico celebrado en Santiago de Chile el 28 de agosto de 1980 (E/CEPAL/L.216).\*\*/
- (351) Boletín FAL, Nos. 22 al 32.\*\*/
- (352) Regional traffic survey (CEPAL/CARIB.79/6).\*/

Programme 782: Centre latino-américain de documentation économique et sociale (CLADES)

- (353) Un Sistema de Información para la Planificación en América Latina y el Caribe. Instrumento fundamental para la coordinación y cooperación entre países en desarrollo (E/CEPAL/CLADES/G.2).\*\*/
- (354) INFOPLAN, Información básica (E/CEPAL/CLADES/R.2).\*\*/
- (355) Informe de la reunión sobre el diseño de un Sistema de Información para la Planificación en América Latina y el Caribe (E/CEPAL/CLADES/R.1).\*\*/
- (356) Diseño preliminar y estrategia para el establecimiento del INFOPLAN (E/CEPAL/CLADES/R.4).\*\*/
- (357) INFOPLAN: un sistema de información para la cooperación en planificación (E/CEPAL/CLADES/R.12).\*\*/
- (358) Manual de análisis de información. Borrador para uso del curso-seminario, 14 de julio al 1<sup>o</sup> de agosto de 1980 (E/CEPAL/CLADES/R.8).\*\*/
- (359) Informe del curso-seminario sobre la estructura y funcionamiento del Sistema INFOPLAN (E/CEPAL/CLADES/R.10).\*\*/
- (360) PLANINDEX, Resúmenes de documentos sobre planificación, vol. 1, 1980 (E/CEPAL/CLADES/L.3).\*\*/
- (361) PLANINDEX, Resúmenes de documentos sobre planificación, vol. 1, No. 2, 1980 (E/CEPAL/CLADES/L.6).\*\*/
- (362) CARISPLAN, Abstracts No. 1 & No. 2, 1980 (CEPAL/CDCC).\*/
- (363) Tesauro sobre el medio ambiente (E/CEPAL/CLADES/L.5).\*\*/

- (364) Directorio del medio ambiente en América Latina y el Caribe. Addenda 1979 (CLADES/INS/7/ADD.1).\*\*/
- (365) Informe de diagnóstico regional: la infraestructura de información para el desarrollo (E/CEPAL/CLADES/L.7).\*\*/
- (366) CLADINDEX, Resúmenes de documentos CEPAL/ILPES, vol. 2, 1979 (E/CEPAL/CLADES/G.1).\*\*/
- (367) CEPALINDEX, Resúmenes de documentos CEPAL/ILPES, vol. 3, No. 1, 1980 (E/CEPAL/CLADES/G.3).\*\*/

## Annexe III

CONFERENCES ET REUNIONS PATRONNEES OU CO-PATRONNEES PAR LA CEPAL  
DEPUIS LE 27 AVRIL 1979

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Réunion pour la mise au point d'un système d'information pour la planification en Amérique latine et les Caraïbes	11-13 juin (1979)	Santiago	CEPAL/CLADES/ILPES	E/CEPAL/CLADES/R.1
Groupe de travail sur la mesure de l'emploi et des revenus dans les zones urbaines par des enquêtes sur les ménages	2-6 juillet	Santiago	CEPAL	
Séminaire sur l'extrême pauvreté en Amérique latine	27-31 août	Santiago	CEPAL	
Réunion d'experts du projet mixte CEPAL/PNUE (Plan d'action pour la région des Caraïbes)	5-7 septembre	Mexico	CEPAL/PNUE	
Réunion du groupe consultatif du projet mixte CEPAL/PNUE (Plan d'action pour la région des Caraïbes)	10-12 septembre	Mexico	CEPAL/PNUE	
Deuxième Conférence latino-américaine sur l'industrialisation	10-14 septembre	Cali, Colombie	CEPAL/ONUUDI	E/CEPAL/G.1109
Séminaire sur les stratégies nationales en matière de développement régional	17-21 septembre	Bogotá	IIPES/ISS/ILDIS/ Université Les Andes	
Douzième session du Comité plénier de la Commission	27-28 septembre	New York	CEPAL	E/CEPAL/G.1093

## Annexe III (Cont.1)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Treizième session du Comité plénier de la Commission	19 octobre	New York	CEPAL	E/CEPAL/G.1105
Conférence latino-américaine sur les établissements humains	7-10 novembre	Mexico	CEPAL	E/CEPAL/G.1112
Deuxième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et sociale de l'Amérique latine	12-16 novembre	Caracas	CEPAL	E/CEPAL/G.1113
Séminaire régional sur les styles de développement et l'environnement en Amérique latine	19-23 novembre	Santiago	CEPAL	E/CEPAL/Proy.2/G.1
Réunion chargée d'étudier comment les pays du Cône Sud pourront utiliser le Système TIR	29-30 novembre	Santiago	CEPAL	
Symposium régional sur l'extrême pauvreté durant l'enfance	3-7 décembre	Santiago	CEPAL/FISE	
Réunion du Comité consultatif sur l'application de la science et la technique au développement	5-7 décembre	Mexico	CEPAL/CNUSTD	
Conférence régionale de Ministres de l'éducation et de Ministres chargés de la planification économique dans les Etats membres de l'Amérique latine et des Caraïbes	4-13 décembre	Mexico	CEPAL/UNESCO	
Cycle d'études latino-américain sur les statistiques et la gestion de l'environnement	7-11 janvier (1980)	Port-of-Spain	CEPAL/UNSO/DEP	

Annexe III (Cont.2)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Réunion d'experts désignés par les gouvernements pour réviser la première version du Plan d'action pour la région des Caraïbes	28 janvier-1er. février	Caracas	CEPAL/PNUÉ	
Réunion du Sous-comité technique de l'IILPES	14-15 février	Santiago	CEPAL/IILPES	
Réunion sur l'énergie	18-19 février	Santiago	CEPAL	
Réunion des Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales	22-25 février	Santiago	CEPAL	
Séminaire technique sur l'intégration et la coopération en Amérique latine	10-12 mars	Santiago	CEPAL	
Cycle d'études sur les statistiques et la gestion de l'environnement	7-11 avril	Santiago	CEPAL/UNSO	E/CEPAL/G.1120
Conseil des Caraïbes pour la science et la technique	14-17 avril	Kingston	CEPAL/UNESCO	
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)	29 avril-2 mai	Santiago	CEPAL/CCQAB	
Réunion des pays des Caraïbes sur la troisième Décennie de la stratégie internationale du développement	19-21 mai	Bridgetown	CEPAL/BDC	
Deuxième réunion d'experts en planification des Caraïbes	29 mai-2 juin	Kingston	CEPAL/IILPES	E/CEPAL/G.1129
Cinquième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC)	4-6 juin Niveau technique 9-10 juin Niveau ministériel	Kingston	CEPAL	E/CEPAL/G.1133

## Annexe III (Cont. 3)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Réunion d'experts sur les relations économiques entre pays de l'Amérique latine et le Comité pour l'assistance économique mutuelle (CAEM)	16-20 juin	Mexico	CEPAL/PNUD/CNUCED	
Réunion intersecrétariats sur les ressources hydriques en Amérique latine	23-24 juin	Santiago	CEPAL	E/CEPAL/G.1126
Réunion interinstitutions de programmation conjointe thématique sur les systèmes d'information en matière d'environnement	26-27 juin	Santiago	CEPAL/PNUE/ROLA/ ILPES/UNESCO	
Cours-séminaire de formation d'INFOPLAN	14 juin-1er. août	Santiago	CEPAL/CLADES	
Séminaire sur une nouvelle Stratégie de développement pour l'Amérique latine	28-31 juillet	Santiago	CEPAL/ILDIS	
Réunion entre représentants de l'industrie mécanique de l'Amérique latine et de l'Inde	4-6 août	Santiago	CEPAL/ONUDI/AIEI	E/CEPAL/R.236
Réunion d'experts en facilitation du commerce et du transport international des pays centraméricains, Mexique et Panama	5-8 août	Guatemala	CEPAL/SIECA	E/CEPAL/G.1127
Séminaire régional sur la planification portuaire	6-17 octobre	Caracas	CEPAL/CNUCED	
Séminaire régional sur l'utilisation des plans d'échantillonnage dans les enquêtes sur les ménages	27 octobre- 7 novembre	Santiago	CEPAL/CIENES	

## Annexe III (Cont. 4)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Réunion technique régionale et Séminaire régional. Travaux préparatoires de l'Année internationale des personnes handicapées (1981)	5-11 novembre	Santiago	CEPAL/ONU	E/CEPAL/CONF.72/L.9 b/
Quatorzième session du Comité plénier de la Commission	20 novembre	New York	CEPAL	E/CEPAL/G.1142
Troisième Conférence de ministres et directeurs de la planification de l'Amérique latine et les Caraïbes	26-29 novembre	Guatemala	CEPAL/ILPES	E/CEPAL/ILPES/R.33 E/CEPAL/ILPES/R.34
Séminaire chargé de mettre au point un système ou mécanisme pour le financement de sociétés multinationales latino-américaines de commercialisation	9-12 décembre	Santiago	CEPAL/CNUCED/IOI	
Réunion technique de coopération régionale	22-23 janvier (1981)	Santiago	CEPAL/PNUD	
Groupe technique sur l'énergie hydro-électrique préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	2-6 février	Quito	CEPAL/OLADE	
Groupe technique sur le bois et le charbon végétal préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	2-6 février	Managua	CEPAL	

## Annexe III (Cont. 5)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Groupe d'experts en critères d'évaluation de projets de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	16-20 février	Barbade	CEPAL	
Deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements pour réviser la première version du Plan d'action sur l'aménagement de l'environnement de la région des Caraïbes	23-27 février	Managua	CEPAL/PNUJ	
Réunion technique préparatoire du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	23-25 février	Mexico	CEPAL	
Quatrième réunion du Bureau directeur de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et les Caraïbes	9-10 mars	Quito	CEPAL	E/CEPAL/MDM/9
Séminaire latino-américain sur la coopération horizontale pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement	9-13 mars	Santiago	CEPAL	
Réunion du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau (CEGAN)	9-14 mars	Quito	CEPAL	E/CEPAL/CEGAN 5/L.4



## Annexe III (Cont. 6)

Nom	Date	Lieu	Institution organisatrice	Cote du rapport a/
Réunion d'experts en facilitation du commerce et renforcement institutionnel du transport international pour les pays d'Amérique latine	16-20 mars	Santiago	CEPAL/ALADI/JUNAC	
Réunion régionale intergouvernementale préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables	16-21 mars	Mexico	CEPAL/OLADE	
Séminaire sur la société transnationale et le développement latino-américain	30 mars- 10 avril	Santiago	CEPAL/CNUST	

a/ Les cotes ne sont pas indiquées dans les cas où il n'existe pas de rapport disponible.

b/ Projet de rapport final.



